

## 24<sup>ème</sup> UNIVERSITÉ D'ÉTÉ de L'ASSEMBLÉE DES FEMMES

### « LE CORPS DES FEMMES MARCHANDISÉ : ENJEU ACTUEL DES LUTTES INTERNATIONALES »

Mercredi 24 août 2016

#### OUVERTURE

##### **Geneviève COURAUD, Présidente de l'Assemblée des Femmes**

Bonjour à toutes et tous, ami.e.s de l'Assemblée des femmes qui venez quelquefois de loin et appartenez à de nombreuses associations représentées dans cette salle.

Je salue d'abord en votre nom **Jean-François Fontaine**, Maire de La Rochelle, qui nous fait la gentillesse de nous accueillir dans cette belle salle de l'Oratoire où nous tenons pour la 11<sup>ème</sup> fois cette année nos travaux. Je salue également **Naïma Charaï**, amie de longue date, Conseillère régionale de la Nouvelle Aquitaine, en charge des droits des femmes et que je suis très heureuse de retrouver ici pour représenter le Président Rousset.

Je remercie vivement à cet égard la Région qui, comme la ville de La Rochelle depuis tant d'années, nous assure de son soutien financier et de son amitié par la présence de plusieurs de ses élu.e.s. Nous n'oublions pas que les présidents de Poitou-Charentes, Ségolène Royal puis Jean-François Macaire ont naguère accompagné nos travaux. Nous sommes heureux.ses que ce compagnonnage perdure dans la nouvelle configuration régionale. C'est une belle transmission.

Donc, nous avons choisi, nous, de rester à La Rochelle.

*Applaudissements.*

Parce que nous y avons toujours été bien accueilli.e.s, parce que sur place, nos ami.e.s sont des relais formidables toute l'année, parce que la ville et la région reconnaissent la qualité de notre travail. Et puis, faut-il le dire, parce que nous sommes fidèles et que la fidélité à nos valeurs, nos engagements, à nos combats, aux femmes et aux hommes qui nous suivent, est le ciment qui nous réunit. La Rochelle et l'Assemblée des femmes, c'est une histoire d'amitié et de tendresse.

**Yvette Roudy**, notre présidente fondatrice n'est pas parmi nous, elle est dans ses Pyrénées-Atlantiques qu'elle aime tant, où elle se baigne tous les jours me dit-elle. Elle m'a chargé de vous dire de sa part ce message : « *Dis-leur de ma part que le féminisme est un courant politique.* » et c'est bien ainsi que nous allons poser notre réflexion.

Il y a parmi nous des membres fondatrices de l'Assemblée des femmes, **Françoise Durand, Gisèle Stievenard, Isabelle Florès**, que je salue avec une grande amitié.

Il me revient donc le plaisir d'ouvrir cette 24<sup>e</sup> université d'été consacrée à des thèmes que nous avons déjà traités à quelques reprises : l'avortement, la gestation pour autrui, la prostitution, le voile. Jamais encore, cependant, nous ne les avons traités d'une manière aussi large, générale, structurée, organisée et internationale.

« **Le corps des femmes marchandisé : enjeu actuel des luttes internationales** » est donc le titre donné à cette Université d'été- 2016.

L'année dernière, en choisissant comme titre de notre université d'été 2015 « **Droits des femmes et laïcité** » nous ne pensions pas que ce sujet, au cœur de l'actualité de l'année passée, se cristalliserait, se dramatiserait comme cela s'est produit. Nous ne savions pas, qu'après les attentats de 2011 à Toulouse, ceux de Charlie Hebdo et de l'Hyper casher de Vincennes en janvier 2015 viendraient ceux du Bataclan et du Stade de France en novembre, puis l'effroyable massacre de Nice - je salue les amies niçoises qui sont ici dans cette salle et qui nous en ont parlé hier - enfin le meurtre de Saint-Étienne-du-Rouvray en juillet 2016. 130 morts et 413 blessés à Paris, 86 morts et 50 blessés à Nice. Nous n'oublions pas qu'ailleurs aussi il y a la mort, en Turquie et en Afghanistan, et toujours de la même manière. Et pardon si dans cette mortelle litanie j'oublie des victimes et des familles. Non l'an dernier à la même date, nous ne savons savions pas cela.

Mais ce que nous savions parfaitement bien, en nous quittant le 28 août 2015 après avoir entendu les intervenantes et intervenants de nos deux journées, c'est que la place des femmes, l'évolution de leur condition qui passe par l'indispensable reconnaissance de leurs désirs légitimes de liberté, d'égalité, de dignité, d'émancipation et par le rejet du pouvoir destructif masculin, tous progrès de société dont la laïcité est en France, par sa mise à distance des religions et des communautarismes, le garant, eh bien, c'est là précisément que se noue contre nous la détestation des islamistes politiques, responsables des attentats perpétrés contre les sociétés avancées dont la nôtre.

Les femmes et la laïcité dont la France est devenue le symbole sont insupportables aux yeux de l'agresseur, l'État islamique ou Daech, il faut le nommer par son nom. Les pitoyables bras qui ont opéré les massacres ne sont que les obscurs outils d'une guerre obscurantiste contre le progrès et la liberté.

Et que sont-elles d'autres que les outils de l'islamisme politique, elles aussi, les femmes travesties en burkini sur les plages de Méditerranée qui ont enflammé ces derniers jours les médias et les réseaux sociaux, contraignant les politiques à des prises de position discutées sans fin.

Sans anticiper sur un débat qui sera au cœur de notre 3<sup>ème</sup> table ronde, je reprendrai ici à mon compte la suggestion de Roselyne Letteron, professeure de droit public à l'université de Paris-Sorbonne, sur les arrêtés municipaux : pourquoi ne pas invoquer le principe de dignité à propos du droit des femmes bafoué par un vêtement qui est le symbole même de la soumission ?

Nous disions l'an dernier, Monsieur le Maire, Madame la Conseillère régionale, dans notre adresse au Président de la République et au Premier Ministre : « *Votre devoir Monsieur le Président de la République, Monsieur le Premier Ministre n'est-il pas de soutenir toutes celles qui portent haut et fort les valeurs de la République et se battent pour celles qui partout sont confrontées aux diktats communautaristes.* » Nous précisons en parlant de la laïcité : « *Ces valeurs sont garanties des acquis en matière de droits des femmes à condition que l'égalité de genre soit reconnue comme tout à fait essentielle et les droits, des acquis non négociables.* »

Nous sommes en guerre disent nos responsables politiques. En tous les cas, nous ne sommes plus en paix, même si au terme d'un été 2016 de chaleur et de lumière il est difficile de le croire. C'est dans cette atmosphère qui peut devenir détestable et conduire à toutes les instrumentalisation, toutes les rumeurs, tous les débordements sexistes et racistes que nous nous retrouvons.

Gérard Biard à cette même tribune l'an dernier nous disait : « *Il faut juste rappeler une évidence, les premières victimes de l'islamisme partout dans le monde, que ce soit en France ou dans les pays étrangers, ce sont les musulmans et les musulmanes.* »

Notre université d'été 2016 est consacrée à un sujet différent de la précédente : la marchandisation du corps des femmes, quoique - vous le savez tou.te.s - en ce qui concerne les droits des femmes, tout est lié.

Je voudrais remercier pour finir toute l'équipe de l'Assemblée des Femmes qui a préparé cette université d'été. Fatima Lalem, notre secrétaire générale, Michèle, Claire notre trésorière qui a fait un énorme travail, et qui est là, après (et grâce à ?) six semaines d'immobilisation, à peine débarrassée de son plâtre. Je remercie du fond du cœur Danielle Bousquet, notre présidente jusqu'au mois de janvier dernier, qui nous fait l'amitié et l'honneur de continuer son engagement malgré la charge du Haut Conseil à l'Égalité des femmes et des hommes. Nous sommes fières, Danielle, d'être à tes côtés, fières que tu acceptes d'être notre vice-présidente.

Je vais maintenant laisser la parole à Monsieur le Maire, Jean-François Fontaine, en le remerciant une nouvelle fois de son accueil.

### **Jean-François FOUNTAINE, Maire de La Rochelle**

Madame la Présidente, merci de vos mots chaleureux. Vous avez utilisé le terme de fidélité, merci à toutes de votre fidélité à La Rochelle.

Je veux saluer particulièrement toute l'équipe de notre nouvelle grande région. Vous êtes nombreuses à représenter la Région Nouvelle Aquitaine. Quand on arrive dans un territoire inconnu, on l'appelle du nom du territoire qu'on a quitté. Quittant Bordeaux, ils ont trouvé ce territoire ici même à La Rochelle et l'ont appelé Nouvelle-Aquitaine, comme les colons arrivant au Québec l'appelaient la Nouvelle-France ou comme d'autres arrivants ont appelé la Nouvelle-Calédonie.

Passons ce trait d'humour d'ouverture, je tiens à toutes vous saluer, vous qui êtes venues nombreux.ses à cette réunion.

Permettez-moi aussi de saluer **Danielle Bousquet**, de te dire combien nous sommes heureux de te retrouver dans une fonction différente aujourd'hui.

Je crois que les travaux que vous menez sont extrêmement importants. Je ne vous cache pas que je suis inquiet de l'évolution de nos sociétés et inquiet de l'évolution de l'univers politique. Nous sommes dans un pays où est né le Siècle des Lumières, où l'on a essayé de placer l'intelligence et la réflexion comme enjeux majeurs. Quand je vois le niveau modeste - je ne vais pas être trop cruel - de la réflexion politique aujourd'hui, où l'immédiateté médiatique remplace toute réflexion de fond sur des sujets aussi graves que ceux que nous venons de vivre, Madame la Présidente, vous l'avez rappelé, je suis inquiet parce que je trouve que nous sommes en train de vivre un retour en arrière. Un retour en arrière sur le repli identitaire : « Refermons-nous, protégeons-nous », alors qu'ici à la Rochelle, nous sommes une ville qui a été ouverte sur le monde. Si notre ville est une

ville de tolérance et d'humanisme, c'est parce qu'elle a échangé avec de nombreux peuples, parce qu'elle a été une terre de passage, parce que notre ville est une ville dans laquelle les autres sont admis. Un exemple : aucun des derniers maires de La Rochelle n'est né à La Rochelle et ce n'est pas un problème pour les Rochelais. Et donc, l'acceptation de l'autre, la tolérance et l'humanisme sont des valeurs fortes dans notre territoire.

Mais je vois que dans notre pays ce ne sont pas toujours ces valeurs qui sont fortes. Vous avez évoqué l'arrêté pris par certains maires d'interdire de porter un vêtement particulier pouvant connoter un signal religieux. Quand je vois les dérives qui ont suivi en quelques jours, les jeunes femmes humiliées devant leurs enfants, et emmenées simplement pour le port d'un foulard, je trouve cela inacceptable. L'intelligence recule, les actes à caractère primaire progressent et tout cela m'inquiète.

C'est pour cela que je suis particulièrement heureux que vous soyez revenu.e.s à La Rochelle pour continuer à réfléchir. Nous voulons une société où l'intelligence et l'éthique priment sur les développements des techniques scientifiques.

Merci de réfléchir, merci de travailler, merci de tirer la société vers le haut. Je vous souhaite d'excellents travaux.

### **Geneviève COURAUD**

Merci Monsieur le Maire, Naïma Charaï, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine représente le président Rousset.

### **Naïma CHARAÏ, Conseillère régionale de Nouvelle-Aquitaine**

Merci Geneviève, Mesdames et Messieurs, cher.e.s ami.e.s, je suis très heureuse d'être parmi vous ce matin pour la 24<sup>e</sup> édition de l'Assemblée des femmes. Je suis aussi extrêmement heureuse, comme Monsieur le Maire de La Rochelle, que vous ayez décidé cette année de maintenir ici, à La Rochelle, en Nouvelle-Aquitaine, les deux jours de vos universités d'été.

Le président **Alain Rousset** m'a demandé de le représenter ce matin et de vous dire sa sympathie au regard des actions que vous menez tout au long de l'année et des thèmes que vous abordez cet été. Il m'a demandé de vous dire qu'il avait une sympathie particulière pour l'Assemblée des Femmes et il a décidé encore cette année de soutenir l'Université d'été de La Rochelle. Sachez que la Nouvelle-Aquitaine sera une collectivité loyale et fidèle envers les droits des femmes.

Vous le savez, cela ne vous a pas échappé, Geneviève, tu l'as rappelé, les désastres de l'année dernière et ceux du début de l'été ont marqué gravement et dramatiquement notre pays. Mais il y a eu aussi l'année dernière, du changement, notamment dans les collectivités territoriales. Il ne vous a pas échappé que la Nouvelle-Aquitaine qui a une certaine coloration politique et donc une sensibilité par rapport aux droits des femmes, eh bien, cette sensibilité, cette volonté d'agir en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes n'est pas partagée par l'ensemble des collectivités territoriales. J'ai en tête une région, l'une des plus grandes régions de France - je pense à l'Île-de-France - dont la Présidente, une fois élue, a décidé de remettre en cause l'une des actions symboliques des collectivités territoriales, je pense bien évidemment à la contraception. Elle a, près d'une semaine après son élection, décidé de baisser les subventions du centre Hubertine Auclert. Je pense aussi à ce Président de région dans l'est de la France qui a, lui aussi, décidé de mettre à mal les subventions pour les centres d'information pour les droits des femmes

et des familles (CIDFF), et je pense à cette campagne électorale - et le risque était extrêmement important de voir des régions basculer à l'extrême-droite - au cours de laquelle les candidat.e.s aux élections régionales dans le sud-est de la France, mais aussi dans l'est et le nord-est avaient dit très clairement que s'ils.elles étaient élu.e.s, les subventions pour les Plannings familiaux seraient supprimées.

Il y a un combat à mener, je crois, une volonté aussi de notre collectivité d'être un soutien des associations œuvrant pour les droits des femmes en Nouvelle-Aquitaine, mais aussi pour l'ensemble des associations qui œuvrent au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Comme vous le savez, notre collectivité locale a, comme l'ensemble des collectivités territoriales, quelques difficultés du fait des baisses des dotations d'État, et elle est obligée de faire un certain nombre d'efforts budgétaires. Sachez que la Nouvelle-Aquitaine, avec son président, avec les élu.e.s ici présentes, **Maryline Simoné**, **Soraya Ammouche-Milhiet**, **Otilia Ferreira** et **Nathalie Lanzi** accompagnera de manière volontaire et ferme toute motion en faveur des droits des femmes. Il ne se passe pas une commission permanente, une plénière de la Nouvelle-Aquitaine, sans que l'égalité entre les femmes et les hommes, droit que nous avons chèrement acquis, ne soit remise en cause par l'extrême-droite et particulièrement le Front National. Sachez que vous avez des élu.e.s loyaux.les, des élu.e.s fidèles qui vont œuvrer pour maintenir les financements pour les droits des femmes.

Je ne peux pas ne pas m'arrêter sur l'actualité qui nous traverse depuis quelques jours. Je suis une militante féministe depuis maintenant de très nombreuses années, j'ai dirigé l'une des plus grosses associations en faveur des droits des femmes et particulièrement en faveur des personnes en situation de prostitution, je sais que vous allez travailler et vous pencher sur le corps des femmes, notamment sur la prostitution, et je voulais saluer la présence ici de **Danielle Bousquet** qui a œuvré pour faire avancer la loi. Merci Madame la Présidente, et merci à l'ensemble des élu.e.s d'avoir fait avancer cette loi.

Je ne peux pas non plus occulter l'actualité de ces derniers jours. Je suis une militante contre le port du voile depuis de très nombreuses années. Je suis de culture musulmane, et je considère que le voile est un symbole de soumission des femmes.

Mais en même temps, lorsque je vois les photos qui ont été prises dans le sud-est de la France, une femme dans l'espace public, sur une plage, qui porte un foulard sur la tête, et que des policiers municipaux entourent et obligent à se déshabiller, eh bien c'est une humiliation indigne, indigne. L'égalité entre les femmes et les hommes doit respecter la dignité humaine. Ce qui s'est passé sur cette plage du sud-est de la France est inacceptable. Nous féministes, nous devons dire haut et fort que nous refusons l'instrumentalisation de ces derniers mois après les attentats. Le fait qu'une femme porte un voile sur une plage publique n'est pas une atteinte à la laïcité. Il faut le dire, il faut le rappeler. Et je tenais à le dire ici, dans cette Assemblée des Femmes qui œuvre au quotidien pour l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous sommes aujourd'hui dans une situation extrêmement complexe, extrêmement difficile après les attentats. Nous avons une année à venir qui va être extrêmement difficile avec une élection présidentielle où la droite court après l'extrême-droite, où nous avons aussi des responsables politiques qui n'ont pas le courage de dire leurs convictions, leurs principes, leurs valeurs et leur attachement à des principes de gauche.

Aujourd'hui, je suis ravie, au nom de la région Nouvelle-Aquitaine, de vous dire que vous avez une élue qui sera combative sur ces sujets et qui sera aussi combative au quotidien pour accompagner les associations qui œuvrent pour l'égalité entre les femmes et les hommes, mais qui sera aussi combative avec ses collègues pour faire des compétences régionales, le développement économique, la formation professionnelle, l'insertion des jeunes, l'accompagnement à la contraception l'une des priorités de ce mandat. Je vous remercie.

### **Geneviève COURAUD**

Merci Naïma pour ce discours dont nous partageons l'essentiel et qui est au cœur des débats que nous allons avoir ensemble. **Isabel Florès**, membre du bureau d'ECVF, va s'exprimer au nom de l'association ECVF, Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes qui co-organise cette université d'été.

### **Isabel FLORÈS**

Merci beaucoup. Il m'incombe au pied levé de vous présenter notre association qui œuvre pour les droits des femmes et tout particulièrement, contre les violences faites aux femmes. C'est un honneur pour notre organisation d'être, pour la quatrième année, coorganisatrice de cette Université d'été.

L'association ECVF est née de la réflexion de deux femmes, **Francine Bavay**, à l'époque vice-présidente de la région Île-de-France, et la philosophe et historienne **Geneviève Fraisse**. Constatant le silence politique autour des violences faites aux femmes, elles ont créé cette association, qui a pris corps après les résultats de l'enquête nationale sur les violences envers les femmes (ENVEFF) de 2000, qui mettait en évidence le caractère massif des violences faites aux femmes : une femme sur 10 est victime de violences et une femme en meurt tous les deux jours.

Elles créent cette association autour de *l'Appel des Concerné.e.s*, signé par plus de 300 élu.e.s. L'association regroupe des élu.e.s ou ancien.ne.s élu.e.s de tous les partis politiques, représentant.e.s de tous les niveaux des collectivités et de mandats. L'association est également ouverte aux collectivités territoriales engagées contre les violences faites aux femmes. Aujourd'hui notre association a développé un réseau national important. Elle a pour mission principale la sensibilisation et la formation des responsables politiques. C'est en effet indispensable de se former, à tous les niveaux, pour construire une action politique. Nous faisons aussi des publications, des brochures d'information, et sommes auprès de toutes les collectivités pour réfléchir ensemble aux politiques de lutte contre les violences faites aux femmes sur leur territoire. ECVF est présidée par **Éva Sas**, députée de l'Essonne, qui a malheureusement été empêchée aujourd'hui. Le bureau est composé, à l'image de l'association, de représentant.e.s des différentes forces politiques : le Parti Socialiste, Les Républicains, Europe-Écologie – Les Verts, le Parti Radical de Gauche.... Nous avons également des coprésidentes d'honneur, Geneviève Couraud, Michèle Loup que je salue et qui est une des chevilles ouvrières de l'association, et bien sûr la fondatrice Francine Bavay.

Cette association constitue un relais pour sensibiliser les politiques, faire avancer les collectivités quelles qu'elles soient et faire de l'information. C'est important de savoir de quoi on parle, de se former et de faire circuler l'information entre les collectivités au niveau local, pour se mettre au

niveau, acquérir une expertise sur les violences faites aux femmes et pour mener des politiques adaptées.

Je suis également, pour ma part, Maire-adjointe et, au quotidien, malgré toutes les avancées en termes de lois et de droits, sur le terrain, c'est encore très difficile : en matière de logement, de protection des femmes victimes et des enfants. C'est pourquoi il est très important de constituer des réseaux locaux avec tou.te.s les agent.e.s, tou.te.s les professionnel.le.s, avec les élu.e.s.

L'important c'est de connaître quels sont les mécanismes de la violence et du phénomène d'emprise sur les femmes. Pourquoi revient-elle à la maison alors qu'elle a été victime de violences très graves, à la limite de mettre en danger sa vie ? Il faut s'approcher de la réalité sur le terrain, voir comment cela se passe. D'où l'importance de la formation pour comprendre ce phénomène très complexe. Une femme victime sur 10, c'est partout, à tous les niveaux. Les femmes politiques aussi sont victimes de violences, il n'y a pas de secteur où les femmes sont épargnées.

L'année dernière, nous avons particulièrement dénoncé les violences sexuelles dans la sphère politique : nous avons soutenu les victimes dans le cadre de l'affaire Baupin, nous avons appelé à la démission de son mandat de député, et avons participé aux mobilisations contre l'impunité et la loi du silence. Pour agir concrètement, il faut doubler ces mobilisations d'un plaidoyer auprès de nos responsables politiques au plus haut niveau. Nous avons rencontré le Garde des Sceaux et la Ministre des droits des femmes. Nous nous mobilisons pour rendre inéligible toute personne, tout élu, tout politique qui a été condamné pour des violences faites aux femmes. *Applaudissements*

Pour finir, ECVF a organisé au mois de juin la présentation, par le Sénateur **Roland Courteau**, membre de notre bureau, du rapport de la délégation aux droits des femmes du Sénat : « 2006-2016, un combat inachevé contre les violences conjugales ». Cette présentation s'est faite en présence de professionnel.le.s, notamment des avocates et des avocats, d'associations et beaucoup de femmes qui sont intéressées et sensibles à ce sujet.

J'encourage donc tou.te.s les élu.e.s à adhérer si vous n'êtes pas déjà membres de l'association, nous avons besoin de vous tous et de vous toutes.

### **Geneviève COURAUD**

Merci beaucoup Isabel, pour cette présentation. J'ajoute que - elle ne le dit pas parce qu'elle est trop modeste - dans sa ville de Champigny elle fait un travail formidable dans la lutte contre les violences faites aux femmes. Le programme de Champigny est absolument exemplaire. Vous pouvez le consulter.

### **Isabel FLORES**

J'ajoute, fièrement, que la ville de Champigny a eu trois femmes médaillées aux derniers Jeux Olympiques. Trois médailles olympiques pour des jeunes femmes dans des secteurs dits réservés aux hommes : boxe anglaise, Taekwondo et judo. Allez les femmes, pour nous, tout est permis !

## Geneviève COURAUD

Je laisse à présent la parole à **Fatima Lalem** pour un hommage à Thérèse Clerc, Maya Surduts et Benoîte Groult, nos grandes aînées disparues cette année. Je demande également à une jeune militante féministe parisienne, **Yasmine El Jaï**, de nous rejoindre.

## Hommage à Thérèse CLERC, Maya SURDUTS et Benoîte GROULT

### Fatima LALEM secrétaire générale de l'ADF, membre du CA d'ECVF

Bonjour à toutes et à tous. Il me revient, et finalement c'est un honneur et un plaisir, de rendre hommage à trois grandes figures du féminisme. Trois grandes militantes qui auront marqué plusieurs générations de femmes dans ces 50 dernières années. Elles sont toutes les trois, bien sûr, très connues, et l'on sait aussi qu'elles ont des parcours qui se rejoignent d'une certaine façon : ce fil conducteur de la militance, ce fil conducteur du combat féministe.

Elles sont issues de milieux très différents. Pour ce qui est de Thérèse Clerc, c'est un milieu catholique populaire, Maya est fille d'immigrés juifs de Riga, Benoîte est issue de la grande bourgeoisie parisienne ; donc trois figures militantes, inspirantes et différentes.

Les quelques mots que je vais prononcer dans ce court hommage visent d'abord à leur dire merci et peut-être à inciter ou du moins inviter les plus jeunes d'entre nous à s'inspirer de leur enthousiasme pour la militance féministe, et de leur humanisme.

C'est d'abord **Thérèse Clerc**, la première à partir. Elle a voulu militer au *Mouvement de la Paix*, elle a également milité au MLAC et au PSU. Elle a porté de multiples combats, créé la Maison des femmes de Montreuil, mais je crois que son plus grand combat c'est celui de la maison des Babayagas. Vous savez, les Babayagas, ce sont ces mangeuses d'enfants selon les légendes slaves. Thérèse expliquait que ce projet pensé pendant une quinzaine d'années, qui a vu le jour en 2013, était porté par et pour des femmes indépendantes qui voulaient vieillir ensemble. C'est un projet autogéré, solidaire et écologique, à propos duquel on a parlé d'une « utopie réaliste », d'un projet d'innovation sociale, politique et féministe. Pour son amie biographe, Danielle Michel-Chich - et je vous invite à acheter le livre<sup>1</sup> qu'elle lui consacre, et qui est une très belle biographie - Thérèse est une citoyenne utopiste jusqu'au bout, une inconditionnelle défenseuse de la liberté, elle a su faire de sa vie un combat et une fête. Je crois, moi, que Thérèse aura contribué de manière significative à faire bouger les lignes et les regards sur les vieux et surtout sur les vieilles. D'abord sur eux-mêmes et elles-mêmes, et puis dans l'espace sociétal.

Merci donc à cette « Antigone aux cheveux blancs » pour son combat formidable.

Le 13 avril dernier, **Maya Surduts** nous a quitté.e.s à l'âge de 79 ans. Une militante et une amie lumineuse, révolutionnaire et révoltée. Révoltée par toutes les injustices, elle a mené une vie riche de multiples combats, combats qu'elle a menés aux quatre coins du monde. D'abord en France, où très tôt elle s'est battue pour la libération de l'Algérie ; en Afrique du Sud, aux États-Unis où elle a milité contre la ségrégation raciale et participé à la marche de Washington ; à Cuba où elle exerçait comme traductrice, et où elle s'est illustrée assez vite en portant la critique contre le régime

<sup>1</sup> Danielle MICHEL-CHICH « *Antigone aux cheveux blancs* » 2007.



castriste, ce qui lui a valu une expulsion et un retour en France en 1971. Depuis elle n'a cessé d'être une infatigable, une incontournable militante pour les droits des femmes.

Elle va adhérer au *MLAC* en 1973 et commencer ainsi son combat historique pour l'avortement et pour le droit des femmes. Face à la montée des commandos antiavortement dans les années 90, elle a créé la *Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception, la CADAC*, et coprésidé le *Collectif national pour les droits des femmes, le CNDF*.

Dans les années 90, j'aimerais vous dire qu'elle a également participé à la création de Ras l'front qui s'est beaucoup mobilisé contre la montée du Front National. Vous savez, Maya a régulièrement mis en avant la nécessité de s'inquiéter et de s'opposer aux thèses réactionnaires sur les femmes et la famille véhiculées par l'extrême droite.

Je l'ai rencontrée il y a 20 ans à l'occasion de réunions et de mobilisations autour de l'avortement. Je crois que **Marie-Laure Brival** se souvient également de ces réunions organisées avec Maya pour la *CADAC*, avec le *Planning Familial*. Je dois dire qu'elle affectionnait particulièrement les actions et les mobilisations inter-associatives dont elle était souvent l'initiatrice.

Sa conviction première de la lutte était justement la construction d'un rapport de forces pluriel. Rapport de force qui a souvent fait plier des politiques réticents ou opposés à nos droits. Tout le monde connaît sa militance dans les manifs où elle donnait de la voix, une voix forte et si particulière. Mais elle affectionnait aussi les rencontres, les colloques et les travaux collectifs. Elle me parlait d'intelligence collective.

Ainsi elle était très fière du partenariat que nous avons développé entre 2009 et 2014 à trois réseaux : un réseau de recherche avec **Margaret Maruani** et **Rachel Silvera** ; un réseau militant, féministe, le *Collectif national des droits des femmes* avec Maya et puis le niveau politique que je représentais en tant qu'élue parisienne à l'époque. Nous avons pendant toutes ces années travaillé et produit un peu de cette intelligence collective, en tout cas nous avons essayé de mettre en débat des questions autour de l'emploi des femmes et des politiques publiques.

J'ai connu une grande battante, critique face à tous les pouvoirs. Elle était loin de tous les sectarismes politiques, elle était d'une exceptionnelle disponibilité pour s'engager de toutes ses forces dans la cause féministe. Souvent râleuse, parfois cabotine, elle était dans le privé très drôle, coquette et cultivée. Elle comptait beaucoup d'ami.e.s artistes. Mon amie, notre amie, l'humaniste, l'infatigable féministe nous manquera, mais son combat nous inspirera toujours.

La dernière à nous avoir quittés fut **Benoîte Groult**, grande écrivaine internationalement connue. Elle a été une immense figure des lettres, qui, à l'instar de **Simone de Beauvoir**, a fait comprendre les enjeux du féminisme à plusieurs générations de femmes et d'hommes. Son œuvre littéraire et engagée est un corpus qui nous est nécessaire et utile.

Permettez-moi de vous lire une partie du témoignage d'**Yvette Roudy**, notre président-fondatrice qui était justement l'amie de Benoîte. Vous pouvez retrouver l'intégralité de ce message sur le site de l'Assemblée des femmes<sup>2</sup>.

Elle disait : « *C'est la fin d'une icône, la fin aussi d'une époque. Benoîte était une amie de François Mitterrand, elle faisait partie avec Simone de Beauvoir des rares femmes que le chef de l'État d'alors savait écouter. Benoîte était drôle, elle savait nous faire rire et racontait de bonnes histoires dans un français parfait parce que Benoîte était d'une excellente éducation. Elle a su vulgariser la théorie du*

<sup>2</sup> <http://www.assembleedesfemmes.com/actualite/hommage-dyvette-roudy-benoite-groult>

*féminisme politique et faire comprendre le féminisme à de multiples femmes et certains hommes. Son pamphlet « Ainsi soit-elle » reste un texte fondamental pour toutes les jeunes filles, toutes les femmes et aussi pour beaucoup d'hommes au même titre que « Le deuxième sexe ». Son œuvre reste, son action aussi. Quand en 1984 je lui avais demandé de présider la commission de la féminisation des titres et profession, elle avait accepté avec passion et toujours bonne humeur. Merci Benoîte, merci pour toutes tes idées, tes textes, tes actes, pour ce slogan repris par nos associations féministes : « Le féminisme n'a jamais tué personne, le machisme tue tous les jours. »*

Je vais maintenant donner la parole à Yasmine, notre jeune amie et militante, qui va vous lire un court extrait de ce pamphlet « Ainsi soit-elle ». Permettez-moi de dire au nom de toutes et de tous et au nom de l'Assemblée des Femmes, un grand merci à ces magnifiques militantes qui nous ont quitté.e.s cette année. Elles resteront à jamais un aiguillon pour nous.

### **Yasmine El JAÏ lit Benoîte Groult**

*« Les femmes qui travaillent ne sont pas toutes des juments stériles. Elles peuvent être belles. Elles connaissent l'orgasme et peut-être même davantage, les salopes. Mais attention, elles sont responsables de l'angoisse du monde moderne parce qu'elles ont abandonné les valeurs proprement féminines.*

*Après le chantage à l'amour, le chantage à la crise de civilisation. Si vous ne rentrez pas immédiatement dans vos cuisines, nous ne répondrons plus de l'équilibre de la société.*

*Et si nous ne voulions plus faire seules les frais de cet équilibre ?*

*(...) On entend souvent dire aujourd'hui que toutes vies n'ont plus de raison d'être et qu'il n'y a plus besoin de féministe puisque les femmes ont obtenu l'égalité. Vieille rengaine, c'est déjà ce qu'on nous disait en 1900. Jean Alesson: « le degré atteint par la femme est suffisamment élevé. A un degré de plus, elle tomberait dans le ridicule. Se figure-t-on la femme juge? La femme sénateur? Il est fort heureux pour elle, pour sa dignité, pour son auréole sublime de mère de famille et d'institutrice que l'homme se charge de l'arrêter sur le seuil du grotesque, de la mascarade. »*

*(...) Cette troisième place forte risque de résister longtemps, car elle use d'un argument subtil et flatteur : notre sublime auréole de mère de famille et d'institutrice. Sublime auréole que personne ne veut en tout cas ni les mères de famille ni les instituteurs. Nous serions en droit de nous méfier de cette soudaine générosité d'une société si avare à notre égard quand il s'agit de libertés. Le sublime, est-ce un cadeau ou une prison ? Un indice devrait nous alerter, l'attitude de l'Eglise. Dirigée tout au long de son histoire de haut en bas de la hiérarchie par les hommes, sans femmes. Elle nous a toujours tout refusé sauf précisément le sublime : le cloître, le martyr, et les jeunes filles dans la fosse aux lions. Bravo. Chez les premiers chrétiens, on ne lésinait pas sur les seins coupés. Mais le service des fidèles, la distribution des sacrements, la célébration de la messe, là vous exagérez mes chères filles.*

*En 1972, le Père Lelong affirmait "En tout cas, il n'y aura jamais de femmes prêtres comme je vous soupçonne d'en rêver. Il n'y a pas plus d'ostracisme en cela qu'il n'y a d'injustice à ce que les aubergines ne volent pas comme des alouettes.*

*Pas d'injustice non plus sans doute dans le choix des comparaisons: c'est dans un esprit très chrétien que le père Alouette nous renvoie à notre vocation de légumes!*

*(...) Regardons la réalité en face, si l'on coiffe de pauvres aubergines d'une auréole, c'est dans l'espoir que ce gadget écrasant les fera tenir tranquilles. Par le sublime, on les coince. On a l'air de quoi quand on nous dit en substance : "mon admirable vocation d'épouse et de maman ne me suffit pas. Sauf votre respect, je*

*préfèrerais voyager, être archéologue, ministre, gangster ou rien du tout." On a l'air d'une fausse femme, la pire engeance. »*

## OU EN SONT LES DROITS DES FEMMES ?

### **Geneviève COURAUD, Présidente de l'Assemblée des Femmes**

Je vais vous faire un aveu : cet été 2016, en préparant cette intervention à votre intention, je me suis sentie, sans doute comme vous tou.te.s, un peu déboussolée. J'ai connu des synthèses féministes plus faciles à faire ! Quel message, nos devancières dont Fatima vient de si bien rappeler la mémoire, Thérèse Clerc, Maya Surduts, Benoîte Groult, nous ont-elles laissé ? Que penseraient-elles de ce qui se passe ? Que penser des événements qui ont agité ces derniers mois ? Que penser de la situation dans laquelle est notre pays, et, au-delà, le monde ? Quelle lecture féministe rationnelle et synthétique, proposer sur tout ce que nous voyons, lisons et entendons ? Que sera demain ?

J'ai envie de partager avec vous ces vers du poète persan du XIV<sup>ème</sup> siècle, **Hafez**, qui disent bien notre désarroi et notre espoir :

*« Le monde n'est rien, sauf une histoire,  
Une histoire de déception, de ruse, de sang.  
Regarde ! Cette nuit est enceinte d'un enfant !  
Toi et moi ne savons pas  
Personne ne sait qui sera cet enfant  
Cet enfant, l'enfant de cette nuit, c'est demain !  
Personne ne sait ce qu'il sera  
Comment il sera. »*

Penser demain justement !

Notre Université d'été- 2016 est consacrée à un sujet différent de la précédente, la marchandisation du corps des femmes. Elle s'ouvre aujourd'hui, cette 24<sup>ème</sup> Université d'été, dans un climat général profondément bouleversé.

Bizarrement, l'éclairage funeste des dernières semaines en France rend particulièrement affadies, décalées, hors sujet parfois, les événements marquants de cette année écoulée, le terrible exode des réfugiés syriens, les 65 millions de personnes déracinées dans le monde - près de 125 millions concernées par une crise humanitaire, soit 2 fois plus qu'il y a 10 ans<sup>3</sup> - , les milliers de morts en Méditerranée (22 000 entre 2010 et 2015), en France, les contestations sociales, qu'il s'agisse de la mobilisation contre la loi travail, de l'initiative citoyenne « Nuit Debout », ou encore des joutes politiques dans la perspective des primaires des présidentielles à venir. Mobilisations et débats nécessaires néanmoins pour la démocratie, et dans lesquels la place des femmes est comme toujours sujet de contestation.

---

<sup>3</sup> Source : Les Nouvelles News

Le climat sécuritaire brouille nos perceptions. Dans un pareil contexte, nos revendications féministes légitimes risquent d'être elles-aussi affadées. Prenons-y garde. L'ordre, l'agenda et le niveau de nos priorités s'en trouvent modifiés et c'est pour cela que, en conscience, plus que jamais, nous devons nous mobiliser. Plus que jamais, nous devons résister aux argumentaires confinant les questions féministes dans les limbes du non-essentiel.

Plus que jamais, conserver comme boussole notre lecture féministe de la société. Et, pour reprendre la phrase d'**Yvette Roudy**, c'est bien comme **courant politique que l'Assemblée des femmes entend mener ses actions et ses combats féministes**.

A cela vient s'ajouter la perspective des élections présidentielles et législatives de 2017 dont l'issue est incertaine pour notre démocratie ; je pense à la montée en puissance de l'extrême-droite, et du Front National, déjà bien installé dans tout le Sud-Est et le Nord de notre pays. Deux régions, le Nord et PACA ne sont plus pilotées que par la droite et l'extrême droite, la gauche est complètement absente des hémicycles, et c'est très préoccupant. Et nous avons entendu les menaces d'une Marion Maréchal-Le Pen contre le Planning Familial, auxquelles Naïma a fait allusion tout à l'heure.

Pour nous féministes, il est indispensable de défendre les acquis qui sont les nôtres : place des femmes en politique, parité gouvernementale, Ministère des droits des femmes, Haut Conseil à l'Égalité des Femmes et des Hommes, prise en charge de la contraception et de l'avortement, reconnaissance du métier de sage-femme, loi sur la prostitution, avancées sur la protection des femmes contre les violences, mobilisation nationale contre le harcèlement sexuel et dans tous les lieux, loi du 4 août 2014 sur l'égalité réelle, dont tous les décrets sont maintenant passés, loi du 13 avril 2016, visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel, tous acquis importants, cohérents, du quinquennat de François Hollande depuis 2012, dont nous parlerons demain.

**J'en viens au panorama des droits des femmes en 2016** ; j'évoquerai, après la question des violences, la parité politique, l'égalité professionnelle et la santé, avant d'aborder le plan international.

**Point essentiel de nos engagements, la lutte contre les violences sexuelles**, dans toute son infâme déclinaison, meurtre, viol, harcèlement, prostitution, a été depuis l'année dernière à la une des médias presque toutes les semaines. **L'affaire Jacqueline Sauvage** en faveur de laquelle nous nous sommes toutes mobilisées est emblématique des combats qui restent à mener.

Jacqueline Sauvage, 68 ans, a été condamnée deux fois à 10 ans de réclusion pour le meurtre de son mari qui depuis plus de 40 ans la battait et qui avait violé ses filles. En 1<sup>ère</sup> instance en octobre 2014, puis en appel le 3 décembre 2015. Le 31 janvier 2016, le Président François Hollande accordait une grâce présidentielle partielle à Jacqueline Sauvage. La pétition initiée par son comité de soutien à la tête duquel se trouvait, entre autres, notre amie **Eva Darlan**, avait recueilli plus de 430 000 signatures, dont les nôtres.

Vendredi 12 août nous avons appris avec stupéfaction que, par décision du juge d'application des peines de Melun, elle ne serait pas remise en liberté. Que reproche le juge à Jacqueline Sauvage ? Sa dangerosité ? Non. Il lui reproche «*De ne pas avoir confirmé qu'elle avait finalement choisi de commettre ces faits et de ne pas assez s'interroger sur son acte*» et ajoute, dans un paragraphe assez surprenant: «*L'importante médiatisation de l'affaire rend difficile une authentique démarche de réflexion pour Madame Sauvage qui est encouragée à se cantonner dans un positionnement exclusif de victime sans*

*remettre en question son questionnement psychique personnel et sans s'interroger sur sa part de responsabilité dans le fonctionnement pathologique de son couple».*

Que fallait-il qu'elle fasse ? Qu'elle interdise que l'on se mobilise pour la défendre ? Qu'elle s'estime responsable d'avoir été 40 ans tabassée ? Comme si ce n'était pas, justement, parce qu'elle ne se reconnaissait alors pas comme victime qu'elle n'avait pas dénoncé son bourreau !

Comme le dit l'Association Femmes Solidaires : « *Pour reconnaître Jacqueline Sauvage d'abord comme une coupable plutôt qu'une victime, il faut continuer de considérer dans cette société, que les femmes sont condamnées à subir dans le silence les injonctions de la domination masculine [...] Quand la justice bafoue Jacqueline Sauvage, ce sont toutes les femmes qui sont bafouées.*»

Une nouvelle pétition demandant la grâce totale au Président de la République, est lancée le 12 août ; elle avait recueilli le 19 août 210 000 soutiens.

On aurait tort de croire le point de vue du juge isolé. Une contre-pétition, il est vrai signée de 35 noms seulement, vole à son secours, pour le maintien de Jacqueline Sauvage en prison, au prétexte qu'il n'y a pas eu de plainte et que les violences subies par cette femme et les viols commis sur ses filles n'ont jamais été prouvés par l'enquête. De même le médiatique magistrat retraité, Philippe Bilger, fondateur de l'Institut de la parole et grand soutien d'Éric Zemmour, n'a pas de termes assez durs pour dénoncer « *la médiocrité de la défense* », fustiger les associations féministes « *à la fois vindicatives et ignorantes* », ridiculiser « *un comité de soutien qui aurait prêté à rire avec sa composition médiatico-mondaine et ses décrets péremptoires* », « *ses soutiens ridicules ou néfastes* », etc... Merci, Merci, M. Bilger, nous vous saluons bien.

Un temps désespérée, Jacqueline Sauvage a décidé le 20 août de faire appel, ainsi qu'elle en a la possibilité, le parquet ayant émis des réquisitions favorables à sa remise en liberté. A nouveau nous serons attentives et mobilisées.

Allons plus loin. Dès la première mobilisation en faveur de Jacqueline Sauvage, l'Assemblée des Femmes avait fait remarquer que, aux termes de la loi du 6 août 2012, les associations peuvent saisir la justice dans un cas de violences faites aux femmes, exclusivement avec l'accord de la victime, contrairement à ce qui peut se passer pour un enfant ou un fait de racisme: « *Toutefois, dit en effet le texte, l'association ne sera recevable dans son action que si elle justifie avoir reçu l'accord de la victime. Si celle-ci est un majeur en tutelle, l'accord doit être donné par son représentant légal.* »

**Nous proposons donc que les associations dédiées, qui dans leurs statuts se sont donné la possibilité d'ester en justice, puissent également exercer les droits de la partie civile, sans avoir l'aval de la victime, laquelle trop souvent n'est pas en mesure de le faire.** De même, nous devons exiger la formation des magistrats qui instruisent ces affaires.

**Quid de la parité politique ?** Rien de bien neuf depuis les dernières élections départementales de 2015 qui ont largement amélioré la proportion de femmes élues, et les régionales qui l'ont confortée, sans pour autant enlever aux hommes leur leadership sur les exécutifs. 17,6% de femmes, soit 3 femmes, sont présidentes de régions (contre 7,7 en 2010), 9,9% présidentes de départements, soit 10 femmes (contre 5% en 2011) et 16% sont maires (contre 13,8% en 2008). A p'tits pas ! A p'tits pas, n'est-ce pas ?

Le changement de pilotage politique de certaines collectivités territoriales a fragilisé des associations féministes. Ce sont des locaux qui sont enlevés, comme c'est le cas pour « Femmes

Solidaires » à Bobigny, ce sont des programmes « Pass-Contraception » arrêtés, ce sont des subventions qui sont tronquées. Ce sont des objectifs de gestion collective des moyens, les fameuses mutualisations, qui sont imposés, vieux rêve d'élu.e.s qui n'ont pas bien mesuré le travail de terrain des associations. Et en effet que signifie mutualiser le travail pour des associations, éloignées de 50 kms, qui s'adressent à des publics différents ? Sinon la diminution effective du service au public.

Il reste, à l'horizon de 2017 le point noir des législatives: il n'y a aucune raison pour que la parité progresse puisqu'aucun dispositif neuf et efficace n'a été mis en place, sinon le doublement des pénalités en cas de déficit de parité pour les partis récalcitrants. Et on a vu depuis 2004 que les partis préfèrent payer que donner leur investiture à des femmes. La parité, décidément, cela ne va pas de soi !

On voit bien comment **Nathalie Kosciusko-Morizet**, candidate déclarée de son parti à la primaire des présidentielles de Les Républicains en novembre, peine fin août à obtenir ses parrainages, ce qui signifierait une primaire à droite sans une seule femme ! On voit comment **Marylise Lebranchu**, briguant le mandat de questeur de l'Assemblée Nationale (il y a 3 questeurs dont une femme, **Marie-Françoise Clergeau**), se voit vertueusement remettre à sa place par l'argument : « *Deux femmes socialistes questeurs, ce n'est pas possible !* » auquel elle réplique avec justesse et humour : « *Quand c'était deux hommes, ça ne gênait personne !* »

Voilà en outre les machos dans les starting blocks pour détricoter le dispositif de l'interdiction du cumul des mandats, prévue pour 2017, qui favorise automatiquement la parité et l'émergence de femmes (mais aussi de nouveaux venus) en politique. Contesté par une opposition de droite sans vergogne, il l'est aussi par certains grands élus de gauche, 11 sénateurs, pas plus vergogneux, qui, en l'occurrence ne craignent pas de perdre toute grandeur pour défendre leur petit pré carré!

Pourtant de bons signaux ont été envoyés avec un gouvernement Valls-3, une nouvelle fois paritaire (8 femmes sur 17 ministres, 7 femmes sur 14 secrétaires d'état), et le retour d'un vrai ministère de plein exercice dédié aux droits des femmes ; même si, complété par les familles et l'enfance, il a suscité un temps des craintes et des critiques justifiées. Nous en parlerons sans doute demain avec la ministre **Laurence Rossignol** elle-même.

Je partage bien sûr la satisfaction générale à ce sujet, et n'oublie pas le travail accompli par le tandem des deux précédentes ministre et secrétaire d'Etat, **Marisol Touraine** et **Pascale Boistard**, que nous avons accueillies ici même en 2014 et 2015.

**Du côté de l'égalité professionnelle**, d'après l'INSEE, le salaire des femmes dans la fonction publique qui était de - 14,7% par rapport à celui des hommes, en 2013, est en 2014 de - 14,6%. Je vous l'accorde, + 0,1%, c'est encore des petits pas. En revanche, dans le privé l'écart de salaire monte à -31,1% et - 39,5% (activités financières et d'assurances), mais il n'est que de -1,5% dans la construction. Quant au taux des retraites des femmes, il est toujours aussi désespérément bas (-37%). Pourtant, le taux d'emploi des femmes se rapproche de celui des hommes. Quant au rapport de situation comparée, le RSC, supprimé par la loi Rebsamen, sur lequel nous avons l'an dernier interrogé la ministre, il n'a toujours pas été rétabli.

**Sur le plan de la santé.** Quand on parle de santé des femmes, on vous répond souvent durée de vie. « Et là alors, les femmes, avec une espérance de vie de 85 ,6 ans contre 79 pour les hommes, de quoi vous plaignez-vous ? »

Santé et durée de vie sont 2 choses différentes. D'abord si l'on considère l'espérance de vie en bonne santé, elle est de 64,4% pour les femmes et de 63% pour les hommes. Ce qui ne fait pas une différence notable. Puis les maladies cardio-vasculaires, en lien avec les habitudes de vie des femmes qui se rapprochent du modèle masculin, stress au travail, double voire triple journée, consommation de tabac, etc..., sont devenues la 1<sup>ère</sup> cause de mortalité des femmes ; elles sont en hausse : + 17, 9% entre 2002 et 2008, alors que pour les hommes elles ont baissé de - 8,20% dans la même période<sup>4</sup>.

En France, à la différence d'autres pays comme la Suède et le Canada, nous n'avons pris conscience que très tardivement de la nécessité de considérer sur ce plan les femmes et les hommes comme des individus différents, et de mettre en place une **médecine de genre** : de revoir, en intégrant les spécificités biologiques des femmes et des hommes (hormones, répartition graisse et muscles, os), diagnostics, prise de médicaments, recherche spécifique, avec ses conséquences sur l'industrie pharmaceutique.

Pour plein de bonnes et de mauvaises raisons aujourd'hui, les tests des médicaments sont par ex. pratiqués en 4 séries successives sur 30% de femmes seulement, y compris les médicaments réservés aux femmes. Quid des médicaments généralistes, de type cardiovasculaires ?

Bien souvent, en outre, les affections ou les syndromes douloureux strictement féminins ne sont pas pris en compte. Pour exemple **la très douloureuse affection qui touche 1 femme sur 10 entre 20 et 40 ans, l'endométriose** - il s'agit d'un reflux de sang vers le ventre par les trompes au moment des règles.

Bien souvent les femmes les plus pauvres restent éloignées des soins. C'est le sujet d'un rapport à l'étude de la commission santé du HCEF/H. Le cas des territoires ultra-marins est à cet égard à considérer précisément. La Ministre des Outre-Mer, **George Pau-Langevin**, ne manquera pas de nous en parler.

**Dans le reste du monde**, la situation des femmes, malgré des avancées, du moins dans certains pays d'Afrique et d'Amérique du Sud, n'est pas sans nous faire frémir.

Nos amies féministes sont partout victimes de menaces et de harcèlement judiciaire. Je pense à nos amies marocaines, qui nous alertent sur les viols impunis, sur les violences et le harcèlement dont les femmes sont victimes dans la rue et sur les plages,

Je pense à **Djemila Benhabib**, au Canada, dont Laure Caille nous parlera tout à l'heure et dont le livre, « *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident* », préfacé par Yvette Roudy, est ici sur la table de librairie.

Je pense à la lumineuse députée travailliste, **Joe Cox**, assassinée au moment du référendum britannique sur le Brexit, parce qu'elle faisait campagne contre la sortie de la Grande Bretagne de l'Europe,

Je pense aux 10 femmes éthiopiennes soutenues par Femmes Solidaires dans leur grève de la faim pour dénoncer les viols dont elles ont été victimes par l'armée éthiopienne, et que nous sommes allées rencontrer près de Paris.

---

<sup>4</sup> Source : ministère DDF

Je pense à la romancière et poétesse turque de 49 ans, dont 3 romans ont été publiés chez Actes Sud, **Asli Erdogan** (elle n'a rien à voir avec le président turc du même nom), arrêtée ces jours derniers.

Je pense enfin à **Homa Hoodfar**, anthropologue canado-iranienne, détenue au secret dans la prison Evin de Téhéran, en Iran depuis le 6 juin pour avoir créé le réseau féministe international, *Femmes sous lois musulmanes*, dont le but est de soutenir le combat des femmes et de promouvoir l'égalité dans un contexte musulman.

Nous prenons la mesure de cette oppression obscurantiste lorsque nous voyons les images des habitant.e.s de Manjib en Syrie, occupée par l'Etat Islamique et libérée par les courageuses troupes kurdes et la coalition internationale, brûler leurs burkas, couper leur barbe, et fumer une cigarette. Comment ne pas nous sentir solidaires des femmes et des hommes qui se libèrent de cette oppression ? J'ai vu, nous avons vu de nos yeux en 2002 ce qu'était la libération des afghan.e.s du joug taliban en 2002. **Sabine Jullian**, présente dans cette salle, qui était alors avec nous, peut en témoigner : c'était la même chose.

Toutes ces femmes se battent en 1<sup>ère</sup> ligne contre l'obscurantisme, contre l'oppression et pour la liberté. Elles se battent pour elles, elles se battent pour leurs amies et leurs compagnes, elles se battent pour leurs filles et leurs garçons.... Pardonnez-moi si je manque d'intérêt pour le burkini.

- La Turquie, pays de notre amie **Pinar Selek**, nous inquiète particulièrement. Sous couvert de répression d'un coup d'état avorté, il a été procédé à 6000 arrestations, 42 journalistes sont sous le coup d'un mandat d'arrêt, 29 maisons d'édition ont été fermées en juillet. Comme souvent, cela s'accompagne d'une oppression spécifique contre les femmes, qui est une instrumentalisation politique de leur corps.

Le taux de fécondité en Turquie en 2015 était de 2,05 enfants par femme, mais qu'importe : le président turc Recep Erdogan a 4 enfants et les Turques doivent suivre son exemple. Afin d'augmenter la population de la Turquie et conforter sa puissance économique, la pilule du lendemain n'est plus distribuée sans ordonnance et Erdogan répète qu'une femme doit avoir "*au moins trois enfants*", sous peine d'être perçue comme "*incomplète*" et "*rejetant sa propre humanité*". La maternité est, dit-il, « *une condition essentielle pour être une femme accomplie* ». La Première dame turque, Emine Erdoğan, en bonne auxiliaire, vantait au mois de mars les mérites du harem qu'elle qualifiait « *d'école pour préparer les femmes à la vie* ». Il faut oser !

- En Iran, la répression dont font l'objet les personnes militant en faveur des droits des femmes, assimile les initiatives liées aux droits des femmes à des activités criminelles menaçant la sécurité nationale, elle s'est, d'après *Amnesty International* le 10 août 2016, intensifiée depuis le début de l'année. Deux initiatives locales étaient ciblées : un site Internet « *Feminist School* », l'École féministe, sur lequel sont publiés des rapports et des articles sur des questions féministes et sur l'état des droits des femmes en Iran et à travers le monde et la campagne « *Change the Masculine Face of Parliament* », Changer la face masculine du Parlement, lancée avant les élections. Le 26 juillet, le magazine « *Zanon e Emrooz* », Femmes d'aujourd'hui, a suspendu ses activités.

- Au Brésil, en mai dernier, la présidente **Dilma Rousseff** a été démise de ses fonctions par une coalition de sénateurs. Les féministes brésiliennes nous appellent à « *la soutenir, en dénonçant le coup d'état perpétré par un gouvernement de droite, sexiste, raciste, liberticide, qui bénéficie de la*



*complicité des médias, criminalise les mouvements sociaux* ». Dilma Rousseff dérangeait beaucoup. Ne s'était-elle pas engagée en faveur du droit à l'avortement ? Elle a retrouvé contre elle une coalition de toutes les églises, non seulement l'église catholique, mais aussi l'église évangéliste dont le public est en hausse considérable, alliées pour l'occasion à la droite, arcboutées contre les droits des femmes qui font le ciment de leur union.

- En Europe, les irlandaises et les polonaises sont toujours interdites d'avortement.
- Quant aux Etats Unis, la mortalité des femmes pour grossesse dans certains états, à la suite de la suppression des centres de planification familiale, reste un énorme problème, et il faudra à Hilary Clinton, si elle est élue en novembre, beaucoup de détermination pour venir à bout de ce fléau.

J'aimerais terminer ce panorama sur une note positive en revenant à notre pays.

Réjouissons-nous que les combats passés aient porté leurs fruits ; réjouissons-nous pour toutes les petites filles, qui maintenant au sortir du collège ont dépassé les garçons : 86% des filles maîtrisent les savoirs de base en français contre 72% des garçons ; en sciences, c'est 81% des filles contre 76% des garçons.

Disons et redisons l'importance de l'éducation, saluons le rapport du HCEF/H sur l'éducation à la sexualité (dont la rapporteure est, aux côtés de **Danielle Bousquet, Françoise Laurant**, ancienne présidente du MFPF et une des membres fondatrices de l'ADF), remis aux ministres de l'éducation et des droits des femmes en juin.

Et justement voilà deux belles histoires qui nous montrent que malgré tout, dans les domaines dont elles étaient exclues, les femmes font une percée sans précédent. Savez-vous qui sont la française **Emmanuelle Charpentier**, 48 ans, et l'américaine **Jennifer Doudna**, 52 ans ? Ce ne sont pas les médaillées d'or de Rio. Et d'ailleurs les françaises - il faudrait toutes les citer - ont été formidables aux Jeux Olympiques.

Ce sont deux chercheuses généticiennes dont la découverte, appelée CRISP-Cas9, est en train de révolutionner la génétique. Calqué sur le système de défense de certaines bactéries contre des attaques virales, ce procédé permet d'inhiber, modifier ou remplacer un ou plusieurs gènes, directement dans une cellule ou un organisme avec une précision et une rapidité inégalées jusque-là. Elle permet de « réparer » l'ADN par un copié-collé, si vous voulez. Découverte majeure, aussi importante me dit-on que celle de l'ADN.

**Emmanuelle Charpentier** a fait toute sa carrière hors de l'hexagone. Installée en Suède depuis 2009, elle a conduit en collaboration avec Jennifer Doudna les travaux qui les ont conduites à leur découverte en 2012. Elle dirige aujourd'hui l'Institut Max Planck à Berlin. Depuis 2012, et en 4 ans, des laboratoires partout dans le monde se sont emparés de cette méthodologie qui a fait avancer la génétique à grands pas. Emmanuelle Charpentier pense que cette technologie ouvre la porte à la thérapie génique, et en particulier à la guérison des maladies du sang et de certains cancers, par exemple à la drépanocytose et la mucoviscidose. 35 prix ont couronné conjointement les deux chercheuses, dont tout récemment, le Prix « Les femmes et la science », de la fondation l'Oréal. Elles sont considérées comme « nobelisables ».

Emmanuelle Charpentier ne se détermine pas précisément comme féministe et n'est pas convaincue du bienfondé de la discrimination positive en faveur des femmes dans la recherche... Nobody is perfect !

Et comme nous le savons, on ne naît pas féministe, on le devient.

Son histoire est celle d'une femme du XXIème siècle, née en 1968. Elle me donne l'occasion d'évoquer - autres temps, autres mœurs - une autre femme chercheuse du XXème siècle, **Marthe Gautier** née en 1925. Vous allez comprendre pourquoi.

Issue d'un milieu modeste, Marthe Gautier est reçue en 1950 à l'Internat de médecine (2 filles sur 80 nommés). Elève du Professeur Robert Debré, elle fait un stage à Harvard en 1955, où elle apprend la technique de la culture de cellules. A son retour en France - elle est alors cheffe de clinique à l'hôpital Trousseau - elle consacre ses après-midis libres à la recherche. Son « patron », le professeur Raymond Turpin, qui travaille sur les malformations, et en particulier la trisomie 21, lui confie la responsabilité de développer des cultures cellulaires ; il a l'intuition du lien entre mongolisme et anomalie chromosomique. Elle monte, seule, son laboratoire de cytogénétique, et à partir de ses cultures de cellules, parvient à comparer le nombre des chromosomes des cellules d'enfants atteints de la trisomie 21 avec celui d'enfants « sains ». En mai 1958, elle compte 46 chromosomes dans le 2<sup>nd</sup> cas (enfants sains), et 47 dans le 1<sup>er</sup>. Elle a scientifiquement mis en évidence l'anomalie de la trisomie 21. C'est une première mondiale.

Dans le service du professeur Turpin, il y a un jeune médecin de 32 ans, Jérôme Lejeune, stagiaire au CNRS. Il vient de temps en temps regarder les lames des cultures de cellules de Marthe Gautier, puis lui propose, car elle ne possède pas de photo-microscope, de prendre des clichés. Elle accepte et lui confie ses lames.

Plus de nouvelles jusqu'en 1959, date à laquelle, Jérôme Lejeune, sans la prévenir, présente ses résultats dans un congrès à Montréal en s'en attribuant la paternité.

De retour en France, Jérôme Lejeune presse Turpin et Marthe Gautier de publier ces résultats, qui paraissent dans la presse scientifique avec, en 1<sup>er</sup> signataire, Jérôme Lejeune, en 2<sup>nd</sup> Marthe Gautier, dont le nom a été transformé en Marie Gauthier, et Raymond Turpin. Vous pensez, une femme !!! Déjà bien qu'elle soit 2<sup>ème</sup> !

Marthe Gautier dira : « *Je suis blessée et soupçonne des manipulations, j'ai le sentiment d'être la découvreuse oubliée.* » Pour elle, « *jeune femme dans un monde masculin, simple fille de paysans* », ainsi qu'elle se décrit, le combat est trop lourd : en 1960, elle revient à la cardiopathie, sa vocation première, où d'ailleurs elle continuera à faire progresser la connaissance.

Le jeune médecin expert en tours de passe-passe devient professeur de médecine, reçoit seul le prix Kennedy doté de près de 200 000 NF pour « sa » découverte de la trisomie 21. Il se fait le champion de l'opposition au dépistage de la trisomie in utero, afin d'empêcher les IVG. Il meurt en 1994.

En 1996 la **Fondation Jérôme Lejeune** est créée, afin de lutter contre la trisomie, mais aussi - ce sont des catholiques intégristes - afin de lutter contre l'avortement. Toutes les fées se penchent sur le berceau de la toute jeune fondation qui obtient en moins d'un an la RUP (Reconnaissance d'Utilité Publique) - quand il faut en moyenne 4 ans aux autres fondations et associations pour l'obtenir -. Il est vrai qu'Hervé Gaymard, gendre de Lejeune, était alors Secrétaire d'état à la santé. La fondation s'engage en 2014 dans une bataille rangée contre le Mariage pour tous, puis la soi-

disant théorie du genre. La chargée de communication de cette Fondation, Ludivine de la Rochère, est par ailleurs présidente de la Manif pour tous.

Et Marthe Gautier ? En 2009, 50 ans après sa découverte - elle a alors 84 ans - elle publie dans La Recherche un article retentissant, relatant l'histoire de sa découverte. Pour la *Fondation Jérôme Lejeune* qui a entrepris une démarche de canonisation du grand homme, elle est devenue celle qu'il faut faire taire.

Le 31 janvier 2014, la Fédération française de génétique humaine attribue à l'unanimité de son Comité Scientifique son Grand Prix à Marthe Gautier, 88 ans. La remise du prix aura lieu à Bordeaux. Or, au moment où le prix doit être remis, en manière de menace, des huissiers sont envoyés par la *Fondation J. Lejeune* pour enregistrer le discours de Marthe Gautier. Affolés, les organisateurs de la manifestation la somment de ne pas prendre la parole, lui demandent de rendre son badge d'accès à la salle ; elle est cantonnée dans son hôtel et la médaille lui est remise dans un sac en plastique, au moment de prendre le train pour rentrer à Paris.

En septembre 2014, le Comité d'éthique de l'INSERM, piloté par le professeur Hervé Chneiweiss, sous la pression de biologistes indigné.e.s, rend un avis qui restitue la contribution majeure de Marthe Gautier, au rebours du discours de la fondation Lejeune. **A cette occasion, ce Comité rappelle que le 1<sup>er</sup> signataire d'une contribution scientifique doit être celui ou celle qui a fait le travail. Grande reconnaissance à venir pour les femmes de science !**

Enfin Marthe Gautier est élevée à la dignité d'officier de l'ordre de la Légion d'Honneur en 2014, par décision du Président de la République, François Hollande, et sans passer par le grade de chevalier. Nomination qu'elle accepte, après l'avoir refusée plusieurs fois, expliquant qu'elle l'a cette fois acceptée « *par indignation à l'égard de la fondation Lejeune* ». Les insignes lui sont remis par Claudine Hermann présidente de *Femmes et Sciences*. Comme quoi, l'histoire n'est jamais finie !

Deux parcours de femmes scientifiques, deux itinéraires de leur temps. Mais sans les Marthe Gautier, il n'y aurait sans doute pas d'Emmanuelle Charpentier !

Au terme de ce panorama, écoutons encore **Benoîte Groult**, qui écrivait en 1975 dans « *Ainsi soit-elle* », « *Quel pouvoir n'aurions-nous pas pourtant si nous découvriions que nous sommes solidaires ? Si des siècles de sujétion et de complexes d'infériorité et le poids d'un modèle imposé de féminité ne nous paralysaient plus devant une action désormais possible ? Si notre presse nous aidait à sortir du stéréotype puéril, ravissant et frivole dans lequel on s'obstine à reconnaître l'éternel féminin ?*

*Mais il faudra beaucoup de temps et beaucoup de féministes encore pour soulever le couvercle de plomb. Nous n'avons gagné que des batailles locales ; les mentalités n'ont pas vraiment changé. »*

Je vois ici, chère.e.s ami.e.s, dans cette salle, à côté des membres de l'Assemblée des Femmes et d'ECVF, des représentant.e.s d'autres associations, *Le mouvement du Nid, les Libres Marianne, le Planning Familial, Le CNIDFF, l'Amicale du Nid, Osez le féminisme* (qui vient de terminer son Summer Camp à Aix), *Les Chiennes de Garde, la Coordination Lesbienne de France, l'ANCIC, le CoRP, la Fédération Solidarité Femmes, Solidarité Femmes Bassin, la Fondation Scelles, Du côté des femmes de Cergy*, et je dois en oublier, excusez-moi,

Je vois des militant.e.s et des élu.e.s, socialistes, communistes, d'Europe-Ecologie-Les Verts, du Front de Gauche, du MODEM, du FRONDEM, du PRG, du MRC,

Ce qui nous réunit toutes et tous, c'est le féminisme, le féminisme comme courant politique, et je me dis que plus que jamais nous devons travailler ensemble, nous engager ensemble. Prouvons-

nous, chère.e.s ami.e.s, que le moment est venu, et que oui, chère Benoîte, nous sommes prêtes à changer les choses !

*« Cet enfant, l'enfant de cette nuit,  
C'est demain ! dit le poète persan,  
Personne ne sait ce qu'il sera  
Comment il sera. »*

Chère.e.s ami.e.s, faisons en sorte ensemble de construire ensemble un demain féministe et solidaire.

## SÉANCE INTRODUCTIVE

### « La marchandisation du corps des femmes »

*Danielle BOUSQUET, Présidente du HCEF/H, vice-présidente de l'ADF,*

*Françoise ASSUS-JUTTNER, avocate, Présidente de l'association française des femmes des carrières juridiques*

*Geneviève DUCHÉ, Présidente de l'Amical du Nid, professeure d'économie*

#### **Danielle BOUSQUET**

En 2015-2016, les attaques contre les droits fondamentaux des femmes se sont multipliées partout en Europe et dans le reste du monde. Et nous savons que ce n'est pas sur le point de s'arrêter.

Notre université d'été est consacrée à la marchandisation du corps des femmes au plan national et au plan mondial, tout simplement parce que la mondialisation existe aussi, bien évidemment, pour le corps des femmes et je vais prendre un seul exemple, celui de la prostitution.

Comment en effet peut-on parler de la prostitution seulement en France ou au plan européen, alors que l'on sait très bien que la prostitution relève de mafias organisées au plan international et mondial ?

En France, le corps des femmes reste encore l'enjeu de combats qui ne sont pas complètement tranchés. Ce sujet est encore largement instrumentalisé, il ne prend pas en compte la réalité des femmes et les droits humains des femmes, **mais ça touche aussi, essentiellement les femmes les plus pauvres, les plus démunies sans qu'il y ait à leur propos la moindre réflexion qui soit humaniste ou féministe.**

Durant ces deux journées, nous allons nous interroger avec l'aide de spécialistes qui sont là et que je remercie d'être là, spécialistes en droit, en économie ou en médecine, grâce à la présence également de responsables associatifs qui sont bien évidemment spécialistes comme on le sait, et de parlementaires, sur des sujets dont nous voyons concrètement les conséquences chaque jour autour de nous. Il en va ainsi de l'avortement, il en va ainsi de la procréation médicalement

assistée, de la gestation pour autrui - un terme très scientifique alors qu'on devrait parler de « mères porteuses » -.

C'est ça la réalité des choses, celle de la prostitution, mais aussi de l'hypersexualisation des filles, voire des petites filles. Regardez les petites filles de huit ans, dix ans à la sortie des écoles, pour certaines d'entre elles on en reste pantois. C'est encore la pornographie et l'image des femmes. L'image des femmes qui est impactée explicitement ou implicitement à travers tout ce que je viens de citer.

Comme l'an dernier sur le sujet de la laïcité et des droits des femmes, nous voulons contribuer à ouvrir le débat sur tous ces sujets et à mobiliser autour de ces enjeux qui sont, à notre sens, tout à fait essentiels pour les droits des femmes aujourd'hui et pour les droits des femmes demain.

La gestation pour autrui : le problème se pose aujourd'hui, mais il reste encore périphérique. On voit bien que cela peut complètement envahir notre réalité.

Je crois que c'est important pour aujourd'hui, je crois que c'est important aussi pour le futur, puisque ces questions sont vraiment au cœur des libertés des femmes ; et je ne vous apprendrai rien lorsque je vous dirai à nouveau que **la question du contrôle du corps des femmes, sujet qui reste central, est éminemment politique bien sûr.**

Un exemple : peut-on dire que les avancées de la science en matière de techniques procréatives concourent à émanciper les femmes ou bien au contraire est-ce que cela ne les enferme pas dans de nouvelles obligations, de nouvelles contraintes et de nouvelles injonctions ? Cela fera partie des choses dont nous débattons tout à l'heure.

Lorsque nous avons intitulé notre université d'été, du mot « marchandisation », qui est un terme de sens multiples, nous voulions parler du corps des femmes en tant que corps loué, corps vendu, corps modelé, corps érotisé, un corps qui est soumis à toutes sortes de normes, que ces normes soient sociales, commerciales ou culturelles.

Notre programme vous a peut-être donné l'impression que nous allions traiter de très nombreux sujets et c'est vrai que nous évoquons des thèmes très nombreux. Pourtant, il y a un véritable continuum entre toutes ces thématiques parce que l'avortement et la procréation médicalement assistée qui sont les thèmes de la première table ronde abordent le droit fondamental des femmes à la maîtrise de leur corps. La deuxième table ronde, les mères porteuses et la prostitution, dénonce l'utilisation à des fins marchandes du corps des femmes pour le bénéfice d'autrui. Et, au travers du traitement de l'image des femmes dans les médias, de l'hypersexualisation du corps des femmes et des petites filles, de la pornographie et du voilement du corps des femmes, eh bien nous allons montrer - j'espère que nous allons réussir à montrer - combien le consensus social, combien ce que notre société est prête à accepter, tire un trait sur l'éthique la plus élémentaire et sur les valeurs de l'égalité, pour façonner les petites filles dès leur plus jeune âge à l'acceptation par elles-mêmes et par la société, de la marchandisation de leur corps. **Autrement dit, tout concourt dans notre société, tout fonctionne pour que le corps des femmes soit un objet marchand à des degrés divers.**

Je voudrais dire aussi que les progrès formidables que nous avons engrangés depuis 2012 sur le terrain de l'égalité professionnelle, sur le terrain de la lutte contre les violences faites aux femmes, sur la question de la prostitution, sur la question de la parité politique, sur la question de l'avortement sont vraiment à prendre en compte.

**Prenons le cas de l'avortement : remboursement total de l'avortement y compris des frais collatéraux liés à l'avortement ; renforcement des dispositifs d'information et d'accompagnement des femmes avec un site officiel géré par le Planning familial, mais financé par le ministère ; suppression du délai de réflexion sur l'IVG, point qui était essentiel.** Ce sont des éléments qui effectivement permettent ou devraient permettre ou ont pour objectif de permettre un accès déculpabilisé des femmes, en France tout au moins, à l'avortement. Et ce, bien qu'il reste, il faut bien le dire, dans certains endroits du territoire encore des difficultés d'accès, en particulier liées à l'organisation hospitalière. Mais globalement, c'est un droit qu'on peut exercer sans contrainte en France. Les intervenant.e.s de cette table ronde aborderont bien sûr toutes ces questions.

Mais ce droit fondamental n'est jamais acquis. On le sait, la vigilance est toujours de mise, en particulier pour le droit à l'avortement. Les régressions de ce droit dans les pays d'Europe de l'Est en particulier doivent contribuer à continuer de mobiliser les féministes, ce qu'elles font d'ailleurs, et l'on voit qu'elles sont mobilisées, chaque fois que c'est nécessaire.

**L'accès à un avortement qui soit sûr et légal, l'accès à la contraception pour toutes y compris pour les jeunes filles est une composante-clé, il faut le dire, il faut l'affirmer, de la réussite des politiques de développement international.** Non pas pour limiter les naissances, non pas dans une perspective philosophique malthusienne, mais pour donner aux filles la possibilité de gérer elles-mêmes leur volonté d'avoir des enfants ou pas et de les espacer ou pas. **C'est un facteur élémentaire de réussite des politiques publiques d'aide au développement, c'est une question aussi d'égalité des sexes et de lutte contre la pauvreté.**

L'avortement et la procréation médicalement assistée ou PMA sont à rapprocher aussi parce que c'est le même droit des femmes à disposer de leur corps dans le cadre de la procréation ou non. Et je le dis ici, je l'ai dit dans d'autres circonstances : quelle que soit sa situation familiale, économique, sociale, quelle que soit sa sexualité, une femme doit pouvoir décider pour elle-même, quand sa décision n'a pas d'incidence sur le corps d'une autre personne. **C'est une décision qui la concerne elle.** Dans la poursuite de ce que je viens de dire, on peut se demander légitimement pourquoi l'accès à la procréation médicalement assistée des femmes célibataires ou des couples lesbiens reste discriminatoire alors même que le droit a consacré la reconnaissance de toutes les sexualités.

Lorsque nous traitons de la procréation médicalement assistée (PMA), c'est bien de la reconnaissance de l'autonomie des femmes dans la maîtrise de leur corps et de leur reproduction dont il est question. Ces aspects seront également débattus dans une table ronde.

**Bien qu'elles soient souvent mises en parallèle, la GPA et la PMA n'ont aucun rapport.** Ça n'est pas du tout la même chose, elles n'ont rien de commun ni en termes de techniques scientifiques, ni en termes de projets de société, ni dans le sens qu'elles portent, ni dans les conséquences qu'elles ont par rapport à la dignité des femmes bien que, et je le redis, et je vais être très sexiste en disant cela, bien que les couples homosexuels masculins font le parallèle entre les deux en disant « Si les couples lesbiens féminins ont accès à la PMA, pourquoi, nous, n'aurions-nous pas accès à la GPA ? » Eh bien parce que ce n'est pas du tout la même chose, parce que la GPA, les mères porteuses comme son nom l'indique, fait appel au corps de quelqu'un d'autre et que ça met la dignité des femmes en cause. Je crois qu'il faut vraiment que l'on discute bien là-dessus, que

l'on soit armé là-dessus, parce que le débat sur la GPA, va nous revenir. Il revient encore, il y a à nouveau des groupes de pression, etc. A nous d'être armé.e.s pour être capables d'expliquer à quel point nous refusons ce que signifie la réalité des mères porteuses. Nous ne sommes pas, à propos des mères porteuses, dans un regard moralisateur, mais nous sommes dans un regard sociétal par rapport aux droits des femmes, parce que l'on voit arriver progressivement une nouvelle norme sociale et commerciale qui s'impose aux femmes dans de nombreux pays, mais n'est pas encore acceptée en France.

Le Président de la République a dit à quel point il était hors de question que la GPA puisse intervenir en France et à quel point il y était opposé. Mais il y aura d'autres élections, et un jour, peut revenir l'idée qu'il peut y avoir un projet familial et un projet parental pour les couples homosexuels ou hétérosexuels, qui reposerait sur un corps qui serait marchandisé, qui serait prestataire d'un service procréatif et qui tiendrait sa légitimité d'un principe d'échange commercial réciproque dans un monde où tout est marchandisé : d'un côté un utérus et de l'autre une indemnisation. Et en plus, c'est complètement normal puisque les femmes sont bonnes et généreuses par nature comme chacun sait, pleines de bons sentiments et que donc, face à des couples qui sont en détresse parce qu'ils ne peuvent pas avoir d'enfants, de tout temps elles ont prêté leur utérus ! C'est ce qu'on nous dit : déjà dans le passé les femmes faisaient des enfants pour leurs sœurs, leurs cousines, pourquoi ne pas continuer, en plus on les paierait, c'est merveilleux ! C'est un monde de bisounours qu'on nous présente !

**La réalité est beaucoup plus douloureuse et difficile. Le corps des femmes n'est pas une matrice pour la satisfaction du besoin d'enfants de quelques-uns.** Ne nous laissons pas apitoyer par la réelle détresse de certaines familles. Ce n'est pas le sujet, la loi n'est pas faite pour ça. Elle n'est pas faite pour répondre aux besoins de deux ou trois ou 15 ou 100 personnes.

Je crois que nous pouvons nous féliciter du fait que le rapport de Sutter, du nom de la députée belge qui portait le projet de faire accepter la GPA, a été repoussé, et puis la résolution du Parlement européen en décembre 2015 est claire : la pratique de la gestation pour autrui va à l'encontre de la dignité humaine de la femme.

N'oublions pas, par contre, que la France a été condamnée à l'obligation d'inscrire à l'État civil des enfants nés de gestation pour autrui et que le débat va resurgir et qu'il va s'imposer à nous. La famille Mennesson est très active dans ce domaine, et très bien vue par les médias qui adorent ça. Ils adorent un homme et une femme qui ont eu des enfants dans un pays étranger, aux États Unis. Ils en parlent magnifiquement bien tous les deux. J'ai eu l'occasion de les auditionner à l'Assemblée nationale, il y a un certain temps, ils en parlent avec des trémolos dans la voix, ce que je peux comprendre, pour dire qu'il faut absolument donner un État civil à leurs enfants malgré les méchants parlementaires, etc. On connaît ça par cœur, mais pour autant on peut se laisser abuser.

Sur la prostitution, deux mots. **Maud Olivier** parlera demain des avancées formidables de la loi sur la prostitution dont on me disait tout à l'heure que des choses sont déjà mises à place, mais que la partie indemnisation des femmes victimes patinait. Là, c'est dramatique parce que cette loi ne peut pas s'appliquer convenablement si les personnes qui veulent sortir de la prostitution ne sont pas aidées sur cela.

Il faut aussi, je crois, qu'on soit capable de questionner l'hypersexualisation du corps des femmes et des filles parce qu'il faut que nous soyons capables d'analyser comment toutes sortes de normes sont en train de façonner l'image et la représentation du corps des femmes, les conséquences que cela a sur la socialisation des jeunes et sur les rapports filles/garçons qui peuvent faire peur. **Et aussi le lien entre cette normativité et le fait qu'il y a une réelle tolérance sociale pour certaines formes de violences faites aux femmes.** L'image que l'on a des femmes effectivement y conduit, lorsque l'on considère que ce ne sont pas exactement des êtres humains à part entière, on peut accepter certaines choses.

Je veux aussi insister sur le fait que lorsque l'on parle du corps des femmes instrumentalisé, on ne peut pas passer sous silence la question du voilement, d'autant qu'elle est au cœur du débat médiatique. Je vous recommande à ce sujet l'article que je trouve excellent de **Gérard Biard** sur le Burkini dans Charlie hebdo. C'est notre position, le voilement c'est l'inscription d'une fonction de séparation et de différenciation communautaire et nous savons combien cela peut impacter le vivre ensemble. Nous avons largement débattu de cela l'année dernière. Je vous renvoie aux actes de l'université d'été-2015<sup>5</sup>. Ces questions conduisent à étudier le rapport entre notre société, le politique et les droits des femmes. **Le voilement des femmes est à mon avis la représentation d'une assignation sexuelle des femmes poussée à son paroxysme. C'est le corps de la femme que l'on cache, mais qui, paradoxalement, est tellement visible par le voilement parce qu'il est dangereux pour l'homme et que le seul moyen effectivement de la protéger de son pouvoir maléfique sur les hommes et de la voiler.** Ce point mérite aussi d'être approfondi.

Nous avons largement matière à débattre et réfléchir. Demain matin, nous recevrons notre Ministre, **Laurence Rossignol**, et enfin **George Pau-Langevin**, la Ministre des outre-mer, viendra nous rencontrer en fin d'après-midi.

Nous avons voulu en ouverture de ces deux journées de travail, proposer sur tous ces sujets un double éclairage à la fois économique et juridique.

Donc, nous vous proposons en ouverture une sorte de cadrage. Madame **Françoise ASSUS-JUTTNER** est avocate au barreau de Nice et Présidente de *l'Association française des femmes des carrières juridiques*, seule association de ce type qui soit reconnue ONG à l'ONU. Vous êtes également membre de la *Fédération internationale* du même nom. Vous êtes avocate au barreau de Nice depuis un certain temps ; vous êtes associée à des groupes de travail qui réfléchissent sur le statut de la femme dans l'emploi, des femmes au sein de la famille et au sein de l'entreprise. Vous êtes enfin l'auteur.e d'ouvrages et de publications sur le statut de la personne et vous avez aussi une réflexion argumentée sur la GPA.

**Geneviève DUCHÉ**, vous êtes une féministe bien connue, universitaire, docteure d'État en sciences économiques et diplômée en sociologie et psychologie. Vous présidez enfin *l'Amicale du Nid*. Vous avez été vice-présidente de votre université à Montpellier ; vous avez créé la mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes à l'université de Montpellier III et vous avez cofondé l'association citoyenne *Maintenant à Montpellier*. Votre livre sur la prostitution<sup>6</sup>, que j'ai préfacé, examine comment le rapport social de sexe articulé au système de marchandisation

<sup>5</sup> « Droits des Femmes et laïcité », actes de la 23<sup>ème</sup> Université d'été de l'Assemblée des Femmes (2015)

<sup>6</sup> « Non au système prostitutionnel » (2016)



généralisée engendre cette violence qu'est la prostitution. Vous en analysez les processus et les conséquences sur les victimes.

Je vous remercie, et vous donne la parole.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je vous remercie de m'avoir conviée à votre tribune.

J'ai entendu quelques hésitations lorsque vous m'avez présentée. Ces hésitations, je les comprends tout à fait, car moi-même, si j'avais eu une interrogation,... En écoutant les différents discours, je me suis dit : « Mais oui, je sais pourquoi je suis là ». Je sais pourquoi je suis là et je vais rendre hommage à mes parents, chose qu'il ne faut jamais faire lorsque l'on est avocat, il ne faut jamais parler de soi, mais vous allez comprendre pourquoi je vais le faire.

J'ai pensé à mon père, obstétricien dans une Algérie colonialiste qui en tant qu'obstétricien a commencé son combat contre les chirurgiens qui avaient une notion du corps de la femme qui appelait à la mutilation plutôt qu'à la reconstruction.

J'ai pensé à lui qui exigeait que les cours d'accouchement sans douleur, au lendemain de la Libération, se fassent en arabe pour celles qui ne parlaient pas français.

J'ai pensé à ma mère, médecin dans un quartier populaire de la ville d'Alger qui, lorsque des personnes, éventuellement voilées venaient lui demander de percer les oreilles des bébés, les mettait vertement à la porte en disant « Je suis contre les mutilations du corps ».

J'ai fait mai 68 et donc je me suis percé les oreilles à l'âge de 30 ans rejetant ces deux bourgeois qu'étaient mes parents qui pourtant, arrivant dans les Alpes-Maritimes ont, non sans mal, fondé le Planning Familial.

Donc, voyez-vous, je ne crois pas être là parce que je suis avocate, je ne crois pas être là parce que je suis présidente de je ne sais quoi, je suis là parce qu'il y a un chemin.

Mais si j'en parle- je fais référence au livre qui est à l'entrée<sup>7</sup>- il y a une chose à laquelle mes parents n'avaient pas pensé. Ils avaient un discours scindé. C'étaient des laïques, des résistants, ils luttèrent pour la laïcité et d'un autre côté, ils luttèrent pour les droits des femmes. Ils n'avaient pas fait la jonction. **Cette jonction qu'aujourd'hui nous faisons, c'est que la laïcité est le corollaire nécessaire et obligatoire de la réflexion sur les droits des femmes ; le droit et l'égalité des genres passent par la laïcité.**

Dans mon propos, je vais - puisque je suis là quand même parce qu'il est question du « corps des femmes marchandisé, enjeu actuel des luttes internationales » - je vais donc employer les termes de **réification, chosification puisque le commerce, la marchandisation, reposent sur l'objet du contrat, le corps, qui est un objet et non pas un sujet.**

La marchandisation du corps ne devrait pas dans une société idéale être envisagée d'une manière distincte entre corps masculin et corps féminin. Cette interrogation est fondée sur un adage « *Noli me tangere* » (Ne me touche pas) : je ne vais pas me percer les oreilles parce que je ne dois pas porter atteinte à mon corps. Eh bien cet adage n'est pas genré, il est issu de la coutume religieuse et il s'est laïcisé par la loi.

C'est sur cet adage que s'est construite en France l'interdiction du châtement corporel et du commerce du corps par l'affirmation que celui-ci est hors patrimoine. **Ce principe est consacré**

<sup>7</sup> Actes de l'université d'été de l'Assemblée des Femmes- 2015 « Droits des femmes et laïcité »

**par notre Code civil : chacun a droit au respect de son corps ; le corps humain est inviolable, le corps humain, ses éléments et ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial.** Chacun est donc protégé contre l'atteinte à son corps et le juge peut prescrire toutes mesures nécessaires à sa protection, c'est également dans notre législation.

Ce corps est pris dans son entier, il s'étend aux éléments : organes, tissus, cellules, gamètes, sang. Ce qui d'ailleurs fait que tout don en France est anonyme et obligatoirement public. Il n'y a pas d'organismes privés qui pourraient s'occuper du don du sang.

Je vous invite à lire à ce sujet la réflexion de **Madame la professeure Frison-Roche** sur la réforme actuelle du Code civil et en particulier les contrats d'où l'on fait disparaître la notion de personne alors que le Code civil faisait partage entre le droit de la personne et le droit des biens.

La personne, c'est une notion qui, par le droit, s'est distinguée de la chose. C'est une fiction, le corps se rattache à la personne et c'est le droit qui a permis de sortir de l'artifice religieux, l'âme, pour que soit instauré un texte qui fasse qu'il n'est pas une chose.

Selon un grand juriste, j'en citerai peu, mais je suis bien obligée en tant que juriste de service de faire référence à la doctrine, **Monsieur Philippe Malaury**, il s'agit là, dans cette fiction, d'une transcendance qui a permis à l'homme de sortir de l'esclavage et de l'exploitation sexuelle. Mais, dit-il, « *la distinction entre la personne et la chose est aussi altérée par toutes sortes de règles disparates traduisant une réification partielle de la personne* »<sup>8</sup>, chosification qui conduit donc à la marchandise.

Voilà que, nous le verrons en particulier avec la GPA, voilà que la personne, le droit de la personne tombe dans le droit des affaires avec pour seule limite, nous en avons parlé tout à l'heure, Geneviève, le concept, par essence subjectif, de dignité humaine qui n'a été introduit dans notre jurisprudence qu'en 1994 par un arrêt du Conseil d'État. Voilà pourquoi le droit des femmes est interpolé par ce processus de chosification, parce que c'est la femme qui est la première visée.

Nous allons étudier cette question tout d'abord sous cet aspect, la chosification du corps de la femme par la coutume ou par la pratique, dans un cadre international. Puis, nous donnerons quelques exemples que j'appellerai transfrontaliers et parmi eux, et en dernier chapitre, celui de la GPA, mais que je réserverai à l'intervention de demain matin pour ne pas peser sur la longueur des débats de la matinée.

### **La chosification du corps de la femme par la coutume et la pratique, qu'en est-il ?**

Précisons à ce stade, que le principe édicté par l'article du Code civil que je viens de citer ne contient pas le terme de marchandises, ne contient pas le terme de commerce, **il contient le terme de patrimoine**. Donc, en Occident que ce soit par le droit romain ou par la coutume tirée des textes bibliques, étaient hors patrimoine tant le corps que ses parties et tant celui de la femme que celui de l'homme. Mais on entend déjà une différence sémantique, différence sémantique chère à Benoîte Groult : le patrimoine, la possession, sont masculins. Patrimoine, *Pater*, le corps ne fait que partie des biens du père, de l'homme. C'est que donc le principe de non patrimonialité du corps se pose de manière tout à fait singulière pour la femme alors qu'elle donne naissance au corps du bébé, et ce principe ancien qui nous vient des Romains était d'un temps où le gamète masculin était totalement ignoré et la filiation génétique paternelle ignorée, la paternité n'étant reconnue que dans la possession de la chose, des biens et de la famille, la famille étant en quelque sorte chosifiée.

<sup>8</sup> Dictionnaire d'un droit humaniste LGDJ, février 2015.

Ceci n'est pas sans rapport avec l'approche internationale du droit des femmes.

Où que je me sois trouvée en conférence, et j'ai parcouru bien des pays, j'ai entendu ici le Congo, là le Mozambique, la France, l'Italie, la Turquie, etc. tous avaient signé des conventions internationales qui affirment et prônent la protection de l'enfant, l'égalité des statuts entre femmes et hommes, mais toutes ont témoigné de l'effet très limité de leur signature dans les faits, alors même **qu'une fois le traité international signé il est introduit dans la hiérarchie des lois, et a valeur supérieure, supérieure même à la constitution.**

Je ne vais pas les citer ces conventions, je ne vais pas vous faire cette offense. Allez sur le site des droits des femmes, elles y sont toutes. Cette adhésion aux conventions internationales se généralise dans tous les pays du monde, des plus riches aux plus pauvres. Et pourtant, l'application se heurte aux coutumes. **La coutume est une source de droit, mais de valeur inférieure** et on ne peut pas l'utiliser si elle est contraire à celle supérieure. Et pourtant, d'une manière récurrente et historique, on l'applique et d'une manière récurrente et historique les coutumes asservissent la femme sauf dans quelques civilisations matriarcales qui d'ailleurs sont en voie de disparition.

Ce conflit entre le traité et la coutume est à l'ordre du jour des travaux de l'ONU. C'est une grande préoccupation, car nous pensions, nous, Association des femmes des carrières juridiques qui s'est fondée en 1905, nous pensions que c'est par le droit que nous y arriverions et voilà que le droit est en échec. Parce que - et on va retrouver la laïcité- parce que la coutume s'appuie le plus souvent sur des rites religieux et les rites religieux ont été introduits dans le droit de la personne, et le statut de la personne et de la famille est régi par la loi religieuse dans bien des états, lesquels affirment l'infériorité civile de la femme. « La coutume n'étant », je vais citer le doyen Jean Carbonnier éminent juriste, « **la coutume n'étant qu'un mécanisme par lequel la religion peut intervenir dans le droit** »<sup>9</sup>. Un mécanisme, ce n'est pas une loi, ce n'est pas l'Assemblée nationale, c'est un mécanisme. **Il faut dans notre réflexion que nous repérons ces mécanismes.** C'est dire aussi que c'est le degré de laïcité d'un pays qui va nous permettre de mesurer la force de ce mécanisme. C'est une réflexion qui a été conduite l'an dernier à cette tribune, je suis certaine qu'elle se poursuivra dans le débat.

Les coutumes, les pratiques religieuses dans l'espace public font de la femme un corps dont on dispose. Il y a souvent en arrière-plan de la coutume le contrat financier par lequel la femme est devenue objet d'échanges voire monnaie d'échange.

#### **Voyons quelques exemples transfrontaliers.**

Prenons d'abord celui de la vente de la fille comme servante dans des familles riches et hors territoire. J'ai entendu des magistrates témoigner d'audiences de fausses adoptions qui, en réalité, cachaient une vente de la petite fille, de la mineure, pour qu'elle aille servir des familles riches. Il en va également de la pratique du mariage précoce qui a la même fin. C'est que la petite fille représente un patrimoine, une terre, une somme d'argent, une économie dans le budget de la famille, on aura une bouche en moins à nourrir. Eh bien, c'est un phénomène de chosification du corps de l'enfant et en matière de mariage forcé, la scène judiciaire n'est pas le seul lieu de lutte. Je vous renvoie au rapport de l'Unicef qui fait part d'expériences dans des contextes aussi variés que le Bangladesh, le Burkina Faso, Djibouti, l'Éthiopie, l'Inde, le Niger, le Sénégal, la Somalie où il

<sup>9</sup> Jean Carbonnier, « La religion, fondement du droit ? »

s'agit de combiner certes les mesures légales, mais de faire des propositions alternatives viables et de proposer des espaces de dialogue pour permettre aux communautés d'arriver à une décision collective et de mettre fin au mariage précoce. Il paraît qu'il y a là un progrès.

Mais il n'y a pas que la coutume ; par exemple en France, un des pays les mieux dotés en matière de protection juridique dans ce domaine, il y a des statistiques peu encourageantes.

*Noli me tangere*, c'est d'abord la prohibition de porter des coups au corps de l'autre. Or, on sait que sur **13 crimes intrafamiliaux, il y en a deux d'une femme sur un homme quand il y en a 11 d'un homme sur une femme et parmi eux il y a trois femmes qui meurent.**

**La prostitution.** On va vous en parler tout à l'heure. Ça relève de la chosification et d'ailleurs, il y a toujours un consommateur homme, parfois très médiatique, vous voyez à qui je pense, qui valorise ce « plus vieux métier du monde ». Métier, c'est l'argent, c'est la marchandisation, c'est la chosification. Je passe sur les justifications les plus humiliantes. D'ailleurs, ces justifications humiliantes : « c'est l'usage », « ça a toujours été comme ça », « ça ne peut pas changer », etc. Lisez-les. **Elles sont presque mot pour mot les mêmes que celles qui ont été utilisées, lorsqu'il fut donné de lutter contre l'esclavagisme.**

**En ce qui concerne l'excision,** il s'agit également d'une mutilation. Nous n'y sommes pas encore alors qu'effectivement il y a eu des conventions internationales qui ont été signées. Il y a huit jours, le 17 août 2016 au Burkina Faso, l'épouse du chef d'État a dénoncé la pratique de l'excision et a condamné ce phénomène je cite « *d'un autre âge, en Afrique, en général, et au Burkina Faso en particulier* ».

**Tous ces exemples, sommairement vus, révèlent un certain échec du droit.**

Je parlerai de l'exemple de la GPA demain, **je parlerai de la folie de vouloir aménager une pratique. On sait que la pratique c'est la coutume, on sait que la coutume est hostile aux droits des femmes. Je vous demanderai de vous méfier de l'aménagement des pratiques.** Est-ce qu'on va aménager les violences en disant « Il faudrait que ce ne soit que deux coups au lieu de 150 » ? Ce n'est pas possible.

Et puis, je pense, que nous devons effectivement avoir un regard sur les progrès scientifiques qui sont orientés et qui, alors que ce serait possible, ne servent pas nécessairement le progrès en matière de gestation et de fertilité, pour que ce drame de l'infertilité qui frappe les pays occidentaux, pour bien d'autres raisons, dont le travail de la femme - le travail de la femme qu'il faut saluer -. Ainsi la parturiente âgée est moins fertile que la parturiente jeune or, il faut qu'elle travaille, qu'elle ait un métier comme les autres ; et la misère, lutter contre la misère, lutter pour le salaire minimum d'existence qui serait également celui de la femme égale de l'homme et qui la sortirait de cet asservissement par la religion et la coutume. **Mais ne lâchons pas, c'est par le droit aussi qu'il faut aller** et je terminerai par le jugement du tribunal administratif de Nice de la semaine dernière qui, pour la première fois, a fait appel au principe de laïcité pour valider l'interdiction du maillot intégral. Je vous remercie.

**Danielle BOUSQUET**

Merci beaucoup d'avoir posé ces fondamentaux. Geneviève Duché maintenant, toujours sur le même thème.

## Geneviève DUCHÉ

Bonjour, et merci de m'avoir invitée. Sur le même thème, vu différemment, mais d'une façon tout à fait complémentaire, il va être particulièrement difficile d'intervenir après une brillante avocate, mais je vais essayer de faire du mieux possible.

J'ai intitulé cette présentation: « *Marchandisation du corps des femmes, libéralisme et patriarcat ou, quand l'articulation libéralisée de l'économie et du patriarcat généralise et banalise la marchandisation du corps des femmes* ». Ainsi le titre indique bien l'hypothèse que je fais au départ, à savoir qu'il y a **interrelation entre le libéralisme économique, le capitalisme, et le patriarcat, le rapport social de sexe** que nous connaissons, pour organiser une marchandisation mondiale du corps des femmes. Il faut donc passer par l'analyse des deux systèmes pour comprendre le phénomène que nous voulons étudier aujourd'hui.

### **Je commencerai par l'économie de marché.**

Qu'est-ce qui peut nous faire comprendre cette marchandisation ? C'est d'abord de comprendre la genèse de l'économie de marché, du modèle économique tel que nous le connaissons.

La marche vers le capitalisme industriel a été longue et accompagnée de transformations sociales profondes et fort douloureuses pour une grande partie des peuples qui l'ont subie -ou la subissent encore-, ainsi que de la séparation entre l'économie et la société.

Le capitalisme pour son institution et son développement s'est nourri et se nourrit de l'appropriation du corps des femmes par le groupe des hommes, système qui le précédait, et de l'usage de la force de travail des femmes, dévalorisée par rapport à celle des hommes.

Les deux systèmes économie libérale/capitaliste, et patriarcat sont donc inter-reliés. **Les deux systèmes présentent une matérialité, le marché généralisé et l'accumulation du capital pour le système économique libéral, l'appropriation du corps des femmes pour la progéniture, le sexe et le travail et les soins domestiques pour le patriarcat** ; les deux systèmes produisent chacun une idéologie qui crée les conditions de maintien de l'ordre existant et son intégration comme norme. Pour l'économie de marché et le libéralisme économique, marché et recherche du maximum de satisfaction matérielle appuyés sur la propriété seraient seuls régulateurs efficaces de l'économie mondiale. Pour l'appropriation du corps des femmes par les hommes qui constitue le rapport social de sexe, de domination des hommes sur les femmes, l'idéologie sera la naturalité de la valence différentielle et de la hiérarchie des sexes (Françoise Héritier) qui ne pourraient alors être remises en question.

Pour comprendre les processus de marchandisation mondialisée et particulièrement de marchandisation des corps des femmes il convient donc de connaître les processus et les dynamiques des deux systèmes qui, se nourrissant et se renforçant l'un l'autre, produisent la chosification des personnes, et en particulier et de façon massive, la banalisation de la chosification des femmes.

### **1-La marche vers le marché généralisé et le libéralisme économique**

Les échanges marchands et l'existence de l'argent sont très anciens dans certaines sociétés ou parties du monde, mais cela ne signifie pas que le marché a eu une grande place dans la vie de ces sociétés et pour les peuples de ces contrées. Cela ne signifie pas non plus, au contraire de ce qu'affirment la plupart des économistes libéraux, que les êtres humains ne sont mus que par leur

intérêt et vont toujours rationnellement chercher à maximiser leur avantage en produisant ainsi, comme par miracle (la main invisible d'Adam Smith), si on les laisse faire, un état optimum pour tous de la satisfaction matérielle. Cette vision réductrice de l'être humain, *homo œconomicus*, et donc de la société, constitue l'idéologie libérale, celle qui entretient la fiction de la nécessité d'un marché autorégulateur seul efficace, sans intervention du politique, pour atteindre l'optimum du bien-être dans toute société. En fait, derrière cela, il y a à l'origine, l'intérêt puissant des marchands et industriels au moment de la révolution industrielle, groupe minoritaire détenteur de capital et plus ou moins soutenu par la puissance publique selon les moments.

En d'autres termes si l'échange de biens existe depuis très longtemps<sup>10</sup> (et particulièrement l'échange des femmes, biens appropriés !), il n'est pas à confondre avec l'instauration du « tout marché » comme principe régulateur universel.

L'échange c'est ce qui permet de satisfaire des besoins matériels par une certaine division du travail ou la prise en compte des différences de produits de la terre sur laquelle vivent les groupes humains, la prise en compte aussi des différences de savoir-faire artisanaux etc.

Ainsi dans l'échange de la petite production marchande le producteur par exemple un artisan autonome va échanger une marchandise contre une autre, il va vendre le produit de son travail contre de l'argent pour acheter le bien nécessaire à sa vie.

Alors que dans l'échange marchand capitaliste, le marchand va, avec une somme d'argent, acheter une marchandise qu'il va revendre pour une somme d'argent plus importante, il accumule ainsi le capital. La marchandise ne lui est utile que pour obtenir de l'argent.

Avec le mercantilisme (16<sup>ème</sup>-18<sup>ème</sup> siècles) et surtout plus tard avec la révolution industrielle et sous l'effet de la concurrence internationale, les détenteurs de capitaux accumulés grâce aux marchés extérieurs (Voir Braudel avec l'économie –monde de la Méditerranée par exemple) vont organiser la production et la surveiller pour l'augmenter. Ils vont progressivement développer le marché intérieur et vont tout faire pour réduire les coûts de production. Ce sera alors l'avènement de la manufacture (réunions de travailleurs/ses, souvent des femmes, dans un même local pour surveiller la production), puis de la fabrique avec la machine à vapeur et enfin de l'usine moderne avec la mécanisation et les technologies de générations successives. Pour produire et faire des profits en vendant les marchandises, les capitalistes ont besoin de facteurs de production, la terre par exemple, libérée des entraves du droit ancestral à la terre et de travailleurs « libérés » de l'esclavage, du servage, de leur paroisse etc. Ils ont besoin de travailleurs mobiles et n'ayant plus rien pour vivre. L'artisanat va être en grande partie détruit dans ce mouvement, les capitaux accumulés par les grands marchands permettant d'investir dans la recherche et la technologie de façon à mettre en place des systèmes techniques inaccessibles aux artisans. Ces derniers tentent de résister en se regroupant ou en détruisant les machines des fabriques (luddisme début du 19<sup>ème</sup> siècle en Angleterre). Ainsi libérées - et nous voyons comment le terme de liberté prend un sens dévoyé alors -, les populations dépossédées de leurs moyens de travail n'auront plus pour vivre qu'à vendre leur force de travail, vente qui fera l'objet d'un contrat, d'un marché.

---

<sup>10</sup> Il a souvent été une solution organisée par les pouvoirs autochtones pour réduire les violences des razzias, des pillages, dans les agressions entre communautés ou coloniales. Le commerce peut être un facteur de civilisation au sens de rencontre de cultures sans brutalités physiques...

L'argent a été depuis très longtemps transformé en marchandise que l'on souhaite obtenir pour elle-même et non seulement comme un moyen d'échange plus pratique que le troc. L'argent contient du temps, du futur (l'accumuler pour l'avenir), de la capacité à s'auto produire (intérêt et spéculation), à accumuler le capital et de la puissance et du pouvoir (acheter biens et personnes, faire montre de richesse etc.). Il devient indispensable et première valeur dans des sociétés ou tout est mercantile.

Lorsque la terre devient un bien comme les autres et s'échange sur un marché (pour les produits de l'agriculture, de la sylviculture et richesses du sous-sol), il y a risque de sa destruction, et donc de la société et de l'être humain. En effet la terre est ce sur quoi nous naissons et nous vivons, la terre est ce qui porte l'Histoire et les moyens premiers de survie, la terre est l'espace vivant (faune et flore) de vie humaine. Lorsque ce bien est approprié pour la production capitaliste, l'enrichissement et la spéculation, il peut alors être soumis à toutes les transformations, à tous les pillages et les populations qui l'occupent peuvent en être chassées ; c'est ce qui s'est passé et qui se passe encore dans les terres de colonisation et de néo colonisation mais aussi en Europe avec la constitution de grands domaines capitalistes et la croissance des villes.

L'institution du marché de la terre est le premier acte de séparation de l'économie de la société.

Quant à la mise en place d'un marché du travail (échange de la force de travail contre un salaire), exigé par ceux qui voulaient accumuler du capital, il a deux aspects contradictoires. Le premier est celui de la libération des liens d'appropriation traditionnels (esclavage, servage par l'aristocratie ou les grands propriétaires) et est en lui-même un progrès social déterminant, désencastrant les personnes de sociétés holistes et marquant l'avènement d'une société d'individus. Le deuxième est la mise en coupe réglée des producteurs, la lutte contre leur indépendance (artisanat, petit commerce, interdiction des corporations) et l'usage comme marchandise de l'humain. La liberté des travailleurs va être toute relative et leurs moyens de vie précaires, l'employeur, l'entrepreneur capitaliste n'ayant pas pour but de créer des emplois mais d'accroître son capital et de faire des profits pour réinvestir et/ou spéculer. Ainsi les conditions de vie des salarié.e.s au 19<sup>ème</sup> siècle là où la révolution industrielle se faisait et aujourd'hui, là où le développement capitaliste se réalise, n'ont bien souvent rien à envier à celles des esclaves et des serfs (voir les travailleurs chinois en exode de leur terre qui vivent comme des rats dans des caves à Pékin, les conditions de vie des mineurs dans les mines de métaux précieux d'Afrique subsaharienne, les salarié.e.s agricoles de certains domaines latifundiaires en Amérique du Sud etc.). Aujourd'hui les précarités, exclusions et pauvreté sont massives.

Il fallait évidemment abolir l'esclavage et il faut poursuivre notre lutte contre toutes les formes actuelles de cet asservissement ! La question n'est pas là.

Mais le problème de cette grande transformation (Karl Polanyi) qui commence dès le 17<sup>ème</sup> siècle et qui connaît des phases d'accélération voire de mutations est qu'elle provoque la séparation radicale entre l'économie et la société, entre le marché autorégulateur et le politique, - au moins au niveau du message fictionnel-, et la marchandisation de l'humain et de son milieu de vie. Cette transformation qui produit régulièrement des crises profondes destructrices de valeurs et de vies, mettait en péril la société entière et cela continue. La résistance s'est organisée (le mouvement coopératif, le syndicalisme, des révolutions, les utopies, le socialisme, le féminisme, l'écologie etc.). Le capitalisme a gagné jusqu'à aujourd'hui.

Cependant la transformation a finalement dû être opérée avec l'intervention des pouvoirs publics pour protéger la société, pour éviter que la force de travail ne soit surexploitée et détruite, le capitalisme l'aurait été avec, d'où l'ambiguïté de l'intervention étatique dans un régime de libéralisme économique. Ainsi les pouvoirs publics ont mis en place des politiques de protection sociale et protectionnistes au niveau commercial, mesures qui craquent ces dernières années de manière différenciée selon les pays et volontés politiques, il faut le rappeler.

## **2-Internationalisation, mondialisation et globalisation :**

**Quand on parle de mondialisation, on évoque la plupart du temps l'emprise d'un système économique, le capitalisme sur l'espace mondial.** Cette emprise se manifeste sur le plan géopolitique. Avec l'effondrement du bloc soviétique à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle a disparu l'un des obstacles les plus importants à l'expansion du capitalisme. Là où le régime dit communiste survit comme en Chine c'est parce qu'ont été mises en place des mesures d'ouverture à l'économie de marché et aux capitaux étrangers. En Amérique centrale et du Sud, en Afrique, le capitalisme est encouragé de façon systématique par des institutions internationales comme la banque mondiale et le FMI.

En plus, l'emprise universelle du capitalisme tend à déborder voire détruire la logique d'un système interétatique, elle y substitue une logique de réseaux transnationaux, réseaux d'entreprises puissantes, réseaux de finances et de pouvoirs. **La mondialisation enfin, expression de l'expansion spatiale du capitalisme, est un processus de contournement, de délitement et de démantèlement des frontières physiques et réglementaires. La mondialisation est une vraie mutation comme celle de la mise en place du marché du travail.** Les parties constituant l'économie mondiale échappent au contrôle des Etats et portent atteinte à certains attributs essentiels de leur souveraineté donc de la souveraineté des peuples, monnaie, gestion des finances publiques. Ce processus institue, au lieu de complémentarités, une concurrence généralisée pour la maîtrise des marchés et des ressources (matières premières, mains d'œuvre, réseaux de distribution, savoir-faire, matière grise, épargne etc.) qui ainsi peut briser les compromis sociaux nationaux.

A partir de là, marché, marchandises et économie dominent la société, les sociétés. Disparaît la possibilité d'une économie qui organise réellement la satisfaction des besoins humains et qui permet l'accès de tous aux biens produits individuellement ou collectivement. Disparaît la possibilité d'une économie encadrée dans la société et qui obéirait aux projets de vie ensemble que les formations sociales se donneraient. C'est l'inverse, le diktat du profit et du tout marchand imprime son ordre et sa réification à toutes les sociétés dans le monde entier avec des effets contrastés et parfois contradictoires<sup>11</sup>.

---

<sup>11</sup> Prolétarianisation des paysans et des artisans ; inégalités et pauvreté accrues mais émergence d'une classe moyenne qui vit mieux sur le plan matériel ; éclatement des familles et des communautés qui vulnérabilisent et isolent, mais libération des ordres anciens, émancipation partielle des femmes et leur accès au marché du travail ; représentation de la richesse matérielle versus pays riches comme seul moyen du bonheur ; migrations forcées liées à la captation des terres et des richesses par les détenteurs de capitaux mais aussi ouverture des frontières qui offrent des opportunités et qui permettent la communication, la rencontre entre les peuples ; marchandisation généralisée qui uniformise les modes de vie, transforme en marchandise les traditions et les productions locales (tourisme), qui donne le pouvoir à l'argent, cet équivalent général censé donner puissance et jouissance. La volonté de gain d'argent est une cause de grandes violences, des pires trafics, de la perte de sens et de la déshumanisation.



**Santé, éducation et culture qui sont des biens communs à préserver sont l'objet eux aussi de marchandisation.** Si le premier est la condition de la vie, les deux autres<sup>12</sup> sont des moyens de l'analyse critique, de l'action citoyenne, de la pensée et de la création ; ils sont donc moyens de résistance à préserver coûte que coûte. Mais observons que même le mot concept est marchandisé<sup>13</sup>, un concept, cette notion qui organise la pensée, qui permet le débat, l'analyse, les échanges d'idées, la compréhension de la complexité. Même ce mot devient une chose à vendre. N'entendons-nous pas constamment venant de la sphère marchande : « nous avons créé un nouveau concept ». Or penser c'est être et être c'est penser. Si on pense marchand on ne sera que marchand.e ou marchandisé.e.

Puisque les conditions même de la vie humaine ont été marchandisées pourquoi pas marchandiser le corps, il n'y a plus de limite à ce processus d'autant que l'idéologie libérale se charge de verrouiller l'ordre économique dominant.

### **3-L'idéologie du libéralisme économique et le conditionnement :**

**Ce ne sont pas les valeurs libérales émancipatrices et le pouvoir d'agir en Etre libre qui sont ici remises en question mais le récit fictionnel selon lequel les individu.e.s sont totalement maîtresses de leur choix et libres et adhèrent en toute conscience aux lois du marché en jouissant parfaitement de leur statut de producteur.trice.s et consommateur.trice.s.**

Le régime d'accumulation du capital vit de spéculation, de produits financiers, de rapines et de trafics aussi, et de la vente à l'échelle mondiale de marchandises avec une tendance à l'englobement de tout élément de vie, de pensée et d'action dans cette marchandisation. Un des moyens de l'accumulation est la manipulation constante des acheteurs et consommateurs. Dans une société du spectacle (Guy Debord) et de la vitrine, souvent confondus avec la communication, l'incitation constante à consommer s'arrime sur le manque, manque à être et manque à avoir, savamment entretenu par l'offre de nouveaux biens, par les messages publicitaires. Quel est le sens, quels sont les effets par exemple des promenades du samedi ou du dimanche en famille ou en bandes de jeunes dans les centres commerciaux, de ces moments de vide et d'exacerbation du spectacle de la marchandise et de l'envie ? N'est-ce pas le produit du tout marchand et l'expression d'un malaise profond qui ressortit à la fois de l'anorexie et de la boulimie, dans la perte du sens et de l'existence ? Tout est prêt alors, après la vacuité, l'absence de regards qui s'échangent entre humains puisque seule la marchandise est regardée, pour que la violence s'installe et que des manipulateurs aliènent encore davantage une jeunesse par des projets suicidaires qui semblent donner un sens.

**L'explosion des industries du sexe va de pair avec la mondialisation néo-libérale et les instances internationales ont tendance à aller dans le sens d'une libéralisation qui justifie prostitution et pornographie comme ultimes libertés. Le capitalisme a récupéré le sexe et « a**

<sup>12</sup> voir « *L'éducation devient un marché prometteur* » de Sylvain Aubry de la Global Initiative for Economic, Social and Cultural Rights dans la Lettre de Solidarité Laïque n° 53, 2016.

<sup>13</sup> Michèle Riot Sarcey, « *le Procès de la liberté. Une histoire souterraine du XIXe siècle en France* », leçon inaugurale, les entretiens de Pétrarque, Montpellier, juillet 2016.

**trouvé vocation à marchandiser le désir, notamment celui de la libération et ainsi à le récupérer et à l'encadrer »<sup>14</sup>.**

Les droits humains, l'interdit international de l'atteinte à la dignité humaine, la non patrimonialité du corps humain sont une défense, une protection, une réaction contre la marchandisation des corps, esclavage, traite des êtres humains.e.s sous toutes ses formes, exploitation du travail, exploitation sexuelle et ventes d'organes etc. L'affaire du lancer de nain est exemplaire et par ailleurs, par exemple l'OMS affiche sa lutte contre la marchandisation des organes et du sang. Mais où est la lutte de l'OMS<sup>15</sup> contre la gestation pour autrui et l'exploitation sexuelle, n'ont-elles rien à voir avec la santé ces marchandisations du corps ? oui mais du corps de femmes !

**La lutte contre la TEH (traite des êtres humains) est des plus molles dans la plupart des pays, l'exploitation sexuelle c'est-à-dire la prostitution est organisée dans beaucoup d'entre eux et les néo-libéraux, libertaires et pro-prostitution ou pro-sexes dont des universitaires, mettent en avant aujourd'hui une « TEH qui serait volontaire » expliquant ainsi que les plus vulnérables d'entre nous, des femmes et des enfants en migrations forcées par la misère, la violence de la guerre et du machisme dans leur pays, acceptent, pour s'en sortir, d'être mises sur le trottoir par des trafiquants pour être chosifiées et satisfaire la pulsion sexuelle des hommes des pays riches...rien de plus naturel ! Et surtout à ne pas interdire !**

Pourquoi en effet le marché autorégulateur éviterait les échanges économique-sexuels et la marchandisation du corps des femmes puisqu'elles ont été de tout temps appropriées par le groupe des hommes et que lorsqu'on possède une chose on peut la vendre ou si on ne la possède pas et on en a envie, on demande à pouvoir l'acheter si on ne veut la voler.

Les trafics illégaux et planétaires sont extrêmement nombreux, ceux qui les commandent très puissants. **Les industries du sexe, qu'elles soient réglementées, libres ou interdites, concernent des millions de personnes et rapportent des milliards (voir Poulin, Fondation Scelles) et ce sont toujours essentiellement les femmes et les enfants qui en sont les victimes.**

C'est cela qu'il faut examiner à présent, l'origine du côté du rapport social de sexe du processus de banalisation de la marchandisation mondialisée du corps des femmes. Il s'agit de l'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes.

#### **4-L'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes, le rapport social de sexe**

L'expression concrète de l'appropriation des femmes par les hommes est « *L'usage d'un groupe par un autre, sa transformation en instrument manipulé et utilisé aux fins d'accroître les biens mais également la liberté et le prestige du groupe dominant ou aux fins de rendre sa survie possible dans des conditions meilleures* », il s'agit du **sexage** pour C. Guillaumin.

Il existe deux formes d'appropriation, l'appropriation privée par le mariage et l'appropriation collective. Le mariage que nous n'avons pas aboli mais au contraire étendu, ou la formation d'un couple hétérosexuel pour ce qui nous concerne ici, est la forme courante de l'appropriation privée dans le monde entier, il légalise et entérine une relation qui existe avant lui et en dehors de lui

<sup>14</sup> Boltanski et Chiapello dans « *Le nouvel esprit du capitalisme* », Gallimard, 2002, p.226, cité par Richard Poulin, « *La mondialisation des industries du sexe* », p.143.

<sup>15</sup> L'OMS appelle en 2001 à la reconnaissance de la prostitution comme un métier et l'OIT (Organisation Internationale du Travail) depuis longtemps va dans ce sens.

c'est à dire l'appropriation collective des femmes par les hommes (le sexage). **Il suffit d'observer le harcèlement sexuel pour comprendre ce qu'est cette appropriation collective et ce qu'elle produit. L'enjeu du port du voile exprime aussi clairement ce rapport social et l'articulation appropriation privée/ appropriation collective.**

Les expressions particulières de ce rapport de sexage ou d'appropriation des femmes sont :

- **L'appropriation du temps**, dans le contrat de mariage, le temps est approprié sans qu'il y ait mesure du temps, limitation à son emploi, pas d'horaire comme c'est le cas dans les contrats de travail qu'ils soient salariaux ou non.
- **L'appropriation des produits du corps** : notamment les enfants : pas de contrat pour le nombre à livrer et la plupart du temps pas soumis à l'approbation de l'épouse (lutte pour le droit à la contraception et à l'IVG). En cas de conflit conjugal, c'est essentiellement la possession des enfants que réclament les hommes et non leur charge matérielle qu'ils confient rapidement à une autre femme le plus souvent.
- **L'obligation sexuelle : qui prend deux formes principales et très anciennes**. L'une qui existe par le mariage, un contrat non monétaire, et l'autre qui est directement monnayée, la prostitution. La femme mariée est appropriée par un seul homme, la femme prostituée est une femme commune au sens de bien commun qui appartient à tous les hommes et cela va avoir une grande importance dans la marchandisation des corps des femmes.
- **La charge physique et psychologique des membres du groupe** : Les femmes sont instrumentalisées comme outil pour l'entretien corporel, matériel et éventuellement affectif de l'ensemble des acteurs sociaux. L'appropriée est attachée au service du corps du dominant et des corps qui appartiennent ou dépendent du dominant. Ces tâches sont parfois effectuées par le salariat mais elles sont encore majoritairement effectuées hors du circuit salarial.

**Quand on est appropriée matériellement on est dépossédée mentalement de soi-même, l'individu femme n'émerge alors qu'avec difficulté.**

**L'esclavage a comme origine ce modèle de l'appropriation des femmes, il s'agit bien du même rapport d'appropriation.** Mais l'esclavage a été aboli au niveau de la planète, pas l'appropriation des femmes ou le patriarcat... ce ne sont donc pas des êtres humains ?

### **5-Les femmes dans l'économie libérale capitaliste et la marchandisation de leur corps:**

Dans le développement du capitalisme, les femmes ont vendu et vendent leur force de travail<sup>16</sup> et on parle souvent de cette surexploitation des femmes qui sont moins payées que les hommes. Par leur salariat elles permettent de mobiliser une plus grande force de travail pour la production, donc les profits. Par leur travail, elles permettent aux patrons de moins payer les hommes, c'est-à-dire de moins payer pour la reproduction de la force de travail, leur entretien et celui de la famille puisque les femmes reçoivent de l'argent de leur côté (salaire d'appoint).

**Sylvia Federici**<sup>17</sup> critique K. Marx qui n'a pas vu, qui n'a pas étudié, « *les profondes transformations que le capitalisme introduisit dans la reproduction de la force de travail et la position sociale des femmes* ».

<sup>16</sup> Dans le processus d'industrialisation capitaliste, femmes et enfants ont été jetés dans les manufactures, dans les mines et les fabriques puis les usines (lire « *Germinal* » d'Emile Zola).

<sup>17</sup> « *Caliban et la Sorcière. Femmes, corps et accumulation primitive* », Entremonde, 2014.

En analysant la transition vers le capitalisme, elle montre comment l'importance économique de la reproduction de la force de travail effectuée dans le foyer et sa fonction dans l'accumulation du capital « *devint invisible, mythifiée comme aspiration naturelle et qualifiée de travail de femmes* ».

**Longtemps les femmes n'ont pas fait vraiment partie du rapport social de classe, elles en ont été absentes parce que non sujets « libres ».** Le salaire de leur travail a été souvent donné au mari, au père ou au frère, jusqu'en 1907 en France pays où l'autorisation du mari pour travailler à l'extérieur de la maison n'a été supprimée qu'en 1965. Les femmes n'étaient pas, ne sont pas ailleurs souvent encore, des travailleuses libres, elles sont propriété d'hommes. Elles sont soumises à un rapport d'appropriation physique direct qui va être au fondement de la marchandisation de leur corps.

Le modèle de la famille bourgeoise avait écarté beaucoup de femmes du travail salarié dans les couches moyennes fin 19<sup>ème</sup> début 20<sup>ème</sup> siècle. Elles sont revenues sur le marché du travail, dans les épisodes de guerre au moment où les hommes étaient mobilisés par le combat, puis après la deuxième guerre mondiale par le double effet des besoins du capital, et de la lutte des femmes pour leur émancipation.

Les femmes ont aussi été déléguées à la consommation et à l'organisation de celle-ci (classe oisive de Veblen) particulièrement pour les classes bourgeoises et moyennes, ces dernières se développant avec le développement économique. Les femmes puisque biens parmi d'autres, doivent aussi être le reflet de la puissance et de la richesse du mari.

#### **Appropriation et marchandisation :**

**C'est la marchandisation généralisée aidée par les TIC (technologie d'information et de communication) qui a utilisé l'appropriation des femmes pour la monétisation de tous ses aspects et qui a oblitéré son origine, le rapport social de sexe.**

Les féministes des pays comme le nôtre qui construisent l'égalité réelle entre les femmes et les hommes ont obtenu, non sans luttes, de vider peu à peu le mariage de son contenu patriarcal (contraception, IVG, partage des responsabilités, des pouvoirs, transformation des règles du divorce, condamnation des violences dans le couple, reconnaissance du crime de viol dans le mariage) - c'est pourquoi il a pu être étendu à d'autres formes de couple que celui H/ F...seul ou presque le travail domestique et le travail de soins aux autres n'ont pas été touchés...ils sont toujours l'apanage des femmes et leur servitude.

**Pour la prostitution, pilier essentiel avec la pornographie, des industries du sexe, le paiement d'un acte sexuel était à l'origine un dédommagement qui compensait un dol (Françoise Héritier), celui d'avoir utilisé la propriété d'autrui, du père ou des frères, mais aussi du mari, c'est à dire le corps d'une femme toujours appropriée. Il est devenu, avec la marchandisation généralisée, paiement d'un usage du corps d'une personne consentante, la personne prostituée a ainsi statut de marchandise volontaire.**

L'appropriation collective des femmes par les hommes reste, et sa marchandisation s'accroît d'autant plus que les femmes subissent violences et misère en ayant en charge les enfants et la famille : prostitution, images et représentations, violences offertes sur le marché (pornographie, viols filmés etc.) constitueront des marchandises promues comme naturelles et solutions à la servitude des femmes alors qu'elles ne cessent de l'accroître.

Nous n'avons pas le temps d'étudier toutes les formes de la marchandisation du corps **mais il est évident qu'avec la banalisation de la prostitution, de la pornographie, et le développement de la GPA (gestation pour autrui) une forme nouvelle du patriarcat tente de se construire sur une société de propriétaires qui échangent des parties de leur corps, qui transforment les femmes en réceptacles et orifices pour la production de jouissances ou d'enfants, simples produits à valeur d'échange (G.Duché, Abolition de la GPA et de la prostitution, même combat contre le patriarcat, 2016)**

La marchandisation généralisée ne civilise pas, bien entendu. Le marché du sexe et la marchandisation des corps **légitiment les pulsions destructrices de l'intégrité de l'autre** et s'il est plus difficile aujourd'hui qu'autrefois dans beaucoup de pays pour les hommes de s'approprier et de mettre en esclavage une femme, il est possible de s'approprier des femmes : « si une femme ne peut m'appartenir, j'en possède des milliers d'autres » peuvent-ils penser. Cependant nous observons que la résistance et la violence masculine ne cèdent pas, la volonté des hommes de réappropriation privée est omniprésente. Il faut voir les réactions masculinistes et religieuses -les religions étant dirigées par des hommes- pour s'en convaincre.

#### **6-Quelques éléments de conclusion :**

En conclusion, qu'il faudrait étoffer par le débat, **la banalisation dont nous parlons est donc cette conjonction entre la marchandisation de tous et l'appropriation symbolique et réelle du corps des femmes par les hommes, du groupe des femmes par le groupe des hommes.** Plus la marchandisation du corps des femmes se globalise, s'étend, plus le mépris des hommes à leur égard augmente et donc plus la marchandisation croît. C'est une autorisation à chosifier. Je voudrais dire ici puisque ça a été évoqué en introduction et que nous sommes dans des circonstances de non-paix, aujourd'hui s'affrontent deux modalités extrêmes d'appropriation : l'une plus collective, l'autre davantage privée.

D'une part, ce que je viens d'expliquer, l'exposition et l'usage payant des corps qui transforment toutes les femmes en marchandises, cette marchandisation cachant le rapport social du sexe à l'œuvre ou tentant de cacher le rapport social du sexe, de domination masculine, à l'œuvre. Et l'autre, c'est l'enfermement dans la famille, l'appropriation pour la reproduction et les soins ainsi que pour la veille et le maintien des traditions dont la religion ont fait la domination masculine, ce sont des traditions qui sont fortement liées, ça été rappelé. La forme marchandisation généralisée du corps des femmes découle des réactions violentes de la part de ceux qui voient dans celles-ci un relâchement de leur emprise personnelle sur les femmes dans le corps et l'image sont accessibles à tous et offre dans laquelle s'infiltré l'idée que les femmes prennent la liberté de se vendre et donc sont toutes des putes. Ils construisent en cela alors une réponse barbare, celle de l'État islamique, en se justifiant par le refus de la débauche généralisée que les systèmes occidentaux libéraux organiseraient, refus dans lequel ils entraînent des femmes, ils renforcent leur appropriation privée des femmes par leur enfermement et la mise en esclavage. **Nous avons comme illustration la théorisation par Daech de la supériorité de l'esclavage des femmes à la prostitution.** Face à tout cela, à nous de résister, de refuser la déshumanisation sous toutes ses formes, de trouver et d'imposer la voix de la construction d'une société de justice, d'égalité, de liberté réelle qui passe d'abord par l'émancipation radicale des femmes. Merci.

## DÉBAT

### Geneviève COURAUD

Ces deux interventions ont parfaitement ouvert la réflexion de nos deux journées. Merci beaucoup, Geneviève et Françoise, pour ces deux ouvertures différentes, mais tout à fait complémentaires. Elles nous donnent un cadre et fixent des mots sur des choses que quelquefois on sent, mais qu'on ne sait pas toujours bien exprimer et qui donne matière à réflexion.

Je vous propose que nous fassions place au débat parce que vous aussi devez avoir beaucoup de choses à dire. La parole est à vous, je laisse les intervenantes répondre aux questions que vous poserez.

### Catherine BONNET

Catherine Bonnet, pédopsychiatre travaillant sur les violences faites aux enfants. Je voulais vous remercier pour ces interventions tout à fait remarquables

Je voudrais simplement ajouter dans la continuité non seulement des violences que vous avez citées, mais aussi de la marchandisation du corps, **la question de la production pornographique infantile à partir de violences sexuelles en particulier intrafamiliales**, que j'ai hélas du observer dans mon travail en clinique. Ça ne devrait d'ailleurs pas s'appeler de la pornographie infantile ça devrait s'appeler des images sexuelles, des images de violences sexuelles. Ça produit énormément d'argent, c'est très caché, je pense que c'est un sujet qui est en continuité avec ce que vous soulevez. Je n'ai pas une très bonne mémoire des chiffres, mais bien évidemment ce sont des hommes qui entrent dans des réseaux organisés et qui entretiennent des fantasmes de pédosexualité.

Par ailleurs, **le processus d'appropriation du corps des femmes dans les pays en guerre, les viols d'invasion, sont les premiers viols**. C'est la première chose que font les hommes, violer les femmes et également les fillettes et les garçons.

### Geneviève DUCHÉ

Il est vrai que dans les deux exposés, ce sur quoi il faut réfléchir, c'est sur le phénomène d'appropriation avant la marchandisation. L'excision est une appropriation du corps. L'utilisation pornographique de l'enfant est une appropriation du corps de l'enfant. J'espère que l'on va croiser ces notions.

*De la salle question inaudible sur l'injonction à la maternité et l'obligation de production d'enfants.*

### Françoise ASSUS-JUTTNER

Je vais répondre de mon point de vue de juriste, l'injonction est un terme juridique. Donc, j'y vois un axe de réflexion, nous devons repérer quand il nous est posé une obligation telle que nous répondions à un ordre. Qu'est-ce qui fait que nous répondions à un ordre ?

### Geneviève DUCHÉ

Je crois qu'une partie de la réponse est là, en ce qui concerne l'appropriation du groupe des femmes par le groupe des hommes. Il est évident que l'un des produits fabriqués par le corps des

femmes est l'enfant et que là rien ne dépend de sa volonté, tout dépend de la volonté de son maître qui peut voir selon les situations sociales une richesse dans la multiplication des enfants, mais a en tout cas un pouvoir en ce qu'il détermine ou pense déterminer. Donc, il fait ce qu'il veut dans ce cas. Nous avons aussi cette explication sur cette relation à la production d'enfants qui aurait produit pour partie l'appropriation des femmes par les hommes étant bien entendu qu'il y avait là un mystère, le mystère de l'enfantement, de la vie et en plus une vie qui pouvait être donnée à une femme ou à une autre et donc là une possession construite pour maîtriser ce phénomène.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je crois savoir que le mot prolétaire désigne celui qui n'a pour richesse que ses enfants<sup>18</sup>.

### **Maryse MARTIN**

Je suis Maryse Martin de l'Observatoire de la violence éducative ordinaire (OVEO). Je rejoins les propos de Catherine Bonnet sur les enfants. Je voudrais citer, pour parler de l'appropriation, un exemple récent. Celui d'une jeune femme de 23 ans qui ne veut pas d'enfant. Entre 18 et 23 ans, elle est sortie avec quatre garçons et s'est retrouvée chaque fois face au même problème : les quatre garçons lui ont dit, dès les premières semaines de leur relation, qu'ils voulaient un enfant. Elle a été obligée de partir rapidement parce que c'était un problème très important entre eux. Ce problème de l'appropriation commence très tôt. Ceux qui ne sont pas dans le moule en souffrent.

### **Odile WANTZ**

Je voudrais insister sur la question de la transmission. Je trouve que vos exposés ont été tout à fait lumineux. Il y a un effet miroir entre vos analyses et l'hommage rendu à ces trois militantes de choc. Il ne suffit pas d'avoir les bonnes analyses, il faut les transmettre pour lutter contre l'ignorance. Je trouve que c'est dans notre responsabilité à toutes, de transmettre autour de nous, je sens bien que dans les jeunes générations, il y a eu sans doute des acquisitions, mais les jeunes sont bombardés d'images violentes, de représentations et je suis surprise de voir que ça ne va pas forcément dans le sens du progrès. C'est à nous d'éclairer leur lanterne. Je voulais simplement insister là-dessus, ces universités de l'ADF nous donnent des armes pour diffuser autour de nous.

### **De la salle**

Je trouve très intéressante cette notion de transmission et puisque des pédopsychiatres sont intervenus, il serait intéressant de réfléchir par rapport à la GPA, quant à la faille des transmissions. Quand on enfante, on transmet. Quelle va être la transmission ? Qu'est-ce que ce droit à l'enfant donne pour la transmission aux générations futures ? Nous savons que l'adoption comporte une faille, une faille dans la transmission des secrets de famille. Ce serait intéressant d'y réfléchir.

### **De la salle**

---

<sup>18</sup> Prolétaire, du latin proletarius (de proles, lignée) désigne à Rome le citoyen de dernière classe sociale, dont la seule richesse est les enfants (note de l'éditeur)

Je remercie Geneviève Duché et Françoise Assus-Juttner pour leurs interventions. Vous avez toutes les deux utilisé dans vos exposés la notion d'esclavage. Je suis particulièrement touchée par ce point, c'est l'histoire de nos ancêtres. L'esclavage est une condition où l'être n'existait pas, il était une chose, un meuble. Je suis un peu gênée lorsqu'on parle aujourd'hui d'esclavage. J'aimerais que vous précisiez.

### **Geneviève DUCHÉ**

Vous avez raison de poser la question. Oui, l'esclavage est la négation de l'être. L'appropriation des femmes par les hommes est la négation de l'être femme. Elles ne sont pas sujets, comme l'esclave n'est pas sujet. L'appropriation des femmes et sa mise en esclavage, vraisemblablement précède le système de l'esclavage généralisé, c'est ce que j'ai voulu dire. J'ai voulu simplement signaler qu'heureusement il y a eu les combats pour l'abolir, **mais qu'il n'y a pas eu d'abolition patriarcale qui est profondément la négation du sujet femme et sa chosification.** Ça a évolué, ça a bougé, dans nos pays nous ne nous sentons pas esclaves, mais dans certaines situations ça existe encore. Lorsque nous voyons se multiplier la prostitution, la vente des petites filles et des petits garçons, etc. Nous sommes encore dedans, c'est ce que je voulais rappeler. Justement, **on nie tellement, on est tellement dans le déni de cette appropriation des femmes et de leur chosification que l'on fait passer tous les autres combats avant. L'essence au fond de l'inégalité profonde de nos sociétés et des rapports de domination se situe vraisemblablement dans ce rapport de genre.**

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

J'ai aussi pris l'exemple de l'esclavage parce que je pense que c'est un vecteur de réflexion extrêmement précieux. Toutes les justifications de la GPA sont les mêmes que celles qui justifiaient l'esclavage. Que je sache, l'esclavage est interdit de par le monde ; je n'ai pas dit qu'il n'était pas pratiqué, cependant il est interdit. Quand on nous dit « la GPA, c'est un usage, il faudra qu'on s'y fasse, alors autant l'organiser », je ne sais pas ce qu'on aurait dit si on avait dit « l'esclavage existe, il faut bien que les propriétés soient cultivées, organisons-le ». Ce n'est pas possible, il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas transiger, tout comme on n'a pas transigé avec l'esclavage.

### **Michèle LOUP**

Bonjour, je voulais intervenir sur le droit. Vous avez dit qu'on était dans un échec du droit. Je pense qu'on n'utilise pas suffisamment le droit. Prenons l'exemple de la CEDAW, Convention internationale contre toutes les discriminations *à l'encontre* des femmes (et non pas *à l'égard* des femmes comme la traduction française le dit), les discriminations et les violences ne sont jamais *à l'égard*, mais *à l'encontre*. Elle dit entre autres que tous les états doivent légiférer contre les coutumes et traditions qui asservissent les femmes. Or, le comité auquel les gouvernements doivent rendre des comptes régulièrement, regrette que dans les procès, devant les tribunaux, on ne fasse pas suffisamment référence à l'utilisation de la convention. Nous avons les outils que nous donne le droit et on ne s'en saisit pas suffisamment. Je pense qu'il y a vraiment une réflexion à avoir, nous devons faire pression sur nos gouvernements pour qu'ils légifèrent contre ces coutumes qui asservissent les femmes. **On le voit bien aujourd'hui, on est dans une tentation**



**d'accommodements raisonnables promus par certains ou certaines même, par rapport à l'islamisation galopante et non plus rampante de certaines pratiques.** Je crois que là on doit utiliser les outils que le droit international nous donne et qui sont supérieurs à la loi.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Mon intervention est scindée en deux parties, la seconde partie sera abordée demain. Je n'ai donc pas pu indiquer ce qu'il en était du témoignage des magistrats. **D'abord, c'est un peu compliqué, la France n'applique pas la coutume lorsqu'une règle internationale s'applique.** Ça n'existe pas et ce serait sanctionné par la Cour de cassation. C'est sur la scène internationale et en particulier dans les pays d'Afrique ou en Inde que cela se passe. Mes collègues et amies magistrates nous font part des délibérés avec des hommes qui font appel à la coutume, quand elles, elles demandent que la hiérarchie des droits soit appliquée, que le droit soit appliqué. C'est là où il y a un échec, d'abord parce que dans ces pays-là, à l'inverse de la France, les femmes sont minoritaires dans le personnel judiciaire et d'autre part, si on se réfère à la Cour de cassation ou à la cour de révision selon le vocabulaire du pays, il est certain que ce serait sanctionné, mais il faut cinq, six ou huit ans pour aller devant la Cour de cassation. C'est dans les tribunaux de base que la coutume est préférée au droit national. **Il est là l'échec du droit parce qu'il n'y a pas d'efficience de la règle et du droit s'il n'y a pas par ailleurs une éducation, une culture et un impératif intérieur du juge.**

### *Chantal, Planning familial de Charente*

Le Planning Familial aborde le point de la sexualité des jeunes filles, c'est aussi la première prise de conscience de leur corps qui peut être instrumentalisé, puis par la suite marchandisé. Elles viennent nous voir parce qu'elles sont en demande de contraception, qu'elles n'ont pas toujours l'information sur le sujet ou que l'accès est difficile. Dans le prologue, vous avez beaucoup insisté sur la contraception ; c'est effectivement un moyen pour les jeunes, une réponse rapide à leur questionnement. C'est très important qu'à travers tout ce qui a été évoqué on ne perde pas de vue la sexualité. Il y a des lois qui ont été mises en route, qui n'ont pas toujours été très bien perçues, par exemple la nouvelle loi sur la contraception. On voit bien que certains médecins n'ont pas encore l'information et imposent des délais de réflexion à des jeunes mineures alors qu'il n'y en a plus.

### *Marianne VOLLET-GLESS, association Familles Laïques du Bas-Rhin*

J'interviens d'abord pour vous dire merci pour ces analyses magistrales et complémentaires parce qu'en tant qu'associations familiales nous sommes dans le pratico-pratique, entre droits des familles, droits de la personne, droit de l'individu, et à la recherche d'analyses plus sociologiques et socio-économiques, notamment **le débat actuel sur le revenu d'existence.**

C'est une vaste question et j'aimerais que l'une ou l'autre, ou les deux puissiez revenir dessus, sur l'appropriation collective du corps des femmes parce que ce qu'on voit lorsqu'on travaille avec des familles, notamment dans les quartiers, c'est d'abord ce qu'on appelle les préjugés, les stéréotypes classiques.

### **Geneviève DUCHÉ**

Je ne vais pas me lancer dans l'analyse du revenu d'existence, mais quand même, c'est une bonne idée. C'est un droit, un droit à vie pour tous dans une société avec un minimum qui permet de s'émanciper de la contrainte de survie. Quel sera ce minimum ? Qu'est-ce qu'il signifiera ? Comment articuler un minimum d'existence avec le travail et le marché du travail, est-ce que ce ne sera pas un moyen pour évacuer ceux qui sont les moins adaptés au travail de la société et ainsi leur faire perdre le lien social du travail et la réalisation de soi ? C'est un risque. À partir du moment où on donne un minimum d'existence à tous, on distribue du revenu, on fait donc tension sur les prix, on crée une tension inflationniste et à ce moment-là le revenu de base ne suffira pas et ce seront ceux qui le compléteront par le travail qui, effectivement, consommeront et laisseront sur le chemin dans l'inégalité ceux qui ne travaillent pas. C'est peut-être une fausse bonne idée, on n'a pas le temps de creuser, mais il faut qu'on y réfléchisse dans tous ses aspects. En tout cas, s'il était mis en place, vérifier les contre-productifs qu'on ne maîtrise pas, les penser avant, pour éviter les dérives. Voilà ce que je peux dire.

Quant au combat que nous avons à mener, il est évident que nous avons un combat d'émancipation des femmes fondamental à mener, mais aussi un combat pour changer la société et le modèle économique, c'est évident et nous le faisons d'ailleurs ici.

### *Arlette ZILBERG*

Merci pour vos interventions. **Moi, je voulais faire le lien entre cette injonction à faire don de son corps et un courant essentialiste du féminisme.** À partir du moment où l'on estime que le corps des femmes, le rôle des femmes dans la société dépend de cette capacité de reproduction, ça s'enchaîne avec la GPA entre autres ou même la prostitution.

### **Geneviève DUCHÉ**

Le rôle de faire des enfants ou de reproduire l'humanité est une injonction et c'est une idée logique qui l'a construite. Nous n'avons pas de rôle, les femmes, nous avons à choisir d'avoir des enfants ou de ne pas avoir des enfants. Et puis nous pouvons poser plus loin le problème qu'on évoquera certainement pour la GPA, du droit à l'enfant.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Par rapport à la notion de don, j'aimerais qu'on se méfie de cette notion. D'abord, il n'y en a aucune mention dans le Code civil, il ne repose pas nécessairement sur l'échange d'argent. Un contrat par lequel on s'échange quelque chose, qui fait qu'une chose passe dans un autre patrimoine même quand c'est gratuit est un contrat patrimonial. C'est pour ça que le Code civil n'emploie pas le nom de commerce, mais de patrimoine. **La notion de dons et de gratuité n'est pas claire. Le droit doit nous protéger de cette opacité.**

### *Marie-Laure BRIVAL, militante féministe*

J'aurais souhaité qu'on parle un peu du **rôle des femmes dans la perpétuation de ces coutumes et de leur appropriation par elles-mêmes de continuer ces pratiques.** Elles ont un rôle extrêmement important qu'il est difficile de combattre. Je crois aussi que c'est un axe d'approche du rôle des femmes elles-mêmes dans ce processus d'appropriation et de dépendance.

### Françoise ASSUS-JUTTNER

J'avais prévu d'en parler demain et j'en parlerai, il est vrai que, par exemple quand les violences sont intrafamiliales, le rôle de la femme dans la famille aboutit à sa complicité dans cette aliénation ; et ça c'est un problème d'éducation et de culture. C'est vrai que la coutume est transmise par les femmes, mais ce n'est pas une raison pour ne pas les en débarrasser.

### Geneviève DUCHÉ

C'est tout le travail de l'idéologie dans l'appropriation des femmes, à la fois dans sa matérialité et son idéologie, la naturalisation. **À partir du moment où il est naturel, normal, d'être soumise à un certain nombre de choses, on reproduit cette chose pour rester dans le cadre d'une société que l'on connaît.** Il faut le courage, et les féministes de tous les pays ont un très grand courage lorsqu'elles rompent, lorsqu'elles disent non avec cette idéologie qui les asservit. **Il est assez logique effectivement que les asservis reproduisent les conditions de l'avertissement.**

### Geneviève COURAUD

Eh bien, merci à toutes et tous. Nous allons arrêter là.

## TABLE RONDE 1

**« Le corps reproducteur des femmes entre obligation et interdiction »**

*L'injonction de reproduction et le projet parental au travers des questions de l'avortement et de la PMA.*

*Modération : Claire DONZEL, trésorière de l'ADF*

*Marie-Laure BRIVAL, cheffe de service de gynécologie, Maternité des lilas, ancienne Présidente de l'association nationale des centres d'IVG et de contraception (ANCIC)*

*Jocelyne FILDARD, coprésidente de la Coordination lesbienne en France (CLF)*

### Claire DONZEL

Notre première table ronde a pour thème « le corps reproducteur des femmes entre obligation et interdiction ». On m'a dit « Débrouille-toi, mais tu dois mettre en avant ce dilemme interdiction/obligation ». Je ne vais pas déflorer le sujet mais interroger les faces contradictoires de ce dilemme, éternel et universel dans le fond, qui vise à contraindre les femmes, à maîtriser leur corps et leur sexualité, contrôler leurs faits et gestes et, par-là, et dans tous les cas, les dominer. Interroger la perpétuation énigmatique dans le temps et dans l'espace de ce tandem interdiction/obligation. Mais jamais autonomie, jamais liberté, jamais responsabilité, jamais citoyenneté pleine et entière. Il y a donc en nous quelque chose qui dérange. À vrai dire, nous le savons toutes : plusieurs choses, même, et celle-là plus que d'autres. Ils nous veulent belles pour pouvoir nous séduire (comprendre posséder), mais pas trop (faudrait pas que d'autres utilisateurs

s'y frottent) ; fragiles pour pouvoir nous protéger (comprendre infantiliser), mais aussi fortes pour pouvoir les accompagner (comprendre entretenir et soigner) ; ils se sont même mis à nous aimer intelligentes et cultivées, mais pas trop quand même. Pas au point de gagner autant qu'eux voire de les subordonner. Donc, surhommes devons-nous être, puisqu'il n'est pas tant question que cela de partager ces fameuses tâches ménagères, vous savez, celles que Charles Péguy décrit comme « *La vie humble aux travaux ennuyeux et faciles est une œuvre de choix qui veut beaucoup d'amour* ». De choix, dit-il. Tu parles ! Ou alors, c'est bien la preuve de leur véritable amour puisque ce n'est justement pas leur choix à eux !

Donc, des concessions, ils veulent bien en faire (« ils », en tout cas les nôtres, ceux des pays démocratiques), enfin un peu. Mais il y en a une sur laquelle ils ne veulent rien lâcher, ou alors acculés, c'est notre ventre, sa capacité reproductrice. Dans les sociétés archaïques (merci à **Françoise Héritier, Benoîte Groult, Simone de Beauvoir** et les autres qui nous l'ont enseigné), cela s'appelait lignage, équilibre pacifique entre groupes humains ou organisation sociale. Plus récemment, et encore au XXe siècle, chez nous, cela ne se disait pas tel quel, mais cela s'appelait chair à canon ou force musculaire nécessaire à la production agricole ou industrielle d'un pays. Lors de mes études de future professeure d'EPS, m'appropriant la culture et l'histoire de notre métier, c'était frappant. L'éducation physique des filles était sans le « S » de sportive ; mais seulement la préparation de corps féminins forts pour fabriquer des fœtus sains et engendrer des enfants en bonne santé... Accessoirement, des corps féminins forts pour les porter pendant la grossesse, mais aussi pendant les premières années, laver (à la main) le linge familial, faire les courses, faire le ménage... Mais sans la confrontation libre et source de plaisir que peut être le sport, le fameux « S ». Indécent disait le cher baron<sup>19</sup> ; dangereux approuvait l'Académie. Indécent que des corps de femmes exhibés dans l'effort, mais aussi dans le plaisir, plus ou moins dénudés, pour que le geste soit aisé sans mettre en cause leur pudeur... Pudeur... Tiens ! Cela me fait penser à un débat très actuel. Aujourd'hui, on n'en est plus là et pourtant, encore : les médecins l'ont obtenue il y a 40 ans et les pharmaciens ont tenté très récemment de faire introduire une clause de conscience. Les centres de planification sont périodiquement étranglés et menacés. Les nouveaux conseils régionaux remettent en cause leur contribution à la diffusion et à l'accès à la contraception.

Ne parlons pas de celles qui par choix personnel ou de couple, ou idéologique, décident, ces inconscientes, ces égoïstes, ces pas tout à fait femmes, de ne pas devenir mères.

Et il y a encore, dévoiement sémantique cruel, l'obligation de la « maternité heureuse ». Ce slogan qui a présidé à la création du *Planning familial* est à présent une injonction : mère tu seras, mais épanouie tu devras t'y trouver. Et allaitante et non polluante, puisque convaincue que les couches redevenues lavables sauveront la planète et que les petits pots maison confectionnés au jour le jour (mais dans le brouillard du manque de sommeil) préserveront la santé de ta progéniture. Et j'en passe. Mère ET épanouie, sans conteste possible !

Et puis, il y a celles qui le voudraient, mais ... Mais elles sont lesbiennes ! Célibataires, à la rigueur : elles n'ont pas trouvé le bon compagnon, les pôvres ! On va donc tenter de les aider à devenir mères, la société est bien bonne. Car, dans le fond, elles ont compris, elles, qu'une vraie femme ne peut l'être qu'en étant mère. Mais lesbiennes ! Oh ! la vilaine chose ! Elles osent, celles-

<sup>19</sup> Baron Pierre de Coubertin

là, se passer d'hommes pour aimer et vivre ! Et, en plus, elles prétendraient s'en passer aussi pour concevoir et élever des enfants ? On a quand même été bien sympa de leur octroyer le mariage, et pas de gaieté de cœur, je vous le dis ! Une fois de plus, il ne faut quand même pas pousser.

Voilà campé l'état actuel, où ailleurs, bien évidemment, mais aussi ici et maintenant, maîtriser sa fécondité reste une course d'obstacles pour les femmes. Que ce soit pour éviter les grossesses non désirées ou provoquer des grossesses qui, elles, sont désirées. Course d'obstacles encore et toujours morale, politique et religieuse. C'est quand qu'ils nous lâchent tous ces censeurs de nos vies, ces maîtres de nos destins, ces tuteurs auto-institués de notre liberté, ces précepteurs de notre avenir, ces généraux de nos ventres... et pourtant, nos frères ?

Lors de la préparation de cette 24<sup>e</sup> Université de l'Assemblée des femmes, et fidèles à notre volonté d'interroger l'actualité féministe de l'année, nous avons souhaité solliciter celles et ceux qui seraient les plus à même de nous éclairer et susciter le débat, au-delà des consensus qui peuvent être les nôtres de féministes engagées. Nous avons ainsi la chance d'accueillir **Marie-Laure BRIVAL**, cheffe du service gynécologie à la maternité des Lilas, célèbre pour son combat pour essayer d'exister et de survivre (je ne parle pas de Marie-Laure ; je parle de la maternité des Lilas). Elle est aussi ancienne présidente de *l'ANCIC*. Elle évoquera avec vous l'éternel combat de la maîtrise de la fécondité, technique, peut-être, mais morale, politique et religieuse, toujours. Quant à **Jocelyne FILDARD**, elle est coprésidente de la *Coordination lesbienne de France*. C'est ainsi la problématique de la PMA pour toutes qu'elle va soulever. Elles vont nous aider à décoder cette injonction contradictoire et ses enjeux, et par là même, nous donner les clés pour la comprendre et donc la surmonter, et la porter chacune et ensemble.

### **Marie-Laure BRIVAL**

Merci à l'Assemblée des Femmes de m'avoir invitée. J'ai bien compris depuis ce matin avec toutes ces brillantes interventions, que nous étions là pour réfléchir et apporter des éléments à cette réflexion. Je suis particulièrement heureuse et honorée de participer à cette réflexion et bien sûr, le sujet qu'il m'a été donné de traiter, la question de l'avortement en France et à travers l'Europe est un très vaste sujet. Certaines questions ne seront donc qu'effleurées et j'espère qu'au cours du débat, je pourrai approfondir d'autres questions.

**La question des droits sexuels et reproductifs** est une question qui est évoquée depuis le milieu du siècle dernier. Cette question est évoquée dès les années 40. En 1946, elle fait partie de la constitution de l'OMS<sup>20</sup>. Le vrai tournant décisif a été marqué en 1994 lors de la conférence internationale du Caire sur la population et le développement. La question de la santé et des droits sexuels et reproductifs y a été vraiment marquée, bien que les questions de financement pour la contraception et les questions d'accès à l'avortement aient été évitées lors de cette conférence. On note quand même que cette conférence établit et définit la santé sexuelle et reproductive en parlant d'un « *état de complet bien-être physique, mental et social de la personne humaine, pour tout ce qui concerne l'appareil génital, ses fonctions et son fonctionnement à tous les stades de la vie et non pas seulement une absence de maladies ou d'infirmités.* » Cela suppose donc qu'une personne peut mener une vie sexuelle satisfaisante, qu'elle est capable de procréer et est libre de le faire aussi souvent qu'elle le désire en toute sécurité.

<sup>20</sup> OMS, Organisation Mondiale de la Santé

Plus de vingt ans après, l'accès à ces droits humains fondamentaux reste, dans tous les pays du monde, une conquête inachevée voire à peine commencée pour les femmes. Le libre arbitre des femmes et, en conséquence, les moyens nécessaires pour la régulation du nombre d'enfants souhaités, l'espacement des grossesses ou le non désir d'enfant, reste un enjeu sociétal dépendant du politique, du religieux, des traditions, des croyances, des normes propres à chaque société ainsi que de la situation économique ou de crise du pays où elles se trouvent. Quelle que soit l'approche, notamment politique et religieuse, toutes ces normes constituent des entraves à l'exercice du droit à la santé sexuelle et reproductive. La crise économique internationale, le retour en force du religieux, les guerres, les conflits locaux, le terrorisme, avec leur lot de viols comme armes de guerre, mettent à mal des millions de femmes à travers le monde. Ces femmes pour qui, de la puberté à la ménopause, la question de leur fertilité et en conséquence celle du choix, sera centrale : entre doutes et certitudes, peur et jubilation, maîtrise et impuissance, révolte et soumission, entre désir et refus. Comment peuvent-elles opérer ces choix ? **Ont-elles réellement le choix de disposer de ce corps si convoité, ou doivent-elles toujours subir, être sous tutelle et répondre de l'ordre sociétal ?**

J'interviendrai ici en tant que médecin, gynécologue obstétricienne, militante féministe depuis de très nombreuses années sur ces questions de choix entre injonction et interdiction. Ces questions sont particulièrement graves et j'espère que mon exposé, forcément incomplet alimentera le débat. Après, nous aborderons successivement dans un tour d'horizon mondial les questions de la planification/contraception et de l'avortement. Tout au long de mon propos, je reprendrai à mon compte ce qu'avait l'habitude de dire **Maya Surduts** : « *Quand ça va mal dans le monde, ça encore plus mal pour les femmes* », tant que la pauvreté ne sera pas résolue, tant que l'accès à l'éducation sera refusé aux femmes, tant que le politique ne sera pas débarrassé du poids du religieux.

## **Préambule**

En 2000, les dirigeants du monde ont pris des engagements historiques et se sont accordés pour fixer huit objectifs afin de réduire les inégalités de développement à travers le monde, certaines cibles devant être atteintes à l'horizon 2015. C'est ce que l'on a appelé les Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). De ces huit OMD, les deux qui intéressent particulièrement la femme, l'objectif numéro 3 « promouvoir l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes » et l'objectif numéro 5 « améliorer la santé maternelle » (vous noterez le terme « maternel ») sont les moins avancés selon le rapport des Nations Unies de 2012 : « *L'inégalité des sexes persiste et les femmes continuent d'être confrontées aux discriminations dans l'accès aux bienfaits de l'éducation, du travail et de l'économie et à la répartition dans les gouvernements. La violence exercée contre les femmes continue de saper les efforts pour atteindre tous les objectifs. [...] Les diminutions de la mortalité maternelle sont loin de la cible de 2015. Il y a eu des améliorations de la santé maternelle et de la réduction de la mortalité maternelle, mais la progression est encore lente. Les réductions des grossesses chez les adolescentes et l'expansion du recours à la contraception se sont poursuivies, mais à un rythme plus lent depuis 2000, comparé à celui de la décennie précédente.* »

Encore une fois, quand cela va mal, cela va encore plus mal pour les femmes... Le rapport de 2015 ne dit pas mieux. **Monsieur Ban Ki-Moon**, Secrétaire Général des Nations Unies dit en introduction : « *Malgré les bienfaits remarquables obtenus, je suis tout à fait conscient que les inégalités*

*persistent et que les progrès ont été inégaux. Les progrès ont tendance à laisser de côté les femmes et ceux qui se trouvent au plus bas de l'échelle économique ou sont désavantagés à cause de leur âge, handicap ou ethnicité. »*

Quand cela va mal, cela va encore plus mal pour les femmes...

Voilà un peu la situation, où depuis plus de 70 ans, des textes, des conventions internationales, des déclarations universelles sur ce problème de la santé reproductive et du droit à la santé reproductive des femmes, sont mis à mal. Nous sommes en 2016 et c'est encore une réalité.

### **La planification familiale et la contraception**

Au plan international, et toujours selon ces rapports des Nations Unies 2012 et 2015, les besoins non satisfaits en matière de planification familiale restent invariablement élevés dans les régions où le recours à la contraception est de faible niveau. Ces besoins n'ont connu qu'une très lente diminution au fil du temps. Le taux d'amélioration a même connu une décélération entre 2000 et 2010 dans des régions comme l'Afrique subsaharienne où une femme sur quatre en âge de procréer, mariée ou non, n'a pas vu ses besoins en matière de contraception satisfaits. **On estime à 225 millions le nombre de femmes qui présentent des besoins non satisfaits de contraception moderne dans les régions en développement.** Le financement des services et fournitures de planification familiale est un élément clé pour supprimer la non-satisfaction de la demande de contraceptifs, mais l'aide à la planification familiale, exprimée en proportion de l'aide totale à la santé pour les pays en développement, a sensiblement diminué au cours de la dernière décennie. Souvenez-vous : en 2000, dès son élection, Georges W. Bush a réintroduit des limites à l'aide internationale pour la planification familiale. Les événements du 11 septembre et les mesures liberticides qui ont suivi ont été néfastes aux droits humains et particulièrement aux droits des femmes. Et pourtant, on sait qu'assurer le financement nécessaire pour satisfaire la demande de contraceptifs est particulièrement pertinent sur la limitation des grossesses non désirées et en conséquence sur la santé des femmes, vu le nombre croissant des femmes en âge de procréer et de celles souhaitant utiliser des contraceptifs dans les régions en développement. Il ne faut cependant pas oublier que dans les pays industrialisés où la planification est depuis longtemps disponible et accessible, l'avortement existe toujours et n'a guère de tendance à la baisse. Ce qui signifie que l'accès à la contraception est primordial, mais l'accès à l'avortement dans de bonnes conditions est aussi essentiel. Ce sont les deux moyens dont dispose une femme pour maîtriser sa fécondité.

**En France**,...la situation pourrait paraître idyllique au regard de ces pays, notamment pour les jeunes. Pour autant, la question de l'égalité femmes/hommes est en débat permanent, l'éducation à la sexualité soulève des oppositions incompréhensibles, l'accès à la contraception n'est toujours pas si aisé que cela pour les femmes en grande précarité : pour avoir accès à la contraception, il faut avoir une information et une éducation autour de ces questions de procréation et de sa régulation. Ainsi, plus on est pauvre et plus c'est difficile. En matière de contraception, une menace pèse sur l'accès au pass-contraception et sur les discriminations selon une « norme » qui a été édictée pour l'accès à la contraception pour les jeunes. À savoir la pilule quand on n'a pas encore d'enfants, ensuite le dispositif intra-utérin et après seulement, on peut envisager d'autres contraceptions. Si bien que pendant très longtemps, et ce n'est toujours pas réglé, les adolescentes

n'avaient pas accès au dispositif intra-utérin. Les médecins sont loin d'être progressistes en matière de droit des femmes à la santé sexuelle et reproductive !

J'aimerais insister sur la question de la contraception définitive ou stérilisation par voie dystéoscopique. La loi de 2001, réformant les lois Neuwirth de 1975 et Veil de 1967, a constitué une avancée importante pour les femmes : pour la première fois dans une seule et même loi, l'esprit de la loi reconnaît la régulation des naissances tant par la contraception que par l'avortement. Dans cette même loi de 2001, en plus de toutes les réformes que nous connaissons pour les avancées pour les femmes, est reconnue pour la première fois la possibilité pour toute personne majeure d'avoir accès à la contraception définitive ou la stérilisation. Cette possibilité pour les femmes de mettre un terme définitif à leurs possibilités de procréation est passée presque inaperçue. Il n'y a eu aucune volonté des professionnels de proposer cette méthode dans l'arsenal contraceptif. Elle est donc restée méconnue des femmes, alors même qu'il s'agit de la première méthode contraceptive au monde. La France répugne à franchir le pas.

Des femmes en ont eu malgré tout connaissance. Nous assistons à une véritable montée en charge de la demande de la part de femmes qui ont déjà des enfants, mais aussi de nullipares jeunes qui revendiquent de vivre pleinement leur vie de femme sans enfant, de ne plus être dépendantes de ce corps procréateur, et s'affranchir de la double injonction. Malheureusement, les femmes sont confrontées au refus systématique des professionnels, alors que la loi est très claire : « *Toute personne majeure peut demander à un médecin une contraception définitive après quatre mois de délai de réflexion* ». Les médecins, au seul prétexte de la possibilité de regret, ont établi des critères drastiques qui en limitent considérablement l'accès : un âge supérieur à 43 ans (certains disent 45 ans), la naissance d'au moins un enfant ou de plusieurs enfants et de sexe différent, l'avis du compagnon, la contre-indication absolue à toute grossesse et à toutes les contraceptions réversibles. Ce n'est pas « et/ou », c'est « et ». Tout cela contrevient totalement à la loi. Comme pour l'avortement, les femmes restent encore jugées incapables de prendre seules une telle décision et suspectes de frivolité et d'immaturité : « Vous rendez-vous compte que vous faites un choix irréversible et que vous pourriez le regretter ? » À aucun moment n'est pris en compte le choix de la liberté fondamentale d'une femme de ne pas souhaiter devenir mère. On ne pose pas du tout ce type de questions du choix irréversible quand une femme, parfois dans des conditions psychosociales et économiques désastreuses ou quelles que soient les raisons, met au monde un, deux, trois ou quatre enfants. C'est plutôt valorisé. Or elle fait un choix définitif, non pas pour elle-même et elle seule, mais elle met en cause deux personnes, elle et un enfant à venir. Cela ne pose de problème à personne.

**Cela interroge et pose au fond la question d'injonction de procréer faite à la femme et la renvoie à son rôle de reproduction de la famille.** L'accomplissement de la femme passe obligatoirement par la maternité, la condamnant par là même à la vie domestique. La femme idéale est la mère. Ne pas vouloir d'enfants est une déviance, un tabou réprouvé par l'ensemble de la société. Les rares professionnels qui, comme moi, acceptent de prendre en compte la demande de ces femmes et respectent leurs demandes sont confrontés à une solitude extrême, et je le vis tous les jours sur le terrain, à la sensation de faire quelque chose de mal, de transgresser un tabou. Ils travaillent dans la peur du regard des pairs. Les attaques contre la méthode ne cessent de se multiplier. Une pétition circule sur le net, « Je ne ferai plus l'amour », interpellant la Ministre de la



Santé. Elle a recueilli plus de 45 000 signatures. Pour expliquer la pétition, voilà ce que la personne qui a lancé la pétition nous dit : « Ce que l'on ne nous dit pas sur cette méthode "idéale", c'est qu'après, vous n'aurez plus besoin de faire l'amour puisque vous ne le pourrez plus... Vous jonglerez entre des règles hémorragiques, des rapports douloureux, des douleurs pelviennes, des douleurs dorsales et musculaires et des perforations d'organes. Des cas de cancers ont été rapportés aux États-Unis (tiens, les États-Unis... C'est curieux), des réactions allergiques auto-immunes, et de la fatigue qui deviendra chronique et peut-être même une dépression ». Un « etc. » finit cette liste déplorable des effets de la méthode de contraception définitive et laisse à penser que ses méfaits sont encore beaucoup plus importants. Tout cela rappelle étrangement les attaques sur les conséquences de l'IVG.

Or cette méthode, je vous le rappelle, consiste simplement en une obturation mécanique de la perméabilité tubaire, point final. En aucun cas, cela ne peut être à l'origine de tout ce qui est décrit. Mais voilà : la propagande qui circule. C'est exactement la même chose que ce qui a circulé sur l'avortement, alors que c'est l'acte médical le moins risqué de l'ensemble des actes médicaux. Le CNGO (Collège National des Gynécologues-Obstétriciens) s'en est ému, a demandé aux professionnels une vigilance extrême et les invite à bien peser les indications. Un arrêté ministériel du 11 février 2016 impose que l'intervention soit pratiquée au bloc opératoire par un médecin très expérimenté, alors que cette intervention peut se pratiquer en cabinet de consultation, tout comme la pose d'un dispositif intra-utérin. Enfin, l'agence nationale de sécurité du médicament, l'ANSM (Agence Nationale de Sécurité des Médicaments et des produits de santé) a publié une note d'information en date du 27 avril 2016 : tout en reconnaissant à ce jour n'avoir pas identifié d'éléments remettant en cause le rapport bénéfice/risque de ce dispositif, elle souhaite néanmoins rappeler aux patientes les modalités de pose de cet implant, ainsi que les risques éventuels liés à cette technique. La rumeur, la désinformation montent. Voilà donc la désinformation hostile.

Combien faudra-t-il de décennies et de siècles pour qu'enfin, les femmes soient libres de disposer de leur corps et de décider ou non d'avoir des enfants ? Rien n'est acquis et, à mon sens, il s'agit d'un nouveau combat à mener d'urgence, avant que cette technique ne soit plus remboursée par la sécurité sociale et finalement disparaisse de l'arsenal contraceptif. **Nous devons nous battre pour que les femmes puissent affirmer sans honte, sans tabou, le choix de ne pas avoir d'enfants et d'être libérées des aléas et des contraintes de la contraception réversible. Naître femme n'impose pas d'être mère.** Comme pour l'avortement, la reconnaissance du droit à ne pas devenir mère en choisissant une méthode de contraception définitive donnera sa pleine valeur à la deuxième partie du slogan « un enfant quand je veux, si je veux ». Je tenais à faire ce détour sur cette question de la stérilisation qui m'inquiète beaucoup. En tant que professionnelle, je suis très inquiète sur l'avenir de ce choix qu'ont les femmes de décider de mettre un terme définitif à leur capacité procréative.

## L'avortement

- **En France**, la loi de 1975, qui a mis en son temps un terme au désastre sanitaire de l'avortement clandestin, a été très largement assouplie en juillet 2001 : suppression du caractère obligatoire de l'entretien psychosocial, sauf pour les mineures, possibilité pour les mineures d'accéder à l'IVG sans autorisation parentale si elles sont accompagnées d'un adulte majeur, allongement des délais

de 12 à 14 semaines d'aménorrhée, possibilité de pratiquer des avortements hors de l'hôpital (l'IVG médicamenteuse). **De plus, la suppression de la notion de détresse en janvier 2014, la prise en charge à 100 % de l'acte d'IVG en 2012, l'élargissement en janvier 2016 de la prise en charge de tous les frais relatifs à l'IVG, et la suppression du délai de réflexion en avril 2016, sont des avancées considérables. Malgré tout cela, toutes les femmes françaises ne sont pas égales face à l'exercice de ce droit, notamment les plus précaires.** En dépit de toutes ces avancées, la loi reste une loi qui autorise, mais ne peut en aucun cas obliger du fait de la persistance de la clause de conscience. Certains professionnels s'abritent derrière cette clause de conscience, refusent de participer à cet acte médical, déléguant à d'autres personnels sa réalisation. **La clause de conscience est le vrai problème qui reste autour de la question de l'accès à l'IVG en France, parce que cela va déterminer les conditions d'accueil des femmes.** Cela peut déterminer la question du choix de la méthode pour des femmes.

Personne ne s'est ému de la **montée en charge actuelle des IVG médicamenteuses**. Ces IVG médicamenteuses représentaient il y a à peine une quinzaine d'années 20 %, à côté des méthodes instrumentales (anesthésie générale et anesthésie locale) Les dernières statistiques de la DRESS montrent que 57 % des IVG sont actuellement réalisées par méthode médicamenteuse : l'anesthésie locale, acte dont le risque est proche de zéro, est peu utilisée notamment dans les établissements publics. A l'hôpital, c'est cette méthode qui est prise en charge. Certains services font jusqu'à 99 % d'IVG médicamenteuses. Quelle en est la raison ? Elle est simple. C'est que cette méthode permet aux médecins, qui ne se sont jamais véritablement intéressés à la question de l'avortement, de se débarrasser de cet acte en le déléguant à d'autres professionnels de santé comme les infirmières et maintenant, les sages-femmes. C'est un bienfait que les sages-femmes participent à l'IVG, mais c'est une couverture pour les médecins qui du coup n'ont pas à intervenir sur cet acte. J'irai même plus loin.

Ce qui étonne beaucoup dans l'analyse, c'est qu'actuellement, les IVG médicamenteuses sont faites dans certains services à 99 % de 7 à 14 semaines d'aménorrhée... À 14 semaines d'aménorrhée, faire une IVG médicamenteuse, excusez-moi d'entrer dans le détail, mais c'est évidemment un mini accouchement. Quand on fait une IVG médicamenteuse, c'est une maltraitance aux femmes si elles ne l'ont pas choisi. Et **quand on fait 99 % d'IVG médicamenteuses, cela veut dire que les femmes n'ont pas le choix. Ce n'est pas possible qu'un choix soit fait à 99 %. On est en république bananière.** Cela ne fonctionne pas. C'est qu'elles n'ont pas le choix. La méthode leur est imposée et parfois, à 14 semaines d'aménorrhée. Pourquoi ? Parce que les médecins se déchargent sur cette méthode. Or, quand on fait un avortement à 14 semaines, il reste toujours des débris placentaires. Il faut faire derrière une révision utérine. Là, les médecins interviennent. Cette pratique rappelle étrangement ce qui se passait avant 1975, quand les médecins n'acceptaient d'intervenir dans les questions d'avortement que pour un acte purement médical, révision utérine sur rétention placentaire après un avortement clandestin. C'est bizarre qu'en 2016, on en soit à 99 % d'IVG médicamenteuses. Les médecins n'auront qu'un rôle dans cette question, faire une opération complémentaire. Ils ne font pas d'IVG, la clause de conscience est respectée !

Tout cela pour dire que, tant que la clause de conscience ne sera pas réglée, l'avortement ne fera pas partie des études initiales de médecine. La question de la contraception et de l'avortement restera toujours reléguée à deux ou trois heures d'études complètement catastrophiques sur les

conséquences de l'avortement. Le tabou autour de l'IVG persiste et l'accueil des femmes dans les centres et à l'hôpital est loin d'être optimal. Je ne veux pas dramatiser la situation en France, mais il faut se rendre compte que même avec les tests, on est dans des situations problématiques et il faut vraiment une force considérable pour que les femmes soient correctement prises en charge et surtout que leur choix en matière de techniques d'IVG soit respecté. Je ne m'étendrai pas sur les restructurations hospitalières qui ont fait disparaître les structures de proximité et qui imposent aux femmes de se rendre dans des grands centres où tout est concentré. C'est aussi un problème. Donc, oui, la loi en France est extrêmement importante. **Dans l'esprit de la loi, les femmes ont un libre accès à l'avortement en France. En pratique, on observe des choses pas très sympathiques.**

- **A l'international**

Plus dramatique est la situation dans certains pays d'Europe et pire encore pour la majorité des femmes à travers le monde du fait de lois répressives et de leurs conséquences sur la santé des femmes. Lors de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement du Caire en 1994, il avait été souligné dans tous les débats que l'avortement non médicalisé était un grave problème de santé publique et les gouvernements étaient convenus de textes en vue de son élimination. Ces textes ont, certes, une portée symbolique extrêmement importante, mais entre les textes et leur application, on doit faire face à toutes les résistances. Ce problème de santé publique se heurte aux lois régressives. **Dans le monde, il n'y a guère qu'une cinquantaine de pays sur 197 qui autorisent l'avortement sur simple demande de la femme.**

**Quelques chiffres : chaque année, 210 millions de grossesses surviennent, dont 182 millions dans des pays en développement, et 87 millions de femmes n'ont pas souhaité cette grossesse.** La violence à l'encontre des femmes est étroitement associée aux grossesses non désirées. **Jusqu'à 40 % des femmes qui demandent une interruption de grossesse ont subi des violences sexuelles ou physiques. 303 000 femmes meurent chaque année (soit 830 par jour) des suites de la grossesse, qu'elle se termine par un accouchement ou par un avortement clandestin. A 99 % dans des pays en voie de développement.**

**On estime que, dans la période 2010/2014, 56 millions (contre 50 millions entre 1990 et 1999) de femmes vont subir chaque année de par le monde, un avortement provoqué, soit 25 % de l'ensemble des grossesses ; 50 millions de ces avortements (soit près de 90%) ont lieu dans des pays en développement. 2/3 de ces avortements concernent des femmes jeunes, entre 15 et 30 ans. Plus de 30 millions d'avortements seront faits dans des conditions sanitaires catastrophiques, dont 29 millions dans les pays en développement, notamment en Afrique. Le nombre de morts maternelles par avortement est estimé entre 45 000 et 80 000 par an dans le monde. Ces chiffres représentent jusqu'à 18 % des décès maternels liés à la grossesse : ainsi, une grossesse sur huit va se terminer par le décès de la mère.** Le risque de mourir d'un avortement est de 1/150 000 en Europe et aux États-Unis. Dans un pays en développement, on va mourir d'un avortement une fois sur 150. L'avortement, au regard de sa fréquence dans le monde, de sa pratique bien souvent illégale du fait de lois restrictives, de sa contribution à la mortalité maternelle et de ses implications sociales est un problème majeur de santé publique dans la plupart des pays en développement. Sans parler des conséquences non mortelles, séquelles physiques et psychologiques qui contribuent largement à la charge mondiale de la morbidité féminine.

Pour diminuer le poids de ces avortements pratiqués dans des conditions précaires, les mesures à prendre sont connues, mais leur mise en œuvre est difficile. La communauté internationale et les organisations des Nations Unies ont un rôle de première importance à jouer pour amener les gouvernements à modifier leurs lois sur l'avortement et améliorer leur système de santé afin de mieux prendre en compte le droit à la santé pour les femmes. Les femmes paient d'un prix très lourd un avortement non médicalisé, non seulement du point de vue de leur santé et de leur vie, mais aussi sur le plan financier. Dans certains pays en développement, les complications consécutives à un avortement non médicalisé représentent jusqu'à 50% des hospitalisations en service de gynécologie obstétrique. La mobilisation de lits d'hôpital, de réserves de sang, de médicaments, de salles d'opération, d'anesthésistes et de médecins grève lourdement un budget déjà limité. Une hospitalisation suite à un avortement non médicalisé peut représenter plus de 2500 fois les dépenses de santé quotidiennes par habitant.

Au-delà même de la bêtise et de l'absurdité, ne sommes-nous pas là face à un paradoxe fou où l'on connaît les causes du mal, mais où rien n'est fait en terme de loi pour y mettre fin ? **C'est une situation de crime tranquille ourdi dans un silence consensuel à l'encontre des femmes.** Les adolescentes, les pauvres, les femmes qui vivent en milieu rural, les réfugiées de guerre contre lesquelles le viol systématique est utilisé comme arme en sont les premières victimes. Non seulement on sait ce qu'il faudrait faire, c'est-à-dire accroître les lois permissives. On sait que des lois restrictives ne sont absolument pas associées à un moindre taux d'avortement. On connaît l'exemple de la Roumanie où le décret Ceausescu en 1965 a supprimé l'accès à l'avortement et aux méthodes contraceptives. **On a vu le nombre de morts de femmes considérablement augmenter, passant de 30 décès liés aux complications d'avortement pour 100.000 naissances en 1965 à 142 en 1989, date à laquelle, après l'abolition de ces mesures restrictives, il est retombé à 50 pour 1000.000 naissances.**

Pour le moins, face à cette hécatombe, pourrait-on imaginer que dans les pays où les lois sur l'avortement sont restrictives, les services de santé pourraient traiter, sans avance d'argent, les femmes souffrant de complications dues à un avortement et qu'elles ne subissent pas de représailles lorsqu'elles ont recours à un traitement médical efficace. Les professionnels de soins peuvent jouer un rôle clef : ils devraient pouvoir passer outre leurs propres craintes et assurer le traitement des complications dues aux avortements. On pourrait espérer aussi que les indications légales d'avortement (même s'il y a des restrictions) soient interprétées de la manière la plus large possible, en particulier de la part du personnel médical, assurant ainsi l'accès à l'avortement pour le plus grand nombre possible. Mais à l'heure où nous échangeons c'est un vœu pieux, si on peut s'exprimer ainsi. On se souvient toutes de la mort de cette jeune Irlandaise en 2012, suite à une rupture de la poche des eaux à 24 semaines, que des médecins ont laissé mourir parce que le cœur du fœtus battait encore. Ce n'était pas en 1900, mais en 2012.

- **Tour d'horizon selon les régions du monde**

En dépit de ces constats, ces quinze dernières années ont été le témoin d'une lente mais claire tendance à la libéralisation des lois sur l'avortement afin de remédier au fléau des avortements clandestins. L'impact négatif des restrictions de l'IVG sur la survie, la santé et le bien-être des femmes inquiète, de plus, les organismes de défense des droits de l'Homme, de même que les

ONG qui œuvrent en leur faveur. Les réformes des lois relatives à l'IVG se sont opérées sur un fond de défense des droits de l'Homme et donc du droit à la santé. **La tendance à la libéralisation ne devrait cependant pas masquer les très réelles menaces qui pèsent sur les droits génésiques dans de nombreuses régions du monde.** Des résistances restrictives ont été instaurées dans plusieurs pays et en beaucoup d'endroits du monde, où donc les femmes se voient régulièrement refuser les services de prestataires pour cause d'«objection de conscience». Les droits relatifs à l'IVG restent précaires et, quand ils existent ; leur respect est toujours loin d'être universel. Plusieurs pays ont intensifié les restrictions, le lobby anti-choix invoquant les mêmes droits de l'Homme, considérant que la vie commence au moment de la conception. Ces pays sont concentrés en Amérique latine et aux Caraïbes, Asie centrale, du sud et de l'est, le Moyen Orient et l'Afrique du Nord (excepté la Tunisie), l'Afrique subsaharienne, l'Europe orientale et centrale. **Au total, près de 26% de la population mondiale vit dans les 68 pays où l'avortement est strictement interdit ou autorisé seulement pour sauver la vie de la femme. 57 pays autorisent l'avortement sans restriction. Cela représente 39% de la population mondiale.**

*Toutes les femmes européennes n'ont pas accès à l'avortement : en Irlande, à Malte, Andorre, Monaco l'avortement leur est interdit sauf si la vie de la femme est menacée.* En Slovaquie, en Lituanie, comme en Pologne (restrictions en 1997 alors que l'avortement y était autorisé depuis plus de quarante ans), la question de l'avortement est un sujet de plus en plus tabou et menacé par des lois de plus en plus restrictives. Il en est de même pour la Turquie, la Hongrie, la Géorgie, le Luxembourg et la Suisse. En 2013, l'initiative « One of Us » soutenue par le Pape a de quoi inquiéter. En Espagne, le vote de 2010 est remis en cause en 2013, heureusement sans succès Le Portugal n'a libéralisé l'avortement qu'en 2007. Près de 85% des médecins en Italie refusent de procéder à des avortements. Le lobbying anti-choix et des religieux sur les institutions européennes et internationales est de plus en plus organisé, de plus en plus visible et doté de moyens grandissants. L'Union Européenne, entre immobilisme et ouverture, botte en touche et considère que c'est un problème de santé relevant de la compétence de chaque Etat. Mais si l'Union Européenne veut être considérée comme un projet moderne sur lequel repose l'espoir des femmes de nombreux pays, le droit de toutes les femmes d'Europe en matière de santé reproductive ne doit-il pas figurer en priorité sur son agenda politique ?

*En Afrique* la plupart des pays interdit l'avortement. Parmi 54 pays africains, 26 n'autorisent l'avortement que pour sauver la vie de la mère. Les restrictions légales à l'avortement en Afrique expliquent la rareté des données sur le sujet. Les quelques études disponibles ne fournissent qu'une mesure partielle de l'ampleur du problème. Plus de 30.000 femmes y meurent chaque année d'avortements clandestins. La proportion de femmes de 15 à 19 ans chez lesquelles a été pratiqué un avortement non médicalisé est plus élevée que dans toute autre région du monde et près de 60% de tous les avortements clandestins en Afrique concernent les femmes de moins de 25 ans. Seuls la Tunisie, le Cap Vert et l'Afrique du sud se distinguent par leurs positions libérales en autorisant l'avortement sur demande de la femme. Cependant, même pour ces pays, l'accès à l'avortement est rendu difficile par le manque d'infrastructures disponibles ou de personnel qualifié, ce qui contribue au maintien d'une pratique clandestine importante.

On note cependant qu'au cours des dix dernières années des changements majeurs sont survenus dans six pays d'Afrique. L'IVG est aujourd'hui légale au Bénin, en Guinée et au Togo quand la poursuite de la grossesse met en danger la vie ou la santé de la femme enceinte, quand la grossesse est le produit d'un viol ou inceste, et quand le fœtus est atteint d'une très grave affection. L'avortement n'était auparavant considéré comme légal au Bénin et au Togo que pour sauver la vie de la femme et, en Guinée, pour sauver la vie de la femme et protéger sa santé. Le Tchad et le Niger autorisent désormais aussi l'IVG pour protéger la santé d'une femme, mais ils excluent tous deux le viol et l'inceste comme motifs d'avortement. L'IVG n'était, jusque-là, considérée comme légale dans ces deux pays que pour sauver la vie de la femme enceinte. Enfin, au Mali, l'IVG peut être pratiquée lorsque la grossesse met en danger la vie d'une femme et quand elle est le résultat de viol ou d'inceste. La procédure n'était auparavant légale que pour sauver la vie de la femme enceinte.

*En Amérique latine* Les lois y sont les plus restrictives, en dépit des problèmes récents liés au virus Zika. Ce sont l'Amérique latine et les Caraïbes qui enregistrent le taux le plus élevé d'avortements non médicalisés.

*Aux USA* : En 1973, la décision « Roe v. Wade » de la Cour Suprême des États-Unis a non seulement transformé l'avortement en un droit, mais a également empêché que chaque Etat puisse adopter des lois avancées par les mouvements réactionnaires « pro-vie ». On ne peut pas promouvoir de lois qui l'interdisent, mais tout cela est bien loin. Avec de l'imagination, de nombreux gouverneurs et maires ont utilisé, dans la mesure de leur pouvoirs, la capacité réglementaire qu'ils ont pour défendre ce point de vue. Selon l'institut Guttmacher, on assiste à une montée considérable des restrictions autour de l'avortement selon les Etats. Plus de la moitié du pays est sous une juridiction qui limite l'accès à l'avortement. 27 états ont introduit des restrictions sévères à l'avortement dont 18 d'entre eux avec plus de cinq lois « pro-vie ». En 2014, ont été présentés 341 projets de loi pour défendre la vie au sens où l'entendent les « pro- vie, » c'est-à-dire anti- IVG, et 26 sont devenus des lois. Ces restrictions au droit à l'avortement prennent de multiples formes : interdiction des méthodes médicales les plus courantes, délais d'attente rallongés imposés aux femmes, réduction drastique de la période autorisée pour une IVG, durcissement pour les mineures, complications administratives visant les médecins avorteurs, pas d'aide financières pour les plus démunies, pressions psychologiques, octroi de la personnalité juridique à un fœtus dès sa conception, fermetures de centres du fait de contraintes réglementaires intenable. « Il semble bien que la première stratégie politique des militants anti-avortement est d'accabler les centres d'IVG à un point tel qu'ils soient, dans leur majorité, voire leur totalité, contraints de fermer leurs portes ». On commence d'ailleurs à évoquer un « désert de l'avortement » dans le grand Sud américain, de la Floride au Nouveau-Mexique, ainsi que dans le Midwest : des femmes témoignent devoir faire des centaines de kilomètres pour une IVG. etc.

*A l'inverse, en Chine*, pour ne pas contrevenir à la politique de l'enfant unique mise en place il y a vingt-cinq ans, les femmes sont stérilisées, avortées de force. L'infanticide n'est pas chose rare, surtout quand il s'agit d'une fille.

*En Inde*, l'IVG est autorisée depuis 1972. La pratique de l'avortement sélectif des fœtus de sexe féminin, malgré la loi de 1994, reste largement pratiquée dans un système patriarcal où la femme est toute sa vie sous tutelle de l'homme. Selon une étude publiée en 2011 par la revue The Lancet,

entre quatre et douze millions de filles ont été “éliminées” en Inde depuis le milieu des années 1980. On estime que l’Inde est en déficit de 10 millions de femmes avec pour conséquence la fréquence des viols dans le pays par déséquilibre du ratio garçon/fille. Le viol est par ailleurs un véritable fléau en Inde. En juillet 2015 un tribunal indien a refusé à une adolescente de 14 ans enceinte de plus de cinq mois après avoir été violée par un médecin dans l’État du Gujarat (dans l’ouest du pays) le droit d’avorter. La haute cour du Gujarat a rejeté encore tout récemment la requête soumise par le père de l’adolescente, la législation indienne interdisant l’avortement après 20 semaines de grossesse.

L’avortement clandestin progresse donc dans le monde et chaque jour meurent des femmes pour cette seule raison pourtant parfaitement évitable. Les lois autorisant l’accès à l’IVG ne progressent que trop lentement et, quand ces lois existent, les entraves sont nombreuses, ce qui en fait un droit précaire. Il n’est plus possible d’accepter que les droits fondamentaux des femmes soient ignorés. Les gouvernements qui conservent ces lois répressives doivent faire l’objet de pressions de toutes parts.

### **En conclusion**

Ainsi, selon les régimes, selon le poids du religieux dans l’exercice des fonctions de l’Etat, selon les coutumes et croyances, selon les conflits et guerres, nous voyons que les femmes sont l’objet de violences intolérables, d’injonctions ou d’interdits, diktats totalement contraires aux droits humains fondamentaux. Forcées ou interdites dans leur choix, les femmes doivent se soumettre ou mourir. Reconnaître que l’avortement clandestin est cause de mort de femmes et continuer à ne pas l’autoriser dans de bonnes conditions sanitaires par la loi, n’est-ce pas ce que l’on appelle non-assistance à personne en danger ? Le droit des femmes à la dignité et à la santé doit leur permettre non seulement de prendre leurs propres décisions concernant la contraception et l’IVG, mais aussi de disposer de l’information, du soutien et de l’accès aux services dont elles ont besoin.

**La lutte pour le droit à la contraception librement choisie et à l’avortement sur demande de la femme ne peut plus être seulement nationale mais elle doit s’élargir sur un plan européen et plus encore international pour une reconnaissance de ce droit fondamental pour toutes les femmes de la planète.** Le droit des femmes à choisir d’avoir ou pas des enfants, de planifier leurs maternités doit être au cœur de l’égalité entre les femmes et les hommes si nous voulons véritablement un monde plus juste. Pour que cesse l’hécatombe, catastrophe humaine dont on parle si peu : la mort continue des femmes par avortements clandestins à travers le monde, nous devons d’accentuer les pressions de toutes parts.

### **Claire DONZEL**

Une courte synthèse : trois choses frappantes. La première est la notion de droit, de choix, de liberté au regard du poids des religions et du développement des Etats, que ce soit dans l’introduction du propos ou dans le tableau international dressé, notamment pour les pays en voie de développement. Là, les femmes sont toujours les plus sacrifiées, en matière de santé et de droits.

Le deuxième point est la notion d’injonction alliée à la désinformation, aboutissant à la notion de déviance. Celles qui osent ne pas être mère par choix ou celles qui revendiquent de l’être, sont

considérées comme des déviantes. Cela va peut-être introduire les propos de Jocelyne FILDARD, mais se pose la question : dans le fond, en empêchant les femmes lesbiennes d'accéder à la maternité, ne cherche-t-on pas à les maintenir dans une déviance, dans ce que l'on a défini comme une déviance ? On renforce cette « déviance » en leur interdisant d'être mère. C'est une question qui peut peut-être être posée.

La troisième chose est le retour de la punition. On a sorti, par la porte de la loi de 1974, la notion de punition pour les femmes qui avortaient et elle revient par la fenêtre via la méthode médicamenteuse à laquelle on les soumet, sans leur donner de choix.

Ces trois remarques, qui ne sont pas majeures mais marqueurs cependant, permettent de faire le lien entre cette intervention et celle de **Jocelyne FILDARD**.

### **Jocelyne FILDARD**

Permettez-moi de vous dire que c'est avec grand plaisir que je m'adresse à vous. Depuis plusieurs années, des associations féministes et LGBT revendiquent l'accès à la PMA pour toutes les femmes, quelles que soient leurs orientations sexuelles ou leurs conjugalités. La *Coordination Lesbienne en France*, dont je fais partie, soutient cette revendication. Pour que vous puissiez tout comprendre, je vais vous dire quelques mots pour vous présenter *la Coordination Lesbienne en France*.

C'est un collectif d'associations enrichi d'un collège d'individuelles. La CLF est implantée dans certaines régions de France. C'est un mouvement non mixte, mais il ne s'agit pas d'une non-mixité d'exclusion. Elle nous permet d'élaborer une réflexion, une parole autonome de femmes pour la porter ensuite dans la société mixte tout entière. En créant la CLF en 1997, nous voulions en faire une force représentative lesbienne, sans prétendre pour autant représenter toutes les lesbiennes de France. Nos objectifs sont de renforcer la visibilité des lesbiennes, de dénoncer et de combattre la lesbophobie, de faire progresser nos droits et d'être actrices dans le champ politique et social, afin d'affirmer la citoyenneté des lesbiennes. Nous nous disons plutôt lesbiennes qu'homosexuelles : c'est une façon de vouloir être identifiées au-delà de notre orientation sexuelle. **Nous nous revendiquons lesbiennes féministes**. Nous sommes plus proches du mouvement des femmes, dont nous faisons partie, que du mouvement LGBT, dont nous ne partageons pas l'ensemble des revendications qu'il porte et au sein duquel sévit la domination masculine. Nous participons au *Collectif National pour le Droit des Femmes* (CNDF). Nous travaillons avec des associations généralistes comme Femmes Solidaires ou des associations portant une thématique spécifique, telle que la CADAC (Collectif des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception). Nous travaillons avec certains partis politiques de gauche – je l'affirme ici, nous sommes des femmes de gauches – et avec diverses institutions. Enfin, nous fonctionnons en coprésidence pour éviter la concentration des pouvoirs sur une seule personne, en cohérence avec notre approche de l'égalité et la volonté d'un fonctionnement collectif.

J'en viens au sujet qui est **la PMA**. Je vais rappeler quelques notions de base, pour que l'on soit toutes au même niveau de connaissance.

#### **L'encadrement, les techniques**



Les lois bioéthiques de 1994, 2004 et 2011 encadrent la **PMA (Procréation Médicalement Assistée) dite aussi AMP (Assistance Médicale à la Procréation)**, acronyme surtout utilisé par le personnel médical ou le législateur.

La PMA est soumise à des règles strictes. Selon l'article L. 2141-2 du Code de la santé publique, elle est accordée aux couples hétérosexuels, mariés ou non, en âge de procréer et dont l'un des conjoints est infertile – infertilité médicalement constatée – ou pour éviter la transmission d'une maladie grave à l'enfant ou à l'un des partenaires du couple. Les conjoints doivent être vivants : l'insémination post-mortem est interdite. De même, vivre en séparation de corps ou être en instance de divorce ne permet pas d'accéder à la PMA. Toutefois, l'obligation de deux ans de vie commune a été supprimée, lors de la révision des lois bioéthique de 2011.

La PMA est pratiquée par insémination artificielle avec le sperme venant du conjoint (IAC) ou venant d'un donneur (IAD). Une autre technique est la fécondation in vitro (FIV) ou par l'injection intracytoplasmique de spermatozoïde ISCI (technique qui consiste à injecter le spermatozoïde à l'intérieur de l'ovule).

On peut considérer la PMA comme une simple aide à la procréation, puisque, on le sait, elle ne guérit pas l'infertilité. D'après le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes dans sa contribution au débat sur la PMA réalisée en mai 2015, je cite : « *La PMA ne soigne pas médicalement, mais socialement, l'infertilité des couples* ». Le choix des critères génétiques ou le choix du sexe de l'enfant sont bien sûr interdits. **En 2012, les enfants nés de PMA légales en France représentaient 2,9 % du total des naissances.**

En parallèle, un autre mode de procréation est utilisé par les femmes qui ne peuvent pas accéder légalement à la PMA. Il s'agit de l'**IA (Insémination Artisanale ou Insémination Artificielle non médicalisée)**. Elle pourrait paraître une bonne solution – la plus proche de la conception naturelle – puisqu'il s'agit de réaliser, hors intervention médicale, en période d'ovulation, une simple injection de sperme avec une seringue. Le donneur peut être un homme de l'entourage, un donneur rencontré via Internet ou ailleurs. Toutefois, il faut être conscient des risques sanitaires encourus que cela implique. Pour les PMA légales via les CECOS (Centres d'Etudes et de Conservation des Œufs et du Sperme), des précautions sont prises : recherche d'éventuelles anomalies, réalisation d'enquêtes génétiques et dépistages de MST et autres maladies. Ici, dans le cadre de l'IA, rien de semblable. On n'est donc pas à l'abri d'une éventuelle contamination ou d'autres problèmes, à moins d'avoir recours à une banque de sperme qui, elle aussi, réalise différentes analyses, telles que Cryos au Danemark, la plus grande banque mondiale qui compte 470 donneurs et livre dans 80 pays. Un kit arrive chez vous à domicile et il suffit de suivre le mode d'emploi, mais loi du marché oblige, il vous en coûtera entre 190€ HT pour un donneur anonyme ou 606€ pour un don non anonyme, plus 174€ de frais de livraison, auxquels peuvent s'ajouter d'autres frais. La pratique de l'IA étant clandestine, on ne dispose pas de statistiques fiables quant au taux de réussite, mais il semblerait plutôt faible. Enfin, n'existe pas de législation précise : on ne peut pas considérer l'IA comme légale en France, car seul le CECOS est autorisé à manipuler du sperme.

### **Une loi dépassée et ses incohérences**

Maintenant, on va voir cet encadrement, que je viens de vous expliquer, et ce qu'il en est aujourd'hui, à savoir qu'il est dépassé et contient beaucoup d'incohérences.

Bien que révisées en 2011 (donc récemment), les lois « bioéthique » qui définissent les limitations d'accès à la PMA s'inscrivent dans un contexte sociétal aujourd'hui dépassé. Elles ne tiennent pas compte des modèles familiaux qui ont évolué ou qui se sont davantage affirmés tels que, par exemple, les familles monoparentales ou homoparentales. En 2011, sur l'ensemble des familles, 21,6 % étaient monoparentales, composées en grande majorité d'une mère et d'enfants (environ 85 %). **Concernant les familles homoparentales et d'après une enquête INSEE de 2012, environ 10 000 couples de même sexe vivent avec au moins un enfant, et 80 % de ces couples sont des couples de femmes.** Ainsi, l'encadrement législatif actuel, qui admet qu'il existe une réponse au désir d'enfant de personnes qui ne peuvent pas en avoir ensemble naturellement, nie cette évolution et reste donc conservateur.

De plus, on peut considérer que cet encadrement est en porte-à-faux avec des dispositions qui, elles, accordent la parentalité aux femmes seules comme aux couples homosexuels mariés, depuis les lois Taubira concernant l'accès à l'adoption. En accordant un agrément pour adopter, on reconnaît que des femmes seules ou des couples homosexuels mariés sont capables d'élever un enfant. Ainsi, on peut conclure que la loi encadrant la PMA subordonne la procréation et le droit d'être parents à l'union hétérosexuelle, consacrant ainsi la trinité père-mère-enfant jusqu'à permettre, lors d'une PMA avec IAD, la possibilité à l'homme infertile du couple hétérosexuel d'être reconnu comme le père biologique. Cette loi renforce une norme et institue une hiérarchie des sexualités. Elle est discriminatoire, puisque toutes les femmes n'y ont pas accès.

#### **Au-delà de l'interdit**

L'interdiction de la PMA aux couples de femmes ou aux femmes seules, et l'échec de l'insémination artisanale incitent ces femmes à se rendre à l'étranger, le plus souvent en Espagne, en Belgique, voire aux Pays-Bas. Il est difficile d'en connaître le nombre. En septembre 2010, un article de l'institut européen de bioéthique estime que sur 10 000 PMA par an pratiquées en Belgique, plus d'1/3 le seraient au bénéfice de personnes venant de l'étranger et notamment, de couples venant de France. Ce qui est confirmé par l'Académie Nationale de médecine française qui, d'après une étude réalisée dans quatre centres belges pratiquant la PMA, constate qu'en 2012, 533 femmes françaises ont eu accès à une PMA en Belgique. Publié en 2014 dans Socio-Logos, un article révèle qu'en 2012, sur les 10 000 couples de même sexe qui vivent avec au moins un enfant, 80 % sont des couples de femmes. Au sein de ces couples de femmes, un enfant sur deux serait né d'une PMA réalisée à l'étranger.

Auditionnée par le Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes (HCEF/h) et pour donner une dimension concrète à mon argumentation, j'ai réalisé des interviews auprès de femmes en couples qui sont allées pratiquer une PMA à l'étranger par IAD, puisque les lesbiennes ont essentiellement recours à cette technique. Ressort de ces entretiens que ces couples avaient longuement préparé et mûri leur projet, pendant trois à quatre ans : le temps d'une réflexion profonde à deux, le temps de s'informer, d'envisager comment organiser la vie de l'enfant, le temps de réunir les finances nécessaires. (En effet, c'est très coûteux : il faut prévoir entre 8 000 et 10 000 euros). Ces femmes m'ont parlé d'un parcours éprouvant, de la duplicité du personnel médical qui prescrivait les examens et traitements préparatoires, mais aussi des questions difficiles et culpabilisantes posées lors de la réalisation des examens. J'ai entendu des témoignages de femmes qui me paraissaient responsables, et pourtant traumatisées par un parcours fatigant,

psychologiquement et physiquement. Il a fallu parfois plus de six injections pour réussir, chaque échec étant vécu douloureusement, mais ces difficultés ne les ont pas arrêtées. Il ne s'agissait pas d'un caprice d'un jour, mais d'un projet entièrement réfléchi et assumé, avec le souci du bien-être de l'enfant. L'une d'entre elles m'a dit : « *Un couple hétéro fertile ne se pose peut-être pas toutes les questions que nous nous sommes posées. Nous avons mis quatre ans pour concrétiser notre projet* ».

Reste à souligner qu'une femme sur deux qui a accès à la PMA à l'étranger n'a pas de suivi médical satisfaisant. Toutefois, **Marisol Touraine** a réaffirmé récemment que toutes les femmes enceintes, quel que soit le mode de conception auquel elles ont recours, ont le droit de bénéficier d'un suivi de qualité partout sur le territoire. Enfin, les gynécologues qui aident à recourir aux dons de gamètes rémunérés risqueraient cinq années de prison et 75 000 euros d'amende. Il y a actuellement polémique à propos de l'abrogation d'une circulaire concernant ces pénalités, mais c'est un faux débat. Ce qui a été identifié comme une circulaire n'était qu'un courrier envoyé par le Ministère de la santé, rappelant aux gynécologues les peines encourues. Un courrier n'a pas vocation à être abrogé ! Donc si mes sources sont exactes – d'après des juristes ou des médecins – rien n'a changé par rapport aux pénalités.

### **Différentes approches féministes**

Pour certaines féministes, la revendication de l'accès à la PMA pour toutes les femmes va au-delà de l'égalité entre tous les couples et toutes les femmes. Il s'agit du droit de chaque femme à disposer de son corps, indépendamment de la mainmise de l'hétéro-patriarcat, en dehors de tout contrôle masculin. Ce serait la continuité des luttes des féministes des années 1970 qui revendiquaient l'accès pour toutes à la contraception et à l'IVG, donc de pouvoir choisir sa maternité quand on la désirait. Autrement dit, la libre disposition du corps. Par ailleurs, pour cette approche féministe, la famille homoparentale comme monoparentale, permet de casser le modèle de la famille traditionnelle en redéfinissant les modalités de filiation et permettant de sortir des schémas normatifs. Autrement dit, l'accès à la PMA pour toutes les femmes serait éminemment subversif.

Pour d'autres féministes, le décryptage est tout autre. Après mai 1968, les luttes menées par les lesbiennes et les gays étaient des luttes émancipatrices. C'était le temps d'une véritable remise en question du système hétérosexuel et hétéro-patriarcal. Lesbiennes et féministes se voulaient révolutionnaires et subversives. Elles s'identifiaient par des slogans issus du MLF comme : « *A bas la normalité sociale qui voue les femmes aux mâles, aux marmots, aux machines, aux marmites* ». C'est dire la résistance à la maternité et à la famille oppressante. Toutefois, au fil du temps, la subversion de ces années s'estompe, les luttes émancipatrices laissent place, pour certaines lesbiennes et certains gays, au désir d'intégration dans la société telle qu'elle est. Il est vrai qu'il y a eu l'impact des années SIDA, mais on s'éloigne des revendications de libération collective des années « mouvement ». Les points de convergence entre féministes et gays éclatent. A présent, surtout pour un grand nombre de gays, mais aussi pour des lesbiennes, on veut être comme tout le monde, se marier, avoir des enfants, avoir une famille. D'où la revendication d'accès à la PMA et la GPA. **Ainsi, de la revendication du droit à la différence, on passe à celle du droit à l'indifférence. Des luttes émancipatrices et subversives, on passe au désir d'intégration. D'une volonté de libération collective, on passe à des intérêts individuels et, pour certaines, c'est vécu comme un retour en arrière.**

La CLF soutient l'accès à la PMA pour toutes les femmes, parce que ce droit existe et que chaque femme a le droit à une égalité de traitement. Toutefois, nous ne considérons pas que revendiquer la PMA est la continuité de la lutte pour la « libre disposition du corps » dans son acception des années 1970, où il s'agissait de lever la contrainte reproductive qui pesait sur chacune. Se libérer de cette contrainte était un levier pour libérer l'ensemble des femmes. Considérer que la PMA s'inscrit dans la libre disposition du corps est dangereux, porte ouverte à des dérives dont les femmes font les frais. C'est au nom de la libre disposition du corps que certains revendiquent la réglementation de la prostitution, par exemple. C'est aussi au nom de la libre disposition du corps que d'autres revendiquent la légalisation de la technique des mères porteuses ou GPA. C'est au nom de la libre disposition du corps que l'on instrumentalise et marchandise les corps. Tout cela porte atteinte à l'image et aux droits des femmes et peut-être que demain, au nom de la libre disposition du corps, on pourra vendre un rein ou un poumon.

Nous soutenons l'accès à la PMA sans pour autant en faire la promotion. Si chacune doit avoir le droit aux mêmes choix quand une loi existe, il est bien évident que nous nous questionnons : la PMA ne fait-elle que répondre à un désir d'enfant à tout prix ou répond-elle à une norme sociale qu'elle conforte ? Sommes-nous si loin de l'injonction à la maternité qui pèse encore sur les femmes dont ont voulu justement se débarrasser les militantes des années « mouvement », qui prônaient la libre disposition du corps et qui voulaient se libérer du pouvoir médical ?

### Conclusion

Un dernier point, grand sujet de lutte de la Coordination lesbienne. Certaines personnes entretiennent la confusion entre PMA et GPA. Pour faire légaliser la GPA, certains en font le pendant de la PMA au nom d'une prétendue égalité. D'autres, pour combattre la PMA entretiennent l'amalgame GPA/PMA : les mettre au même niveau permet de combattre les deux en même temps. Enfin, des personnes mal informées pensent qu'il s'agit du même sujet. **Non, la GPA n'est pas une PMA au masculin, comme l'ont souligné des féministes. La GPA utilise le corps de deux femmes, une donneuse d'ovocyte et une mère porteuse, pour réaliser un abandon programmé, puisque l'enfant qui naîtra sera retiré à la mère qui l'a porté. C'est une régression sociale qui exploite les femmes et porte atteinte à leurs droits.**

La PMA soulève aussi de gros problèmes, ne serait-ce que le manque de donneuses et de donneurs de gamètes, ou l'impact sur la santé des donneuses d'ovocytes. Car si le don de sperme est un acte inoffensif, qu'en est-il des stimulations ovariennes et des prélèvements d'ovocytes sur la santé des donneuses ? Toutefois, la PMA ne met pas à disposition le corps d'autrui – comme la GPA – 24 heures sur 24 pendant neuf mois et surtout ne se solde pas par un abandon programmé. La PMA ne porte pas atteinte à la dignité des personnes.

### Claire DONZEL

Merci Jocelyne, de nous relater les subtilités qui peuvent échapper à certaines d'entre nous sur la différence entre le mouvement LGBT et la *Coordination Lesbienne de France* et notamment de pointer du doigt que, pour vous, le féminisme l'emporte du fait que le mouvement LGBT maintient la domination masculine en son sein. Je pense que certaines d'entre nous ne sont pas au fait là-dessus. Dans cet aspect de l'histoire de votre mouvement, on note la progression de la

volonté d'émancipation pour arriver à la volonté et à la revendication de l'indifférence. Cette évolution qui correspond à celle d'un certain nombre de minorités pour revendiquer de passer du droit à la différence au droit à l'indifférence.

Pour animer notre débat, cette approche de refus du droit à la PMA comme libre disposition du corps peut faire débat : on va avoir besoin d'approfondissement !

Et puis, ressort la mise en évidence que la GPA n'est pas une PMA masculine : c'est clair.

Enfin, on touche du doigt combien la GPA est lourde pour les femmes qui vont la subir, tout comme la PMA est lourde pour les lesbiennes qui s'y engagent. Le parcours long et profond qui est le leur. En même temps, si c'est lourd à ce point, pourquoi l'IA – dont nous avons entendu les dangers et les risques sanitaires – n'est pas la solution comme étant quelque chose de beaucoup moins lourd, parce que non médicalisé et non banalisé ?

### **Jocelyne FILDARD**

L'IA est quelque chose que l'on estime. Revendiquer la PMA, c'est revendiquer une égalité, par rapport à un droit qui existe. C'est dans ce sens que la PMA est revendiquée.

### **Claire DONZEL**

Dans ce cas prolongeons la question : est-ce que la revendication ne pourrait pas être de déclandestiniser l'IA ?

### **Jocelyne FILDARD**

Oui et non. Comme je l'ai expliqué, quand l'IA est clandestine, il n'y a pas de sécurité et de garanties sanitaires. Est-ce que le donneur est sain ? Est-ce qu'il y a un risque de contamination ? Est-ce que ce sera fait dans de bonnes conditions ?

### **Claire DONZEL**

C'était provocateur, afin de lancer le débat. On va prendre à présent d'autres questions.

## **DÉBAT**

### **Marie-Jo BONNET**

Merci Jocelyne, c'était un exposé remarquable sur la complexité à laquelle les anciennes féministes sont confrontées. Personnellement, je suis contre la revendication de la PMA, parce que, pour moi, ce n'est pas un droit qui s'inscrit dans l'égalité avec les hétérosexuels. Dans un couple de lesbiennes, les femmes ne sont pas forcément stériles : avoir recours à la notion de « stérilité sociale » me paraît très dangereux. Cela voudrait dire que la relation entre femmes est socialement stérile, ce qui n'est pas le cas étant donné que nous avons fait partie des vecteurs principaux des mouvements féministes et que, sans les lesbiennes, ces mouvements n'auraient pas été aussi actifs. Socialement, nous sommes très vectrices et nous sommes aussi fertiles au niveau culturel. C'est pour cela que je trouve très dangereux d'employer la notion de stérilité sociale, qui me semble à la limite de l'homophobie : souvenons-nous que tous les discours des années 1930 ont été de dire que les lesbiennes étaient stériles. C'est mon premier point de désaccord. J'admire la réflexion juridique de la CLF, parce que je trouve que ce sont les plus pointues.

Le deuxième point avec lequel je ne suis pas d'accord – je me permets de ne dire que les points de désaccord – c'est la réflexion sur la question de donneur anonyme et de filiation. Pour moi, il n'y a rien de subversif dans le fait de priver l'enfant d'une partie de sa généalogie. C'est en revanche très grave, et le fait de remplacer le père biologique par deux parents devrait nous faire réfléchir, parce que l'on est en train d'engager l'avenir. Cette question de la filiation se retrouve aussi avec la GPA. Elle concerne véritablement la construction de l'individu.e. On se pose déjà la question quand on a des parents, alors imaginez pour les enfants qui n'ont pas accès à l'identité de l'un de leurs parents. Je trouve que nous n'avons pas le droit de mettre au monde des enfants que l'on prive de cela. Donc, pour ma part, je suis contre l'anonymat. Je suis pour les pratiques que l'on fait chez soi, avec les seringues : il n'y a pas de quoi fouetter un chat ! En ce qui concerne la revendication de l'égalité – aujourd'hui, on a l'impression que tout le monde a besoin du droit d'égalité – on a davantage changé la société en disant que nous voulions nous libérer. L'égalité est venue bien après, elle est venue quand il n'y avait plus de mouvements féministes.

### *Jeannick FRAIX*

Pour les couples hétérosexuels qui ont procréé grâce à la PMA, c'est aussi un parcours du combattant. Il faut avoir des témoignages pour affirmer que vous êtes bien en couple avec l'homme depuis deux ans au moins.

### *Angèle LOUVIERS*

Une question peut-être provocatrice : le débat n'est-il pas faussé ? Parce qu'à l'origine, la PMA était une réponse médicale et aujourd'hui, nous ne sommes plus dans un domaine médical, nous sommes dans une pratique qui a changé. On est dans une demande de désir d'enfant, donc on n'est plus dans le même schéma. Dans un premier temps, on était dans un schéma où il y avait un problème d'infertilité chez l'un ou l'autre : on a trouvé une technique médicale pour le réparer. Mais aujourd'hui, on n'est plus dans ce cas. Quand la demande est faite par deux femmes, le besoin est d'avoir un enfant. Est-ce que toute l'idéologie n'a pas basculé ? C'est là que l'on n'est, semble-t-il, pas dans le même débat, car on change de paradigme. La question concerne notre société pour savoir si l'on ne va pas basculer pour aller ailleurs. Est-ce que les femmes célibataires et les couples homosexuels ne vont pas changer tout le mécanisme ? Il faut le dépasser en douceur.

### *Jocelyne FILDARD*

Pour répondre à Marie-Jo BONNET, avec qui on échange beaucoup et dont nous savons le désaccord sur l'accès des lesbiennes à la PMA : elle avance qu'il n'y a pas de notion d'égalité, la loi concernant les couples infertiles. La loi permet aux couples infertiles hétérosexuels d'avoir accès à la PMA. Dans la loi, le couple doit être infertile, et il y a des cas où aucun des deux conjoints n'est stérile, pourtant le couple est infertile et ne peut pas procréer ensemble. Ils sont infertiles, mais ils ne sont pas stériles, ils peuvent donc procréer par ailleurs. Pourquoi ces couples hétérosexuels, dont l'infertilité ne peut pas toujours être prouvée ont-ils accès à la PMA ? Si l'on parle d'égalité, allons-y jusqu'au bout. Là, on est dans une notion d'égalité, on n'est plus dans cette notion d'infertilité. Ils peuvent procréer, ils ne sont pas stériles, mais ils ont accès à la PMA, donc là se trouve une question d'égalité

### **Claire DONZEL**

C'était la réponse à la première question. La deuxième concerne le fait que le parcours du combattant est aussi pour les couples hétérosexuels. La troisième question concerne le paradigme qui passe du médical au social.

### **Jocelyne FILDARD**

La question du médical a beaucoup d'intérêt. Si j'ai bien compris, la question porte sur le fait qu'on passe de raisons médicales à des raisons de désir ? Dans tous les cas, il s'agit d'un désir d'enfant. On peut être infertile pour des raisons organiques et ne pas désirer d'enfant, en s'y résignant. En tout état de cause, le désir est à la base de toute démarche de demande de PMA. Je travaille aussi beaucoup sur la prise en charge des femmes séropositives, pour lesquelles on est passé par deux étapes. La première a eu lieu face aux couples séro-différents, où l'un est séropositif et l'autre séronégatif. A l'époque, n'existaient pas encore les trithérapies performantes pour annuler la charge virale, car quand une charge virale est négative, le risque est proche de zéro. On se posait donc la question de la procréation, et la PMA était interdite aux couples séro-différents jusqu'en 2000. Il n'y avait aucun problème de fertilité, c'était seulement une question de risque de transmission. La question de la nécessité d'un trouble organique pour accéder à la PMA n'est pas vérifiée. On arguait auprès de ces couples l'impossibilité à cause du risque de contamination, ce qui était une vraie atteinte au droit de reproduction, sans risque sur la santé par rapport à la reproduction. Maintenant, c'est autorisé. Ainsi, les choses peuvent évoluer, le désir de maternité pour les couples lesbiens peut tout à fait s'entendre, et on peut avancer vers l'autorisation de cette procréation médicalement assistée.

### **Marie-Josèphe DEVILLERS**

Je voudrais m'adresser à Marie-Laure Brival. La question de la sécurité de l'accès à la contraception est vraiment primordiale. Nous sommes très conscients des risques sanitaires qui y sont liés, mais il y a un risque supplémentaire dans l'organisation de la contraception, que l'on oublie souvent. C'est un risque constaté par exemple au Mali et au Sénégal, à savoir que là-bas, des femmes viennent pour des avortements ou des infanticides.

Il y a encore un autre point important : l'accompagnement des femmes réfugiées. Lors de leur arrivée, elles parlent tout de suite d'avortement et de contraception. Certaines ont été violées et ont besoin d'avorter. Elles ne feront jamais elles-mêmes la démarche, mais il faut arriver rapidement pour expliquer que dans notre pays, c'est accessible dans des conditions sécurisées et libres. C'est juste un complément par rapport à ce qu'a dit Marie-Laure.

### **Marie-Laure BRIVAL**

Effectivement, c'est une violence et une souffrance supplémentaire qui est faite.

### **Catherine MORIN-LE SEC**

Demain, j'interviens sur la GPA et je voulais rajouter un mot par rapport à ce que Marie-Jo Bonnet a dit. Il ne faut pas oublier **le mariage forcé** : il signifie aussi le viol au quotidien et il faut vraiment l'avoir dans la tête quand vous rencontrez des femmes qui ont subi un mariage forcé. Nous le

savons dans le cadre des femmes lesbiennes réfugiées qui fuient leur pays, nous avons rencontré beaucoup de femmes qui ont été forcées au mariage.

### *De la salle*

Je suis membre du Planning familial et j'aimerais m'adresser à Marie-Laure Brival par rapport à **l'IVG médicamenteuse, toujours dans la logique « obligation-interdiction »**. Lorsque l'IVG médicamenteuse a été proposée, on l'a saluée comme un réel progrès. Y avaient accès des femmes plutôt informées, il fallait plus ou moins se battre pour l'obtenir, c'était quelque peu confidentiel et l'on en faisait la promotion comme d'une IVG permettant aux femmes – toujours dans la perspective de maîtrise du corps – de se réapproprier l'acte. Progressivement, j'ai constaté qu'on la propose de plus en plus aux femmes et aux jeunes femmes sans information réelle. Vous avez un peu expliqué les raisons pour lesquelles on avait systématiquement recours à cette forme d'IVG. Est-ce qu'il est possible de voir comment cette évolution a pu se mettre en place ? Comment on est passé d'une IVG à la pointe, qui mettait les femmes au cœur du projet, à quelque chose qui est devenu quasiment la seule façon d'y avoir recours, dans les délais à respecter, bien sûr ?

### **Marie-Laure BRIVAL**

Effectivement, nous nous sommes battues pour ce choix supplémentaire d'une autre technique pour les femmes, chacune pouvant décider à quel moment et quelle technique choisir, et nous avons donc eu raison de le faire. Je crois que la Haute Autorité de Santé s'est positionnée pour les bonnes pratiques, comme cette IVG médicamenteuse, qui est une découverte française et une avancée considérable pour les femmes. L'indication de cette méthode court entre cinq et neuf semaines d'aménorrhée. Entre sept et neuf semaines, cela doit se passer à l'hôpital, car le risque d'hémorragie est important. **Or, les politiques, les décideurs et les médecins se sont emparés de cette méthode d'une façon déviante pour réétudier le problème de l'accès à l'IVG en France à l'hôpital.** Les médecins refusant de faire des IVG instrumentales sous couvert de clause de conscience ont très vite compris que le fait de prendre des comprimés revenant à la femme accompagnée d'un professionnel pas forcément médecin était une façon de se débarrasser de cette question de l'avortement.

La prise de conscience concerne l'individu. Les institutions publiques, comme les hôpitaux, ont l'obligation de mettre en place une politique de santé publique pour la prise en charge de l'avortement, mais s'il n'y a pas de professionnel, il n'y aura pas d'avortement, donc on tourne en rond. De tout temps, l'IVG était une prérogative hospitalière. On l'a externalisée pour l'augmenter, parce que les professionnels ne voulaient pas la pratiquer. Donc, à l'hôpital, la recommandation d'une bonne pratique est de faire des IVG médicamenteuses jusqu'à sept, voire neuf semaines maximum.

J'ai parlé de violences faites aux femmes car une femme peut être hospitalisée pendant 12 heures, voire 48 heures, avec des comprimés et des doses faramineuses pour obtenir une expulsion, et ce à quatorze semaines. Ce qui dégage le médecin de cette responsabilité, car il ne va intervenir que pour enlever les débris placentaires : il ne touchera pas à l'embryon. C'est assez subtil, mais il est très important de savoir que pour faire un avortement, un médecin se réfugie derrière la clause de conscience, mais il ne considère pas comme un avortement le fait d'aspirer du placenta. C'est une



façon détournée de contourner la loi avec cette clause de conscience pour qu'à l'hôpital public, des IVG soient réalisées. De plus en plus de services prônent cette méthode jusqu'à quatorze semaines, bien que ce ne soit pas la recommandation clinique. La femme est dans un lit, elle a pris ses comprimés et elle attend l'expulsion d'un fœtus qui ressemble à un fœtus de quatorze semaines. Ce sont des choses traumatisantes à plus d'un titre, puisque ces femmes se retrouvent à expulser dans leur lit ! Dans cette absence de considération, quand vous interrogez les professionnels sur ces pratiques, ils demandent si l'on préfère qu'ils ne fassent pas ainsi ou que les femmes puissent quand même avorter. Voilà les choix qui sont posés actuellement, en demandant si l'on préfère un tel avortement ou pas d'avortement du tout, avec une femme au centre qui va subir cette violence, parce qu'elle n'aura pas choisi.

Les études montrent aussi que quand une femme a choisi une méthode, elle va l'assumer et la vivre comme un choix personnel. Cela change complètement la donne. Quand on impose une méthode à une femme, parce que les professionnels ne veulent pas faire autrement, c'est une catastrophe pour la santé des femmes. Il en est de même pour l'anesthésie locale. J'ai dit que l'IVG était un acte dont le risque était proche de zéro, mais cela concerne essentiellement l'anesthésie locale, supprimant le risque lié à l'anesthésie générale. Cette anesthésie locale est en train de disparaître par manque de formation des professionnels et par désintérêt. Quand on fait une anesthésie locale, il faut s'intéresser aux femmes et accompagner le processus, question que l'on ne se pose pas pour une anesthésie générale. Les femmes se retrouvent donc, soit à devoir subir une anesthésie générale, si tant est que l'IVG instrumentale est pratiquée, soit à subir un avortement médicamenteux, quel que soit la date du terme, alors que les recommandations cliniques sont jusqu'à neuf semaines pour une bonne pratique. Quand vous lisez les commentaires sur l'IVG médicamenteuse de l'HAS, c'est neuf semaines. Les professionnels disent que l'on peut faire des interruptions médicales de la grossesse jusqu'à terme avec les mêmes produits. Pourquoi limiter à quatorze ?

C'est un vrai sujet et l'IVG médicamenteuse est un progrès énorme pour les femmes. Maintenant, elle est utilisée par les politiques et par les professionnels comme une dérive dans la prise en charge de l'IVG sans autre choix de la méthode, en quelque sorte à prendre ou à laisser.

### *Catherine BONNET*

Je souhaiterais revenir sur deux points.

Premièrement, **sur le choix d'accoucher dans l'anonymat**. Je pense qu'il faut rester très vigilant. Le Conseil constitutionnel a rendu une décision en 2012 maintenant ce choix, mais en Europe, il y a une poussée pour l'accouchement confidentiel. Il y a un risque d'exploitation des femmes vivant une grossesse dans des situations difficiles, en particulier si elles ont été violées. Leurs bébés peuvent leur être retirés. Le droit de choisir d'accoucher dans l'anonymat permet d'augmenter le choix pour les femmes. Il faut donc rester vigilant dans le droit de choisir pour les femmes.

Je voudrais également revenir sur le cas de **Jacqueline Sauvage**. Ce qui me frappe dans les débats qui tournent autour de cette dernière est qu'il s'agit d'une violence d'un homme vis-à-vis d'une femme, mais aussi d'un inceste. Or, le mot « inceste » n'est pas soulevé. Ses deux filles ont été violées et rien n'a été dit, semble-t-il, sur le fils. J'ai travaillé pendant trente ans sur les dévoilements d'inceste, en particulier chez les très jeunes enfants. Or, quand on pose des

questions aux mères des très jeunes enfants sur lesquels on dévoile un inceste, on s'aperçoit qu'un certain nombre d'entre elles a également été maltraité durant la grossesse de cet enfant. Les enfants ont été dénigrés et battus et les mères ne savent pas toujours ce qui est arrivé à leurs enfants. On a des études américaines portant sur une cohorte de 17 000 personnes interrogées. Ce sont des études rétrospectives sur des abus, réalisées dans un centre de médecine préventive. Il a été montré que 20 % de violences sexuelles ont lieu d'un homme envers une femme. Il y a donc un lien de continuité entre ces violences conjugales, les violences sexuelles faites aux enfants dans le cadre de l'inceste et les violences physiques. Des études montrent qu'entre 30 à 50% des violences physiques sur des enfants ont lieu dans le cadre des violences conjugales. Je pense qu'il est très important d'avoir un moyen de recensement. C'est l'introduction dans l'article 226-14 du Code pénal, à savoir l'obligation des professionnels de signaler les enfants victimes de violence. Ça permettrait d'aider la prévention à long terme de toutes ces violences.

*Brigitte BESNIER, Planning Familial*

**Quid, dans la loi, de la contraception définitive ?** Je rencontre souvent des femmes, jeunes ou moins jeunes, qui vivent dans la précarité et qui ont des enfants, mais qui disent ne plus en vouloir. Soit elles n'ont pas été informées, soit elles font face au refus des médecins. Que peut-on faire ? Je pense à une jeune femme qui avait 26 ans et qui avait déjà cinq enfants. Elle a demandé la contraception définitive, puisqu'aucune contraception ne fonctionnait bien sur elle. Le médecin a refusé et elle a été enceinte d'un sixième. Elle m'a dit qu'elle devrait porter plainte contre ce médecin. Que peut-on faire ?

**Marie-Laure BRIVAL**

On peut déjà s'engager à pratiquer ces actes quand en arrive la demande. En tant que médecin, c'est ce que je fais. Je me retrouve dans une vraie solitude en faisant quelque chose qui n'est pas reconnu par mes pairs. Ce n'est jamais très agréable de travailler dans la peur. Qu'est-ce que l'on peut faire ?

Je crois qu'à la base, il y a tout de même une loi qui est posée pour les adultes majeurs avec quatre mois de délais de réflexion. Ensuite, la prise en charge d'une demande de contraception définitive est un dialogue singulier entre celle qui la demande et le médecin. C'est ouvert, mais encore faut-il que ce médecin entende la demande d'une femme, et le problème est là. Ce n'est pas entendu par l'ensemble de la société et les médecins sont les relais primordiaux de cet ordre moral – on le sait, on a vu les débats de la contraception et l'avortement – et on le voit dans la situation actuelle.

**Les médecins ne se sont intéressés aux femmes qu'à travers la prise en charge d'une maternité en dépossédant les sages-femmes de ce suivi des femmes enceintes, il faut rappeler l'histoire.**

L'avortement et la régulation des naissances, ne font pas partie des études de médecine. Le résultat est que très peu de médecins acceptent ce genre de cas. Vous exposez une situation qui, pour moi, est tellement caricaturale qu'il ne me faut pas longtemps pour accéder à ce type de demande. Mais non : ça ne va pas être admis et accepté, parce qu'elle a 26 ans. La décision est prise à partir de la notion de score : on prend différents items et l'on trouve le score. A la fin, s'il est supérieur à tel autre, c'est bon et si c'est inférieur, ce n'est pas bon. Les scores posés ici sont l'âge, le nombre d'enfants, leurs sexes différents, l'information du compagnon, etc. Autant de choses qui n'apparaissent nulle part dans la loi.

Quand j'ai parlé du SYNGOF, le temple des gynécologues obstétriciens qui pratiquent ces actes, le Ministère a fait un arrêté, car tout le monde prend peur sur cette pétition. Or, tout ce qu'il y a dans cette pétition est faux. Il y avait un message à apporter sur cette question de la régulation – on est presque tous au courant de la catastrophe mondiale et l'on sait très bien, en France, les progrès qu'il y a eu – mais la question de la montée en charge de l'IVG médicamenteuse et de nonaccès pour les femmes jeunes, qui ont une vie hétérosexuelle ou bisexuelle, qui ne veulent pas d'enfants et qui le disent, est la vraie déviance que personne ne veut entendre.

En tant que médecin, procéder à une stérilisation chez une femme de 26 ans sans enfant, uniquement parce qu'elle dit n'avoir jamais voulu d'enfant depuis sa prime enfance est comparable à l'homosexualité. Quand quelqu'un se sent homosexuel, ça commence très tôt : on le sent, on le porte en soi et les femmes qui ne veulent pas d'enfants ne sont pas entendues. J'ai vu des femmes pleurer durant mes consultations pour dire qu'elles cherchent des médecins depuis des années. La loi date de 2015, personne ne la connaît. Les médecins refusent et c'est une vraie difficulté. Que faut-il que je fasse ? C'est vrai, j'ai 26 ans et je n'ai pas d'enfants, mais que faut-il que je prouve ?

Ce n'est même pas une question sur les contraceptifs que l'on ne peut pas prendre, etc... Elle ne veut pas d'enfants, donc pourquoi s'imposerait-elle l'obligation de prendre une contraception réversible avec les intolérances ou les accidents souvent plus graves que l'on peut avoir ? A la maternité des Lilas, je me retrouve avec une montée en charge de nombreuses demandes. A ma connaissance, il n'y a que Philippe David, à Nantes, et moi qui acceptons de façon très large d'entendre et d'écouter les quelques femmes pour qui la décision n'est pas très claire ou très posée, mais qui sont pour la plupart déterminées à avoir une contraception définitive et à ne plus avoir à répondre à cet ordre procréateur. On se retrouve en difficulté, dans une sorte de transgression de la norme imposée.

Comment peut-on faire ? Il faut davantage de médecins et c'est pour ça que j'interpelle cette assemblée, pour que vous preniez conscience que ce problème existe. Je ne sais pas si vous avez entendu parler de ces demandes – peut-être à travers le Planning – mais on en a de plus en plus. J'ai un prisme déformant de la dernière que j'ai vu arriver et qui était un vrai problème pour moi, car elle avait 19 ans. Elle disait n'avoir jamais voulu d'enfants et avoir tout essayé. Elle a pris dix kilos avec l'implant et elle n'a pas mieux supporté les autres contraceptifs. Que fait un médecin face à une femme de 19 ans, qui n'a pas d'enfant et qui demande une contraception définitive ? On est au cœur de nos préoccupations : injonction ou interdit ? Quand on demande si à 19 ans, elle ne le regrettera pas, je n'obtiens pas forcément de réponse. Je suis surtout à l'écoute des femmes, même de 19 ans. Actuellement, la plus jeune sur laquelle j'ai procédé à une contraception définitive avait 25 ans et c'est déjà un engagement considérable. 19 ans, je n'ai pas encore franchi le pas, parce que l'ambiance générale vous culpabilise. Or, cela me paraît tellement évident que je ne me pose pas de question, mais il y a des résistances considérables. Comment peut-on faire ? Tout le monde a vu des situations. Il y a des femmes qui n'ont pas eu d'enfants, qui l'avaient choisi dès la prime enfance et qui se sont débrouillées avec les contraceptions, mais personne ne leur demande si elles auraient usé de la contraception définitive si elles avaient pu le faire.

### *Otilia FERREIRA*

Je suis gynécologue obstétricienne. Premièrement, je voudrais vous demander d'applaudir Marie-Laure, c'est une femme remarquable. Elle est engagée dans cette lutte des droits des femmes depuis toujours, depuis qu'elle fait de la gynécologie. Elle le fait partout, elle n'a de cesse de couvrir le territoire. Elle va se battre partout et elle tente de changer les mentalités. Elle est sur tous les combats. Merci, Marie-Laure.

Il faut compléter un peu et insister : **le problème de l'IVG est un vrai problème politique**. Tout à l'heure, tu parlais des objectifs du millénaire. En France, nous avons des textes qui régissent complètement notre fonctionnement de la santé sexuelle. **On sait que l'on fait peur aux politiques et l'on est probablement la première spécialité médicale muselée au monde**. Je crois qu'il faut que l'on ait conscience de ça.

Pourquoi y a-t-il autant d'IVG médicamenteuses ? Ce n'est pas uniquement le bon vouloir des médecins, c'est aussi dû à une réduction du nombre de gynécologues obstétriciens. La santé des femmes compte pour du beurre ! Les objectifs de santé sont imposés par le Ministère. Ce dernier donne une contrainte aux IVG médicamenteuses. Tous les ans, l'ARS s'adresse aux hôpitaux qui font des IVG en leur disant que si l'année précédente, ils ont fait 45 % des IVG en IVG médicamenteuses, ils doivent les augmenter de 5 % pour ne pas voir diminuer ce qu'ils reçoivent de l'ARS. Les hôpitaux se voient donc subir une pression pour augmenter de 5 % tous les ans. Il y a ainsi une fuite en avant, mais ce sont les pouvoirs publics qui en sont responsables. Pour le coup, on a demandé au Ministère de la Santé de remédier à cela pour qu'aujourd'hui, en France, le bon fonctionnement de la santé dépasse cet objectif de l'IVG médicamenteuse.

Je crois que tu n'as pas osé pousser ton intervention jusque-là, mais je me permets de le faire. On a donc à exercer cette pression sur les politiques, et l'on doit aussi exiger aujourd'hui, en France, un vrai débat sur la contraception. En 2013, on avait eu ici une intervention de Marisol Touraine. On peut quand même offrir une contraception aux femmes grâce aux pilules, mais on reste toujours sur des normes. Par exemple, il faut déjà avoir eu un enfant pour se voir poser un stérilet. Il y a aussi ce que tu dénonces par rapport à la stérilité, sujet sur lequel la politique a beaucoup évolué. Il s'agit de volonté militante et l'on revient à ce que tu disais, à savoir que le succès médical est devenu un succès militant.

Je crois que l'on doit s'approprier ce débat de l'Assemblée des Femmes aujourd'hui.

En ce qui concerne la PMA : oui, **la PMA aujourd'hui est inscrite dans un mouvement politique**. Elle est uniquement apportée en réponse thérapeutique à une infertilité. Je conçois que ça peut gêner, que cela gêne, mais l'infertilité est définie : elle concerne un couple qui essaye d'avoir un enfant pendant deux ans avec des rapports. On sait que cela représente 30 à 35 % des couples – je n'ai pas les derniers chiffres. On ne peut pas dire qu'ils ne sont pas infertiles, ils le sont, et ils rentrent alors dans le cadre de l'accès à la PMA. J'entends la demande des lesbiennes pour accéder aux techniques. On assiste par ailleurs à une régression du nombre des donneurs de sperme en raison de la sortie de l'anonymat. Tout est lié et peut-être que la Coordination aurait intérêt à avancer en revendiquant l'accès à la PMA, mais en l'appelant autrement pour sortir des lois et ne pas s'y trouver enfermées. **Les lois bioéthiques vont être corrigées et revues en 2018, donc il est peut-être temps pour nous de commencer à travailler dessus si l'on veut obtenir des choses**.

### Jocelyne FILDARD

Tu dis que tu es gynéco. Peux-tu me donner une réponse sur ces pénalités qui ont été soi-disant abrogées ?

### *Otilia FERREIRA*

J'étais en région Ile-de-France et j'ai eu des revendications de lesbiennes, donc je leur ai conseillé de partir en Belgique, en Espagne, etc., à cause des risques que l'on prenait, nous, à les accompagner. C'était très difficile, car pour avoir accès aux FIV, le traitement est lourd. C'était lourd pour les femmes de partir aussi longtemps à l'étranger. Je leur ai donc offert de faire leur traitement sur Paris pour qu'elles ne partent à l'étranger qu'au moment du transfert. On est dans du militantisme pur.

### Jocelyne FILDARD

Merci pour ce complément que tu as apporté sur ces deux sujets, c'est extrêmement important. Cela éclaircit ce que j'ai essayé de dire, à savoir que nos politiques ont l'obligation d'assurer la santé publique. **L'avortement est un problème de santé publique et des lois le régissent, mais il n'y a plus de médecins, plus de spécialistes, et les médecins qui restent refusent d'y participer sur le plan instrumental.** Le détour est de presser des injonctions de l'ARS, de monter le nombre d'IVG médicamenteuses, parce que c'est le seul moyen d'arriver à faire des avortements. L'éclairage est ainsi complet avec l'intervention d'Otilia.

### *Marie-Noëlle GEROLAMI*

Je voulais rajouter une information concernant les démarches pour la PMA. Généralement, que ce soit pour l'Espagne ou la Belgique, les couples lesbiens qui veulent avoir un enfant doivent aussi rencontrer un.e psychologue à au moins deux ou trois reprises, entretiens qui vont porter sur le désir d'enfant, le type de famille dans laquelle il va arriver et ce qu'il lui sera expliqué sur sa naissance, ses origines. Il y a donc toutes ces questions que l'on ne pose pas aux couples hétérosexuels et encore moins, je pense, aux couples homosexuels qui vont utiliser la GPA. **D'autre part, pour les couples lesbiens qui doivent faire toutes ces allées et venues, cela représente un coût. Un coût de temps, d'investissement et un coût financier.** Je pense que l'on peut aussi interroger la question de la discrimination par l'argent et c'est pour cela que des couples lesbiens utilisent l'IA, faute de moyens – dans tous les sens du terme – de pouvoir aller à l'étranger, comme pendant longtemps, les femmes qui n'avaient pas les moyens d'aller à l'étranger devaient avoir la possibilité d'avorter sur le territoire français. Celles qui avaient l'argent pouvaient avorter à l'étranger et ne risquaient pas de mettre leur vie en danger. **Je pense que la question de la discrimination par l'argent doit être posée.**

D'autre part, cela interroge aussi sur **les adoptions**. Quels types de couples adoptaient ? Pour la GPA, cela ne concerne pas que les homosexuels : il y a aussi des femmes hétérosexuelles qui ne peuvent pas porter d'enfant et qui font appel aux femmes des pays pauvres pour porter un enfant qu'elles ne peuvent pas porter.

### **Marianne VOLLET-GLESS**

Je suis membre de *l'Association Familles Laïques du Bas-Rhin*. Nous sommes membres d'une fédération, le Conseil National des Associations Familiales Laïques. Nous questionnons fortement tout ce qui concerne les enjeux pour améliorer le bien-être matériel et moral des familles. Dans l'ensemble des associations familiales, nous sommes parmi les rares qui ont contribué à faire évoluer la notion de famille, en disant que c'est le lieu premier, peu importe le sexe, la religion, la nationalité, etc., avec ou sans enfants. Je voudrais donc revenir sur ce désir d'enfant et sur les différentes manières techniques, sociales et économiques pour en avoir. Sur le plan technique et gynécologique, nous ne sommes pas au point, mais sur le plan politique, nous sommes tout à fait ouverts en tant qu'association familiale représentative auprès des pouvoirs publics, pour défendre chacune des personnes qui composent une famille. Les premières à devoir être défendues le plus fortement sont les femmes, parce que notre définition de la famille veut sortir absolument du modèle patriarcal et ce n'est pas simple. Ce qui n'est pas simple non plus est effectivement le désir d'enfant. J'ai envie de rappeler ce que l'on disait dans ma jeunesse : « Un enfant quand je veux, si je veux » et dans les années 1990, on rajoutait « Comme je veux », à condition de respecter la dignité de chaque personne et de respecter les conditions d'égalité ou d'égalisation dans le dialogue social. Chaque fois que l'on abordait de manière inflexible la question technique qui était posée, on essayait au moins d'examiner ces trois aspects : la personne entière ; les liens d'égalité, qui ne sont pas toujours faciles entre jeunes et vieux, entre maris et femmes, entre enfants petits et grands ; et la question de savoir si la technique est une sorte de marchandisation de quelqu'un d'autre, notamment d'autres femmes ou d'autres enfants. Je n'ai pas de réponses, mais j'aimerais beaucoup qu'il y ait des convergences. Politiquement, la question est là.

**Claire DONZEL** On va arrêter là cette table ronde et ces échanges pour laisser la place à des communications de nos adhérent.e.s.

## **TEMPS d'ÉCHANGE ENTRE LES ADHÉRENT.E.S**

### **autour de leurs actions militantes féministes**

#### **modération : Michèle LOUP**

#### **Geneviève COURAUD**

On va passer à présent à un temps complètement différent de notre Université d'été, qui concerne les adhérent.e.s qui ont souhaité s'exprimer. Un certain nombre de personnes présentes dans cette salle sont invitées à venir parler d'initiatives dont elles sont porteuses. Ainsi **Françoise Durand** va nous parler d'Olympe de Gouges, **Laure Caille** du combat de **Djemila Benhabib** et **Marie-Paule Grossetete**, du camp d'été d'OLF.

Pour commencer cette partie de notre journée, on va projeter un clip créé par une jeune association, le *Collectif des Georgette Sand*, pour dénoncer le harcèlement sexuel dont certains hommes politiques sont les auteurs. La chanson « *C'est la ouate qu'elle préfère...* » a été détournée

avec le soutien de son auteure, la chanteuse Caroline Loeb, qui a accepté de participer au clip qui s'appelle « *C'est la chatte qu'ils préfèrent...* ». C'était la réponse des Georgette's à l'affaire Baupin<sup>21</sup>.

*Projection du clip.*

**Michèle LOUP**

J'appelle **Françoise Durand, Laure Caille et Marie-Paule Grossetete**. Je vais donner la parole à Laure Caille qui va nous parler de Djemila Benhabib que nous connaissons bien pour l'avoir reçue à plusieurs reprises à l'Assemblée des Femmes.

**Laure CAILLE**

Bonjour. Je voulais remercier Geneviève de me permettre d'évoquer **Djemila Benhabib** et les graves difficultés dans lesquelles elle se trouve, ainsi que le comité de soutien qui a été lancé par plusieurs organisations, dont l'Assemblée des Femmes – j'en suis membre, *Libres Marianne*, dont je suis secrétaire générale et la *Coordination Française du Lobby Européen des femmes*. Il y a actuellement 37 associations de plus à nos côtés.

Pour la plupart d'entre vous, on ne présente plus Djemila Benhabib, qui est journaliste, essayiste, écrivaine et militante infatigable des droits humains et, en particulier, des droits des femmes.

Née en République socialiste soviétique d'Ukraine en 1972, d'un père algérien et d'une mère chypriote-grecque, tous deux scientifiques, Djemila Benhabib grandit à Oran. Depuis l'Algérie où elle a passé sa jeunesse, et après la France où elle a été exilée, elle vit maintenant au Canada et n'a cessé de se battre contre les ravages causés à la démocratie et aux droits des femmes par la montée de l'islamisme. Elle dénonce la conjonction de l'obscurantisme et du fanatisme mis au service d'un projet politique totalitaire. Je rappelle très rapidement ses livres. Le premier était « *Ma vie à contre-Coran* » en 2009, qui lui a valu le prix international de la laïcité du Comité Laïcité République, remis par **Charb**. Puis, « *Les soldats d'Allah à l'assaut de l'Occident* » en 2012, puis la même année, « *Des femmes au printemps* », rappelant les printemps arabes. En 2013 « *L'automne des femmes arabes* ». Son dernier livre est « *Après Charlie, Laïques de tous les pays, mobilisez-vous !* » (2016).

Il va sans dire que Djemila est la bête noire des islamistes canadiens et de leurs forces supplétives totalitaristes. Menaces, intimidations en tout genre, qui toutefois ne la font pas plier et encore moins taire. Cette fois, elle doit subir une nouvelle forme d'agression : le harcèlement juridique, lequel a eu pour but de l'épuiser moralement et financièrement. Cela fait plus de quatre ans qu'elle est la cible d'une cabale judiciaire qui peut durer encore longtemps. Le premier procès en 2012 concernait trois photos d'un concours de rédaction coranique infligé à des gamines de moins de huit ans dans une mosquée des frères musulmans à Montréal. Montrer ces photos aurait constitué une violation du droit à l'image. On peut tout de même trouver tristement ironique que l'on revendique un droit à l'image quand on voile intégralement sa fille soi-même et que l'on se dérobe complètement au regard de l'autre pour ensuite, faire valoir une violation du droit à l'image. Ce procès s'est conclu en faveur de Djemila, puisque la photo litigieuse avait déjà été visible sur le site de ladite mosquée, donc le tribunal n'a pas pu faire autrement que de conclure en sa faveur.

<sup>21</sup> <https://www.youtube.com/watch?v=-rLvuka4BO4>

Le deuxième procès s'ouvrira le 26 septembre à Montréal. Djemila est poursuivie pour diffamation par un établissement scolaire privé, l'école Musulmane de Montréal, pour avoir dénoncé le port du voile obligatoire pour les élèves à partir de la troisième année, c'est-à-dire neuf ans, alors même que cette institution est subventionnée par le gouvernement du Québec à hauteur de 400 000 dollars par an. C'est évidemment beaucoup d'argent et le principe de subvention de cette école par l'Etat est assez éloquent. Pour prendre connaissance de la poursuite en détail, vous pouvez vous référer au site internet de Djemila Benhabib<sup>22</sup>. Notons que des procédures de même nature visent un certain nombre d'autres militant.e.s canadiens et canadiennes, dont beaucoup de journalistes, suivant le même processus. Rappelons-nous que pour « Charlie Hebdo », tout avait commencé par un procès pour finir par la boucherie que l'on sait. C'est pourquoi un comité de soutien à Djemila Benhabib a été lancé qui, au-delà du soutien politique et financier ponctuel, aussi nécessaire qu'emblématique, est la première étape d'une fondation internationale pour la liberté d'expression qui pourrait venir en aide à des journalistes, écrivains, écrivaines, artistes, etc., menacé.e.s par ce type de harcèlement juridique.

La première phase d'action a été la rédaction d'une tribune que nous avons souhaité présenter. « Nous » signifie le comité de soutien qui se réunit régulièrement. Nous avons souhaité la présenter dans un journal dont les prises de position récentes en matière de laïcité et de droit des femmes semblaient souvent assez éloignées des nôtres, j'ai nommé « Libération ». La gageure n'était pas évidente, mais force est de reconnaître que le Directeur de « Libération » a non seulement publié le texte intégral et la liste déjà longue des premiers signataires, mais il a surtout changé le titre initial : « La liberté d'expression mise à l'épreuve de l'Islam politique » en un chapeau – comme on dit en journalisme – encore plus offensif : « *Toute la rigueur républicaine contre l'Islam radical* », ce qui nous va très bien. Quant à la liste des signataires de cette tribune de soutien en Europe et au Canada, elle s'allonge au fil des jours. Elle a été reprise successivement dans le « Frankfurter » en Allemagne, dans « Le Vif » en Belgique, dans « Le Courrier » en Suisse et dans « Le Devoir » au Québec, suscitant un mouvement de solidarité internationale très important. Actuellement, 37 associations sont signataires et si d'autres associations veulent signer, qu'elles se fassent connaître, car la liste n'est jamais close et plus il y aura de signatures et de soutiens à apporter au tribunal et aux sites, mieux ce sera.

La deuxième phase essentielle de notre action est de répondre à l'appel à soutien financier qui a été rédigé et de le diffuser largement dans nos réseaux personnels et associatifs. Il est essentiel que Djemila puisse compter sur des apports financiers, parce que les deux procès l'épuisent financièrement et l'on peut apporter tout le soutien que l'on veut, ce qui est très bien, mais un don – même minimum – serait absolument nécessaire. Voici cet appel : « *Ce procès n'est pas un fait divers, c'est une affaire politique qui, par sa nature, interpelle tous les démocrates épris de liberté. En réaction à cette grave tentative d'intimidation, plusieurs personnalités et associations ont décidé d'exprimer leur solidarité à Djemila Benhabib en organisant une campagne de financement pour l'aider à défrayer les coûts juridiques occasionnés par cette procédure. Au regard des moyens financiers dont bénéficient les écoles musulmanes de Montréal...* ». C'est quelque chose d'extrêmement important et constant. Il y a des financements – comme vous le savez – de beaucoup de pays et essentiellement des pays du Golfe qui sont quasi illimités. Forcément, les opposant.e.s s'usent les dents, le cœur et le porte-monnaie.

<sup>22</sup> Site officiel de Djemila Benhabib : <http://djemilabenhabib.com/>



« Nous vous invitons donc à contribuer largement au fonds de soutien pour la défense de Djemila Benhabib ». Merci pour elle et j'espère qu'elle va encore gagner son procès pour pouvoir continuer à porter haut et fort la défense des droits des femmes, leur intégrité physique et morale.

### **Michèle LOUP**

Merci Laure. Je pense qu'il serait bien que nous puissions faire une motion de soutien en faveur de Djemila, si vous en êtes d'accord. Je passe la parole à Marie-Paule Grossetete d'*Osez le féminisme*, qui va nous rendre compte du *Summer Camp* Euro-Méditerranéen, organisé par OLF du 19 au 22 août derniers.

### **Marie-Paule GROSSETETE**

Merci à tou.te.s de me permettre de représenter l'association *Osez le Féminisme* à l'Assemblée des Femmes. Je viens dans cette assemblée depuis seulement deux ans, mais avec un plaisir infini. Je suis très impressionnée par la qualité des interventions.

*Osez le Féminisme* est une association dont nous avons fêté les sept ans en avril dernier. L'année dernière, l'ancienne porte-parole avait conçu, ainsi que toutes les adhérentes, un projet de *Summer Camp* européen. Pour les personnes qui ne connaissent pas *Osez le Féminisme*, c'est une association mixte et universaliste. C'est une ligue qui regroupe plus de 1 000 adhérents et adhérentes avec 22 antennes réparties dans toute la France. Je suis entrée à *Osez le Féminisme* il y a maintenant cinq ans, parce que tout à coup, j'ai enfin vu apparaître le mot « féminisme » dans le nom d'une association et ça m'a paru fantastique, tant ce terme est un qualificatif prohibé en France. J'ai été ravie d'observer que dans cette association, il y avait un très grand nombre de jeunes femmes. Je ne suis donc pas représentative de la moyenne d'âge des militantes et des militants de cette association. Cela me paraît important, non pas que je veuille faire du jeunisme à tout crin, mais cela montre un peu notre ambiance générale. Effectivement, il s'agit de pouvoir passer le flambeau et de permettre à de jeunes militantes de le reprendre. En quelque sorte, je suis une jeune militante, puisque je ne vais vraiment dans une association que depuis quatre ans, mais je suis très impressionnée par le parcours d'un grand nombre des femmes qui sont ici et qui sont militantes depuis des dizaines d'années. Dans le cadre du *Summer Camp* Euro-Méditerranéen, cette association avait pour but un rêve que l'on a présenté sous la forme d'un projet au Ministère des affaires étrangères qui a accepté d'en subventionner une partie. Nous avons également le soutien de la fondation Femmes Méditerranée. Une grande partie de ce *Summer Camp* vient de nos ressources que sont les adhésions et les dons – même les plus minimes. Le *Summer Camp* s'est déroulé à Aix-en-Provence, du 19 au 22 août.

Notre objectif était de réunir des jeunes féministes, leaders d'associations militantes de pays de l'Union Européenne et du pourtour méditerranéen sur quatre jours. Dans un premier temps, le but était de dormir sur le même site, de manger ensemble et de parler. Nous sommes toutes les unes à l'écoute des autres. L'objectif était de connaître ces femmes et d'établir un réseau durable de relations réelles et virtuelles, par le biais d'un réseau Internet que l'on va construire et améliorer.

D'autre part, il s'agissait de réfléchir à trois thématiques que je vais vous citer rapidement. Tout d'abord, nous voulions réfléchir à des thématiques et des revendications communes qui puissent être listées et reliées par des actions communes. C'est vraiment très ambitieux et au départ, ça

paraissait presque irréaliste. Au final, notre objectif a été atteint et nous sommes absolument ravi.e.s d'avoir pu réunir des militants et militantes de dix pays. Outre la France, on a eu l'Allemagne, la Belgique, le Portugal, la Turquie, la Pologne, l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et quelques personnes se revendiquant comme étant originaires de l'Afrique de l'Ouest, mais qui ne souhaitaient pas être identifiées comme Ivoiriennes ou Maliennes. Nous avons donc réussi à développer le caractère Euro-Méditerranéen et international. Puis, nous avons eu 45 personnes représentant des associations européennes : *Le Mouvement du Nid* ; le *CFCV* ; *EndoFrance* ; *Femmes Solidaires* ; le *GAMS Sud* ; une association relativement jeune que je ne connaissais pas ayant des projets d'autonomisation économique de groupes de femmes dans divers pays du monde : le Pérou, la Roumanie ou le Sénégal, pour l'instant ; le *CEL* ; et le *lobby européen des femmes* pour les associations européennes. De plus, j'ai eu le très grand plaisir d'accueillir les Tunisiennes de la *Ligue tunisienne des Droits Humains* et une autre association tunisienne qui s'appelle Compétences Féminines. Une Marocaine représentait une association au Mali pour une alternative sur les libertés individuelles et une association algérienne, *Djazairouna*, ce qui m'a fait particulièrement plaisir, puisque je suis née et j'ai vécu en Algérie pendant seize ans.

Il y avait donc beaucoup de monde d'origines variées et en plus de ces 45 représentantes d'associations, on a eu environ une soixantaine d'autres militantes d'Osez le Féminisme qui se sont jointes au *Summer Camp*. On avait choisi trois thématiques. Une première journée était consacrée à l'autonomie économique des femmes, une seconde journée a été consacrée aux violences et la troisième journée concernait les problèmes de la santé des femmes et des droits sexuels et reproductifs. Cette journée s'intitulait : « Le corps des femmes : une histoire d'hommes ? ».

Nous redoutions de devoir faire face à une difficulté, les origines géographiques étant variées. On pensait qu'avec les problèmes également tellement variés et divers, il aurait pu être difficile de se mettre d'accord sur des revendications communes. A notre grande surprise, ça n'a pas été si difficile que ça. Par exemple, en ce qui concerne l'autonomie économique des femmes, il est apparu quelque chose de commun à toutes, à savoir qu'il y avait à valoriser le travail informel : le travail domestique, les soins aux jeunes et aux personnes âgés, le travail bénévole dans toutes les associations où l'on regorge de femmes faisant tout un travail qui n'est jamais vraiment mis en valeur. Elles ne sont jamais élues Présidente, malgré leurs petites mains bénévoles. Nous avons donc vu comment appeler des actions et valider les acquis dans ce domaine, comment organiser des journées où l'on va brûler des billets de banques en signe de désobéissance civile, par exemple, ou organiser une journée internationale de reconnaissance du travail informel. Toutes les idées et tous les travaux pourront être synthétisés et faire l'objet d'une publication et d'une mise en ligne. Je vous remercie de votre attention.

**Michèle LOUP**

Merci beaucoup, Marie-Paule, c'était effectivement très intéressant.

**Laure CAILLE**

J'ai juste une question, parce que c'est un peu nouveau pour moi. Qu'est-ce que vous auriez à répondre sur cet espace de non-mixité qui se développe de plus en plus, comme à l'université de Toulouse ?

### **Marie-Paule GROSSETÊTE**

La position n'est pas tranchée. Dans ce *Summer Camp*, ainsi que dans les *Féministes Camp* où ces questions de mixité se posent. La réponse est qu'en fonction du type d'atelier, on va organiser un atelier mixte ou non mixte. Par exemple, les ateliers qui concernent les violences sexuelles sont quasiment toujours non mixtes. Les ateliers sur l'autonomie financière étaient mixtes.

### **Michèle LOUP**

Merci. A ce que je comprends, la mixité dépend du sujet.

### **Laure CAILLE**

Je voulais parler d'une non-mixité de genre et d'une mixité raciste. A Toulouse ou à Paris, il y a des ateliers interdits aux hommes, mais surtout interdit aux blancs. C'est tout autre chose et je peux vous dire que toutes les associations que j'ai aujourd'hui le plaisir de représenter à propos du comité de soutien à Djemila Benhabib et dont je fais partie, ont une position très claire sur le sujet. Dans une société républicaine, la ségrégation raciale et de genre est absolument insupportable.

### **Michèle LOUP**

Merci pour ces précisions. Je vais passer la parole à Françoise Durand qui va nous parler de l'association qu'elle a créée en l'honneur d'Olympe de Gouges.

### **Françoise DURAND**

Ça fait maintenant plusieurs années que je représente à l'Assemblée des femmes, l'association *Olympe de Gouges Aujourd'hui* (ODGA), et que nous nous battons pour sa reconnaissance nationale.

Au cours de l'université d'été - 2014 de l'Assemblée des Femmes, nous avons évoqué ce qu'avait été son œuvre et son action, pour qu'elle puisse entrer au Panthéon. Au cours de cette année-là, je crois, le Président des monuments historiques avait organisé une consultation en ligne pour l'entrée de grandes figures au Panthéon, et **Olympe de Gouges** était arrivée en tête, mais on n'a pas suivi cet avis et finalement, ce sont deux femmes et deux hommes qui sont entrés au Panthéon. Evidemment, ils ont toute leur valeur, ce sont quatre résistants dont je ne rappellerai pas les noms, puisque tout le monde les connaît – ils sont au Panthéon. L'Assemblée des Femmes et toutes celles qui s'étaient battues pour qu'Olympe de Gouges entre au Panthéon ont été fort déçues. Nous avons réfléchi à ce que nous pouvions faire à l'Assemblée des Femmes et à l'association Olympe de Gouges – qui s'est créée à ce moment – et le projet est maintenant de la voir entrer à l'Assemblée nationale, avec une sculpture et la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne. En effet, l'Assemblée nationale avait été le principal lieu de son action, donc nous estimions qu'elle devait être le lieu privilégié de sa reconnaissance. Au cours de l'année 2014-2015, nous avons rencontré la délégation des femmes de l'Assemblée nationale avec **Catherine Coutelle** et tous les membres de la délégation qui nous ont fort bien reçues. Ils nous ont donné leur appui

sans réserve. Nous avons rencontré la présidence de l'Assemblée nationale qui semblait favorable et finalement, quelques mois plus tard, la présidence a voulu réaliser ce projet à l'initiative duquel notre petite association était un peu. Nous remercions donc l'Assemblée nationale qui a bien compris l'intérêt de ce projet symbolique. En effet, aucune femme ne possède de buste à l'Assemblée nationale. La seule femme aujourd'hui présente dans ces lieux, est l'allégorie de Marianne, mais il n'y a aucune femme réelle, donc Olympe de Gouges pourrait être la première femme à y entrer.

Est-il utile que je rappelle brièvement quelques aspects de l'action d'Olympe de Gouges ? Je suis persuadée que vous la connaissez fort bien. Néanmoins, je rappellerai qu'elle a écrit la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne et qu'elle a été la première à vouloir inscrire les droits des femmes dans la loi. **De ce point de vue, nous la voyons comme la fondatrice des droits des femmes dans notre pays, avec l'idée-force de la déclaration, l'universalité des droits et l'égalité des sexes.** Elle interpelle le genre masculin et ne compte pas sur les hommes, uniquement sur les femmes. Très moderne, elle leur donne des moyens d'émancipation en les appelant au rassemblement et à la solidarité. Je n'insisterai pas plus longtemps sur la déclaration, mais Olympe de Gouges s'est illustrée d'autres manières. Si l'émancipation des femmes a été une constante de sa vie et sa passion, son œuvre politique et littéraire embrasse de nombreux autres aspects de toutes les injustices. Elle a formulé des réformes sociales avec et pour le peuple. Elle a été la première à demander une caisse patriotique pour soulager la misère et des aides publiques pour les chômeurs, qui ne se sont réalisées qu'un siècle plus tard, en 1848. Elle a été la première « assistante sociale », et a demandé un impôt sur le luxe. D'autre part, elle était démocrate et a agi pour que la démocratie progresse. Par exemple, elle était pour le vote par tête aux Etats Généraux. Elle redoutait que Robespierre impose sa dictature, donc elle n'a pas hésité à le défier et à faire appel au peuple dans son discours des trois urnes. Elle a demandé à la Convention, alors que la France était envahie par les armées monarchistes, une consultation du peuple pour connaître le régime le mieux adapté à la situation : la République, la Monarchie ou un gouvernement fédéral. A la suite de cette prise de position, elle a été guillotinée en novembre 1793.

Pour revenir à l'actualité, où en sommes-nous en 2016 ? Malheureusement, l'inauguration de la statue d'Olympe de Gouges n'a pas pu avoir lieu l'an dernier à l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée des premières femmes au Parlement, parce que le sculpteur n'avait pas terminé son œuvre. Cela a de nouveau été une grande déception et finalement, l'Assemblée nationale a maintenu malgré tout sa confiance au sculpteur. Pour ma part, je me suis déplacée pour le voir dans le Loir-et-Cher et je l'ai vu en juin dernier. La statue était bien avancée et même si elle était en trois morceaux, le travail me semble remarquable. Il y a une tête en marbre veiné avec une coiffure du XVIII<sup>e</sup> siècle qui présente un visage très intelligent, avec une robe décolletée en marbre un peu veiné et de couleur différente. C'est assez réussi. En juin, il m'avait dit que la statue serait terminée à la fin août, à savoir dans les jours qui arrivent ; donc on va savoir très vite s'il a tenu ses délais cette fois-ci, mais je pense que oui, car quand je l'ai vue, la statue était quasiment terminée. L'inauguration sera fixée par l'Assemblée à partir du moment où l'on aura la certitude que l'œuvre y est bien présente.

Je crois que montrer Olympe de Gouges à l'Assemblée nationale a une valeur symbolique évidente, puisque pendant 200 ans, elle a été ignorée et volontairement oubliée. Evidemment, ce

n'est pas la seule et je pense que si elle entre à l'Assemblée nationale, d'autres suivront. La reconnaissance des femmes qui nous ont précédées est une nécessité pour bien inscrire notre combat dans le présent.

### **Michèle LOUP**

Merci beaucoup, Françoise, pour ta conviction et ta persévérance pour faire aboutir ce projet formidable, parce qu'il est vraiment très important que cette femme entre à l'Assemblée nationale. Elle disait que les femmes avaient le droit d'aller à l'échafaud, mais que le droit d'aller à la tribune leur était refusé. A mon sens, c'est encore plus important que le Panthéon. Merci beaucoup à vous trois. Il y a des questions.

### *De la salle*

J'ai un petit point d'information. Il existe une bande dessinée qui retrace la vie et l'œuvre d'Olympe de Gouges. Nous avons exposé cette BD et nous avons fait intervenir Nicole Pellegrin, qui est une historienne féministe. Je voulais vous demander si vous saviez que l'Assemblée nationale avait pris une initiative malheureuse, en faisant imprimer la déclaration des droits des femmes sur un tablier.

### *Joe MERCIER*

Je souhaite ajouter qu'il existe une pièce de théâtre sur Olympe de Gouges, que certaines ont peut-être vue. On pensait à cette pièce pour l'un des événements de votre association. Ce serait formidable et ça conviendrait parfaitement. Le metteur en scène met Olympe de Gouges en scène dans un dialogue avec Robespierre. C'est très intéressant et c'est de très bon niveau, même si ce n'est pas toujours facile à saisir, mais c'est tout de même d'un bon niveau intellectuel. Il s'agit de la compagnie de la Belle Etoile que vous pouvez trouver sur Internet.

### **Françoise DURAND**

Oui, bien sûr, je connais cette pièce de théâtre et je l'ai même vue. D'ailleurs, il y a plusieurs pièces de théâtre sur Olympe de Gouges, dont une qui se tient au théâtre de Montparnasse dans le XIV<sup>e</sup> arrondissement et qui est aussi de très bon niveau. Je voulais vous dire qu'il va y avoir une exposition au musée Lambinet à Versailles sur Olympe de Gouges. Ce sera au cours du mois de novembre, puisqu'elle a été guillotinée le 3 novembre, donc durant ce mois, il y aura une série d'initiatives. D'autre part, pour ce qui concerne notre association – j'ai oublié de le dire – nous allons faire une soirée sur l'esclavage d'hier et d'aujourd'hui, c'est-à-dire au temps d'Olympe de Gouges et aujourd'hui. Cela aura lieu au Ministère des outre-mer le 17 novembre et vous serez invitées ; j'espère que l'on pourra aussi vous communiquer la date de l'inauguration. Peut-être que l'Assemblée nationale acceptera des invitations pour l'Assemblée des Femmes, mais je n'en doute pas.

### *De la salle*

J'en profite pour dire qu'au musée Lambinet, il y a une très belle sculpture de Théroigne de Méricourt faite par une femme, Julie Charpentier. Cette sculpture n'est pas connue du tout et c'est

très émouvant. Le musée Lambinet est un très beau musée à visiter et l'on y trouve plusieurs œuvres de femmes.

**Michèle LOUP**

Je vous propose de clore les débats de la journée Je vous remercie et vous souhaite à toutes et à tous une très bonne soirée dans cette jolie ville de La Rochelle.

Jeudi 25 août 2017

## OUVERTURE

**en présence de Madame Laurence ROSSIGNOL,  
ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes**

### **Geneviève COURAUD**

Madame la Ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes, chère Laurence, ce n'est pas la première fois que vous nous honorez de votre présence ici, à l'Assemblée des Femmes. En tous les cas, nous sommes ravi.e.s de vous avoir parmi nous, pour plusieurs raisons. D'abord, parce que vous représentez un Gouvernement qui a fait beaucoup de choses en faveur des droits des femmes et de l'égalité, en lien avec les parlementaires qui ont aussi beaucoup travaillé depuis 2012 sur ces questions. Ensuite parce que vous êtes vous-mêmes toujours dans une dynamique d'avancée pour les droits des femmes et pour l'égalité, et que nous vous en savons gré. Et enfin parce que vous portez une réflexion personnelle qui nous éclaire sur ces sujets. C'est ce que nous attendons de vous, si je peux me permettre, aujourd'hui. Fatima LALEM va faire un très bref rappel de nos travaux d'hier, annoncer la table-ronde qui suivra votre intervention, afin de rappeler le fil rouge de ces deux journées. Merci encore.

### **Fatima LALEM**

Bonjour à toutes et à tous. Merci Madame la Ministre de nous honorer de votre présence. Nous connaissons vos engagements féministes de toujours et vous en remercions. Je voulais simplement, parce que le programme d'aujourd'hui va être relativement dense, et que l'on va avoir une journée de travail assez importante, faire un rappel de nos travaux d'hier. Comme vous le savez, puisque la plupart d'entre vous étaient là, nous avons consacré la journée à introduire, dans la matinée, la question de la marchandisation du corps des femmes à partir d'une grille de lecture féministe, avec des regards croisés de juriste et d'économiste, ce qui nous a permis notamment d'interroger l'impact du libéralisme économique au niveau de la marchandisation mondiale et les interrelations entre le libéralisme économique et le patriarcat. L'après-midi, nous avons travaillé plus particulièrement sur les questions d'injonction à la reproduction et le projet parental, à partir de la question de l'avortement, des régressions au niveau international et, bien évidemment, nous avons croisé ces interrogations avec celles sur la PMA.

Ce matin, nous travaillerons plus particulièrement, lors de la première table-ronde, sur la marchandisation du corps, à travers la question de la GPA, mais également celle de la prostitution. L'après-midi, nous mènerons des débats sur les problématiques de l'hypersexualisation, de la pornographie et de la publicité, et leur impact sur la marchandisation du corps des femmes et la question du voilement.

Je ne vais pas être plus longue, parce que je crois que Madame la Ministre a un emploi du temps assez contraint. Je tenais à la remercier de sa présence.

### **Laurence ROSSIGNOL**

Madame la Présidente de l'Assemblée des Femmes, chère Geneviève, Madame la Secrétaire générale, chère Fatima, Madame la Présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, chère Danielle, je vous propose que pour la suite, on reprenne le mode de communication habituel et que l'on se tutoie, si vous le voulez bien. On peut se tutoyer car nous sommes entre nous.

Tout à l'heure, en marchant pour venir jusqu'à cette belle salle de l'Oratoire, que je connais très bien, des souvenirs me revenaient à l'esprit en y entrant. Je marchais et me disais « J'ai tellement de raisons de vous remercier de cette invitation, tellement de raisons de vous dire le plaisir que j'ai à être là ce matin. » D'abord le plaisir d'être à la Rochelle, reconnaissons-le. Je salue votre esprit de résistance.

Le plaisir d'être avec vous, avec des femmes, des hommes, féministes, de gauche, ou tout du moins, s'ils ne le sont pas, progressistes, humanistes, partageant notre combat, qui aujourd'hui se rassemblent pour continuer à analyser, élaborer et à se mobiliser sur les sujets qui nous rassemblent.

Le plaisir que vous existiez, que vous soyez cette association, l'Assemblée des Femmes, qui porte vaillamment le témoin, et dans ces périodes troubles sur le plan idéologique, dans lesquelles nous sommes, c'est extrêmement rassurant de savoir que vous êtes là et votre capacité d'engagement, de réflexion, d'adaptation aux sujets nouveaux - et votre ordre du jour de cette session en témoigne - est extrêmement réconfortante pour la Ministre, un peu, mais surtout pour la militante que je suis. J'ai déjà été parmi vous dans d'autres fonctions, parfois même sans fonctions, sans responsabilités, et cette présence aujourd'hui est pour moi un très très grand bonheur. Je suis heureuse d'être là.

Vous avez choisi pour thème le corps des femmes. Vous êtes au cœur de tous les sujets. Le corps des femmes, celui qu'on veut contrôler, commercialiser, cacher et je pense qu'il est important d'insister sur le fait que la commercialisation, l'hypersexualisation, le contrôle de la sexualité, le voilement du corps des femmes sont un seul et même sujet, aussi paradoxal que ça paraisse. Ce sujet, c'est celui du contrôle des sociétés sur le corps des femmes, qui a toujours été d'un certain point de vue l'enjeu des sociétés traditionnelles : contrôler les femmes, pour contrôler leur sexualité, contrôler leur liberté.

Aujourd'hui, avec vous, il faut peut-être dire quelques mots d'abord sur la période que nous traversons et quelques mots du bilan, parce que, ça a été dit à l'instant, il faut être fier du bilan de ce gouvernement en matière de droits des femmes puis quelques mots sur les perspectives. Soyons clairs : notre engagement féministe est d'autant plus mobilisé qu'il est quand même assez régulièrement mis à l'épreuve. Nous voyons défiler dans nos vies personnelles, sur la scène médiatique, quand on allume la télévision, qu'on tombe sur les informations, sur les émissions de télé-réalité, sur les pubs, on voit la même chose, c'est-à-dire des scènes qui nous interpellent quant à la place, au rôle et à l'image qu'elles assignent aux femmes. Dans cette société de l'immédiateté et dans une vie quotidienne bien souvent très occupée, vous êtes le lieu de réflexion, d'espace et



de débat qu'il faut encourager et préserver, et contribuer à faire vivre, comme vous le faites toutes, et particulièrement vos responsables dont je salue l'engagement. Ce moment est d'autant plus utile que nous nous trouvons à une période charnière, à bien des égards. Charnière, parce qu'à quelques jours de la primaire de la Droite, à quelques semaines de la primaire de la Gauche, et à quelques mois de l'élection présidentielle, nous observons ces échéances électorales, qui vont, nous le savons, cannibaliser, vampiriser le débat politique, en se demandant quel va être le sort des femmes. Serons-nous absentes, invisibles ou menacées ? Rares sont celles qui me disent : « ça va être super ! Cette campagne électorale, je la sens bien ! » Je dis ça parce qu'on va avoir un moment difficile à traverser, au cours duquel il faudra qu'on soit extrêmement solides, extrêmement robustes. La période est trouble, je le disais, parce que j'observe avec effarement un certain nombre de responsables politiques, fraîchement convertis aux droits des femmes, faire de l'égalité des femmes leur étendard, leur identité. Les mêmes, il y a trois ans, expliquaient dans l'enceinte du Sénat que la parité lors des élections départementales était une très très mauvaise idée. Ils disaient : « la parité, c'est obligé que ce soit 50 % ? C'est bien cette idée de mettre des femmes au Département, mais si on le faisait une fois, comme une mesure transitoire, et après on voit si elles ont fait leurs preuves, et si elles ont fait leurs preuves il n'y a plus besoin de la mesure. » Bien, bonne idée, quel esprit d'initiative ! Les mêmes hommes politiques s'invitent aujourd'hui sur les plateaux télé en expliquant qu'au nom de l'égalité entre les femmes et les hommes, au cœur de leur engagement politique depuis la première heure, il faut avoir un discours sur l'Islam en particulier. Leur opportunisme, leurs arrière-pensées, je l'ai dit la semaine dernière, ne doit pas nous embrouiller, nous ne sommes pas dupes, mais ce sera aussi la difficulté de la période, c'est qu'il faudra à la fois être fermes sur nos principes et fermes contre tous ceux qui veulent manipuler, s'approprier l'égalité entre les femmes et les hommes à d'autres fins que celles de l'égalité, pour en faire des arguments nourrissant le racisme et l'exclusion d'une partie de la population française.

Donc nous avons un exercice difficile. Par ailleurs, indépendamment de ces questions qui occupent l'espace médiatique, il faut avoir en tête que les droits des femmes ne sont pas consensuels. Parfois, on entend « oui, mais que voulez-vous encore ? Mais maintenant c'est réglé... Tout le monde est d'accord, il n'y a plus de sujet avec les droits des femmes ! » Et j'ai la conviction, une conviction nourrie par l'observation, que c'est absolument faux. **Lorsqu'on aborde les questions relatives à la liberté des femmes, au droit de disposer de leur corps, à leur autonomie, aux stéréotypes sexistes, les clivages entre les forces conservatrices et les forces progressistes apparaissent extrêmement clairement.** Nous nous souvenons toutes et tous de la bataille sur les ABCD de l'égalité et de la lutte contre les stéréotypes sexistes à l'école.

Pour la gauche, la question de l'égalité femmes/hommes constitue en soi, à mon sens, un projet de société. En ces temps de troubles, d'hésitation sur les fondamentaux, de nécessité de réhabiliter les fondamentaux de la pensée de gauche, j'invite tous ceux qui font part de leurs hésitations et de leur perplexité sur notre identité politique collective à faire simple et à **noter simplement l'idée qu'un projet de société qui a pour vocation l'égalité entre les femmes et les hommes est en lui-même suffisant pour poser les bases d'un projet de transformation de la société et d'un projet pour la gauche, d'un projet qui soit en capacité de rassembler les citoyen.ne.s autour des valeurs sociales, progressistes et républicaines.**

Parmi ceux que l'on entend autour de nous, il y a également ceux qui considèrent que c'est vrai, l'égalité entre les femmes et les hommes est un vrai sujet, que vous avez raison de vous en préoccuper, mais que, quand même, nous en avons d'autres, très importants : protéger les Français contre le terrorisme, lutter contre le chômage, etc. Donc, vous comprendrez bien que ce sujet doit s'inscrire « sur l'étagère un peu en bas », pour ne pas trop contrarier nos priorités, parce que parfois, les revendications féministes contrarient en fait des priorités, comme celles de la lutte contre le déficit ou les moyens budgétaires. Donc il faut batailler aussi pour avoir les moyens d'une politique d'égalité entre les femmes et les hommes, et, j'entendais ce matin le communiqué du HCEF/H, repris par une radio, qui dit que la France, et ses 26 % de femmes au Parlement, est à la soixantième place mondiale en matière de parité politique. Donc, tous ces messieurs qui défilent à la télé pour nous expliquer comment l'égalité entre les femmes et les hommes est leur priorité pour aborder la question républicaine, que comptent-ils faire pour les élections législatives ? Comment expliquer qu'ils peuvent à la fois être contre la parité, pour proposer la suppression de la loi sur le cumul des mandats, qui est une condition de l'évolution de la place des femmes en politique, et en même temps raconter qu'ils s'intéressent à l'égalité femmes/hommes ? A ceux-là, il faut rappeler qu'être favorable à l'idée de l'égalité femmes/hommes, cela exige de la cohérence dans la pensée et dans l'action, et que l'égalité femmes/hommes n'est pas une option qu'on peut porter à la boutonnière de temps en temps, puis ranger en fonction de ses exigences et de l'opportunisme politiques.

Enfin, je vais passer directement au bilan, bilan, comme je vous le disais il y a un instant, dont nous pouvons être fier.e.s. Très concrètement, dans les gouvernements Ayrault et Valls, mes prédécesseurs, **Najat Vallaud-Belkacem**, **Pascale Boistard**, ont porté des mesures fortes. D'abord, toujours avoir en tête : ce sera la première fois dans l'Histoire de la France qu'un gouvernement aura été paritaire du premier au dernier jour de son mandat. Je pense que je ne m'engage pas particulièrement en disant ça. Nous avons connu par le passé des gouvernements paritaires, au lendemain d'élections. Le premier était paritaire, et puis on a vu au fur et à mesure, ainsi avec les Juppettes, tout le monde s'en rappelle, réduire le nombre de femmes au gouvernement. Avec ce gouvernement, on a connu la parité tout au long du quinquennat.

Quelques mesures fortes, je ne vais pas vous faire un catalogue ou un calendrier : entre celles qui sont issues de la loi du 4 août 2014, la généralisation du « Téléphone Grand Danger » et le quatrième plan de lutte contre les violences faites aux femmes et le cinquième au mois de novembre, l'interdiction de l'accès aux marchés public et aux délégations de services publics des entreprises ne respectant pas la loi sur l'égalité pro, l'instauration d'un vote paritaire aux élections départementales, la généralisation de la GIPA (garantie des impayés de pension alimentaire), des mesures qui s'attachent à ce que l'Etat essaie un peu d'être exemplaire en matière de parité et d'égalité professionnelle, ce qui n'est pas encore gagné, par la désignation d'un haut fonctionnaire ou d'une haute fonctionnaire chargé(e) de l'égalité au sein de chaque ministère, la création du Haut Conseil à l'Égalité que nous sommes en train - c'est en navette parlementaire - de sanctuariser dans la loi, de façon que son existence et son éventuelle remise en cause ne puissent pas se faire en catimini, par décret, mais soient publiques - le HCEF/H sera désormais de fondement législatif-, des mesures politiques, et bien sûr, la création d'un ministère dédié.

Un mot peut-être sur cette histoire de ministère délégué, pour vous dire que **la titlature de mon ministère, ministère de la Famille, de l'Enfance et des Droits des Femmes, a pu susciter quelques doutes et interrogations en février dernier**. Et je pense même que parmi vous, dans cette salle, il y en a bon nombre qui se sont dit « c'est quoi cette histoire, enfance et droits des femmes dans le même ministère ? » Je comprends que vous ayez sursauté, et très franchement, en toute modestie, si ça n'avait pas été moi, j'aurais sursauté aussi. Non pas moi parce que j'aurais été prête à prendre n'importe quel ministère, mais parce que je savais, parce que j'en avais parlé avec le Président de la République et le Premier Ministre, je savais ce que signifiait la cohérence de ce ministère. La première chose que j'avais dite en arrivant l'après-midi, est que « je serai une ministre féministe de la famille. » Je trouvais assez naturel de prolonger cette affirmation dans ce ministère des familles et des droits des femmes. Je pense que c'est une association qui est porteuse d'une dynamique intéressante, d'abord parce qu'elle permet de faire de la politique familiale, une politique sociale, mais c'est en plus un outil supplémentaire pour l'égalité entre les femmes et les hommes. La politique familiale n'est pas indissociable de l'ambition d'égalité entre les femmes et les hommes, et en particulier de l'ambition d'égalité dans la famille.

Ensuite, parce que la question des inégalités se joue aussi beaucoup dans la famille. Nous savons que le temps que les hommes et les femmes passent respectivement aux tâches domestiques, aux corvées domestiques, et le temps que les uns et les autres consacrent à leurs loisirs révèle qu'une partie des inégalités va se nouer là pour longtemps. 69 % des hommes, c'est très gentil de leur part, trouvent qu'il n'est pas normal que les femmes assurent l'essentiel des tâches domestiques. Je suis d'accord avec ces 69 % des hommes. Mais il y a un autre indicateur que je mets en rapport, qui est que trois-quarts des tâches sont effectuées par les femmes. Le passage à l'acte est compliqué en fait. Je donne ces indicateurs parce qu'ils disent à quel point c'est dans les inégalités au sein de la famille que vont procéder les inégalités dans le travail, dans l'engagement politique, dans la société. Il faut quand même avoir en tête que l'arrivée d'un enfant constitue toujours, pour 40 % des femmes, le moment où elles vont changer de situation professionnelle. Et un nombre encore plus important va modifier son projet professionnel au moment de l'arrivée d'un enfant. Certain.e.s disent que c'est normal, qu'un bébé arrive et que cela change la vie et son rapport au travail, mais seulement 6 % des pères effectuent le même raisonnement et la même mutation au moment de l'arrivée de l'enfant.

Donc, la politique familiale a pour rôle essentiel d'inciter à une meilleure répartition des tâches et de permettre aux parents, particulièrement aux femmes, d'occuper un emploi, de continuer à travailler, lorsqu'un enfant ou des enfants arrivent au foyer. C'est pour cela que nous avons réformé le congé parental, qui permettra une plus grande implication des hommes, en portant à un an le congé pour le premier enfant, dont six mois pour le père. Le congé est porté à trois ans pour les enfants supplémentaires, dont obligatoirement un an pour le père. Si le père ne le prend pas, le congé parental et les prestations associées seront donnés à la mère, pour deux ans maximum. **Nous considérons que ce débat est difficile, car les femmes seront en situation de plus grande difficulté d'insertion professionnelle, mais en même temps, plus le temps d'arrêt professionnel est long, plus la réinsertion est difficile. Deux ans, c'est le maximum, des enquêtes nous le révèlent clairement.** Nous avons également développé des solutions qui lient insertion professionnelle et accueil du jeune enfant avec des crèches à vocation d'insertion

professionnelle. Ce sont des berceaux réservés dans les crèches pour les femmes qui sont en situation d'exclusion sociale et qui cherchent des stages et des emplois. Vous savez que dans les crèches, il faut un engagement et inscrire l'enfant pour x jours, et si vous retirez votre bébé en cours d'année, cela ne se passe pas bien avec la crèche. Nous avons donc créé des berceaux spécialement dédiés aux femmes qui vont faire une formation. Dans la crèche, un/une salariée de Pôle Emploi assure le suivi de la maman pour bien veiller à ce que son projet d'insertion professionnelle aboutisse et pour l'accompagner. Donc voilà les types de solutions proposés.

Enfin, **les familles monoparentales sont ma priorité en termes de politique familiale. Ma priorité est de les rendre visibles.** 96 % des familles monoparentales sont gérées par des mères et les familles monoparentales représentent 20 % des familles. Ce phénomène n'est donc pas marginal. A la monoparentalité, vous le savez, sont associées d'autres grandes difficultés sociales, en particulier la solitude, l'isolement spécifique aux familles monoparentales, et l'épuisement des mères qui sont seules pour faire face à la gestion des enfants, chercher du boulot, trouver du boulot. Comme elles sont en difficulté, en général, les jobs avec des horaires impossibles, la précarité, c'est pour elles. Cet isolement est long et il est facteur de conséquences sociales et humaines très graves, avec des risques de placement des enfants à l'Aide sociale à l'enfance. L'autre intérêt d'avoir réuni les femmes et les enfants dans le même ministère, c'est que je peux faire le lien entre à qui va l'aide sociale à l'enfance, qui sont les enfants, quels rapports entre l'aide sociale à l'enfance et les familles monoparentales, quelles peurs spécifiques des familles monoparentales, etc.

Nous avons mis en place un dispositif original dans le monde des politiques publiques, c'est-à-dire que le gouvernement, l'Etat, est accompagnateur, facilitateur, initiateur mais le réseau est confié aux huit grandes fédérations, huit grandes associations nationales, qui déploient sur le territoire, à partir du tissu associatif local le plus micro, un groupe d'entraide qui est fondé sur la capacité à agir des familles monoparentales. Ce n'est pas de l'aide sociale : ces personnes sont elles-mêmes dans le réseau et échangent avec d'autres familles monoparentales et d'autres familles qui souhaitent s'inscrire aussi, afin d'avoir de l'entraide, du soutien, de la lutte contre l'isolement. Cela peut être de la garde d'enfants mais aussi des jeunes femmes, qui sont toutes seules, et il n'y a pas de parents ou de grands-parents pour les enfants. C'est très dur. Ce dont elles ont besoin, c'est d'une femme plus mûre, plus expérimentée, qui vienne remplacer la mère, parce que dans les difficultés, ce maillon manque dans la transmission que nous essayons de reconstruire avec ce réseau d'entraide des familles monoparentales. Vous trouverez aussi bien ATD Quart Monde que la fédération des travailleurs sociaux ou l'association Grands Parrains, qui va apporter cette dimension de soutien intergénérationnel.

Enfin, le président de la République a tenu à ce que ce ministère soit celui des familles, et non pas de la famille, car la famille est universelle, et l'universalité ne doit pas cacher la pluralité des familles : traditionnelles, recomposées, monoparentales ou homoparentales. A ce propos, je le redis devant vous, ce que j'ai eu l'occasion de dire plusieurs fois publiquement, c'est que **je ne vois pas pour quelles raisons, à part pour des raisons que je comprends comme des raisons de rapports de force politique, nous continuons à discriminer les couples lesbiens en leur refusant l'accès à la PMA, alors que c'est une technique qui est ouverte aux couples hétérosexuels.** Tous ceux qui veulent mélanger PMA, GPA, et pourquoi pas TVA pendant qu'on y est, ne visent qu'à

nous embrouiller et à faire qu'on ne comprenne rien à ce débat, pour nous faire injonction de ne pas agir.

Lorsque j'ai expliqué tout ceci, pour justifier et vous donner le sens de cette situation un peu baroque, vous m'avez dit « c'est vrai, mais quand même, il n'y a pas que des femmes mères de famille, il y en a d'autres qui n'ont pas d'enfants, qui n'en veulent pas, et puis tous les sujets concernant la libre disposition du corps ou l'égalité professionnelle ne sont pas des sujets liés à la famille. Que vas-tu faire de ces sujets ? ». J'en ai conscience. Je connais ces sujets. Je ne peux pas concevoir un ministère des droits des femmes qui ne s'intéresse qu'à l'articulation famille-famille. Je veux dire que, sur ces sujets, nous avons réalisé des avancées considérables. Nous avons conscience que les victoires remportées par les féministes au cours des dernières années sont certes assez partagées par les Français. Par exemple, sur l'IVG (je dirai tout à l'heure un mot des lobbies activistes anti-IVG), au moment où nous avons supprimé l'exigence d'une condition de détresse, qui certes était symbolique, un sondage a montré que plus de 70 % des Français pensaient que le gouvernement et le parlement avaient eu raison de supprimer cette exigence. Quand j'ai vu ça, je me suis dit, c'est bon, sur l'IVG, c'est majoritaire dans l'opinion. L'opinion française est attachée à l'accès des femmes à l'IVG.

Pourtant, chaque matin, quand je commence ma journée, j'ai en tête la phrase de Simone de Beauvoir « *Il suffira d'une crise économique, sociale ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en cause.* » D'un certain point de vue, ce paysage que dressait Simone de Beauvoir, nous y sommes, à peu de choses près.

On peut avoir d'un côté en tête la certitude d'être représentatifs de l'état de l'opinion et de la société française et d'un autre côté, entretenir la vigilance qu'exige la période, les intégristes, les extrémistes et tous ceux qui n'ont en fin de compte jamais renoncé à nous reprendre nos droits. Je vais prendre un exemple. J'ai été obligée d'intervenir sur l'idée qui avait germé dans le cerveau de la présidente de l'Ordre des Pharmaciens de soumettre à consultation dans son ordre une clause de conscience pour les pharmaciens. Je suis tombée là-dessus un peu par hasard, c'est l'avantage des réseaux sociaux : il y a des horreurs mais aussi des bonheurs. Ce sont des pharmaciens de gauche qui avaient levé le lièvre et avaient commencé à alerter les gens là-dessus. A quoi ça sert la clause de conscience des pharmaciens ? Evidemment, par exemple, à refuser de délivrer la pilule du lendemain qui se délivre sans ordonnance. J'ai donc fait un petit communiqué en disant que cette clause de conscience n'était pas une bonne idée. Et je tombe sur la présidente, énervée, très agressive, qui m'explique d'abord que je suis une idiote, que je n'ai rien compris, qu'elle n'a jamais voulu s'attaquer à la pilule du lendemain, que ce n'est pas le sujet. Que son sujet, c'est plutôt la fin de vie et la distribution des médicaments létaux. Or ce n'est pas un argument, ce n'est pas mieux. Refuser d'appliquer la loi « fin de vie » n'est pas mieux que de refuser d'appliquer la loi sur la contraception. C'est la même pensée, le même conservatisme. Elle estime que je lui fais un mauvais procès, etc. Pour finir, elle a fini par accepter de retirer cette fameuse clause. Le fait que le sujet ait eu beaucoup d'écho médiatique a permis de voir fleurir des témoignages de jeunes filles qui se sont mises à raconter à quel point elles avaient été humiliées, vexées, maltraitées chez des pharmaciens qui leur ont fait des remarques lorsqu'elles allaient demander la pilule du lendemain : « Alors, on s'est bien amusée cette nuit ? » ou « Vous savez, c'est dangereux », , toutes les âneries qu'on a entendues pendant des années sur les contraceptifs. Là, je me suis rendu

compte qu'il y avait effectivement des sujets assez latents, qui étaient cachés, qui étaient souterrains, et qui allaient resurgir. Cette affaire de clause de conscience des pharmaciens était bien ce que je craignais, à savoir une demande d'une partie des pharmaciens de pouvoir refuser de délivrer une contraception d'urgence parce qu'ils y sont opposés. Tout ça pour dire qu'on est sur tous les fronts, on est très vigilants sur l'action des groupuscules, mais j'en dirai un mot tout à l'heure.

Donc le gouvernement a agi pour faire avancer le droit à l'IVG : suppression de la condition de détresse, prise en charge à 100 %, suppression du caractère obligatoire du délai de réflexion, confidentialité des consultations et des examens préalables à l'attention des mineures. Pour assurer aux femmes le droit à l'IVG, il faut se donner les moyens sanitaires d'accès à l'IVG, mais aussi se donner les moyens d'accès à l'information.

Je ne voudrais pas contribuer à leur notoriété mais je voudrais dire un mot sur le mouvement des « survivants » car on m'interpelle sur ce sujet. Lorsqu'on examine leur postulat, il est assez habile en communication, mais terrifiant sur le fond. Selon eux : *« Depuis 1975, on dit que le conflit sur l'avortement ne concerne que les femmes. C'est un mensonge, puisqu'en fait, nous jeunes gens de 1975, avions tous une chance sur cinq de ne pas naître. Nous ne connaissons jamais notre frère et notre sœur. Rejoins-nous pour changer la société et proclamer que la meilleure IVG est celle qu'on évite. »* Ces jeunes gens sont extrêmement actifs. Ils s'appellent « les survivants ». C'est frappant. Ils sont très vicieux : ils ont entre autres piraté une campagne du ministère de la Santé « Mon corps, mon choix », ont repris le slogan, ont déposé « Mon corps, mon choix » et en ont fait un site de propagande anti-IVG. Certes, ce que nous défendons est majoritaire dans le pays, mais ils sont très actifs et il ne faut jamais les lâcher des yeux, ne jamais leur laisser un espace, un pouce de terrain. Il faut les combattre idéologiquement, juridiquement, et c'est pour cette raison que nous cherchons en ce moment à renforcer le site officiel [IVG.gouv.fr](http://IVG.gouv.fr), qui est le seul site qui donne de la vraie information.

Je sais que vous en avez parlé lors de votre session : défendre l'IVG et l'accès à la contraception, c'est aussi une affaire internationale.

**Le Mouvement des Femmes est historiquement un mouvement de solidarité internationale, avec des femmes qui subissent la même oppression, les mêmes discriminations, le même refus de droits partout sur la Planète**, et cette dimension internationale du Mouvement des Femmes est moins prégnante qu'elle ne l'a été par le passé. Il est très important de la défendre et de la promouvoir. Nos sorts sont terriblement liés.

Quand, par exemple, il y a en Pologne un projet de remise en cause de l'IVG (ce n'est pas le plus grave : l'IVG devient tellement difficile d'accès en Pologne que ce n'est pas le véritable sujet) mais surtout de la contraception d'urgence. En Pologne, aujourd'hui, la contraception d'urgence est accessible dans les pharmacies dans les mêmes conditions qu'en France. Le projet prévoit de la soumettre à prescription médicale. Comme les médecins ont la clause de conscience et qu'ils sont fortement sous la pression de l'Eglise catholique, ils ne prescriront pas la pilule du lendemain. Et s'il faut attendre la consultation, l'ordonnance, etc. on sera à la limite du délai, sachant qu'en plus, une majorité de médecins ne prescrira pas parce qu'ils sont philosophiquement opposés à la pilule d'urgence. Nos sorts sont donc liés, avec les plus proches comme avec les plus lointaines. Et c'est pour ça que lorsque j'ai représenté la France à l'ONU en mars, j'ai porté une proposition forte de

la France sur deux sujets : **la dépénalisation de l'IVG partout sur la planète**, l'élimination des barrières légales qui freinent l'accès des femmes et des adolescentes à l'accès à un avortement sécurisé, et, le deuxième, **le refus des freins culturels dans l'accès des femmes à leurs droits**.

Ces actions diplomatiques sont importantes, parce que dans un monde mondialisé, ce qu'on fait du corps des femmes, la manière dont on se l'approprie est totalement interdépendant entre les pays, ce que nous pouvons voir sur des sujets comme la prostitution, la GPA. Nous souffrons - dans un monde de libre-circulation des femmes et des hommes, et des moyens financiers - de l'hétérogénéité des dispositifs législatifs. Sur la prostitution par exemple, je ne serai pas trop longue (je salue la présence de Maud Olivier qui vous présentera tout à l'heure le travail qu'elle a réalisé à l'Assemblée nationale autour de la proposition de loi sur le système prostitutionnel) mais je voudrais dire qu'il est important que nos positions soient portées au plan européen auprès des pays limitrophes pour que cet engagement vers une société sans prostitution puisse réussir. Nous avons besoin que cette politique se déploie dans un espace qui est celui dans lequel les hommes et les femmes circulent, sinon ça limite l'impact de l'action. C'est pourquoi la question internationale des Droits des Femmes demeure extrêmement importante.

Peut-être un mot sur les exigences de solidarité, un mot peut-être sur le sort des femmes yézidiées. Je n'emploie pas souvent le mot « féminicide » pour parler des meurtres des femmes par leur compagnon ou leur ancien compagnon : je pense qu'ils n'ont pas tué parce que c'était une femme mais parce que c'était la leur et que la notion de droit de propriété l'emporte sur les autres considérations. Et puis c'est compliqué dans le code pénal. **En revanche, le mot féminicide doit être promu pour dénoncer et qualifier les crimes collectifs commis à l'encontre des femmes parce que ce sont des femmes**. Nous en connaissons un certain nombre, à la frontière des Etats-Unis et du Mexique, à Ciudad Juarez. On connaît le meurtre des jeunes filles de l'école polytechnique au Canada. Ce sont des vrais féminicides, des femmes tuées parce que ce sont des femmes et tuées en nombre. Depuis l'invasion du territoire yézidi par Daesh, il y a eu énormément de féminicides. Les Yézidis sont les Juifs du XXIème siècle : leur sort est le même que celui infligé par Hitler aux Juifs par la Shoah. C'est la même volonté de génocide que la Shoah, et en plus il y a une volonté spécifique de féminicide à l'égard des femmes yézidiées. Nous nous devons de parler d'elles. Ce que vivent ces femmes n'est même pas racontable. Je n'ai pas envie de vous faire passer une mauvaise journée et je ne vous raconterai pas ce qu'elles m'ont raconté. Elles sont enlevées, vendues, revendues, elles valent huit ou dix dollars en fonction de leur virginité, elles sont esclaves domestiques et esclaves sexuelles. La répression qui s'abat sur elles est d'une cruauté sans limite. Nous nous devons de parler du féminicide des femmes yézidiées, c'est notre devoir, c'est notre responsabilité. Il faut le faire à chaque fois, et le mouvement féministe ne doit jamais oublier sa vocation de solidarité internationale envers les autres femmes.

Sur la GPA, vous connaissez ma position, vous connaissez celle du gouvernement. Il n'y a, d'un certain point de vue, pas beaucoup de débats. Ceux de la manif pour tous considèrent que nous sommes pour la GPA mais le gouvernement est clair : **nous sommes hostiles à la GPA. Aucune complaisance, aucune légalisation, rien de tout ça n'est possible sur le territoire français**. Pour autant, je l'évoquais tout à l'heure, la situation des femmes et des hommes fait qu'il y a en France des enfants qui sont issus de la GPA dans des pays étrangers. C'est un sujet pas simple, je le dis clairement. La Ministre de la Famille a régulièrement des entretiens bilatéraux avec la Ministre

chargée de l'Enfance et essaie d'associer les deux morceaux de la réflexion. Et la Ministre chargée de l'Enfance fait savoir à la Ministre chargée des Droits des Femmes que les enfants ne sont pas responsables du mode de conception que leurs parents ont choisi pour eux. Ils sont là. On ne va pas les renvoyer aux mères porteuses. Il n'en est pas question. On ne va pas les mettre à l'Aide sociale à l'enfance. Il n'en est pas question. On ne va pas les précariser. On n'a pas progressivement supprimé les notions d'enfant naturel, adultérin pour aujourd'hui installer une nouvelle catégorie d'enfants, qui sont les enfants nés par GPA. Sur cette affaire-là, je crois qu'il faut avoir une position basée sur la notion d'égalité des enfants et de non-culpabilité des enfants sur leur mode de conception. Par ailleurs, il faut effectivement être très fermes sur le recours à la GPA, là encore, j'ai régulièrement des propositions de lois émanant de représentants au Parlement. J'entends bien l'intérêt qu'il y aurait à mettre les parents en prison. Ce n'est pas simple. Très franchement, ce n'est pas simple de mettre des parents qui ont recours à la GPA en prison. C'est tentant, mais on ne peut pas le faire. Je m'y suis opposée. On ne peut pas le faire, parce qu'il y a des enfants. On ne peut pas dire à un enfant « ton papa et ton papa ou ton papa et ta maman sont en prison parce qu'ils ont voulu que tu naisses ». Ce n'est pas possible. Et après, que fait-on ? Ce n'est pas ce qu'on souhaite pour les enfants, si l'on peut faire autrement. Il faut qu'on bâtit des compromis intellectuels, pas satisfaisants, et là encore sur une thématique extrêmement importante. J'aurais voulu qu'on soit plus engagé.e.s sur la possibilité de nouer avec les pays dans lesquels la GPA est légale, des accords de restriction de l'accès des Français... Toutefois, c'est très difficile, le ministère des Affaires étrangères a d'autres priorités, ce que je peux comprendre. On en est là. Il faut tenir bon sur nos positions : refus de la marchandisation du corps des femmes et respect des enfants me paraissent être les deux branches à soutenir, que soutiennent aussi l'opinion.

Enfin, peut-être pour conclure, je veux vous dire ce qu'on va faire dans les huit mois qui restent. Je partage de vue de la Présidente du HCEF/H, Danielle Bousquet, qui m'informe par les rapports qu'elle nous livre. Elle a un regard extrêmement juste et extrêmement complet sur l'état des droits des femmes aujourd'hui. **Nous partageons l'idée qu'on a fait un chemin formidable en France, formidable depuis en gros la loi Veil, depuis les années 70, et pourtant les résultats ne sont pas au rendez-vous des ambitions.** Disons-le clairement. J'évoquais tout à l'heure le Parlement Et on pourrait passer ce matin une demi-heure ensemble à donner la liste des indicateurs. Vous êtes des militantes engagées, vous connaissez ces indicateurs, je n'ai pas besoin de vous en convaincre.

On me pose souvent la question : « Est-ce que le verre est à moitié plein ou est-ce que le verre est à moitié vide ? Qu'est-ce que vous en pensez ? » En fait, j'ai l'impression qu'il y a deux verres, un verre à moitié plein et un verre à moitié vide. Le risque, c'est que le verre à moitié plein continue de se remplir, et le verre à moitié vide diminue, et qu'il y ait une véritable dualité, **une véritable féminisation à deux vitesses de notre société.** Pour celles pour qui ça va, ça va continuer d'aller bien, d'aller mieux, incontestablement, en particulièrement en matière d'égalité professionnelle, d'accès des femmes aux responsabilités. **Comme les filles travaillent mieux que les garçons à l'école, elles réussissent des concours, ce qui fait qu'elles occupent des emplois qui sont des emplois de qualité. Mais ces filles-là, je ne suis pas sûre qu'elles aient des enfants.** Je ne suis pas sûre qu'à un moment donné, confrontées au choix d'avoir ou pas un enfant, parce que cela n'évolue pas vite dans la famille ou insuffisamment dans l'Entreprise, enfant ou travail, certaines



femmes choisiront le travail et la carrière, d'autres choisiront les enfants. C'est ce que j'appelle le verre à moitié vide et le verre à moitié plein. En matière de liberté, c'est la même chose : les libertés des unes progressent, parce qu'elles ont les moyens économiques de les exercer, et d'un autre côté, celles qui sont les plus fragilisées, les plus précaires, les plus exposées aux intégristes, que ce soit géographiquement, culturellement, pour celles-là, le verre diminue.

Donc je voulais vous faire partager cette observation sur la question du verre à moitié vide et du verre à moitié plein. Le constat que l'on fait est que cela ne se joue pas que dans la loi, que les choses ne vont pas continuer d'avancer toutes seules, par elles-mêmes, ça n'existe pas en matière de droit des femmes, et que nous sommes aujourd'hui sur un plateau, sur la dernière marche qu'on peut atteindre. Au-dessus de nous, il y a un plafond de verre, on est en équilibre sur cette dernière marche, et on ne peut pas tenir sur cette dernière marche. Soit on arrive à crever le plafond de verre et à monter, soit il va falloir qu'on descende quelques marches. Qu'est-ce que le plafond de verre ? Le plafond de verre, c'est le sexisme. On ne peut pas transformer une société sans aide, sans mobilisation. **Aujourd'hui, de ma place de pilote des politiques publiques en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, je ne peux pas aller plus loin, je ne peux pas obtenir de meilleurs résultats. Je peux faire un peu mieux, avec un peu plus d'argent, je sais que ça va améliorer le sort des femmes en difficulté et ça va aider les associations. Le budget hommes et femmes progresse, mais ce n'est pas ça le problème, le fond de la question, l'os dur, n'est pas là, l'os dur est qu'il y a une résistance dans la société à l'émancipation des femmes, à leur liberté et à l'égalité entre les femmes et les hommes. C'est cette résistance qu'il faut aller chercher, attaquer, débusquer.** Cette résistance, c'est le sexisme, partout où il se déploie, cet ensemble de stéréotypes, de représentations, de comportements à l'égard des femmes, qui sont du harcèlement quotidien, harcèlement sexuel, violences sexuelles, violences conjugales, ce sont les stéréotypes, la misogynie, tout ça c'est ce sur quoi on bloque aujourd'hui.

Pour débloquent ça, je ne peux pas faire une nouvelle loi. Je ne peux pas dire qu'il est interdit d'être misogyne. J'en rêverais, mais je ne peux pas faire ça. Il faut mobiliser la société et c'est pourquoi je souhaiterais que vous ne twittiez pas, que vous ne communiquiez pas, que vous ne disiez pas ce que je vais vous raconter.

**Nous lançons le 8 septembre un plan de mobilisation pour une action contre le sexisme, qui est un plan co-construit par mon Ministère, moi-même et les associations, et dont l'objectif est de rendre visible ce qui est invisible.** Ce qui n'est pas visible, c'est le sexisme et les femmes dans ce qu'elles subissent, autant que dans ce qu'elles apportent, ce qu'elles créent, dans leur travail, dans leur activité, dans la richesse qu'elles produisent. Rendre visible ce qui est invisible et pendant six mois, nous allons saturer l'espace médiatique avec la volonté de débusquer le sexisme partout où il se trouve, mais aussi en prenant des engagements, en mobilisant des réseaux, en faisant des amendements et des lois autant que ce sera nécessaire et possible, mais surtout en mobilisant la société, parce qu'il y a d'un côté ceux qui résistent. J'observe avec attention que souvent la résistance est passive. Je pense qu'elle commence à devenir un peu agressive dans certains milieux. On entend de plus en plus d'histoires assez incroyables, qui montrent qu'on passe de la résistance passive à la résistance agressive à l'encontre des femmes qui avancent. Mobiliser la société, c'est-à-dire mobiliser celles et ceux qui s'impatientent, qui ne veulent pas participer de cette misogynie ambiante et de ce machisme ambiant, afin de leur permettre de s'exprimer, de

s'afficher dans cette campagne (badges, autocollants etc.). Nous labelliserons avec un comité de pilotage d'associations tous les événements qui le voudront bien sur le territoire français pour être événements inclus dans le plan de mobilisation contre le sexisme avec le petit label qui sera indiqué à ce moment-là. L'idée, c'est aussi de montrer à quel point nous sommes - femmes, hommes sympathisant.e.s féministes - en mouvement pour faire reculer le sexisme dans notre société, et ce sera le programme des huit derniers mois. Je le dis à la fois avec ambition et humilité : mon objectif, c'est que je connais la date à laquelle tout cela va s'arrêter, ce n'est pas pour faire de pronostic électoral, mon mandat de Ministre de la Famille, de l'Enfance et des Droits des Femmes s'arrêtera au moment où le gouvernement remettra sa démission à l'issue de l'élection présidentielle. Ce n'est pas le sujet. Ce que je souhaite, c'est laisser quelque chose de durable. Les lois sont durables. Nous en avons fait, la loi de 2014 est là. Ce qui est durable aussi, c'est la mobilisation de la société, c'est la capacité des femmes et des hommes à dire « prenons en charge les évolutions indispensables de la société, qui ne peuvent venir que d'elle-même, que de son engagement et de notre détermination ».

Je conclurai mon propos en vous remerciant de votre attention et en vous appelant toutes et tous, à être partie prenante, acteur, actrice, porte-parole de cette mobilisation contre le sexisme qui se conclura le 8 mars par un grand moment de rassemblement et de confluence.

### **Geneviève COURAUD**

Merci, Madame la Ministre, pour ce discours qui nous nourrit, nous allons être partie prenante de la mobilisation contre le sexisme qui rejoint tout ce contre quoi nous voulons lutter. Je ne vais pas développer davantage. Je voudrais maintenant céder la parole à Danielle Bousquet.

### **Danielle BOUSQUET**

C'est un grand moment. Pour le sexisme, je suis complètement convaincue que ce sont les stéréotypes sexistes qui font le fameux plafond de verre auquel on se heurte toutes ici. Ne nous y trompons pas, c'est la société qu'il faut faire bouger. Et comme tu le dis très bien, la société, cela ne dépend plus du tout de textes de loi, mais de la mobilisation de ceux qui sont convaincus que cette société est parfaitement injuste quant à la situation des femmes. C'est un frein à toute évolution de cette société. Les premières injustices sont celles qui existent entre les femmes et les hommes. Cela va être très compliqué, parce qu'il ne suffit pas de décider que les sociétés doivent se mettre en mouvement, pour qu'elles se mettent en mouvement. Comment faire ? C'est quelque chose qui va durer très longtemps, parce que nous n'avons pas de baguette magique dans ce domaine-là. En tout cas, je vous remercie d'avoir donné cette impulsion. Je suggère que, pendant dix minutes, Laurence en est d'accord, nous puissions avoir des échanges avec elle. Nous prenons trois ou quatre questions, Vous pouvez l'interpeller en tant que Ministre sur son action.

## **DÉBAT**

### **Geneviève DUCHÉ**

Madame la Ministre, je voulais simplement vous poser la question des décrets d'application de la loi du 13 avril 2016 contre le système prostitutionnel

**Laurence ROSSIGNOL**

Bonne question. On est dessus. Les décrets d'application concernent essentiellement la mise en place des fonds d'accompagnement. La date d'application est immédiate. Dès le week-end suivant la promulgation de la loi, il y avait des contraventions dressées dans la forêt de Fontainebleau. La loi a été promulguée un mercredi, et dès le samedi, il y avait un gendarme, en forêt de Fontainebleau avec son carnet à souches, qui était en train de dresser des contraventions. Je pense que c'est le gendarme mascotte de la loi sur la prostitution. Le fonds, on y travaille avec des associations pour la gestion collective de ce fonds. Il va être abondé, parce que dans cette période budgétaire, il faut chercher des sous pour le fonds, et les nouvelles sont bonnes de ce point de vue là également. Tout en sachant que les délais de l'administration pour faire un décret sont quelque chose d'assez understandable.

*De la salle*

Qu'en est-il de la participation des collectivités territoriales au plan contre le sexisme ?

**Laurence ROSSIGNOL**

Dans le plan contre le sexisme, il y aura un temps consacré à la mise en place, à partir de cette année, des nouvelles dispositions des collectivités territoriales sur le vote des budgets, c'est-à-dire l'obligation pour les collectivités de présenter, avant le vote du budget, un état des lieux de l'égalité femmes/ hommes, ainsi que leur projet. C'est une nouvelle obligation très importante. Je pense que cette année, cela va aller cahin-caha. Il faut dire aussi que les collectivités ne sont pas préparées à cette nouvelle disposition. Les maires-adjoint.e.s chargé.e.s des droits des femmes devront se saisir de cette disposition pour exiger que ce soit fait. Pour les élu.e.s d'opposition, c'est un outil pour aller porter le débat avec l'exécutif sur la politique d'égalité femmes/hommes.

*Arlette ZILBERG*

Madame la Ministre, chère Laurence. Je suis également dans le nouveau réseau féministe les Vigilantes qui s'est créé. J'aimerais savoir, concernant les difficultés d'égalité entre les femmes et les hommes, comment tu as fait, aussi bien avec l'Education Nationale qu'avec le Ministre des Cultes.

**Laurence ROSSIGNOL**

Je crois que c'est une bonne question. Comment dire ? Avec l'Education Nationale, on travaille, grâce entre autres, aux travaux du HCEFH, qui a produit un rapport sur l'éducation sexuelle à l'école, mais ce n'est pas seulement la sexualité qui est en jeu, c'est l'éducation aux valeurs républicaines, c'est l'éducation à l'émancipation des filles. On a affaire, avec l'Education Nationale qui a de bonnes intentions, à une grosse machine. A la fois, cela se passe très bien, mais c'est lourd pour la Ministre, dont personne ne peut contester l'engagement sur ce sujet, que de faire bouger un paquebot comme celui de l'Education Nationale, avec en plus, la question de la nécessité, pour les enseignant.e.s, de tenir des cours d'éducation à la sexualité et de faire face aux parents qui dénie à l'école la compétence pour parler de ces sujets. Toute l'information donnée sur la laïcité dans l'Education Nationale vise à donner aux enseignant.e.s les outils idéologiques pour faire face aux parents qui ne veulent pas que l'école s'en mêle. Je vous rappelle les ABC de l'égalité, la

journée de retrait de l'école et les conflits entre l'école et les associations islamiques autour des retraites organisées cet été. Le Ministre des Cultes est le Ministre de référence des religions. On n'est pas tout à fait sur les mêmes sujets. Je cherche à nouer des arrangements. J'essaie de parler des cultes, parce que je voudrais qu'ils prennent position sur certains sujets qui sont par exemple, le port de voiles longs pour les petites filles ?

C'est une atteinte aux droits de l'enfant, c'est une atteinte aux droits des petites filles. C'est une maltraitance à l'égard de l'enfant. J'en suis convaincue. Pour autant, je ne peux pas me prévaloir d'une interdiction. C'est toute la difficulté. Donc j'ai rendez-vous avec le CFCM dans les jours qui viennent. Je vais leur demander de parler avec ces familles, de dire à ces parents, qu'aucune prescription religieuse sérieuse ne leur demande d'emmener leurs petites filles enveloppées dans des tissus qui les empêchent de jouer normalement.

*De la salle*

Prenez-vous en compte les atteintes lesbophobes?

**Laurence ROSSIGNOL**

Oui, je les prends en compte. Je considère d'ailleurs que le refus de la PMA n'est pas acceptable. J'identifie parfaitement la place spécifique de la lesbophobie dans l'homophobie. Et j'identifie une deuxième chose, c'est : qui parle sur les questions d'homophobie ? Et comment les mécanismes de domination masculine, de confiscation de parole sont assez partagés entre les milieux hétérosexuels et les milieux homosexuels.

Je suis porteuse d'un événement dans le cadre des prochains six mois qui sera consacré à la lutte contre la lesbophobie.

*Danielle BOUSQUET*

Merci à toutes et à tous.

## TABLE RONDE 2

« **Le corps des femmes : une marchandise comme une autre ?** »

*Modératrice : Michèle LOUP, membre du bureau de l'ADF, Présidente d'honneur d'ECVF*

*Gestation pour autrui :*

*Marie-Jo BONNET, historienne, co-fondatrice du CoRP, Collectif pour le Respect de la Personne, Marie-Josèphe DEVILLERS et Catherine MORIN LE SECH, Co-Présidentes de la CLF, Coordination lesbienne en France,*

*Françoise ASSUS-JUTTNER, avocate*

*Prostitution :*

*Geneviève DUCHÊ, Présidente de l'Amicale du Nid,*

*Maud OLIVIER, députée de l'Essonne, rapporteure de la loi visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées.*

## Michèle LOUP

Le thème de cette seconde table ronde est : « Le corps des femmes est-il une marchandise comme une autre ? ». Nous avons déjà évoqué hier les deux thèmes principaux de cette table ronde, la GPA et la prostitution, que nous allons approfondir ce matin.

**Françoise Assus-Juttner** a abordé le sujet de la marchandisation du corps des femmes en parlant de la réification, de la chosification par le biais des coutumes qui, elles, s'appuient toujours sur les religions pour asservir les femmes. Elle fait le lien avec le patrimoine dont les filles et les femmes sont l'un des éléments. Pour la GPA, elle souligne le passage du droit de la personne au droit commercial. Elle évoque un certain « échec du droit », car même avec de bonnes lois, ce sont les mentalités qu'il faut faire évoluer, d'où l'importance de l'éducation.

**Geneviève Duché** part, dans son exposé, du lien entre le libéralisme et le patriarcat, de l'évolution économique nécessitant le passage de l'esclavage au salariat au XIX<sup>e</sup> siècle, pour les besoins du capitalisme. Elle souligne la mutation profonde que représente la mondialisation où le pouvoir économique domine la société et les États-nations, où la recherche du profit transforme la société : la santé, l'éducation, la culture doivent entrer dans les échanges commerciaux. Elle nous démontre comment le libéralisme annule les droits et garanties collectives au profit d'un individu censé être libre de ses choix. La liberté de disposer de son corps, au sens où, nous, les féministes, nous l'entendons, est détournée, dévoyée, instrumentalisée. Geneviève distingue deux sortes d'appropriation du corps des femmes au profit d'autrui : l'appropriation à titre privé, via le mariage, et à titre collectif par le biais du harcèlement sexuel, de la pornographie et de la prostitution.

Toutes les deux vont développer leur propos tout à l'heure, mais auparavant, je voudrais dire quelques mots sur des sujets qui auraient pu faire partie de cette table ronde. Je souhaitais faire intervenir le CCEM, le **Collectif Contre l'Esclavage moderne**, mais je m'y suis prise un peu trop tardivement pour l'inviter. Dans ce problème, le corps des filles et des jeunes femmes est utilisé comme un outil de production via le travail gratuit exigé. Ces enfants — bien souvent petites bonnes au Maroc, jeunes filles dans les pays du Golfe, par exemple, ou adolescentes, chez nous — ne sont plus considérées comme des êtres, des sujets à part entière, mais comme des objets. Elles sont enfermées, privées de leur passeport, interdites d'école et de contacts, soumises à des chantages. Elles deviennent des objets utilisés jusqu'à l'épuisement, quand elles ne sont pas maltraitées ou violées.

Un autre sujet concerne **les mariages forcés**. Là encore, le corps des femmes ne leur appartient pas. Il est approprié par la famille, voire par la communauté. Bien souvent, il y a derrière ces mariages des enjeux d'argent importants. Bien souvent aussi, ces jeunes femmes deviennent des servantes pour leur belle-famille dans de nombreux pays, mais aussi, ici, en France.

Un autre sujet aurait pu être celui de **la polygamie** qui permet, grâce à des coutumes patriarcales, à un homme riche, plutôt âgé, de s'acheter le corps de plusieurs femmes souvent beaucoup plus jeunes. Ces jeunes femmes n'ont pas leur mot à dire. Elles ne sont considérées que comme des objets sexuels pour le plaisir de l'homme, pour sa descendance et sa reproduction.

Dernier exemple, celui des **esclaves sexuelles** que constituent les filles et les femmes enlevées par les groupes terroristes islamistes comme Daesh ou Boko Haram, ces groupes qui n'hésitent pas à exposer ces filles et ces femmes sur les marchés avec des écriteaux autour du cou affichant le prix de vente de ces personnes qui ne sont plus considérées comme telles.

Tous ces exemples montrent bien que le corps des femmes est considéré encore aujourd'hui, au XXI<sup>e</sup> siècle, comme une marchandise comme une autre, et même « meilleure qu'une autre » pour les profits. En soi, ce sont des violences extrêmes que nous devons dénoncer. Notre sujet, aujourd'hui, comme vous le voyez, est parfaitement en phase avec nos deux associations coorganisatrices, que ce soit « l'Assemblée des Femmes » ou « Elu.e.s contre les violences faites aux Femmes ». Nous n'avons pas le temps de développer tous ces sujets, mais il me semblait important au moins de les évoquer et de ne pas en rester aux sujets qui nous préoccupent plus directement.

Je vais passer la parole aux intervenantes de cette table ronde que je remercie vivement d'avoir accepté notre invitation. Nous allons commencer par la GPA et nous continuerons par la prostitution.

Je passe de suite la parole à **Marie-Jo BONNET**, docteure en histoire, historienne d'art et cofondatrice du Collectif pour le Respect de la Personne (CoRP).

### 1. La gestation pour autrui (GPA)

#### **Marie-Jo BONNET**

La marchandisation du corps des femmes opère à bas bruit; elle est soutenue par de bons sentiments altruistes, par l'idéologie du progrès biotechnologique, et par celle du « droit à l'enfant » qui réussit à faire accepter l'idée que le fait de ne pas avoir d'enfant est une catastrophe. Quel contraste avec les années 70 où nous luttons pour la libre maternité et la libre disposition de notre corps, qui signifient liberté de choisir ou non d'avoir un enfant ! **La maîtrise de notre fécondité, que nous avons acquise après tant de combats, est remise en question de tous côtés par des courants qu'il s'agit d'identifier si nous voulons nous donner les moyens d'agir contre la redoutable marchandisation rampante.**

Cette marchandisation ne commet pas d'attentat. Elle avance à bas bruit, au cas par cas, en promouvant la mise au monde de bébés qui seront coupés de leur mère à la naissance et qui seront donnés, c'est-à-dire vendus, à un couple qui veut un enfant, qui impose sa volonté de devenir parent quel que soit le prix, c'est-à-dire au mépris de la dignité des femmes et des enfants, traités comme des « choses » et non comme des personnes.

La dignité, on le sait, n'est pas quantifiable avec de la monnaie sonnante et trébuchante. Elle relève de l'ordre du qualitatif. Elle est protégée par le droit international. Chacun et chacune d'entre nous peut ressentir des atteintes à la dignité. Cela nous fait souffrir dans notre corps, notre âme et notre conscience citoyenne. C'est ce qui m'a déterminée à m'engager dans le CoRP alors que je ne suis pas directement concernée puisque je n'ai pas d'enfants et que je ne suis plus en âge de procréer.

Le CoRP s'est constitué au printemps 2013, avec une vingtaine de femmes et d'hommes, autour de la nécessité de lutter contre le développement de la « maternité de substitution ». **Nous disons « maternité de substitution » et non GPA, car ce sigle ne veut rien dire pour la plupart des gens**

**et ne représente rien. Gestation pour autrui, ce n'est pas la même chose que maternité de substitution.** L'un se réfère à autrui, c'est-à-dire revêt une notion d'éthique, pour mieux masquer le processus de marchandisation nécessaire à cette pratique sociale. L'autre met en lumière le cœur du sujet, la maternité, qui fait l'objet d'une transaction régie par un contrat et par un ensemble de structures sociales (agences, cliniques dites de fertilité, avocats, médecins, production d'ovocytes...) en pleine expansion. Pour le capitalisme néolibéral, cette pratique dite de GPA, représente un nouveau marché particulièrement juteux, parce que le désir d'enfant est universellement partagé, qu'il est facile de rendre la stérilité inacceptable et que la pauvreté est suffisamment répandue dans le monde pour que des femmes soient tentées de « prêter » leur ventre, de le louer ou de le vendre neuf mois de leur existence à un couple riche. La GPA éthique n'est pas une solution à la stérilité. Les quelques cas individuels qu'on nous cite ne peuvent pas fonder la loi commune. De même, la libre disposition de notre corps ne signifie pas la liberté de le vendre. Cette liberté est le credo du néolibéralisme où tout se vaut, tout se vend, tout s'achète, y compris des bébés, réduits à l'état de choses disponibles sur le marché. Des bébés sur mesure, qui seront dotés d'une filiation gérée par le marché et non plus par la succession des générations.

**Qu'est-ce qu'une mère ?** Est-ce la femme qui accouche, comme le stipule notre législation, ou est-ce la femme qui veut devenir parent sans mettre au monde son enfant, voire, un homme qui veut se substituer à la mère, puisque les couples de gays font appel à des femmes de pays étrangers pour avoir un bébé ?

En suivant l'argumentation de **Sylviane Agacinski** dans son livre « Corps en miettes »<sup>23</sup>, une mère est celle qui accouche. Cela nous écarte légèrement de la question biologique. En effet, dans certains cas de maternité de substitution, la mère (celle qui accouche) n'est pas la mère biologique au sens propre, c'est-à-dire celle qui a donné son ovule pour être fécondé par le sperme du père biologique et introduit dans le ventre d'une troisième personne. Ces pratiques de délocalisation de la procréation se développent pour que la mère ne s'attache pas à l'enfant qu'elle porte pendant neuf mois, jours et nuits, sous surveillance médicale — elle subit chaque jour une piqûre pour que son corps ne rejette pas ce corps étranger —, le tout encadré par un contrat rédigé par des « agences de fertilité », et protégé par des avocats.

La mère porteuse a signé un contrat dans lequel elle perd tous ses droits en échange d'une « contrepartie ». Elle n'est donc plus la mère. Ce qui fait qu'un bébé né dans ces conditions peut avoir trois mères : la mère biologique, la mère qui accouche et la mère « de volonté » dite la mère — ou le père dans le cas des couples gays — « sociale » ou « d'intention ». Voilà de quoi perturber sérieusement et durablement le développement psychique de l'enfant. Comment pourra-t-il construire ses racines ?

La GPA est une pratique sociale qui nie la mère et consolide la filiation spermatique, base du patriarcat, puisque le père biologique est toujours assuré d'être reconnu père social. Elle renforce la domination masculine puisque la mère porteuse n'est que réceptacle pour assurer la filiation spermatique. C'est une sorte de Vierge Marie des temps modernes.

**Notre première arme réside donc dans la prise de conscience de ces bouleversements anthropologiques induits par la marchandisation du corps des femmes et la chosification des bébés.**

<sup>23</sup> Sylviane AGACINSKI, « *Le corps en miettes* », Ed. Flammarion

**La deuxième arme est juridique et politique.** Le recours à la loi, la même pour tous. En France, la GPA est interdite. Pour tout ce qui concerne le traitement des stérilités, nous sommes dans un contexte de gratuité, de prise en charge par la Sécurité Sociale. Mais la mondialisation permet la transgression de l'interdit. La question de l'inscription à l'état civil français des enfants nés à l'étranger à la suite d'une GPA faite aux États-Unis, en Ukraine ou ailleurs s'est donc posée. C'est le cheval de Troie du lobby pro-GPA français qui utilise la politique du fait accompli en revenant en France avec un bébé doté d'une filiation particulière. Pour obliger le législateur à inscrire l'enfant à l'état civil sous le nom des parents d'adoption, il joue sur les bons sentiments et sur « l'intérêt supérieur de l'enfant ». Le lobby pro-GPA bénéficie de la tolérance de plusieurs instances internationales, dont la Cour européenne des Droits de l'Homme, qui a émis un avis incitant la France à inscrire ces enfants à l'état civil français, ce qui risque d'encourager le recours à cette pratique.

En juin 2014, nous avons donc écrit une lettre ouverte au Président de la République pour protester contre cette décision et inciter le gouvernement français à faire appel de cet avis. Bien que cette lettre fût signée de Jacques Delors, Lionel Jospin, Marie-George Buffet, Laurence Dumont, Yvette Roudy, Nicole Notat, Catherine Tasca, René Frydmann et de nombreuses autres personnes, le gouvernement n'a pas fait appel. Nous avons alors pensé qu'il fallait poursuivre notre enracinement à gauche pour briser la fausse évidence d'un progrès inéluctable de la GPA, contre lequel nous ne pouvions rien. Notre arme est le débat public, la discussion, la confrontation des points de vue. Nous avons donc organisé deux colloques : l'un à l'Assemblée nationale, le 7 octobre 2014, et l'autre à Sciences-Po, colloque organisé (le 3 décembre 2014) par **Marie-Anne Frison-Roche** et moi-même, sous le titre « La maternité face au marché ». Ces deux colloques de nature différente, l'un s'adressant aux députés, l'autre aux étudiants de Sciences-Po, ont eu beaucoup de succès.<sup>24</sup>

**Autre arme politique, le féminisme.** Nous avons contacté les associations féministes que je connaissais et qui avaient déjà pris position contre la GPA. En effet, le CoRP considère que la maternité de substitution est contraire au respect de la personne et aux droits des femmes, notamment à l'égalité entre les femmes et les hommes telle qu'elle est promue par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) adoptée en 1979. Nous sommes opposées à toute idée de réglementation, qui serait admettre l'idée qu'il est possible d'organiser l'accès au corps des femmes. Une caractéristique individuelle — le fait de ne pas avoir d'utérus ou d'être homosexuel — ne donne pas le droit d'accéder au corps des femmes, en l'occurrence toujours des femmes. C'est une inégalité foncière. Remarquons que les pro-GPA s'appuient sur le législateur en divisant les droits. Ils montent les droits des enfants contre les droits de la mère<sup>25</sup>, ce qui est une pratique mortifère, dangereuse pour tous. La loi est « une ». Sur le plan concret, on observe que les Etats démocratiques ayant imaginé ou pratiqué une dite « GPA éthique » sont aussi devenus les principaux pays d'origine des personnes qui ont recours à

<sup>24</sup> A voir sur les sites internet, <http://mafr.fr/fr/article/la-maternite-face-au-marche/>;

<sup>25</sup> Voir Anne-Marie Frison-Roche, « *Prohibition de la GPA : la convergence absolue des droits des enfants et des droits des femmes* », dossier *Chronique féministe*, janvier/juin 2016



la pratique commerciale dans d'autres pays<sup>26</sup>. Pour contrer le respect de la dignité protégée par la loi, le lobby pro-GPA avance au cas par cas.

L'idée de lancer une campagne internationale pour l'abolition universelle de la GPA est née de ces rencontres<sup>27</sup>.

À l'Assemblée nationale, des assises organisées par **Laurence Dumont, le CoRP, la CLF, et la CADAC** ont montré l'importance de l'arme politique dans ce combat. **Marie-Josèphe Devillers** ou **Catherine Le Sech** nous en parleront plus longuement tout à l'heure.

**Aujourd'hui**, nous centrons nos actions auprès des institutions européennes afin de contrer les tentatives du lobby pro-GPA de la réglementer en Europe :

- Conseil de l'Europe avec l'annulation du rapport de **Pétra DE SUTTER** « Droits humains et questions éthiques liées à la gestation pour autrui », Pétra DE SUTTER étant associée à une clinique proposant les services de mères porteuses et dirigeant un service hospitalier qui pratique la GPA.

- Conférence de La Haye : notre présidente, **Anna-Luana Stoicea-Deram**, par sa connaissance des institutions européennes, a joué un rôle central dans cette action.

Nous menons également une réflexion sur les conséquences médicales de la marchandisation du corps des femmes. **Le docteur Frédéric Chiche**, pédiatre, et **la professeure Frédérique Kuttenn**, ancienne directrice du CECOS de Necker et rapporteure de la commission AMP au Comité Consultatif National d'Éthique, nous ont alertées sur le danger médical de la GPA : nous ne connaissons pas les conséquences à long terme de l'hyperstimulation ovarienne nécessaire à la production d'ovocytes. C'est un autre aspect de la marchandisation du corps des femmes : l'exploitation de la matière première biologique féminine. Les biotechnologies ont mis au point le moyen de produire vingt ovocytes par cycle menstruel au lieu de l'unique ovocyte des conditions naturelles. Cette matière première sert à beaucoup de choses. La GPA bien sûr, très demandeuse, la recherche fondamentale et la congélation ovocytaire. Les femmes nullipares sont ainsi encouragées à produire toujours plus d'ovocytes (donnés pour la France, et vendus pour d'autres pays) pour les congeler en vue d'une hypothétique grossesse lorsqu'elles seront exclues du marché du travail à 40 ans, et surtout pour fournir le marché croissant de l'industrie de la procréation.

**En conclusion, je dois dire que nous pouvons gagner le combat contre la GPA.** Actuellement, nous ne savons pas qui va gagner : est-ce l'argent ? Est-ce les êtres humains ? Nous devons nous unir pour faire en sorte que l'être humain l'emporte, c'est-à-dire qu'il ne soit pas à vendre, qu'il ne soit pas soupesé à sa seule valeur en espèces. Nous devons exprimer fortement notre accord sur cette question, rompre le silence, nous unir et agir. L'histoire n'est jamais écrite à l'avance. Merci.

**Michèle LOUP**

Merci, Marie-Jo pour cette présentation complète et efficace. Je vais maintenant donner la parole à **Marie-Josèphe DEVILLERS** et **Catherine MORIN-LE SECH** pour une intervention à deux voix.

---

<sup>26</sup> Notamment, parmi les pays européens, le Royaume-Uni, qui l'a réglementée dès le début des années 80 ; à présent, la grande majorité des enfants britanniques nés de mères porteuses sont nés à l'étranger (Rosemary Bennett, « *Surogacy parents risk losing children* », *The Times*, 19 mai 2015)

<sup>27</sup> Le texte de la Charte pour l'Abolition Universelle de la GPA a été distribué à la Rochelle. Vois le site « [abolition-GPA.org](http://abolition-GPA.org) »

### Catherine MORIN-LE SECH

A la Coordination Lesbienne en France, nous dénonçons ces pratiques depuis quinze ans.

La Coordination lesbienne en France ou CLF, union de lesbiennes regroupées en association, s'est constituée en 1997 pour promouvoir la visibilité lesbienne féministe. Être visible, qu'est-ce que cela signifie pour les militantes de la CLF ? C'est faire progresser les droits des lesbiennes, lutter pour une société égalitaire, de gauche, laïque sans lesbophobie, ni sexisme, ni racisme, sans exclusion sociale et sans violence.

En 2001, la CLF prenait déjà position contre le concept de mères porteuses et dans le même temps, contre les systèmes prostitutionnels. Précisons, si nécessaire, que s'opposer à ces deux systèmes d'instrumentalisation du corps des femmes ne signifie pas pour nous que nous sommes contre les personnes prostituées ou les femmes qui portent les enfants de la GPA.

La CLF s'est impliquée dans le combat pour l'abolition universelle de la GPA pour au moins deux raisons :

- La première : en tant que militantes, **les lesbiennes féministes que nous sommes ont toujours participé aux luttes pour les droits des femmes, même quand, a priori, nous pourrions ne pas être concernées comme le droit à l'avortement ou la contraception**, par exemple. Parmi les valeurs féministes, celle qui nous tient à cœur est de tendre vers des sociétés égalitaires pour tous les êtres humains, et spécifiquement les femmes, puisqu'elles restent toujours les plus exploitées, voire sacrifiées sur l'autel des désirs des pouvoirs machistes et des intérêts financiers des prédateurs.

- La deuxième raison : **en tant que lesbiennes, nous sommes une des composantes du milieu LGBT. Néanmoins, le vécu des lesbiennes et celui des gays ne sont pas similaires.** Est-ce une surprise si nous constatons que les lesbiennes se positionnent plus fréquemment contre la GPA que les gays ? Et si LGBT signifie « lesbiennes, gays, bi et trans », ce milieu n'en est pas moins essentiellement gay. Or beaucoup d'homosexuels masculins sont actifs pour défendre, dans leur intérêt propre, le recours aux mères porteuses et œuvrent pour que cette revendication soit reprise par tout le mouvement LGBT, l'imposer au monde entier. Je ne vais pas révéler un secret de polichinelle si je dis que les organisateurs de plusieurs « marches des fiertés » LGBT ont pu placer à plusieurs reprises dans leurs mots d'ordre le droit à la GPA.

En 2012, pour acter ces désaccords avec le milieu LGBT, nous, Coordination Lesbienne en France, avons pris la décision de rompre nos alliances en nous retirant de l'inter LGBT-Paris avec qui nous militions depuis de longues années. Bien évidemment, à nos yeux, le recours à la GPA par des gays ou par des hétérosexuels est similaire : il s'agit de la même exploitation et marchandisation du corps des femmes.

Dans le même temps, nous nous sommes tournées vers nos amies féministes avec lesquelles nous militions déjà, bien entendu, depuis longtemps, pour qu'elles s'engagent davantage sur la question de la GPA, qu'elles ne percevaient pas alors comme prioritaire, car elles n'évaluaient pas l'ampleur du problème. Certaines craignaient d'être accusées d'homophobie si elles se positionnaient contre la GPA pour les gays, et d'autres associaient des lesbiennes et les gays sans distinction, nous croyaient à tort complices des revendications en faveur de la GPA.

En 2011, nous avons constitué un groupe de travail sur la GPA avec la CADAC — que nous représentons aussi aujourd'hui — et le Planning familial. **Il en est résulté la publication d'un**

**manifeste « Pourquoi nous sommes contre la gestation pour autrui ». Il a été réactualisé en 2013.** On doit préciser que ce manifeste a permis à beaucoup de femmes et de lesbiennes de dépasser leurs hésitations pour pouvoir se positionner « contre ».

En 2015, une étape de plus a été franchie : le CoRP nous a contactées pour travailler ensemble et envisager une suite commune. C'est ainsi que nous avons engagé la campagne d'« Abolition Universelle de la Maternité de Substitution ». L'objectif était de rassembler des responsables politiques de toute l'Europe, des associations féministes, de défense des droits humains, des chercheuses et chercheurs... Mais nous avons aussi invité **Sheila Saravanan** de Bombay qui est intervenue sur la condition des mères porteuses en Inde. Le mouvement pour l'Abolition Universelle de la GPA venait donc de naître.

« Un enfant à n'importe quel prix » n'entre pas dans notre conception de la société. Si nous considérons que tous les individus sont égaux – et ils le sont –, l'exploitation des êtres humains – et ici précisément du corps des femmes – n'est pas acceptable. Non, les femmes n'ont pas vocation à être maintenues dans des rôles de servantes pour satisfaire des idéaux ou une idéologie patriarcale. Si le recours à la GPA est appliqué au nom de l'amour des enfants, d'autres moyens de don d'amour sont possibles comme l'adoption simple ou plénière, la pluri-parentalité. Et pourquoi ces pressions pour inciter les femmes à procréer ? Un couple, une femme sans enfant, ne seraient toujours pas un véritable couple ou une vraie « femme » ? ...

**Marie-Laure Brival nous en a parlé lors de son intervention, hier : les sociétés patriarcales n'aiment pas les femmes qui n'ont pas d'enfant.** Pour faire court, celles qui ne peuvent pas avoir d'enfant doivent être soignées ; quant à celles qui décident de ne pas en faire, elles sont suspectes. La pratique de la GPA n'est pas une question scientifique. C'est un positionnement politique et surtout une question humaine qui concerne les droits des femmes. Nous devons avoir conscience que certaines questions de société touchent aux droits fondamentaux de l'être humain, car ils vont influencer sur l'avenir de l'humanité. Les décisions prises, ou non prises, maintenant, construisent le monde d'aujourd'hui et celui de demain. **À l'heure de la mondialisation des mères porteuses, la maternité de substitution à laquelle nous nous opposons, est bien une question fondamentale.**

### **Marie-Josèphe DEVILLERS**

Nous allons maintenant continuer en examinant les forces en présence sur la question de la GPA, ce qui va nous permettre d'éclairer les stratégies du mouvement pour l'Abolition Universelle de la gestation pour autrui ou du recours aux mères porteuses.

#### **1. Les Etats, entre laisser-faire, réglementation et interdiction.**

Peu d'états disposent de textes législatifs spécifiques à la GPA. Qualifier leur position suppose une analyse des dispositions touchant à la parentalité, à l'adoption, au mariage, à la filiation, parfois à l'émigration, ainsi qu'aux lois de bioéthique, quand elles existent. De plus les législations évoluent très vite : en 2015 et 2016, plusieurs états sont passés d'une permissivité extrême à une réglementation draconienne pour refouler le tourisme procréatif galopant et faire barrage aux abus révélés par plusieurs scandales.

(cf. p. XXX les cartes d'Europe et du monde de la GPA).

**Le cœur historique de l'Europe**, en rouge, interdit la GPA avec une exception, le **Portugal** qui l'a autorisée en 2016, strictement dans les cas d'infertilité féminine et sans contrepartie financière pour la mère porteuse.

La réglementation, dans les cinq pays nordiques **Islande, Danemark, Suède, Finlande, Norvège** est similaire : toute assistance médicale à la procréation est strictement prohibée si l'enfant doit être abandonné à la naissance. Toutefois le recours à la GPA traditionnelle où la mère porteuse est aussi la mère génétique (elle apporte ses propres ovocytes) reste possible à condition qu'elle soit réalisée sans assistance médicale à la fécondation. Par exemple, au **Danemark**, la loi comporte une faille puisqu'elle cible uniquement l'assistance à la fécondation prodiguée par des médecins. Aussi les cliniques détournent-elles cette règle en confiant ces actes aux sages-femmes :

- En **Norvège** le don d'ovocyte est, de fait, interdit puisque l'implantation d'embryon dans le ventre d'une femme n'est admise que si la fécondation est réalisée à partir de ses propres ovocytes.
- Mais en **Islande** un projet de loi datant de 2015 vise à légaliser la « GPA altruiste » pour les couples ou les individu.e.s
- En **Suède**, un rapport gouvernemental s'est prononcé en 2016 en faveur de l'interdiction de toute forme de GPA.
  - *Les zones en jaune* sont les zones que l'on appelle « réglementaristes » c'est-à-dire qui encadrent la GPA, pour éviter la GPA commerciale. *Les zones grises* sont des zones floues, théoriquement sans réglementation, mais où la GPA se développe plus ou moins clandestinement. *Les zones vertes* sont les zones du laisser-faire, où la GPA est devenue un véritable business.

#### **Dans le reste du monde :**

**Les pays d'influence britannique** adoptent des approches similaires à celles de la Grande Bretagne : la régulation en faveur d'une GPA dite altruiste :

- Au **Canada**, seul le Québec l'interdit.
- Aux **Etats-Unis**, la législation diffère d'un état à l'autre, mais la plupart des états l'acceptent : 18 états l'autorisent à titre commercial
- Le **Mexique** était sur le point de devenir une destination prisée pour la GPA commerciale, parce qu'à un coût deux fois moindre qu'aux Etats-Unis, en particulier dans l'état de Tobasco qui l'autorisait spécifiquement. Mais fin 2015 son accès a été restreint aux seuls couples nationaux en mesure de prouver leur infertilité.
- Au **Brésil**, seule la GPA des mères porteuses faisant partie de la famille proche est autorisée.
- Au **Moyen-Orient**, chose particulièrement intéressante, les pays de religion sunnite interdisent la GPA, tandis que les pays chiïtes comme l'Iran ou le Liban l'autorisent. Mais la question des religions sur la GPA pourrait faire l'objet d'une communication à part entière.
- La **Chine** avait interdit la GPA, mais s'y développaient des cliniques clandestines et certains de ses ressortissants les plus fortunés avaient recours à des cliniques au Japon ou aux USA pour que l'enfant bénéficie d'une nationalité considérée comme offrant davantage d'opportunités. Fin 2015,
- Le **Japon** l'interdit également, mais il favorise la GPA transfrontière, c'est-à-dire la GPA commerciale, mais pas chez lui ! .

- L'**Inde** est extrêmement permissive. Cependant, le projet de loi qui sera voté en automne 2016 restreindra la GPA aux seuls couples hétérosexuels indiens, infertiles, mariés depuis 5 ans. Elle avait déjà interdit la GPA aux couples homosexuels et aux personnes seules en 2013 et proscrit la GPA commerciale en 2015.
- Le cas du **Népal** est intéressant : tandis que l'Inde commençait à restreindre l'accès à la GPA sur son territoire, les cliniques, avec leurs mères porteuses indiennes, ont commencé à se redéployer au Népal, pays limitrophe accessible sans visa et à législation floue. Et ceci d'autant plus que le ministre de la santé et des populations y avait encouragé le tourisme médical et la GPA, à condition que la gestatrice ne soit pas népalaise. Mais en Avril 2015, lors du tremblement de terre qui a fait près de 9 000 morts, Israël a évacué 26 bébés nés de GPA sur le territoire népalais avec leurs parents d'intention, abandonnant sur place les mères indiennes qui leur avaient donné naissance. Ce qui a fortement choqué l'opinion publique. A la suite de ce scandale et par crainte que le tourisme procréatif mobilise le système de santé au détriment des népalais et népalaises, le gouvernement a finalement fait marche arrière et décrété un moratoire sur la GPA.
- En **Thaïlande**, c'est un autre scandale qui a décidé la junte au pouvoir à encadrer strictement le recours à la GPA en février 2016. Un couple australien avait abandonné un bébé trisomique à sa mère porteuse thaïlandaise, emportant sa sœur jumelle, en bonne santé. Dorénavant, pour qu'un couple puisse avoir recours à une mère porteuse en Thaïlande, il faut qu'il soit marié depuis au moins trois ans, que l'un des deux au moins soit Thaïlandais, qu'ils puissent prouver leur incapacité à procréer et qu'aucune de leurs proches ne soit en mesure de servir de mère porteuse.
- Dans ce contexte asiatique, **le Cambodge** est devenu une zone de repli des très nombreuses agences qui florissaient en Inde, Thaïlande ou Népal. Elles y emploient désormais des femmes recrutées au Laos, au Népal ou en Thaïlande plutôt que des cambodgiennes. Jusqu'à ce qu'éclate un nouveau scandale sans doute !

## 2. Des conceptions différenciées du rôle de l'Etat

Les positions prises par chacun des pays résultent de conceptions très différenciées du rôle de l'État : pour les uns, il s'agit de protéger tous les citoyens et citoyennes — **c'est le cas de l'Allemagne, de la France et des pays du Nord et de la majorité des pays qui interdisent toute forme de GPA.** Pour les autres, le souci est de réguler en encadrant pour, comme ils le disent, « éviter les dérives » : **ce sont les pays que l'on dit « réglementaristes » et on y retrouve la Grèce, le Royaume-Uni ainsi que les pays du Commonwealth de façon générale.**

Enfin, le « laisser-faire » – la troisième catégorie - . Aucune décision n'est prise, mais on va réglementer à la marge chaque fois que l'on va détecter des abus.

Par exemple, en Inde, on va décider, à un moment donné, qu'une mère porteuse ne peut avoir plus de cinq enfants destinés à la GPA. Ou alors, on va dire que la donneuse d'ovocytes ne pourra le faire plus de cinq fois. La Russie et l'Ukraine sont représentatifs des pays permissifs ou, même, qui encouragent le tourisme procréatif.

On voit donc que le droit joue des rôles très différents : en pays réglementariste, le droit est régulateur des relations sociales entre les individus d'une même société ; en pays abolitionniste, le

droit assure la protection de l'individu lui-même et de son corps (l'intégrité physique et la non-patrimonialité du corps humain). Vu sous cet angle, c'est plutôt l'abolition de la GPA qui est socialement progressiste<sup>28</sup>.

### 3. Les militant.e.s : une opposition radicale, mais plusieurs fractures

Deux camps s'opposent naturellement sur la GPA : les pro-abolition et les pro-GPA.

- Du côté des « pro-abolition », une fracture radicale sépare camp progressiste et camp réactionnaire.
- La motivation du premier groupe en faveur de l'abolition agrège des politiques, des organisations féministes, des organisations des droits humains. Elle repose sur les valeurs de liberté, d'égalité, de justice sociale et de droits des femmes.
- Le deuxième bloc pro-abolition – **dont nous ne faisons surtout pas partie** – son leader, c'est, bien entendu en France, la *Manif pour tous*, qui utilise des arguments féministes comme la non-marchandisation du corps des femmes, mais au nom du respect de « la » femme comme une icône mythifiée de la famille traditionnelle. Il le fait au nom de l'imposition de la norme hétérosexuelle et de la quasi-sacralisation de la fonction reproductrice de la mère et de la famille traditionnelle.

Ces deux approches sont bien entendu irréconciliables.

- Du côté des « pro-GPA », on trouve les courants libéraux et leurs porte-paroles très médiatiques – on verra tout à l'heure ce qu'en a dit Pierre Bergé il y a deux ans – beaucoup d'organisations LGBT comme le disait Catherine Morin-Le Sech, des courants de pensée universitaires autour d'Irène Théry (majoritairement) et bien sûr, dans le monde, le milieu des affaires avec juristes, cliniques et intermédiaires de tous acabits.

### 4. Les arguments des forces en présence

Vous avez ici les grands arguments que l'on nous oppose, à nous abolitionnistes, pour promouvoir soit la GPA commerciale, soit la GPA dite « altruiste » qui est la GPA réglementée, et s'opposer à son abolition :

**Tout d'abord, la GPA commerciale et la GPA encadrée sont-elles vraiment différentes ?**

En matière de GPA commerciale, tout est défini par les clauses des contrats qui vont très, très loin dans les définitions, jusqu'à imposer une hygiène de vie à la mère porteuse. C'est l'enfer ! On y définit :

*Des règles de sélection et de vie de la gestatrice* : elle doit avoir déjà procréé au moins une fois pour elle-même (pense-t-on s'assurer ainsi de sa fertilité ou éviter qu'elle ait envie de garder l'enfant à venir ?). Peut-elle fumer ? Quel type d'alimentation lui autorise-t-on ? Pendant combien de temps doit-elle s'abstenir de relations sexuelles ? Aura-t-elle le droit de conduire ou de voyager pendant sa grossesse ? ...

*Des règles financières* : la gestatrice sera défrayée et on lui octroiera une indemnité pour ses dépenses mensuelles, voire une indemnité pour perte de salaire. Les demandeurs seront astreints à un calendrier financier.

<sup>28</sup> Soulignons que l'utilisation des termes « réglementarisme » et « abolitionnisme » n'est pas fortuite : les mécanismes et les effets de la GPA d'une part, de la prostitution d'autre part, sont, dans les faits, sensiblement identiques.

*Des dispositions réglant les aléas de la « production »* : souhaite-t-on sélectionner le sexe de l'enfant ? Si les demandeurs changent d'avis en cours de grossesse, exigeront-ils un avortement de la part de la gestatrice ? Doit-on prévoir une réduction embryonnaire si plusieurs fœtus se développent ? Et que fait-on si l'enfant est handicapé, si la gestatrice refuse de le livrer ? Et si la grossesse n'est pas menée à terme, quels sont les recours des demandeurs/euses, ... et si... et si ... Il vaut mieux tout envisager !!

*Qui peut prétendre à la GPA ?* : quelle population est autorisée à faire appel à la gestation pour autrui et pour quels motifs : réserve-t-on la GPA aux seuls nationaux ? Tous les individu.e.s, ou seulement les couples peuvent-ils y prétendre et dans ce cas, y inclut-on les couples homosexuels ? Pour quels motifs ? Quels sont les mécanismes d'autorisation : un tribunal comme en Grèce ? ou une commission comme en Israël ?, qui dispense une autorisation officielle préalable ?

*Qui peut être gestatrice ?* Combien de fois peut-elle renouveler l'opération ? A quel âge ? Quelle est sa rémunération ? Comment lui est-elle versée ? Est-ce un salaire ou un dédommagement ? Ses 9 mois de grossesse seront-ils pris en compte dans le calcul de ses droits à la retraite ?

*Comment s'opère le transfert de parentalité* entre la gestatrice et les demandeurs/ses : par adoption comme au Royaume Uni, par décision judiciaire ? A quel moment ?

Néanmoins, **par contrat ou par la loi, les similitudes sont nombreuses**. Les opposer est un faux débat. Toutefois, avec la GPA encadrée, on va accorder, il est vrai, un certain niveau de protection à la mère porteuse en limitant les abus. C'est le cas typique de la Grèce où elle peut avorter si elle le souhaite et nul ne peut lui imposer de règle d'hygiène, ce dont ne se privent pas les contrats. Mais la mère porteuse y a, en quelque sorte, un prix à payer pour cette protection : on va limiter sa rémunération, voire la limiter comme au Portugal.

## **Seconde question : La GPA encadrée (dite « altruiste ») limite-t-elle le développement de la GPA ?**

Eh bien, en zone réglementariste, malgré toutes les précautions prises par le législateur, se développe la GPA transfrontière qui, portée par des agences ou des intermédiaires, est, de fait, commerciale. C'est ce qui se passe au Royaume Uni ou en Israël et pratiquement dans tous les pays réglementaristes dont les ressortissants exclus pour des raisons médicales (infertilité) ou idéologiques (gays, ou célibataires) vont « faire leur marché » dans les pays où la législation est la moins contraignante. Des pays ont tenté de se prémunir contre ce que certains appellent « **la GPA offshore** », facilement accessible via internet. Ainsi, pour décourager le trafic sur son territoire, la Grèce impose-t-elle que la mère porteuse et la femme demandeuse soient toutes deux domiciliées sur son territoire. Mais les autorités judiciaires chargées d'approuver toute demande de GPA interprètent la notion de domiciliation de façon très large, une attestation de résidence fournie par un ami, un contrat de bail peuvent éventuellement suffire !

En zone libérale se développe **la « GPA sauvage »**. A côté de cliniques ayant pignon sur rue, se sont installées, en Ukraine et en Inde jusqu'à ce que la réglementation intervienne, des officines qui proposent une prestation **GPA « low cost »** dans ce marché devenu très juteux et accessible au trafic humain. En zone libérale s'installe la GPA sauvage : en dehors des cliniques qui pratiquent la GPA de façon médicale, si on peut dire, se développe une GPA totalement clandestine.

**En conclusion, on peut dire que partout l'ouverture de la GPA agit comme une sorte d'appel d'air et construit la demande. De plus, la GPA réglementée rend socialement acceptable l'idée même de GPA. Elle concourt donc directement au développement de la GPA mondialisée.**

**- La liberté ? Liberté d'exploiter le corps des autres !**

Des individus s'érigent en donneurs de leçons... : « *Nous ne pouvons pas faire de distinction dans les droits, que ce soit la PMA, la GPA ou l'adoption... Moi, je suis pour toutes les libertés... Louer son ventre pour faire un enfant ou louer ses bras pour travailler à l'usine, quelle différence ? C'est faire le distinguo qui est choquant* ». C'est Pierre Bergé<sup>29</sup> qui s'exprime ainsi et cette formule résume à elle seule la position du courant libéral.

- **Qui parle ici ?** C'est, bien sûr, une personne qui sera toujours du côté du pouvoir de l'argent, donc potentiellement du côté de l'acheteur.
- **La liberté ?**...celle d'exploiter les autres.
- **Louer son ventre ?** L'usine ou la GPA, c'est pareil ! Ouvriers ou mères porteuses sont bien sûr des êtres inférieurs réduits à leurs seuls organes, muscles pour les uns, utérus pour les autres ! Il s'agit, en tout état de cause de faire en sorte que les mères porteuses, donc, les femmes, consentent elle-même à leur propre exploitation<sup>30</sup>

**La tentation des bons sentiments : altruisme pour la mère porteuse, éthique pour les parents d'intention, compassion pour tout le monde !**

- « **L'altruisme** » : les femmes seraient généreuses, portées par nature vers le don d'elles-mêmes ... **Mais au Royaume Uni où seule la GPA encadrée, donc « altruiste », est tolérée, les volontaires mères porteuses ne se précipitent pas et ne sont pas assez nombreuses pour faire face à la demande (200 par an) !** Je suis très heureuse de voir que les femmes sont tout à fait conscientes de cette exploitation puisqu'elles ne se portent pas massivement candidates à la GPA. De plus, il faut savoir que bien qu'altruistes et leur rémunération étant limitée, les dessous-de-table prolifèrent.

**Les gestatrices sont en Ukraine** des jeunes femmes pauvres. **En Grèce**, une étude portant sur 135 demandes de GPA montre que 54% d'entre elles sont assurées par des femmes émigrées. **Aux USA**, où on exige que les mères porteuses ne soient pas démunies, ce sont majoritairement des mères au foyer qui se portent candidates. Partager sa vie avec un compagnon ou un mari bénéficiant de revenus est considéré comme une réponse à cette exigence. En juillet 2013, une entreprise américaine « Extraordinary Conceptions » est venue en France proposer ses services en matière de GPA. Très souriant et sûr de lui, son dirigeant vantait la grande générosité de ses mères porteuses qui « acceptent de porter un enfant pour le bonheur d'autres couples », prétendant recruter des femmes dans des milieux plutôt aisés. Sans relever la contradiction, il affirmait aussi s'assurer que la motivation des candidates était bien l'intérêt financier, la meilleure garantie pour que les femmes livrent bien « le produit ». Ainsi derrière cette générosité, mise en avant parce que rassurante pour les demandeurs/euses, se cache une motivation avant tout financière que l'une d'entre elles exprimait ainsi : « je le fais pour aider la famille ».

<sup>29</sup> *Lepoint.fr*, 17/12/2012

<sup>30</sup> On soulignera ici l'arrogance de classe exprimée ici de façon décomplexée par Pierre BERGER



N'est-on pas là en présence d'une double instrumentalisation des femmes au profit des demandeurs d'une part et de leur famille d'autre part ? Bizarrement, on ne requiert pas d'altruisme de la part des demandeurs.

L'altruisme est un argument qui a toujours été utilisé pour justifier des situations inégalitaires au détriment des femmes que ce soit leur salaire, considéré à une époque comme salaire d'appoint, ou le développement du service à la personne nettement sous payé ...

- **L'éthique : La GPA dite « éthique »** devrait rééquilibrer spontanément les rapports de force inégalitaires entre des demandeurs socialement, intellectuellement et financièrement favorisés et des femmes à qui on ouvre des perspectives financières inespérées. Autant attendre une démarche éthique d'un loup dans la bergerie !

- **La « compassion »** : Compassion pour les couples infertiles, pour les gays en mal d'enfant !! L'appel à la compassion est bien un truc marketing, une façon de culpabiliser les opposants. Mais où est la compassion pour les mères porteuses qui risquent leur santé ? Chaque fois que l'on vous parle de compassion, c'est que l'on essaie de vous manipuler.

- **L'argument de la modernité scientifique et médicale...**

La GPA serait l'une des avancées du domaine de la procréation médicalement assistée. Or on voit que la partie médicale dans la GPA est très limitée. On a des juristes, on a des cliniques, on a des tas d'intermédiaires...

**L'OMS a classé la GPA parmi les techniques de procréation médicalement assistée, mais nous devons formellement lutter contre cette classification. La GPA n'est pas une technique de procréation médicalement assistée. C'est un package médico-juridique incluant une grossesse.**

Jusqu'aux années 1980, ce qu'on appelle aujourd'hui « gestation pour autrui » était réalisé par insémination de la mère porteuse. Ses propres ovocytes fécondés par le sperme du demandeur constituaient le capital génétique de l'enfant à naître. C'était donc son enfant biologique qu'elle remettait au demandeur.e, un abandon programmé en quelque sorte.

Avec la FIV (fécondation in vitro), la science est venue changer la donne. Des embryons sont produits grâce aux gamètes d'un donneur et d'une donneuse qui peuvent être, ou ne pas être, les demandeur.e.s. La gestatrice subit un transfert d'embryon, opération certes beaucoup plus lourde qu'une simple insémination, mais qui casse le lien biologique de la gestatrice avec l'enfant qu'elle va porter ! Tout au plus loue-t-elle ou prête-t-elle son utérus !! D'où aussi la disparition du terme « mère porteuse », au profit du terme gestation pour autrui (GPA), plus aseptisé.

Le recours à la FIV a aussi eu pour conséquences de faire basculer la GPA dans le camp médical et de la faire considérer, à tort, comme l'une des techniques de procréation médicalement assistée, selon le classement de l'OMS, ce qu'elle n'est pas en réalité.

En effet, si la FIV relève bien du domaine médical, elle n'est que l'une des étapes de la GPA qui s'apparente davantage à une opération d'ingénierie médico-juridique d'une grande complexité qu'à un acte médical.

Elle fait intervenir :

- un donneur d'ordre : les demandeurs ou demandeuses ;

- des contributeurs : la donneuse d'ovocyte, le donneur de sperme ;
- des techniciens : les uns issus du monde médical qui assureront la ponction ovocytaire, la FIV ou l'insémination artificielle (le cas échéant), et des juristes pour organiser la filiation au profit des demandeurs/demandeuses ;
- une gestatrice pour assurer la grossesse et l'accouchement ;
- un maître d'œuvre pour la coordination de l'ensemble des intervenants, assurée par une agence ou une clinique, agréée ou non ;
- Un corps de contrôle qui peut être, selon les contextes réglementaires, une agence, une organisation lucrative ou non lucrative, une commission étatique ou une juridiction.

**Cette complexité et la nature de plus en plus technique des acteurs va en favoriser l'opacité aux yeux du grand public et, en lui conférant un caractère prétendument scientifique, contribuer à disqualifier d'emblée toute critique.** Mais pour nous il est évident que la question de la GPA est d'abord une question de choix de société.

#### - **L'angle aveugle dans le champ philosophique.**

La GPA permet de déconstruire l'affirmation de l'amour maternel. Les unes portent les enfants, les autres les éduquent. C'est **Madame Badinter** qui, en 2012, disait : « *Il y a des femmes qui adorent être enceintes et qui ne souhaitent pas pour autant assurer la responsabilité de l'éducation d'un enfant* »... Nous sommes tout à fait d'accord pour reconnaître que l'amour maternel n'est pas inné, mais ce n'est pas la question ici.

C'est ignorer la réalité de la GPA, que d'évoquer ce principe pour la justifier. Selon cette vision, la GPA permettrait de libérer les femmes de l'imposition à la procréation. Mais libérer quelles femmes ? Les mieux positionnées dans la société ? Celles-ci sous-traiteraient alors la tâche de reproduction à d'autres, qui elles, à l'autre bout du monde ou dans d'autres catégories sociales trouveraient leur épanouissement dans l'accouchement et la gestation ? Mais dans quel univers ? En réalité, la GPA renforcerait plutôt la contrainte à la procréation imposée par la société, les cultures ou les religions sur les femmes, et aujourd'hui aussi sur les gays. En effet, désormais, il n'y a plus d'échappatoire, là où PMA et adoption ont échoué, la GPA s'offre comme la solution imparable à la procréation, faudrait-il 3 femmes pour la mettre en œuvre, la mère d'intention, la donneuse d'ovocyte et la mère porteuse.

#### **Quelle stratégie pour le mouvement abolitionniste ?**

Trois objectifs majeurs :

- **Une urgence : empêcher les instances européennes de recommander la GPA dite éthique.** Nous avons protesté contre le Conseil de l'Europe qui voulait voter pour le rapport DE SUTTER, préconisant une harmonisation des législations européennes en faveur de la GPA. Nous avons plus ou moins gagné, fortes des 54 associations féministes et des droits humains qui soutiennent aujourd'hui le *Mouvement pour l'Abolition de la maternité de substitution*. Le combat continue et nous allons continuer dans ce sens.
- **Eclairer l'opinion publique.** L'opinion publique est très partagée, et la vraie réalité de la GPA est très peu mise en avant. Il faut expliquer nos positions féministes. Dans les médias, toute contestation de la GPA tend à être assimilée, à tort, à la démarche de la « *Manif pour tous* », à

une question de génération ou bien encore à une tentative rétrograde d'entrave au progrès. Continuons à éclairer l'opinion publique en expliquant notre position féministe qui donne toute sa légitimité à la démarche abolitionniste ; à démontrer que la position abolitionniste est l'unique voie progressiste pour une société plus juste et plus respectueuse de la dignité des êtres humains.

- **Créer une force d'opposition européenne** puisque la question est mondialisée. Commençons à travailler au niveau de l'Europe.

Pour finir, une très bonne nouvelle quand même : nos amies italiennes convoquent pour le 2 février 2017, c'est-à-dire à la date anniversaire des Assises pour l'Abolition Universelle de la GPA, une conférence internationale à nouveau pour l'abolition universelle de la GPA. Notre mouvement est donc en train de gagner en Europe.

### **Michèle LOUP**

Merci, Marie-Josèphe. Nous passons la parole à **Françoise ASSUS-JUTTNER**, avocate au barreau de Nice et Présidente de l'Association française des Femmes des Carrières Juridiques.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Hier, mon bla-bla consistait à vous exposer que le droit était mis en échec par la coutume et je réservais, dans mes exemples transfrontaliers, celui de la GPA pour ce matin. Sauf que, vous l'avez compris, en matière de GPA, on ne peut pas parler de coutume puisque c'est une technique moderne récente.

Alors, c'est par la coutume que nous allons pouvoir réfléchir pour éradiquer cette nouvelle idée de marchandisation du corps de la femme par la GPA, la coutume n'étant rien d'autre que les usages ainsi que les pratiques reprises sur un mode répétitif dans une société, pour qu'elles se traduisent par une source de droit. Si bien que lorsqu'on avance dans les justifications de la GPA, les notions de pratique ou les notions d'usage, eh bien, il faut avoir présent à l'esprit que c'est justement ce qui fait la coutume, laquelle est un obstacle aux lois de progrès en ce qui concerne le droit des femmes.

Il est certain que cette pratique est doublement préoccupante. Elle l'est d'abord sous l'angle de la définition des violences faites aux femmes, dans les conventions internationales. J'ai entendu tout à l'heure qu'il fallait mener un combat pour une abolition internationale de la GPA et, je le signale, c'est comme nous l'avons fait pour l'excision. C'est bien parce que l'excision est interdite sur le plan international que nous arrivons à avoir une politique mondiale cohérente.

### **Quelle est la place de la GPA dans ces exemples de marchandisation du corps de la femme ? Serait-ce une mutilation génitale d'un nouvel ordre ?**

Il est certain que cette pratique est doublement préoccupante. Elle l'est, d'abord, sous l'angle de la définition des violences faites aux femmes dans les conventions internationales. Elle l'est, ensuite, par la perte d'une position universaliste du corps féminin : les pays qui la légalisent sont développés, ceux qui se dirigent vers une prohibition ne le sont pas. Il y aurait là un nouveau mode d'expansionnisme d'un territoire corporel du corps de la femme par une autre femme, sans que la coutume ne soit sollicitée et pour cause, avec une légitimation qui s'appuie sur la pratique

qui deviendrait incontournable. **Rappelons-nous que la pratique n'est autre que l'usage, c'est à dire la coutume.**

De plus, le débat est faussé par de très regrettables options homophobes (lesbophobes) qui font que la libre orientation sexuelle est prise en otage, pour justifier la pratique. C'est d'ailleurs sur cette question que les homosexuels des deux genres se divisent, les lesbiennes étant attentives à la non marchandisation du corps, quand les homosexuels hommes y sont totalement indifférents au point de revendiquer l'exploitation du corps de la femme comme fondement d'une liberté qui n'est que masculine.

Il faut saluer là la clarté de l'intervention de **Jocelyne Fildard** qui fait la parfaite distinction entre PMA et GPA, l'une respectant l'égalité femme-homme, l'autre y contrevenant. Si l'on parle égalité, alors il faut que ce débat soit posé dans sa dimension universelle non genrée et donc affirmer qu'il concerne tous les couples ou les célibataires infertiles. Une fois ceci posé ici, il n'est question, à cette tribune, que de faire le constat d'une marchandisation du corps de la femme, sachant qu'il s'agit plus exactement de la **patrimonialisation** de celui-ci, laquelle est constituée, en droit, même en cas de gratuité de la convention. **Le don, la GPA éthique ne sont qu'illusions qui cachent l'exploitation du ventre.** Le fait que par usage et esprit de générosité, des sœurs aient pu de tout temps proposer de procréer pour que la sœur stérile puisse être mère, ne change rien à la marchandisation par la GPA. C'est d'ailleurs formellement interdit en France et dans la plupart des pays.

Le débat interpelle le féminisme par le fait que ce sont des femmes, donneuses ou réceptives, qui sont contractantes, ce qui ne change rien à cette patrimonialité du corps et donc à sa chosification, sans que soit même abordée la question qui ne prendra son ampleur que dans le temps, de la protection de l'enfant à naître.

**Sur le plan international, la gestation pour autrui entre dans la définition des violences faites aux femmes,** nous avons eu l'occasion de nous exprimer sur cet aspect dans une publication l'an dernier, nous y rappelions que La Convention d'Istanbul en son article 3 définit le terme "violence à l'encontre des femmes", comme une violation des droits de l'homme et une forme de discrimination à l'encontre des femmes. Il le désigne comme tous actes de violence fondés sur le genre qui entraînent, ou sont susceptibles d'entraîner, pour les femmes, des dommages ou souffrances de nature physique, sexuelle, psychologique ou économique, y compris la menace de se livrer à de tels actes, mais également la contrainte ou la privation arbitraire de liberté.

**Rappelons qu'à cette tribune Madame Rossignol, notre ministre, a évoqué la nécessaire solidarité internationale dans nos options. La GPA, à ne pas en douter, est bien une violence faite à une femme,** souvent pauvre, jeune et parfois même, mineure, à qui est imposé dans des pays lointains, un consentement à une grossesse indésirée, dès lors que le pacte qui le prévoit a pour finalité le recours à son corps, et, dès qu'elle accouche, sans rétractation préservée, sans avortement possible, libre et choisi, l'obligation d'abandon de l'enfant dès sa naissance.

Que ce pacte soit souvent imposé par la mère de la jeune fille, tout autant que par le conseil d'inconnus futur(s) parent(s) qui a rédigé le contrat, n'enlève rien à la gravité de la violence. Il est même une preuve supplémentaire que les violences faites aux femmes se font le plus souvent

dans le cercle familial. **Le cercle s'agrandit, et le droit des affaires s'empare du droit des personnes.**

La GPA, sur un plan international, se pose en faisant perdre au débat son universalité, puisque le ventre prêté est celui du pays pauvre quand le payeur est celui ou ceux du pays plus riche.

Nous voyons là pourquoi, par son inscription transfrontalière, la GPA dépasse par le droit international, l'Ordre Public français. Il s'est posé à travers son encadrement de la filiation du nouveau-né et des règles strictes de l'abandon de celui-ci et de son adoption.

**Le clivage pays pauvres-pays riches est flagrant :**

Plusieurs pays, parmi les plus impliqués dans le business de la GPA, ont pris ces derniers mois des décisions importantes pour interdire ou limiter fortement le recours à la GPA pour les étrangers :

- **La Thaïlande était l'une des principales destinations du tourisme procréatif**, avec plus de 100 établissements privés spécialisés dans ce commerce et des coûts trois fois moindre qu'aux Etats-Unis (de l'ordre de 50 000 \$, contre 150 000 \$). Après plusieurs scandales récents, dont celui du petit garçon trisomique Gammy, abandonné par le couple australien commanditaire, le Parlement thaïlandais a voté une loi qui interdit aux couples étrangers d'avoir recours aux services d'une mère porteuse, avec effet au 30 juillet 2015. En cas d'infraction, la peine peut aller jusqu'à 10 ans de prison et 200 000 baths d'amende (environ 5 000€). Les conditions d'une GPA pour des couples thaïlandais sont également devenues plus strictes.
- **L'Inde avait légalisé en 2002 le commerce des mères porteuses rémunérées.** On estime que plus de 3 000 « usines à bébés » se sont spécialisées dans cette activité, avec des prix très bas compte tenu de la pauvreté extrême dans ce pays. Dans une déclaration d'octobre 2015, le gouvernement indien a affirmé qu'il « *ne soutient pas la maternité de substitution commerciale* » et il compte l'interdire aux étrangers. Un projet de loi devrait être déposé prochainement. Fin 2012, l'Inde avait déjà interdit aux célibataires et aux couples de même sexe étrangers de recourir à des mères porteuses.
- **Le Népal ne disposait pas de réglementation précise sur la GPA**, et était devenu une destination prisée après l'Inde et la Thaïlande. Le terrible séisme d'avril 2015 a par exemple révélé un trafic d'enfants. Fin août 2015, la Cour Suprême du Népal a annoncé que tous les programmes de GPA étaient temporairement bloqués, en attendant une décision définitive.
- **Le Mexique** était également considéré jusqu'à présent comme un « eldorado » de la GPA pour les commanditaires étrangers, en couple ou célibataires. L'Etat de Tabasco, le seul Etat mexicain qui tolère cette pratique, a voté fin 2015 la possibilité de restreindre cet accès aux seuls couples mexicains dont la femme peut apporter la preuve médicale de son incapacité physiologique à porter un enfant.
- **En Suède**, une enquête gouvernementale sur la maternité de substitution a été remise fin février 2016 au Parlement, qui devrait prochainement l'approuver. Ce rapport conclut à l'interdiction des GPA, qu'elles soient « commerciales » ou « altruistes ». La Suède envisage également de prendre des mesures pour empêcher les citoyens de se rendre dans des cliniques à l'étranger.
- **En Belgique**, où la GPA n'est ni autorisée ni interdite, mais tolérée à certaines conditions, un rapport d'initiative du Sénat (qui n'a plus de compétence législative depuis 2014) a été rendu

public en décembre 2015, étudiant différentes modalités possibles de « co-parentalité ». Si l'ensemble des partis belges rejette le principe de la GPA en contrepartie d'une rétribution commerciale, il subsiste un débat non tranché sur l'encadrement éventuel de cette pratique.

- **En France**, le débat s'est fait autour de l'inscription à l'état civil de l'enfant, et à propos du régime de l'abandon, lequel on le rappellera impose d'abord une déclaration à l'état civil dans les trois jours de la naissance et la possibilité de rétractation de la mère qui accouche et qui abandonne l'enfant. Cet enfant n'est donné en adoption que par une procédure menée par les services de l'Etat, sans recours à une convention privée. D'aucuns placent le débat sur un **droit à l'enfant** détaché du **droit de l'enfant**, cet enfant dont est privé le couple ou le mono parent stérile, qu'il soit hétérosexuel ou pas. **D'autres encore estiment que puisque pratique il y a, autant l'encadrer. Or, nous savons que pratique et coutume sont ancrées dans l'asservissement de la femme, et de plus, que les progrès des droits de l'Homme ont été de bannir les pratiques au lieu de les encadrer.** Songeons, comme exemple, au châtiment corporel, mode d'éducation au 19<sup>ème</sup> siècle, ici, et interdit, même pour une simple fessée, de nos jours. Le châtiment corporel dans trop de pays est d'une violence terrible, des jeunes filles iraniennes ont été fouettées pour avoir été reçues au baccalauréat. Imaginer un aménagement... limiter le nombre de coups par exemple, choisir la nature du fouet ? ...Nous paraîtrait insensé.

**Se fonder sur une pratique doit donc toujours nous alerter quand il est question du droit des femmes.** Le droit est là pour protéger le faible et le pauvre contre le fort et le riche. L'échange financier n'est possible que dans la liberté de consentement, lequel est vicié si l'accouchée n'a pas d'autres choix pour sortir momentanément de la misère, même s'il s'agit, ce qui n'est pas toujours le cas, loin s'en faut, pour la mère porteuse, d'en retirer un bénéfice financier qui lui permette un niveau de vie auquel elle ne pourrait accéder.

Rappelons là que c'est au **concept de dignité humaine** que notre Conseil d'Etat fait appel pour sanctionner le commerce de son propre corps.

**D'autre part l'aménagement, l'exception, sont à prendre avec grande prudence, voire défiance. Quiconque se proclame contre la peine de mort pour immédiatement y trouver des exceptions est en fait pour la peine de mort.**

La détresse et la frustration des couples sans enfant nous touchent, évidemment, d'autant que la stérilité est en progression dans les pays développés, à l'inverse des pays sous-développés, les raisons en sont multiples et parfois d'ordre écologique ou professionnel. La parturiente âgée qui a d'abord voulu une égalité professionnelle est pénalisée, alors que nous devons la protéger, puisqu'elle sert le combat de l'égalité économique entre les genres.

**Est-ce une raison pour exporter notre gestation raréfiée ?** Est-ce que nous les femmes, à l'instar de nos aïeules et de leurs familles, nous devrions chercher, faute d'en avoir chez nous, des terres lointaines offertes pour quelques deniers pour pouvoir les cultiver, quelle est donc cette nouvelle forme de...allez, je le dis, de colonisation ?

**Doit-on espérer un autre prisme d'approche dans ce débat contre l'appropriation du corps ? N'y a-t-il pas d'autres pistes ? Ne doit-on pas se nourrir de la quête de la GPA chez les parents ou les couples stériles pour faire évoluer le droit des personnes dans le respect du corps des**

**femmes ? Ne devons-nous pas réfléchir à une évolution du droit de l'adoption, la rendre plus facile pour tous et plus modulable ? Donner dans ce cadre place à ces nouveaux concepts de la personne, comme par exemple la notion de mère d'intention, à combiner avec, pour l'enfant, le droit à connaître ses origines ?**

Les enfants adoptables dans ce monde où l'orphelinat se propage à l'occasion de séismes ou de guerres menées par destruction de populations civiles devraient aussi nous interpeler.

Pensons aussi au progrès scientifique (utérus artificiel ???) ou économique. Le progrès qui est fait pour servir le statut de la femme n'est pas toujours au goût de la recherche, avec son tropisme masculin dont le **Docteur Marie Laure Brival** nous a entretenus, et dont **Marie-Josèphe Devillers** nous a précisé les motifs financiers dominants.

**C'est aussi certainement par le combat contre la misère que se résoudront tous ces exemples.** C'est pourquoi notre lutte ne peut être détachée de celle menée pour qu'une meilleure justice sociale s'instaure sur l'ensemble de la planète. C'est comme cela que ce débat-là ne sera pas faussé. Il y a des solutions, par exemple, le salaire minimum d'existence pour tous, donc pour toutes, qui serait un premier pas. Rappelons-nous Victor Hugo, lors de son discours à l'Assemblée réunie dans le but d'une loi de protection sociale, lui, un des hommes à être un premier défenseur de la mère et de l'enfant, lui, qui appelle à ne pas confondre la pauvreté, incontournable, avec la misère, inacceptable, est clair, je le cite :

*« Voilà pourquoi je suis pénétré, voilà pourquoi je voudrais pénétrer tous ceux qui m'écoutent de la haute importance de la proposition qui vous est soumise. Ce n'est qu'un premier pas, mais il est décisif. Je voudrais que cette assemblée, majorité et minorité, n'importe, je ne connais pas, moi, de majorité et de minorité en de telles questions ; je voudrais que cette assemblée n'eût qu'une seule âme pour marcher à ce grand but magnifique, à ce but sublime, l'abolition de la misère ! »*

**C'est en supprimant la misère qui frappe surtout les femmes, de par ce monde, que notre débat sur la commercialisation de leur corps prendra un tour plus juste et trouvera sa dimension universelle. Supprimer la misère et ne pas faire de misérabilisme.**

**Je vous remercie.**

**Michèle LOUP**

Merci, Françoise. Tout de suite, nous passons à la seconde partie de cette table ronde, consacrée à la prostitution. Et je passe la parole à **Geneviève Duché** que vous connaissez bien, qui est la présidente de l'Amicale du Nid, qui est féministe, universitaire, docteur d'État en sciences économiques et diplômée en sociologie/psychologie, pour ouvrir l'échange sur la prostitution

## **2. La prostitution**

**Geneviève DUCHÊ**

J'ai intitulé ma communication *« La prostitution, marchandisation et violence à abolir : un accompagnement spécifique pour les personnes en situation de prostitution »*. Mais avant de commencer, je voudrais dire combien je suis fière, combien je suis émue d'être ici, en présence de **Danielle Bousquet**, présidente du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes, de **Catherine Coutelle**, députée, Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée

nationale et de **Maud Olivier**, députée, rapporteure du projet de loi de lutte contre le système prostitutionnel à l'Assemblée nationale. Elles ont initié, construit, porté envers et contre tout le processus législatif. Je crois que ce matin, ça vaut un grand bravo.

Il a fallu presque trois ans pour le vote définitif de la loi visant à lutter contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées. L'Amicale du Nid que je préside est une association créée en 1946, laïque, abolitionniste. Elle a soutenu cette proposition de loi, bien sûr, avec beaucoup d'autres.

Les assemblées générales de cette association ont introduit dans ses statuts que l'Amicale du Nid défend les droits des femmes et n'accepte aucune forme de discrimination, d'homophobie et de trans-phobie. Nos deux groupes de missions essentielles sont d'abord la rencontre, l'accueil des personnes adultes et mineures en situation ou en risque de prostitution, et leur accompagnement social global vers la sortie de la prostitution, l'insertion sociale et professionnelle. Le deuxième groupe concerne la sensibilisation, l'information et la formation sur le système prostitutionnel, ses causes, ses conséquences et les méthodes d'accompagnement social des victimes de la prostitution. Mais nous faisons aussi beaucoup de prévention auprès des jeunes et nous réalisons des actions ou des projets de recherche-action. Nos missions sont confiées à huit établissements dans huit départements français de 200 professionnels salariés.

Immergée depuis des années dans les actions de l'Amicale du Nid, j'ai évidemment voulu écrire un livre disant « non au système prostitutionnel ». Bien évidemment, j'en ai fait une analyse féministe et abolitionniste. J'ai voulu d'abord rendre compte des débats nationaux et internationaux sur la prostitution, argumenter et expliciter l'abolitionnisme et la nécessité d'une loi d'abolition plus de 50 ans après la ratification de la convention de 1949 par la France.

J'ai voulu montrer à partir de témoignages que la prostitution est d'abord une violence intrinsèque, que ce qu'on appelle la « passe » est un moment de violence, ce moment de confrontation de la personne prostituée avec le client, où s'exerce la matérialité de la double domination : domination masculine et domination par l'argent, pour obtenir des actes sexuels non désirés par la personne prostituée.

Voyons quelques témoignages :

- **Laurence Noël, survivante** : « *Moi qui ai vécu de la prostitution, je l'ai ressentie comme un viol ou plutôt des viols incessants, comme la destruction et l'anéantissement d'une partie vivante de moi-même* ».
- **Mélanie, survivante** : « *Pour supporter, on ferme les yeux. Je mettais mon bras devant le visage avec mon parfum dessus. Ça permet de protéger une part de soi, une part qu'ils n'auront pas. Il y avait aussi le Valium. Sans le Valium, je n'aurais pas pu et je ne me lavais qu'avec du Mercryl pour décaper.* »
- **Rachel Moran survivante**, co-fondatrice du mouvement des survivantes : « *quand les gens me posent des questions sur la violence, je crois qu'ils sont à côté du vrai problème. Ce que ne comprennent pas ces personnes c'est le fait que l'acte lui-même est violent. Que même l'homme le plus gentil qui ait touché mon corps était violent...* »

Quelques témoignages de clients seraient aussi nécessaires.

- Un prostitueur acheteur : « *J'éprouve le sentiment, de pouvoir être en mesure de satisfaire des besoins virils dès que j'en ai envie et avec le minimum d'efforts. Ce qu'il y a de mieux avec la prostitution, c'est que je peux repartir tout de suite.* »



Je voulais aussi montrer que la prostitution est évidemment l'un des piliers du patriarcat, banalisée par la marchandisation générale, nous l'avons vu hier. Un acheteur expliquant pourquoi il est client de la prostitution dit : « *Peut-être que je suis simplement plus impatient. J'ai grandi à l'heure du fast-food, de l'Internet à haute vitesse ; je veux du sexe maintenant, pas dans quelques mois, semaines ou années.* »

La prostitution, vous le voyez, ne peut donc être une liberté et un vrai choix puisqu'elle est le produit de l'appropriation des femmes par le groupe des hommes, de l'infériorité qui les frappe et construit leurs vulnérabilités.

- Un prostitueur-acheteur-colonialiste dit : « *Allons là où les gens ont faim. Choisissez un pays pauvre. Allez chercher des femmes dans les régions dévastées par la famine. Elles vous adoreront. Elles prendront soin de vous. Elles vous laisseront les sodomiser. Elles vous masseront. Elles feront leur devoir pour vous et pour tellement peu d'argent ! Juste de quoi manger pour survivre* ».

Le processus, ou les processus d'entrée et les conséquences graves, très graves, sur la socialisation et sur la santé psychique et physique témoignent de ce que les personnes prostituées ont subi et subissent, à savoir un cumul de violence dans la situation de prostitution et un continuum de violences subies par les femmes depuis leur enfance, leur adolescence, avec beaucoup de violences sexuelles.

- **Laurence Noël:** « *J'avais honte d'être née, honte de ne pas avoir été aimée, d'avoir été rejetée, honte d'avoir été victime d'inceste, honte d'avoir été alcoolique. J'ai grandi dans la peur et dans l'idée qu'il fallait se taire...j'ai donc fait la morte lors de l'inceste et j'ai continué dans la prostitution...oui la prostitution est une souffrance...* ».

La prostitution peut prendre des formes de marchandisation extrêmes qui nous déshumanisent tous et toutes : exemples des driving du sexe en Suisse ; des fast-foods de la prostitution en Hollande, pays où il est possible de payer des leçons de conduite automobile par des actes sexuels et où l'on pratique, vous le savez, l'exposition des femmes en vitrine ; en Allemagne, le grand bordel de l'Europe où les supermarchés du sexe fleurissent, où sont pratiquées des soldes (« deux pour le prix d'une »), sont pratiqués des prix discount pour les retraités et les chauffeurs de taxi, des forfaits tout compris avec consommation à volonté, pratiques dégradantes et violences à volonté.

Ces pays sont des pays réglementaristes. La prostitution y est un métier comme un autre, même s'il est réglementé. Ces pays prétendent ainsi réduire la violence de la prostitution. Ils ne font que l'accroître et la banaliser. Les proxénètes et les acheteurs, c'est-à-dire, les prostitueurs y sont rois. Nous avons eu l'occasion maintes fois ces dernières années, d'évoquer tout cela et d'en débattre.

### **Alors que faire contre cette violence ?**

- L'abolir ! bien sûr. Abolir ce droit de l'homme d'obtenir l'usage du corps des femmes, d'enfants et d'homme aussi.
- Traiter la prostitution comme un problème social des plus importants, pris en charge par la politique publique dans ses aspects législatifs, d'organisation et de financement public.

Il y a une grande invisibilité de la question sociale de la prostitution selon trois facteurs essentiels : D'abord, **la naturalisation et l'acceptation** d'une soi-disant irrépressibilité de la pulsion sexuelle masculine et la licéité de sa satisfaction par tous les moyens, invisibilité et déni, d'une manière générale, du rapport social.

**L'argent qui circule dans la prostitution** et l'idée qu'il faut faire sortir les personnes de la pauvreté, de l'exclusion. Elles gagnent de l'argent, ce n'est pas la peine de s'en occuper !

**La présence majoritaire, dans la prostitution visible, de personnes étrangères**, ce qui renvoie à la problématique de l'immigration. Évidemment, on ne veut pas voir que c'est parce qu'il y a une demande que ces personnes sont sur le trottoir.

Donc, il faut une politique sociale de lutte contre la prostitution.

- Il faut aussi intégrer cette lutte contre la prostitution à la lutte contre les violences faites aux femmes, ce qui n'est pas encore tout à fait le cas. Il y a des résistances. Ce qui contrecarre la lutte contre la prostitution et la traite :
  - Infériorisation et appropriation des femmes et assignation à des rôles spécifiques
  - Rendements financiers très importants pour les proxénètes et les trafiquants
  - La moindre dangerosité et risques pour cette délinquance
  - Importance dans le PIB dans les pays où la prostitution est acceptée comme une activité comme les autres et pays à important tourisme sexuel
  - Résistance des clients dont les décideurs politiques

Enfin, il faut être irréprochable sur le plan de la lutte contre la traite des êtres humains, bien sûr.

Il fallait donc une loi :

- une loi qui reconnaît l'illégitimité de cet accès et cette appropriation au corps de l'autre, une loi qui sanctionne et responsabilise les auteurs de violence, proxénètes
- Une loi qui permet d'accompagner les victimes vers des alternatives et de les protéger et qui les dépenalise
- Une loi qui renforce la prévention et l'éducation des jeunes à l'égalité, à la sexualité et au respect de l'autre
- Une loi qui combatte toute idée criminelle de banalisation de la prostitution contre l'irresponsabilité ou la perversion qui amène des chercheurs à (Herman)

**Cette loi nous l'avons donc depuis le 13 avril 2016**, mais il reste à l'appliquer. Ce n'est pas une mince affaire. Il reste aussi à faire partager l'urgence et la nécessité de l'abolition de la prostitution au niveau international.

Je vais rappeler ici ce que nous faisons et en quoi consiste l'accompagnement des personnes en situation où en risque de prostitution, un accompagnement spécifique que nous tenons à l'Amicale du Nid à confier à des professionnels du travail social et de la santé :

Les conditions de notre accompagnement : le respect des personnes, bien sûr, le non-jugement, le respect de leur rythme, de leur volonté et de leur autonomie émergente, mais sans complaisance vis-à-vis de la prostitution, de la violence, sans complaisance vis-à-vis des prostitueurs, proxénètes et clients.

Autre condition : il faut analyser la prostitution en tant que système de violence et produit du patriarcat, ce qui va nécessiter des changements profonds dans la formation des travailleurs sociaux et les personnels de santé.

Etre en situation de prostitution n'est pas une histoire seulement individuelle. C'est lié à l'existence de systèmes de domination et il est nécessaire de déculpabiliser les victimes de la

prostitution et tenir compte de leur histoire personnelle, pour qu'elles puissent comprendre dans quelle histoire collective elles sont mises.

Accompagner à la sortie de la situation de la prostitution, c'est avoir une position abolitionniste, c'est ne pas se contenter de la reproduction des mêmes faits, pratique des associations non abolitionnistes, voire carrément pro-prostitution. Quelles seront les associations qui seront représentées dans les commissions départementales chargées d'organiser et de coordonner l'action en faveur des victimes de la prostitution, du proxénétisme et de la traite ?

### **L'accompagnement spécifique des personnes prostituées, et ses exigences :**

L'insertion sociale et professionnelle des personnes ayant connu la prostitution est, pour la quasi-totalité des personnes que nous rencontrons (plus de 5 000 par an) un parcours long et difficile. Les alternatives seront d'autant plus difficiles et longues à construire que le temps passé dans la prostitution sera long, que les conséquences physiques et psychiques seront profondes et que, d'une manière générale, le chômage et l'exclusion sociale seront, comme aujourd'hui, très très forts. Ce qui signifie d'une part qu'il faudra financer des parcours de sortie de la prostitution suffisamment longtemps pour une partie des victimes et tenir compte de cette durée dans les critères d'évaluation des actions des associations et de la démarche. D'autre part, on ne peut lutter contre la prostitution sans une véritable politique de prévention. Il faut éviter que les jeunes entrent dans ce processus de destruction. Il faut, s'ils se trouvent dans cette situation, les en sortir le plus vite possible. Et la lutte contre le sexisme doit, bien sûr, inclure cette prévention.

Les barrières à la situation de prostitution sont multiples ; ce sont les barrières que nous essayons de lever avec les personnes que nous accompagnons.

Dans un premier temps, nous prenons contact, dans les rues, sur les routes, ce que nous appelons « **l'aller vers** ». Ce qui permet d'établir un lien et d'ouvrir des perspectives, de mettre en place si la personne le souhaite, une protection, dans l'urgence parfois, et un accompagnement soit dans l'établissement, soit sur place quand la personne ne peut ou ne veut se déplacer jusqu'à l'établissement. Les équipes de l'Amicale du Nid ont rencontré près de 5000 personnes en 2015. 79% sont des femmes, 4% des hommes, 17% des personnes trans-identitaires. 97% des personnes rencontrées sont de nationalités étrangères.

Cette action doit être renforcée par un « aller vers » sur Internet puisque l'organisation de la prostitution se fait beaucoup, de plus en plus, par le biais du net. Nous développons des projets dans ce sens mais les moyens manquent.

**Nous accueillons dans l'établissement** des personnes qui ont été rencontrées ou des personnes qui viennent directement, de bouche à oreille, informations sur notre site, adressées par d'autres associations, des services sociaux etc.

**Lorsque le contact est établi (aller-vers et/ou accueil dans l'établissement)** le suivi consiste à construire une relation de confiance pour co-construire la demande avec la personne qui vient nous voir, pour faire émerger et formuler une demande de sortie de la prostitution, une demande d'insertion socio-professionnelle. (Cette étape peut être longue et comporter des allers et retours dans la prostitution).

**L'accompagnement social des personnes qui sortent de la prostitution** repose sur un travail social commun à tout accompagnement des personnes en situation de précarité (ouverture des

droits, accès à la santé, au logement et à l'emploi), **avec des spécificités liées aux conséquences de la situation prostitutionnelle, conjuguée à la fréquence des violences subies dans l'enfance.**

4 961 adultes ont été accueilli.e.s et accompagné.e.s dans un hébergement ou hors hébergement par l'Amicale du Nid en 2015. Il faut ajouter plus de 1500 enfants.

**Les pôles clés de l'accompagnement social global :**

Il s'agit du travail sur les violences subies, le sentiment de dévalorisation, l'isolement, la perte du lien social, les conséquences de la prostitution sur la santé physique, sexuelle et psychique, le rapport au corps, le rapport à l'argent, le rapport à la sexualité, le rapport à la parentalité aussi, toutes les questions juridiques et administratives... Nous retrouvons beaucoup de points communs dans ces démarches avec l'accompagnement des personnes victimes de violences dans le couple.

L'accompagnement des personnes soumises à des violences réclame de prendre le contrepied de la stratégie « agresseur » : contre l'isolement, travailler sur le lien social ; contre la dévalorisation, valoriser les capacités et les compétences ; contre la culpabilité, accompagner à dans l'analyse des parcours et contraintes ; contre la peur, assurer les conditions de sécurité ; contre l'impunité de l'agresseur, exiger la justice ; contre le secret, favoriser l'émergence de la parole. Cette parole il faut souvent la faire advenir, aller la chercher au plus profond ou dans ce qui est anesthésié, caché par l'état de psycho-traumatisme et la pratique de la dissociation. Laure de PREVILLY, psychologue psychanalyste qui reçoit des personnes prostituées venant de l'Amicale du Nid, dit : *« dans la prostitution, la souffrance, c'est le prix à payer, et à ne pas nommer ».*

La question de **la protection et de la mise à l'abri** est essentielle, de nombreuses femmes étant gravement menacées par les proxénètes et les trafiquants lorsqu'elles veulent sortir de la prostitution et même poursuivies jusqu'à leur lit d'hôpital, notamment dans les cas de traite. La loi a pris en compte cette exigence. L'hébergement est souvent la première demande des personnes que nous rencontrons, cet hébergement qui doit passer très vite vers le logement de droit commun. Car le but de l'accompagnement est l'accès aux droits communs dans tous les domaines afin de ne pas réduire les personnes à leur situation de prostitution. Il faut donc passer le plus vite possible au logement de droit commun avec des étapes, et il faut souvent mettre en place un accompagnement au logement. Il est souvent difficile de trouver des logements adéquats et financièrement accessibles (appartements partagés).

- **L'accès à la santé** : au-delà de l'information et de l'ouverture des droits, qui sont des démarches importantes, il s'agit d'accompagner les personnes à être dans une demande de soins alors que la violence prostitutionnelle entraîne des séquelles physiques, sexuelles et psychiques, telles un manque d'estime de soi, une sous-évaluation de la douleur, un rapport à un corps marchandisé, des addictions qui constituent autant de freins à l'accès aux soins. Il faut également pouvoir former les acteurs de la santé sur la question de la prostitution, pour leur permettre d'aller au-delà des représentations stéréotypées et prendre en compte cette dimension. Pour ce qui concerne la France, ces derniers sont encore peu formés en psycho-traumatologie et aux effets des traumatismes psychiques et du stress post traumatique. Pourtant beaucoup des personnes accompagnées par l'Amicale du Nid ont été et sont victimes de psycho-traumatisme. Le viol tarifé qu'est la prostitution produit toujours de graves conséquences sur le plan psychique.

- **L'accès à une régularisation administrative** pour les personnes étrangères est la condition sine qua non de toute insertion. Nous dépendons de la politique publique envers l'immigration et le statut de réfugié.e. Nous avons aussi à accompagner les personnes pour porter plainte, en justice, dans le processus de régularisation. Parmi les personnes que nous accompagnons, 80% sont victimes de la TEH (Traite des êtres humains) à des fins d'exploitation sexuelle.

L'ensemble des démarches avec la police, l'administration, la justice sont longues, absorbant beaucoup de temps et d'énergie pour les personnes concernées comme pour les accompagnant.e.s. Il faut accélérer les procédures, les simplifier. Il faut comprendre que l'accompagnement vers la sortie de la prostitution est extrêmement lourd dans la plupart des cas (les personnes qui sortent seules de la situation ou grâce à des appuis familiaux ou proches ne viennent pas nous voir ou peu. Nous avons donc souvent des cas difficiles).

Et depuis des années nos moyens n'augmentent pas ou seulement par les financements « droits des femmes ». Nos établissements mis en place progressivement depuis les ordonnances de 1960, des CHRS (centre d'hébergement et de réinsertion sociale), sont financés par la Cohésion sociale, qui a verrouillé ses financements. Lorsqu'on leur dit que le nombre de personnes accueillies et accompagnées augmente (6% par exemple entre 2014 et 2015 pour l'AdN), que les victimes de traite augmentent et que leur accompagnement est extrêmement complexe et coûteux en temps, ils nous répondent, « débrouillez vous avec ce que vous avez », et en plus ils ne financent plus la prévention. Seuls les services des droits des femmes aujourd'hui, heureusement, mais avec des moyens limités, nous aident à boucler nos budgets et à faire de la prévention, de la sensibilisation et formation ...et si la politique dans ce domaine des droits des femmes change...

Nous arrivons au maximum de nos capacités et pourtant nous voulons innover, aller davantage vers les jeunes et les mineur.e.s, c'est fondamental, tenir compte des nouvelles technologies etc. L'application de la loi qui a déjà des effets va augmenter le nombre de demandes d'accompagnement...quels seront les financements ?

- Et, évidemment, il y a **l'accès aux revenus**, permettant de vivre décemment sans prostitution (revenus sociaux si pas de travail). Difficultés pour les jeunes de 18 à 25 ans. Or le nombre de jeunes en situation de prostitution augmente. La loi prévoit un revenu pour celles et ceux qui s'engagent dans un parcours de sortie de la prostitution si les conditions n'existent pas pour obtenir les revenus sociaux déjà existants mais ce revenu, qui est mieux que rien, est faible et le logement, dépense essentielle, est cher... L'accompagnement des personnes prostituées n'est pas un accompagnement à l'acquisition mécanique des droits. La demande de ces droits et leur exercice par les personnes réclame la décision de mener une autre vie, sa capacité à reconstruire son autonomie et ses possibilités de transformer, de dépasser les effets du traumatisme subi. L'accompagnement des personnes prostituées n'est pas un accompagnement à l'acquisition mécanique de droits (qui lui commence à être marchandisé). La demande de ces droits et leur exercice par la personne réclament sa décision de mener une autre vie, sa capacité à reconstruire son autonomie et ses possibilités de transformer, de dépasser les effets des traumatismes subis.

- **L'accès à la formation et à l'emploi** : là aussi il est important de ne pas enfermer les personnes prostituées dans un statut particulier, à part. Il faut donc qu'elles puissent accéder à des programmes de formation et des qualifications pour toutes et tous. Mais les freins dans ce domaine tiennent au faible niveau de qualification que l'on constate souvent et aussi à la nécessité

de (ré)intégrer les codes de la vie du travail, au-delà de la difficulté de passer sous silence les années de prostitution dans l'élaboration d'un curriculum vitae (CV). Il faut donc souvent une sorte de sas avant la formation et l'emploi.

l'Amicale du Nid dispose de deux ateliers d'adaptation à la vie active (AAVA), dans lesquels l'accompagnement s'appuie sur une activité de production réelle, permettant tout à la fois de travailler sur la revalorisation de l'estime de soi, l'apprentissage des codes du monde du travail et d'apporter un minimum de revenu par la gratification perçue.

**En résumé, l'accompagnement des personnes prostituées est spécifique parce qu'il relève à la fois du traitement de la violence et de ses conséquences et de celui de la désaffiliation sociale qui produit de l'exclusion. Voilà ce que je voulais vous dire. Je terminerai en rappelant le besoin qu'a ce pays de mettre en place une campagne nationale pour tous et toutes de prévention de la prostitution nationale, importante, longue, et d'explicitation de la loi, même pour les élus qui ne l'ont pas encore tout à fait intégrée est tout à fait comprise. Merci.**

#### **Michèle LOUP**

Merci, Geneviève. Je suppose qu'il n'est pas nécessaire de présenter **Maud OLIVIER**, députée, qui a été vraiment une combattante pour faire aboutir ce projet de loi. Un très grand merci, à toi, Maud !

#### **Maud OLIVIER**

Merci Michèle. Déjà, un autre merci... Je voudrais qu'on fasse un *big up* à **Rosen Hicher** qui est dans la salle... *Applaudissements.*

À cet instant, je ne peux pas ne pas remercier toutes les personnes qui nous ont accompagné.e.s sur son long chemin qui a abouti le 13 avril de cette année. On est tous très fiers, Rosen ! Evidemment, et **Laurence Noël**, qui a déjà été citée, et puis, évidemment toutes les associations... Les associations comme l'Amicale du Nid avec Geneviève, la fondation SCHELLES aussi, avec la présence de son Président aujourd'hui dans la salle, le Mouvement du Nid, et toutes les associations féministes qui ont été à nos côtés pendant ces longues années, ces longs mois, qui n'ont jamais lâché et qui ont été pour nous un soutien absolument indéfectible. Je dois dire que sans tous ces soutiens, il aurait été très difficile pour nous de convaincre. De convaincre, bien évidemment, l'Assemblée nationale parce que c'est là que nous avons rapporté cette loi. Grâce, également, à la Délégation des Droits des femmes. Et moi, je sais, qu'avec **Catherine Coutelle**, nous avons fait un travail énorme pour faire ce lobbying au quotidien auprès de nos chers collègues masculins surtout, et féminines aussi, qui pensaient que ce n'était pas une priorité absolue dans un contexte économique particulièrement difficile... Nous avons réussi.

#### **I. la prostitution est une forme de marchandisation du corps des femmes**

« Le corps des femmes n'est pas une marchandise ». Combien de fois avons-nous dit, combien de fois ai-je dit ces cinq dernières années, que c'était évidemment le mot d'ordre de notre combat pour l'abolition de la prostitution.

Être prostitué.e, est-ce finalement si différent, moins intéressant, que d'être hôtesse de caisse ? Quitte à avoir un boulot pénible autant en tirer un bon salaire... Est-ce si différent dans le rapport au corps qu'être kinésithérapeute ?

Ces questions sont revenues à chaque fois, d'une hypocrisie et d'une méconnaissance crasse des réalités vécues par les personnes prostituées.

Entre les fantasmes de certains et la réalité que peut vivre 90 % des personnes prostituées victimes du proxénétisme et de la traite, il y a le monde de la violence et l'argent de la traite géré par les réseaux internationaux du crime organisé, dont le chiffre d'affaires en Europe s'élève à trois milliards de dollars. Nous parlons, pour la majorité, d'êtres humains qui sont vendus, transportés, dressés, pour devenir des choses dont on peut tirer des bénéfices.

Nous parlons de choix de société dans lesquelles comme en Allemagne ou en Suisse, le sexe est un service fourni à un drive-in, avec un menu qui détaille les prestations, où l'on obtient une ristourne quand on est senior ou quand on vient à vélo ! Où l'on expose des femmes au choix d'un homme qui paie.

Alors, oui, il a fallu convaincre à tous les niveaux, au café du coin comme dans les ministères à déconstruire cette tolérance aveugle et hallucinante de notre société à ce qu'une partie de la population soit sacrifiée aux envies sexuelles de quelques-uns. Lorsque « les plus soucieux » de la lutte contre les violences sexuelles disent craindre une augmentation des viols suite à l'interdiction d'achat d'actes sexuels, qu'est-ce qu'ils disent ? Ils disent qu'il faut qu'une partie de la population et très majoritairement, évidemment des femmes, soit l'exutoire des violents et des pervers. Bref, qu'elles peuvent être mises à disposition, de gré ou de force, contre de l'argent. Et ils oublient que dans 8 cas sur 10, la victime d'un viol connaît l'agresseur.

Le corps d'une femme qui est prostituée de façon indépendante est une marchandise lui aussi. L'une des victimes du procès du Carlton, une « escort », a prononcé ces mots à la barre : « *Payer pour un acte physique, ça reste toujours la même chose. Payer, c'est savoir qu'on impose à l'autre un acte pour lequel il n'a peut-être pas eu le choix* ». Le slogan féministe du droit à disposer de son corps a été récupéré par l'idéologie pro-prostitution pour défendre la prostitution comme un métier moderne, voire une pratique libératrice. Une femme qui vend son corps à des fins de prostitution accomplirait un acte rationnel prouvant son « autonomie », voire sa libération postmoderne des stéréotypes patriarcaux. La prostitution, comme la maternité de substitution, ne seraient que des activités « compensatoires pour du travail féminin non rémunéré ».

Mais face à cette revendication d'autonomie personnelle, dans un contexte de marchandisation généralisée – notamment d'êtres humains – et d'inégalité sociale entre pays du Nord et du Sud, comment mettre une limite à l'utilisation de cette liberté contre l'argent ? Il y a un cynisme terrible de celles et ceux qui disent, *c'est mon corps, c'est mon choix, j'en fais ce que je veux et par ailleurs, j'ai besoin d'argent pour manger*. Puisque tout s'achète et tout se vend, je suis dans une telle précarité, pourquoi ne pourrais-je pas vendre mon corps ou faire usage de ce que j'ai de plus intime pour avoir de l'argent ?

L'autonomie du consentement dans la prostitution, on s'en sert pour mettre les faibles à disposition des forts, les pauvres au service des riches. Comme le dit l'anthropologue Françoise HÉRITIER : « *dire que les femmes ont le droit de se vendre, c'est masquer que les hommes ont le droit de les acheter* ».

Dans un contexte d'économie profondément inégalitaire et de précarité, c'est justement là que des règles très strictes doivent être établies pour ne pas renforcer les inégalités et les abus de ceux qui ont le pouvoir de l'argent sur les plus fragiles économiquement. Ces règles strictes, nous avons

fait le choix de les appliquer sur ceux qui ont le pouvoir, justement, et non pour pénaliser ceux, et celles surtout, qui n'ont pas le choix. D'où, l'interdiction d'achat d'actes de sexuels et la création d'outils de protection et d'accompagnement social des personnes prostituées.

Par ailleurs, notre droit comporte quelques principes fondamentaux. En ratifiant la convention des Nations Unies du 2 décembre 1949 pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui, la France a affirmé que la prostitution est « *incompatible avec la dignité et la valeur de la personne humaine* ». Ensuite, l'existence même de la prostitution va à l'encontre des dispositions de notre code civil qui, en posant le principe de la non-patrimonialité du corps humain, fait obstacle à ce qu'il soit considéré comme une source de profit. Le corps humain est inviolable. Le corps humain, ses éléments, ses produits ne peuvent faire l'objet d'un droit patrimonial. Voilà ce qui est écrit à l'article 16 du code civil et qui fait partie désormais de notre Constitution.

## **II. En France, nous avons mené un combat victorieux pour faire reconnaître que la prostitution est une violence et interdire l'achat d'actes sexuels, forme de marchandisation des corps, en particulier celui des femmes.**

Interdire l'achat d'acte sexuel, c'est prendre en compte le fait que la prostitution est un marché, avec une offre et une demande. Et que c'est en tarissant la demande que l'on verra l'offre se réduire. Oui, la prostitution est un marché, beaucoup trop juteux pour que les lois en présence en France avant 2016 ne permettent de la voir diminuer. Ce marché rapporte trop d'argent aux proxénètes.

Notre législation était déjà très sévère en matière de proxénétisme et de traite des êtres humains. Nous avons donc axé notre démarche sur le système prostitutionnel global afin d'actionner tous les leviers qui pouvaient réduire la constitution. Il y a trois acteurs sur ce marché : les proxénètes, les clients et les personnes prostituées.

- **Les proxénètes** n'étaient pas suffisamment contraints sur Internet. Nous avons fixé la contribution des hébergeurs de sites et des fournisseurs d'accès à Internet à la lutte contre le proxénétisme et la traite au même niveau que ce qu'ils font pour ce qui est de l'incitation à la violence et à la haine raciale par exemple. Ainsi, ils doivent maintenant doter l'internaute d'outils lui permettant de faire des signalements quand il est en présence de contenus laissant penser à une activité proxénète ou de traite. Les hébergeurs et les fournisseurs d'accès doivent ensuite à communiquer ces informations aux forces de l'ordre.
- Pour les **personnes prostituées**, leur pénalisation via le délit de racolage n'était d'abord d'aucune efficacité. Ensuite, c'était complètement incohérent avec la position française abolitionniste qui les considère comme victimes d'une violence. Enfin, c'était complètement contre-productif pour le développement de l'outil de réinsertion d'une part et de la déconstruction des représentations sur la prostitution d'autre part. Nous avons donc fait le choix de dépénaliser les personnes prostituées. C'est fait. Le délit de racolage est abrogé et cela n'apparaît plus au casier judiciaire des personnes qui avaient pu être inculpées. Ensuite, et c'est le plus important, nous avons construit une politique de protection et d'accompagnement des personnes prostituées : titre de séjour permettant de travailler, protection policière rapprochée quand le contexte l'exige, hébergement facilité, aide financière, parcours de sortie



de la prostitution avec les associations et les pouvoirs publics, une commission dédiée dans chaque département devant animer la politique de prévention et de lutte contre le système prostitutionnel. Bref, nous avons tout mis en œuvre dans la loi pour que les personnes qui sont contraintes de se prostituer soit par la force, soit économiquement, puissent être accompagnées dignement et trouver des alternatives crédibles.

- Pour **les clients**, comment faire semblant d'ignorer que c'est l'argent du client qui alimente les proxénètes ? Le client devait être tenu pour responsable de la violence qu'il fait subir à travers ce rapport sexuel contraint et des réseaux de proxénètes et de traite qu'il entretient en les finançant. Il fallait inscrire clairement dans notre droit qu'acheter un acte sexuel est interdit. C'est ce que nous avons fait pour des raisons de principe et par pragmatisme : c'est à la fois juste de sanctionner le client et c'est l'outil le plus efficace contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains.

### **III. La loi est aujourd'hui appliquée et devrait porter ses fruits pour faire diminuer la prostitution et, plus globalement, faire reculer la marchandisation des corps.**

Le Président de la République a fait publier les décrets dans les quelques jours qui ont suivi le vote

#### **1. Faire diminuer la prostitution en accompagnant les victimes,**

Geneviève DUCHE vient d'en parler longuement et les associations sont très présentes pour accompagner cette partie de la loi. Le décret qui va être publié organise la mise en place de commissions dans chaque département, chargées à la fois de l'animation des politiques locales de prévention de la prostitution et d'accompagnement des personnes prostituées mais aussi de l'examen des dossiers des personnes souhaitant s'engager dans un parcours de sortie de la prostitution.

#### **2. L'interdiction d'achat, l'interpellation des clients, c'est fait ! C'est appliqué.**

L'achat d'un acte sexuel est désormais une infraction sanctionnable d'une amende de 1 500 euros et d'un stage de sensibilisation à la lutte contre l'achat d'actes sexuels. En cas de récidive, c'est un délit. En juin dernier, après deux mois de l'application, il y avait déjà plus de 110 interpellations de clients. J'ai rencontré les directions nationales de la police nationale et de la gendarmerie : on constate un changement important dans la façon d'appréhender le phénomène de la prostitution. Bien sûr, ce n'est pas parfait. Tous les procureurs ne sont pas mobilisés, mais on voit bien que les débats qui ont animé la société ces cinq dernières années ont fait avancer les mentalités de nombreuses professions. Ainsi, on me relate régulièrement des enquêtes exemplaires où les forces de l'ordre savent faire appel aux associations spécialisées le moment venu pour accompagner les victimes au moment de l'interpellation de leur proxénète. Ils savent maintenant recueillir les plaintes relatives à la traite d'êtres humains et permettre l'accès aux nouveaux droits ouverts aux victimes en vertu de la loi d'avril 2016.

Certes, nous nous sommes longuement battues pour que la loi soit appliquée, mais le temps long des débats a, à mon sens, permis de faire bouger les représentations et les mentalités.

### **3. Education et prévention : lutter plus globalement contre la marchandisation des corps,**

Cette loi a également pour objectif de faire évoluer toute la société sur le sujet de la prostitution et de la marchandisation du corps humain. C'est pourquoi l'un des quatre piliers de cette loi, c'est l'éducation et la prévention. Nous avons ajouté dans le Code de l'Education un nouvel article : « *une information sur les réalités de la prostitution et les dangers de la marchandisation du corps est dispensée dans les établissements secondaires par groupes d'âge homogène* ».

Par ailleurs, nous avons modifié l'article (L.312-17-1-1) du Code de l'Education relatif à l'éducation à la sexualité qui dispose : « *une information et une éducation à la sexualité sont dispensées dans les collèges et les lycées à raison d'au moins trois séances annuelles et par groupes d'âge homogènes* ». Nous avons précisé que « *ces séances présentent une vision égalitaire des relations entre femmes et hommes. Elles contribuent à l'apprentissage du respect au corps humain.* »

Dans une société où le corps des femmes peut être dénigré, constituer une marchandise ou être vendu, loué, approprié par autrui, où l'égalité femmes/hommes n'existe pas, les violences faites aux femmes perdurent. Alors, c'est bien en imposant le respect de l'intégrité du corps humain et le refus de sa marchandisation que nous pourrions éliminer durablement ces violences, dont la prostitution et l'expression la plus criante.

On monnaie un acte sexuel quand on n'a pas le choix, notamment économiquement. Mais pas seulement. On le monnaie aussi quand on a une faible estime de soi, de la valeur de son corps. Quand j'étais maire, j'ai développé plusieurs dispositifs d'éducation à la sexualité. À de nombreuses occasions, j'ai été abasourdi des représentations que des jeunes femmes se font de leur corps et de la sexualité. Elles disaient : « *Sous le nombril, ça ne me regarde pas, il fait ce qu'il veut... Je n'avais pas envie, mais bon...* » Beaucoup de jeunes femmes arrivent à 20 ans sans savoir même comment elles sont faites. On a constaté une perte de repères très inquiétante sur l'appropriation de leur corps.

Nous sommes collectivement responsables de ces phénomènes. La banalisation de la pornographie a un impact sur les représentations de la sexualité notamment pour ceux en âge de se construire, justement, ces représentations. Une proportion importante de la pornographie légale actuelle exploite des thèmes de l'humiliation des femmes, du viol et de la torture. En étant diffusée

et commercialisée, cette représentation de la sexualité est considérée comme légitime. Il est donc temps que notre pays se libère de ces systèmes d'oppression des femmes et s'autorise à penser une véritable liberté des sexualités.

Le fait d'avoir le droit d'acheter une relation sexuelle participe de cette éducation. Il fallait fixer l'interdit. Et que soient affirmées des choses simples, à tous les âges de la vie : « *La sexualité ne peut se concevoir que libre et gratuite. La prostitution est une violence faite aux femmes et il faut tout faire pour qu'elle disparaisse* ». Je crois que cela va participer du changement des mentalités.

### **IV Le combat contre la marchandisation du corps à des fins de prostitution doit maintenant être mené de façon internationale.**

C'est un point évidemment crucial. La prostitution est un marché éminemment mondialisé.

**1. D'autres pays vont ou ont adopté cette politique, mais en Europe nous sommes encore loin d'être majoritaires et c'est préjudiciable à une lutte efficace contre la prostitution et la traite.**

Les réseaux sont implantés dans un pays, vont recruter des femmes dans un autre, les font circuler dans toute l'Europe. Les capitaux et les humains bougent. Les différences de législations en Europe en matière de prostitution posent un problème majeur pour enrayer véritablement ce phénomène. Qu'a-t-on fait en France avec cette nouvelle loi ? Nous avons envoyé un message clair aux réseaux de proxénètes : nous ferons tout ici pour que vous tiriez moins de profit de votre business. Vous n'êtes pas les bienvenus. Mais en disant cela, évidemment, on ne règle pas le problème. Des victimes continueront d'être exploitées dans des pays plus accueillants pour les réseaux (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Suisse, certains quartiers de l'Espagne). De plus en plus de pays adoptent cette politique, on l'a vu avec le Canada. L'Irlande et d'autres y pensent très sérieusement, mais il y a aujourd'hui une hypocrisie terrible de pays qui ont évidemment — c'est obligatoire — ratifié la directive européenne de lutte contre la traite qui leur impose de mettre en œuvre des actions notamment de découragement de la demande en matière de prostitution, mais qui ont fait de la prostitution un business comme un autre et voient le nombre de victimes d'exploitation augmenter de façon exponentielle.

Ils ne sont pas sanctionnés. Pire, ils freinent la mise à l'agenda du phénomène « prostitution/traite » au niveau européen, car on sait que c'est un sujet de discorde. On ne parle plus de ces sujets-là dans l'exécutif européen. Le Parlement a beau faire adopter des rapports abolitionnistes régulièrement, aucune décision n'est prise et c'est un problème majeur. Ça l'est d'autant plus dans le contexte que nous connaissons d'arrivée en nombre de migrant.e.s et, parmi eux, des personnes vulnérables, des mineurs isolés dont on sait qu'ils sont les cibles privilégiées de ces réseaux. Nous avons ici un vrai sujet de combat.

**2. Nous avons des adversaires très implantés dans les institutions internationales.**

Nous avons à mener un autre combat de longue haleine, celui de l'investissement des institutions internationales. Le seul texte international régissant les questions de prostitution ou de traite, c'est la convention de l'ONU de 49 qui est abolitionniste.

Pourtant, la philosophie guidant aujourd'hui l'action de plusieurs organisations internationales n'est pas du tout celle-ci. Ainsi, un rapport publié pour l'Organisation internationale du Travail (OIT) dès 98, a appelé à une reconnaissance du « secteur du sexe » dans le produit national brut, partant de l'analyse économique des pays du Sud-Est asiatique. C'est la position de l'administration de l'OIT depuis lors, sans aucun mandat des états membres pour cela.

Ces derniers mois, le Comité pour l'élimination des discriminations à l'égard des femmes (CEDEF/CEDAW) était en charge de l'évaluation de la mise en œuvre par la France de la Convention de l'ONU du même nom. La question sur la prostitution était posée en ces termes : « *Veillez fournir des informations sur toute mesure envisagée pour corriger le surcroît de violences et de risques sanitaires auxquels pourraient être exposées les travailleuses du sexe du fait de la criminalisation des clients de la prostitution (par.2.6.3)* ». On connaît les tensions à ce sujet dans les services ONUFEMMES dont un rapport réglementariste avait été étouffé il y a quelques années sur le sujet. Mais là, il n'y a aucune censure à développer cette sémantique et cette idéologie dans les documents officiels.

Il ne s'agit pas de nouvelles positions des pays membres des institutions, mais d'un lobbying opéré depuis plusieurs années par les mouvements pro-prostitution sur les administrations en place. Il y a là un combat à mener avant de se faire définitivement et complètement réduire au silence dans ces lieux de pouvoir. C'est le même dispositif qui a été mis en place pour infléchir la position de l'O.N.G. Amnesty International qui a fait grand bruit l'année dernière. Sur les institutions internationales, nous avons un moyen d'agir : interpellier les gouvernements pour faire respecter les textes.

La marchandisation du corps, c'est la domination de l'argent qui s'ajoute à la domination masculine. En tant que féministes de gauche et féministes progressistes, nous avons là un rôle à jouer pour lutter contre les inégalités sociales et les inégalités femmes/hommes, pour fixer des règles protégeant les plus fragiles. Nous devons contribuer à ce que notre société ne tombe pas dans le cynisme en voyant dans ces formes de marchandisation une solution pour les plus précaires.

Pour la prostitution comme pour la GPA, il ne faut rien lâcher. Si pour la prostitution nous avons conquis cette nouvelle législation, il ne faut pas oublier que ces adversaires sont toujours là. Ils n'attendent que le bon moment pour la décrédibiliser et la faire modifier. Il ne faut pas oublier non plus que tout reste à faire à l'international. Nous sommes là à un tournant sur ces sujets. Nous devons y être pleinement investies.

## DÉBAT

### *Catherine BONNET*

Je voudrais vous remercier les unes comme les autres de vos combats contre la GPA et contre la prostitution. **J'ai une question à poser à propos de la GPA : avez-vous intégré dans vos réflexions l'interdiction de vendre des enfants ?** L'enfant n'est pas encore né, mais l'enfant est à naître, et un article de la convention internationale des droits de l'enfant interdit la vente des enfants. Il y a un rapporteur spécial contre la vente des enfants.

Deuxièmement, concernant la prostitution, **en ce qui concerne la prévention, je reviens un petit peu au stade le plus précoce, l'enfance, avec la question du signalement obligatoire de ces violences.** J'essaie d'amender les textes depuis 1999 **pour que les médecins et les professionnels de santé, éventuellement d'autres, soient, comme aux États-Unis, comme au Canada, comme en Australie, mandatés, désignés, pour faire, de manière obligatoire, les signalements.** Parce que nous, on leur laisse le choix. **Dans notre pays, il n'y a que 2 % de médecins qui signalent.** Quant au machisme, il faut que vous sachiez bien que nous avons affaire à un Conseil de l'ordre macho et que ce sont majoritairement des femmes qui font l'objet de poursuites. Il y a encore des collègues qu'on poursuit pour des affaires très complexes, portant sur des productions de pornographie et probablement des prostitutions d'enfants.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je peux tenter de répondre à la première question : en fait, il est assez périlleux de faire appel à la convention des droits de l'enfant parce que c'est la cession d'un droit, d'un projet d'enfant. Donc la convention ne s'appliquerait pas.

### Marie-Josèphe DEVILLERS

Pour compléter cette réponse si vous voulez, je vais développer toutes les façons de contourner les conventions et les textes de loi existants. Que ce soit au Royaume-Uni, en Grèce, en Israël, on a prévu ces cas-là. On a par exemple en Israël et en Grèce préparé quelque chose qui, a priori, avant tout lancement de GPA, transfère la parentalité aux parents d'intention. Au Royaume-Uni, on organise le système d'adoption pour parer les choses dès que l'enfant est né : la mère porteuse a six semaines pour se prononcer sur l'abandon ou non et ensuite, c'est un tribunal qui organise un système d'adoption. Donc, là, si vous voulez, ils sont très, très forts pour contourner toutes les lois. Sur le contournement de la loi, on a encore un exemple qui est assez terrible : comme le disait Françoise, en Inde, le gouvernement est arrivé à réglementer. Il a interdit la GPA aux étrangers et il a interdit la GPA aux gays. Alors, qu'est-ce qui se passe maintenant ? Les contrats continuent avec les mères porteuses indiennes, mais au moment d'accoucher, on va les emmener par avion au Népal pour qu'elles accouchent là-bas et bénéficient de la législation népalaise qui est extrêmement permissive. Donc, on voit que tout est possible. On a affaire à énormément de juristes qui sont souvent des juristes d'affaires d'ailleurs !

### *De la salle*

Je voudrais apporter une réponse à Catherine sur le premier point, **en l'occurrence le fait d'évoquer la vente des enfants à naître. Le combat féministe depuis des années a été contre la tentative, portée par les intégristes catholiques, que soit reconnu au fœtus le statut de personne. Donc, évoquer un « enfant à naître », c'est tomber complètement dans leur panneau ! Donc, au nom du respect des droits des femmes, le fœtus n'est qu'un fœtus.** Il ne devient une personne que quand il est né. Là-dessus, c'est vraiment un combat féministe de longue date que nous avons mené.

### Geneviève DUCHÉ

En ce qui concerne la prostitution, je vais tout à fait dans le sens de Catherine. Nous avons énormément de travail à faire sur la protection de l'enfance en France, à accepter la réalité des violences subies par beaucoup d'enfants dans leur famille et traiter ce problème, ainsi que certainement restructurer l'aide sociale à l'enfance. Là, c'est effectivement un domaine essentiel pour faire de la prévention d'une manière générale sur l'ensemble des violences sexistes.

Nous avons aussi un problème avec le corps médical en France, c'est vrai. **Je voudrais rappeler en ce qui concerne la prostitution que la Haute Autorité de Santé en France a titré son rapport sur la santé des personnes prostituées « les travailleurs/les travailleuses sexe en France », pays abolitionniste !** Donc, nous avons un énorme problème de résistance du milieu médical et là aussi, il faut se confronter à cette réalité et la faire bouger.

### Maud OLIVIER

Juste un mot : nous avons ajouté dans la loi qu'il y aurait une intégration officielle dans les programmes de formation des travailleurs sociaux, **une formation à la prévention de la prostitution.** Parce que j'ai aussi été conseillère générale : effectivement, on s'apercevait que les

travailleurs sociaux de l'ASE n'avaient pas du tout cette formation et qu'ils étaient tout à fait incapables d'identifier les enfants qui, manifestement, avaient des biens matériels qu'ils n'étaient pas en mesure de se procurer eux-mêmes. Il n'y avait pas le déclic spontané sur le fait que ces biens matériels, ils ne les avaient sûrement pas acquis d'une manière « normale ». **Avec d'autres députés, nous avons donc mis en place des formations des travailleurs sociaux sur ces questions d'identification du processus de prostitution.**

### *De la salle*

Merci à toutes pour la qualité de vos interventions sur le sujet. J'ai deux questions rapides : d'une part, à combien évaluez-vous les possibilités d'hébergement pour des femmes qui veulent quitter la prostitution ? Ma deuxième question, porte sur le discours que l'on entend sur le rajeunissement du recours à la prostitution. Les personnes seraient de plus en plus jeunes ; ce seraient notamment le cas d'étudiants et étudiantes pour payer leurs études. Est-ce que, là aussi, on sait ce qu'il en est exactement, où nous en sommes et comment on peut faire reculer tout ça ?

### **Geneviève DUCHÉ**

En ce qui concerne les hébergements, je ne sais pas combien il y en a au total. Nous en avons autour de 300. **Oui, la prostitution touche tous les âges, toutes les catégories sociales. Elle peut toucher toutes les femmes potentiellement. Nous avons fait une enquête à l'université de Montpellier sur la prostitution étudiante et nous avons effectivement compté 4% d'étudiants ou d'étudiantes qui disaient avoir eu au moins une fois recours à un échange d'actes sexuels contre de l'argent, un repas ou même un logement.** La prostitution en milieu étudiant est une prostitution de jeunes. On a mis très longtemps à faire émerger cette prostitution, à faire émerger la situation de ces étudiants, parce que dans les universités, il n'est pas question que l'on parle de prostitution. A l'université, il n'y a pas de prostitution, il n'y a que de la transmission de connaissances !

### **Maud OLIVIER**

J'avais fait réaliser, toujours quand j'étais au conseil général, une étude similaire dans une université de l'Essonne. C'est vrai que le chiffre était moins précis que celui que Geneviève vient de donner, mais, **globalement, on était à 11 % d'étudiants et d'étudiantes – garçons et filles – qui, soit s'étaient prostitués, soit envisageaient de le faire. 3 à 4 % l'avaient fait et on va dire 8 % envisageaient de le faire. Cela rejoint ce qu'on a dit sur l'éducation tout à l'heure.** Il y a une banalisation du corps qui peut être envisagé comme une machine à vendre, tout comme n'importe quelle autre chose. **Il y a une banalisation aussi avec tout ce qu'on a pu dire sur les réseaux sociaux de dédramatisation de situation de viol** ou alors, vous savez un garçon filme ses ébats avec sa copine et le met après sur Internet... Enfin, tout cela, c'est une banalisation terrible dans les esprits qui fait qu'on ne respecte plus son corps. C'est vraiment là le nœud du problème. Quand on a fait ces interviews, ces enquêtes sur la prostitution étudiante, transparaisait cette notion selon laquelle, en fait, ce n'est pas grave. D'ailleurs, ils et elles n'employaient pas le mot « prostitution ». Pour eux, ce n'était pas cela. Ils avaient juste besoin d'argent, alors voilà ! Il y a quand même un gros travail à faire sur les mentalités.

### Michèle LOUP

Autre université, celle de Cergy-Pontoise, par exemple. Nous avons des contacts avec l'assistante sociale de l'université qui a alerté mon association sur le fait de **la prostitution locative** : un certain nombre de jeunes étudiantes n'arrivant pas à assumer un loyer acceptent un hébergement contre quelques services sexuels. Il s'agit d'une contrainte par le manque de moyens financiers pour se payer un logement.

### Marie-Josèphe DEVILLERS

Oui, alors, il y a un autre aspect dont nous n'avons pas encore parlé, **c'est l'exploitation de la matière première biologique féminine. Aujourd'hui, il y a pas mal d'étudiantes qui vont en Espagne vendre leurs ovocytes pour payer leurs études.** C'est le début d'un mouvement qui va prendre de l'extension parce que, comme je vous disais tout à l'heure, il y a de plus en plus de besoins d'ovocytes, que ce soit pour la recherche fondamentale ou pour la GPA. Donc, je pense qu'il faut être attentif parce que, là, actuellement, on essaie de faire passer une loi qui autorise la congélation des ovocytes pour les femmes nullipares. C'est très dangereux parce qu'on leur fait miroiter le fait que si elles restent à travailler sans faire d'enfants, quand elles auront 40 ans, elles pourront récupérer leurs ovocytes qui ont été congelés ; or, la moitié est effectivement réservée pour les femmes nullipares et l'autre moitié va à la recherche et dans les centres de CECOS. Il ne faut pas oublier qu'il n'y a pas assez de sperme pour faire la PMA. C'est une illusion de croire que la PMA va être autorisée par le gouvernement aujourd'hui, ne serait-ce que parce que les centres de CECOS n'ont pas assez de sperme. Donc, je ne vois pas comment ça pourrait fonctionner, la PMA. Ensuite, ils ont besoin aussi d'ovocytes et je pense que c'est là qu'il va falloir orienter nos actions pour, d'abord, se tenir au courant de ce qui est en train de se préparer au niveau de la congélation des ovocytes, parce qu'on va obliger les filles à travailler jusqu'à 40 ans et après, on les met à la retraite ou au chômage puisqu'on n'aura plus besoin d'elles. Elles pourront alors faire des gosses, hein ! Au niveau de la vision d'avenir du statut des femmes, je pense que c'est quand même très effrayant ce qui est en train de se préparer avec les biotechnologies, et ce, dans le silence complet et en particulier, celui du pouvoir médical. Le pouvoir médical fait son beurre sur notre dos, si je peux m'exprimer ainsi, parce que ça rapporte beaucoup d'argent. Un acte de stimulation ovarienne, ça revient très cher. Mais qui est-ce qui paie ? C'est quand même la Sécurité sociale.

**Donc, ce qu'on n'a pas dit aussi, c'est que produire un enfant par GPA, quelles que soient les circonstances, ça revient au moins à 40 000 euros parce qu'il faut compter tous les échecs.** Hier, on parlait de cinq, six essais... A chaque fois, qui est-ce qui paie ? Quand c'est en France, c'est la Sécurité sociale. Donc, il y a des choix à faire. La Sécurité sociale est en déficit. Qu'est-ce qu'on va choisir ? Est-ce qu'on va choisir de rembourser les soins pour les maladies graves ou est-ce qu'on va produire des enfants dans ces conditions-là ? On n'en a pas réellement besoin : la planète n'est pas en danger de stérilité. Il y a même trop d'enfants. La planète va déborder. C'est ce qu'on disait déjà dans les années 70. Donc, vous voyez, ce sont des choix fondamentaux pour l'avenir, sur lesquels nous devons prendre position. *Applaudissements.*

*Philippe SCELLES*

Je reviens un instant sur la loi à laquelle toutes nos associations ont œuvré avec nos amis politiques. Il est vrai que sa mise en œuvre – et vous l’avez rappelé vous-même, Geneviève, tout à l’heure – va demander des moyens financiers importants. Madame la Ministre tout à l’heure a paru assez optimiste. Je voudrais vous demander, et à vous en particulier Maud, ce que vous en pensez.

**Maud OLIVIER**

Déjà, la bonne nouvelle, **c’est que les avoirs des proxénètes vont pouvoir être dédiés, justement, à l’accompagnement du parcours de sortie des personnes prostituées.** Et les avoirs des proxénètes sont importants. D’ailleurs, c’est comme cela qu’on arrive aussi à mettre un terme à leurs activités parce que, quand on les met en prison, ils n’en ont rien à faire. Ce qu’ils veulent, c’est avoir beaucoup d’argent et quand on supprime leurs avoirs, ce sont des sommes importantes. Donc, c’est déjà ça, mais ça ne suffit pas. Apparemment, la ministre en a parlé ce matin, le fonds va être expliqué dans le rapport général des finances que nous attendons avec impatience en fin d’année. Elle a été plutôt optimiste, donc je le serai aussi ! Je ne peux pas être plus informée qu’elle sur cette question. C’est vrai que la ministre de l’époque, **Madame Najat Vallaud-Belkacem**, s’était engagée sur une somme de 20 millions. Donc, on a tout à fait l’espoir que maintenant, ça va se concrétiser.

*De la salle*

Il y a un nouveau phénomène actuellement qui touche les jeunes. Il y a de plus en plus de festivals de musique dans lesquels s’installent des réseaux de proxénétisme. J’aimerais savoir si on ne pourrait pas imaginer un déploiement de policiers en civil pour pallier ce nouveau phénomène qui est vraiment inquiétant.

**Maud OLIVIER**

Le proxénétisme est déjà interdit très précisément dans la loi. Si des situations sont dénoncées, signalées par des élus locaux, ou même par un citoyen, une citoyenne, la police ou la gendarmerie peut absolument se présenter et faire en sorte que ça cesse. Les proxénètes sont quand même assez discrets ; ce ne sont pas eux qui vont sur les lieux. Ils envoient des personnes.

J’ai reçu un mail, ce matin, d’un journal de l’Essonne – le Républicain, pour ne pas le nommer –, qui me demandait ce que je compte faire contre le proxénétisme et la prostitution sur une grande avenue nationale. Donc, je vais saisir à nouveau la nouvelle préfète, qui est très au fait de cette situation, pour voir ce qu’on peut mettre en place et cela va être fait. Le proxénétisme est interdit, il faut être clair là-dessus.

*De la salle*

**On n’entend plus parler des « aidants sexuels »** et j’emploie volontairement le masculin, car il s’agit surtout d’hommes.

**Geneviève DUCHÉ**



D'abord, il ne s'agit pas que d'hommes. Comme la demande vient essentiellement des hommes en situation de handicap, nous avons effectivement, là, une demande de prostitution particulière. Les hommes en situation de handicap sont absolument majoritaires dans cette demande. **Les associations de femmes en situation de handicap, justement, refusent cette formation et cette mise en place d'assistants sexuels. Elles font valoir et nous rappellent combien de femmes en situation de handicap subissent de violences de la part de leur entourage et des soignants, et aussi, effectivement, qu'elles subissent les violences de la prostitution, puisqu'il y a des clients qui sont très amateurs de personnes en situation de handicap. Donc, vous voyez, la problématique de l'assistantat sexuel est liée à celle de la prostitution.** Donc, si l'on veut lutter contre la prostitution, on ne peut pas mettre en place un assistantat sexuel ce qui serait d'ailleurs extrêmement réducteur pour les personnes en situation de handicap. Pour elles, la sexualité se résumerait à la prostitution. Effectivement, il est hors de question d'accepter ça.

### **Maud OLIVIER**

Pour compléter : nous avons quelqu'un qui est très actif sur cette question, Maudy PIOT, Présidente de l'association « Femmes pour le dire, femmes pour agir » qui justement, travaille sur cette question des femmes en situation de handicap et de prostitution, et qui est une combattante à nos côtés contre la prostitution. Elle se bat aussi pour dénoncer chaque tentative d'un personnage dont je ne veux pas citer le nom, il s'agit de quelqu'un qui est en fauteuil, mais qui a toujours l'oreille de la presse. Le phénomène de prostitution excite beaucoup la presse! Il est client de la prostitution et, parce qu'il est en fauteuil, il s'arroge ce droit. Mais il n'y pas de raison pour que ce soit toléré.

### *De la salle*

Je voudrais revenir sur les arguments présentés pour lutter contre la GPA. Je suis très hostile à la maternité de substitution pour une raison très simple : je refuse que le corps des femmes soit assimilé à une machine reproductrice. Or cela ne me paraît pas vraiment être l'argument essentiel présenté. J'ai donc un peu peur qu'on utilise d'autres arguments comme ceux qui ont été présentés et qu'on prête ainsi le flanc à des critiques. Par exemple, on a utilisé le terme de « bouleversement anthropologique » en parlant des nouvelles techniques qui pourraient, par exemple, faire en sorte qu'il y ait trois mères, celle qui donne ses ovocytes, celle qui accouche et la mère sociale. D'abord, pour moi, ce n'est pas un bouleversement anthropologique parce que, finalement, ce sont des pratiques qui ont toujours existé à divers endroits de la planète où des femmes peuvent élever des enfants qui ne sont pas les leurs, etc. Mais le point commun, au contraire, c'est que les femmes sont considérées comme des machines. Il me paraît délicat aussi de dire qu'on va créer une perturbation chez l'enfant avec cela. Ce n'est pas notre objet. Mon objet n'est pas de savoir si les enfants à naître seront perturbés. Mon objet de lutte est de dire : « je ne veux pas que les femmes soient utilisées comme des machines ». De même, la question du coût me paraît relever d'un autre débat. La technique n'est pas un problème en elle-même ; la technique et la biotechnologie deviennent un problème si elles sont utilisées politiquement dans un sens, me semble-t-il.

### **Intervenante**

S'il y a exploitation, marchandisation des machines à procréer, ça suppose aussi qu'elles procréent des enfants et on ne peut pas dire que la situation de ces enfants ne pose pas de question. La question de la filiation est quand même quelque chose de très important. On ne peut pas la mettre de côté.

### *De la salle*

Je vais insister – même si cela a déjà été fait – sur le lien entre la GPA et la prostitution d'abord, parce que ce sont bien évidemment deux systèmes d'exploitation du corps des femmes. Mais on voit aussi qu'il y a beaucoup de misère sociale. Si des jeunes femmes et des jeunes hommes se prostituent pour payer leurs études, c'est aussi pour des raisons de misère sociale. J'ai une amie qui est travailleuse sociale et qui me disait il y a quelque temps que, dans beaucoup de quartiers défavorisés, où il y a 85 % de familles monoparentales et essentiellement de femmes, des femmes doivent se prostituer, car elles ne peuvent pas subvenir aux besoins de leurs enfants. C'est une réalité. Il faut aussi savoir que près de 25 % des chômeurs et des chômeuses sont des jeunes de 15 à 24 ans actuellement en France. C'est une réalité.

### **Françoise ASSUS-JUTTNER**

Je suis d'accord avec vous, mais peut-être n'avez-vous pas mesuré ce que je vous proposais par rapport à la prise en compte de l'intérêt supérieur de l'enfant posé par les tenants de la GPA. Certes, il y a des conduites de non-filiation non reconnues dans le Code : les parents d'intention. Peut-être le Code civil est-il trop inspiré du 19<sup>e</sup> siècle, avec le père, la mère, et c'est tout. Il faut qu'on reprenne le débat et qu'on le réintroduise dans le droit de la personne aujourd'hui. Ce n'est pas seulement la marchandisation du ventre de la femme, l'argument le plus important, mais c'est également l'élargissement de la notion de parent et de famille qui ne doit pas être résolu par la GPA.

### *De la salle, une enseignante en collège,*

Je voulais justement vous parler de cela : des actes de nature prostitutionnelle sont constatés au collège dès la sixième. Il s'agit autant d'actes sexuels sous contrainte que contre des avantages ridicules. Même pour récupérer un portable volé, par exemple. On n'y est absolument pas sensibilisés, ni les enseignants, ni les CPE, ni les chefs d'établissement. **La mode est plutôt à se taire. Traîne même une certaine compréhension un peu malsaine des garçons qui sont « en pleine évolution ». On invite les victimes à changer d'établissement. Par contre, aucune décision ou sanction n'est prise à l'encontre des garçons. C'est comme si c'était un phénomène qui dérivait de facteurs sociaux.**

### *De la salle*

Enfin, vous semblez accepter le don de spermatozoïdes plus naturellement que celui d'ovocytes, quel que part ?

### **Marie-Jo BONNET**

Ce n'est pas la même chose. Pour donner ses spermatozoïdes, il n'y a pas besoin d'hyperstimulation ovarienne et celle-ci est très risquée. A long terme, on ne sait pas ce que cela peut donner. Il n'y a pas d'études qui sont faites sur le long terme. Donner son sperme est l'acte le plus simple qui soit. Il suffit de se masturber.

*De la salle*

Il y a tout de même la paternité dans le sperme.

**Marie-Jo BONNET**

J'ai dit que j'étais contre l'anonymat du don de sperme d'une manière générale et toujours en vertu de cette question de la filiation. Les enfants, pour moi, ils ont à se construire. Mais on ne peut pas comparer le don de sperme au don d'ovocytes. Ça n'a absolument rien à voir. De toute façon, les hommes ne donnent plus leur sperme aujourd'hui. Les CECOS manquent de sperme. Donc la PMA homosexuelle est inapplicable parce qu'il n'y a déjà pas assez de sperme pour les hétéros. Il faut donc une autre stratégie, je pense.

**Michèle LOUP**

Nous allons conclure notre matinée à présent. Le débat et les échanges pourront se continuer durant le repas.

**Regard rétrospectif sur quatre années de travail de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale :**

**Quelles lignes-force ? Quelles avancées ? Quels freins ?**

*Catherine COUTELLE, Députée de la Vienne, Présidente de la délégation aux droits des femmes de l'Assemblée nationale*

**Geneviève COURAUD**

Je voudrais remercier encore nos intervenantes qui, avec une très grande simplicité, avez parlé de vos combats, parlé de ce qui fonde vos intimes convictions, avec le sentiment que tout peut se partager ici et se réfléchir. Et c'est vrai. C'est vrai qu'ici, vous pouvez dire les choses telles que vous les ressentez, que vous les éprouvez et c'est encore un peu notre privilège..

Nous allons entendre maintenant Catherine Coutelle, qui a la gentillesse de se prêter à l'exercice sympathique (!) de faire le bilan des 4 années d'un mandat extrêmement brillant et chargé de la délégation aux droits des femmes, et de nous dire quelles en ont été, en parallèle du travail gouvernemental, les avancées.

## Catherine COUTELLE

Merci. Bonjour chère Présidente Geneviève, bonjour à vous toutes et tous. Je suis heureuse de vous retrouver comme chaque année à La Rochelle et vous avez bien fait de garder La Rochelle comme Université de rentrée.

Cette année, les débats avaient pour objet « Le corps des femmes marchandisé : enjeu actuel des luttes internationales ». Ça n'est pas le sujet qu'on m'a demandé de traiter, il l'a été abondamment et très intelligemment ce matin, mais c'est un thème d'actualité, vous l'avez vu, y compris au Parlement. Je salue une nouvelle fois la ténacité de Maud, de la délégation et de Danielle Bousquet aussi qui avait fait le premier pas et qui, je crois, sur ce sujet a fini par le faire aboutir. Je pense que cette loi mériterait qu'on la raconte. Qu'on raconte l'histoire de la loi.

Sur la marchandisation des corps des femmes, la ministre, Laurence Rossignol, que vous avez entendue ce matin en a parlé - et je pense que c'était la première fois en ces termes - à la tribune de l'ONU (à la CEDAW) en disant que **le terrorisme – Daech en particulier, mais pas seulement – se nourrissait de la prostitution, qu'il en avait fait un trafic et que ça lui avait fait un apport considérable**. Les femmes sont les premières victimes des conflits, on le sait, et leur corps est un territoire de guerre, comme l'avait dit un rapport du Sénat.

Mais je ne suis pas là pour parler de ce sujet. Je suis là pour parler de la délégation aux droits des femmes et du travail que nous réalisons à l'Assemblée. Je pense qu'ici, vous savez toutes et tous à peu près ce qu'est la délégation. Je vous le redis en deux mots.

Elle a été créée en 1999 par **Lionel Jospin**, au Sénat et à l'Assemblée. C'est une délégation en plus des commissions. Il y a les commissions permanentes - tous les députés doivent être inscrits dans une commission - et à côté, il y a cette délégation. Elle a pour objet d'une part d'informer l'Assemblée des politiques d'égalité ; d'autre part de se saisir des lois lorsqu'elles ont un rapport avec l'égalité, mais on s'aperçoit qu'à peu près tous les textes, quand on les creuse, ont trait à l'égalité femme-homme.

Nous publions chaque année un rapport d'activité que vous pouvez retrouver sur le site de l'Assemblée, ainsi que des rapports thématiques, et nous déposons de très nombreux amendements. Depuis que je suis présidente de cette délégation – je suis la présidente parce que je suis dans la majorité et le groupe majoritaire – ces amendements, nous les discutons avec le gouvernement, parfois nous parvenons à les imposer au gouvernement contre son avis initial.

Nos modalités d'intervention sont des auditions, auditions d'associations, d'avocats, de juristes, auditions d'expert.e.s, de ministres (ils.elles sont tou.te.s venu.e.s lorsqu'on le leur a demandé) et puis nous organisons aussi des déplacements. Lors de la loi prostitution, nous sommes allés sur le terrain voir ce qui se passait dans certaines villes.

Donc voilà notre travail. **Il y a une nouveauté aussi depuis la réforme constitutionnelle de 2008, c'est que le Parlement est chargé de l'évaluation des lois et nous faisons l'évaluation des textes**, à savoir si nos politiques sont appliquées et si nos textes sont suffisants, à compléter ou ont des lacunes.

### Alors, quatre années de travaux à la DDF ?

J'ai commencé en 2012 en tant que Présidente. Je dois vous dire que nous avons été extrêmement aidés, accompagnés, et que nous avons bien travaillé avec le Haut Conseil à l'Égalité en

particulier, et je voulais remercier Danielle. Cela a été une belle aventure humaine, ça n'existait pas avant et je pense que nous avons trouvé un mode de travail en commun. Les deux instances se sont révélées très complémentaires. Le HCEF/H a préparé des amendements, il nous a alertés sur des sujets, nous lui avons aussi demandé des avis sur d'autres. La MIPROF, de même la délégation aux droits des femmes du Conseil économique et social, celle du Sénat... Bref, ces organismes nous ont aidés et on s'entraide les unes les autres.

Quelques chiffres sur nos travaux. Nous avons fait 26 rapports d'information, dont certains thématiques, certains sur les projets de loi et des rapports d'activité. Si vous voulez en savoir plus, vous les trouverez sur le site. J'ai choisi quelques thèmes pour vous parler de nos avancées, puis bien sûr je vous dirai les freins que nous avons rencontrés ou les combats inaboutis, parce que c'est vrai qu'il y en a quelques-uns, et ceux que nous espérons voir aboutir à l'avenir.

**Le combat le plus...ce n'est pas le plus complet, mais celui que nous avons mené dans tous les textes de loi, c'est celui de la parité.** Et je voulais remercier Danielle, parce que j'ai vu qu'elle avait sorti ce matin un communiqué sur la parité même si je n'ai pas bien compris pourquoi la parité avait autant reculé à l'Assemblée nationale entre 2012 et 2016<sup>31</sup>.

La parité, c'est typiquement un processus qui maintenant est inscrit à peu près dans la totalité des textes et des organismes. Il va arriver à se mettre en place petit à petit. Nous ne sommes pas dans la parité réelle, on est dans la parité législative.

Là où il y a eu la parité réelle, c'est dans les Conseils départementaux, grâce aux binômes. Donc c'est du 100 % de réussite et ça a complètement changé les Conseils départementaux. Eux-mêmes le disent. Les hommes sont très surpris de voir autant de femmes et de voir les femmes prendre la parole, parce qu'elles ne se laissent pas faire, et ça a changé le mode de travail.

Nous avons mis par exemple la parité **dans les fédérations sportives**. Or le ministre faisait le constat hier que dans les fédérations sportives à Rio, il y avait une seule femme présidente sur 14 fédérations. Pourquoi ? Parce que la parité s'appliquera pour le prochain renouvellement des fédérations, c'est-à-dire après ces Olympiades, et pour toutes les fédérations. Mais là, ce sera un combat compliqué. Le sport et l'université ont sans doute été les plus grands freins à ces changements.

On a mis la parité dans toutes les instances consultatives où il y a une nomination du Président de la République ou des Premiers ministres. Nous l'avons mise à la Banque de France, nous l'avons mise dans les chambres d'agriculture, dans les chambres du commerce, mais tout ça uniquement au moment du renouvellement de ces chambres.

Pour l'Assemblée – ce que vous attendez – nous ne changerons pas de mode d'élection, donc c'est toujours un scrutin uninominal à un tour, ce sont des circonscriptions individuelles, mais nous avons fait quelque chose qui va faire très mal : on a doublé la pénalité pour les partis politiques qui ne présentent pas 50 % de femmes.

Dans l'état actuel, Les Républicains perdraient 8 millions d'euros par an s'ils ne présentent pas plus de femmes qu'ils n'en ont présenté cette fois-ci. Le Parti Socialiste serait à 2 millions. Il s'agit non pas d'une amende, mais d'une retenue sur les aides versées par l'Etat, selon leur nombre d'électeurs, selon leur nombre de voix. Donc là, sur la parité, on a bien avancé.

<sup>31</sup> <http://information.tv5monde.com/terriennes/la-france-mauvaise-eleve-parite-parlement-124911> la France chute au 60<sup>ème</sup> rang mondial (25.08.17)

On a avancé aussi, mais quelques fois nous avons rencontré des freins, à notre grande surprise. **Dans la loi Rebsamen sur le dialogue social, on a mis la représentation équilibrée des hommes et des femmes aux élections professionnelles**, avec une alternance des candidats, pour que les postes des représentant.e.s des personnels qui discutent de l'égalité salariale soient réparti.e.s entre hommes et femmes. **Je peux vous assurer qu'on a eu des freins de tous les syndicats** qui avançaient un argument qu'on entend en politique : « On n'a pas de vivier, on ne va pas en trouver, elles ne s'engagent pas, pour nous c'est non. » C'est des arguments que nous n'acceptons pas.

Le deuxième grand combat, qui est pour moi peut-être le plus important, mais il n'y en a pas de plus important les uns que les autres, **c'est l'égalité professionnelle. Vous le savez toutes et tous, après 40 ans de lois égalité et c'est vrai qu'on a toujours un différentiel de salaires.** Alors, il faut dire les chiffres : 20 %, c'est quand on compare la totalité des hommes et des femmes, y compris les temps partiels, mais il peut y avoir encore jusqu'à 8 à 10 % sur un même poste à qualité égale et temps de travail égal, ce qui est parfaitement anormal.

Donc il y a eu depuis le début de cette mandature cinq lois Travail. La loi El Khomri n'est pas la seule. A chaque fois, la délégation est revenue à la charge pour lutter contre la précarité au travail et contre le temps partiel, qui est occupé à 80 % par des femmes. **L'exemple que je veux prendre, c'est la loi Rebsamen. Nous avons fait passer que le temps partiel minimum doit être de 24 heures.** Il n'y aura pas de temps partiels en dessous de 24 heures, sauf – je le dis, nous avons été obligés de l'accepter, ce n'est pas la volonté de la DDF – sauf dérogations votées dans les branches.

Quand j'ai entendu ce débat sur les branches et la défense des branches... je peux vous assurer qu'au titre de l'égalité femme-homme, ce n'est pas les plus grands lieux de défense de l'égalité femme-homme. Beaucoup de branches ont accepté de négocier des temps partiels de 2 heures, 7 heures, 12 heures, y compris dans des métiers où, de mon point de vue, ça ne se justifie guère. **Je veux bien que les branches soient le dernier rempart des personnels et salariés, mais je peux vous assurer qu'en termes d'égalité, ce n'est pas tout à fait la réalité.**

Et s'il y a dérogation – c'est l'autre élément qui est très important – le contrat doit se dérouler sur un temps regroupé, sur un temps rapproché, pour pouvoir permettre à la personne qui a un temps partiel d'en avoir un autre et de pouvoir faire un autre métier. Ce sont deux éléments qui sont importants pour la précarité.

On a eu d'autres avancées. **Par exemple, vous avez peut-être suivi la loi Macron sur les grandes zones.** Paris en fait partie. Ce sont des zones où l'on pourra ouvrir les magasins le soir et le dimanche. Nous avons obtenu que dans ces zones de tourisme, en particulier à Paris, les personnels soient reconduits chez eux par taxi et qu'un dédommagement soit versé pour la garde des enfants. Nous avons fait valoir au ministre, qui l'a accepté, que des femmes qui rentrent des grands magasins dans les banlieues, soit elles n'ont plus de transports, soit pour elles c'est dangereux. Donc normalement elles doivent pouvoir se faire raccompagner, au moins pouvoir avoir un taxi et la garde des enfants.

**La loi Rebsamen, ça a été la grande bagarre sur le rapport de situation comparée. Je dois vous avouer que nous n'avons pas réussi à faire mettre le terme de « rapport de situation comparée ».** Nous avons réessayé dans la loi El Khomri, nous avons essayé dans la loi Rebsamen. On ne sait

pas ce que le mot de « rapport de situation comparée » a pu faire à certains et j'ai à peu près vu où il y avait des points de blocage. Mais il y a aujourd'hui ce qu'on appelle **une BDES, c'est-à-dire une banque de données économiques et sociales dans les entreprises. L'entreprise doit fournir des données de son entreprise en termes économiques et sociales : les avancements, les postes, les salaires, etc.** Nous y avons remis – c'est dans la loi – l'ensemble des critères du rapport de situation comparée et nous avons obligé, lors des trois négociations salariales annuelles, qu'on négocie sur l'égalité femmes-hommes.

**Mais nous savons que le principal frein pour les femmes pour l'égalité salariale, et parfois dès l'embauche, se situe le plus souvent sur l'articulation entre vie personnelle et vie professionnelle.** Les femmes, au deuxième, voire au troisième enfant, ont des carrières qui sont moins favorables que celles des hommes et ce jusqu'à leur retraite.

Donc l'égalité professionnelle, ça a été un combat depuis quatre ans. Il se poursuivra, il est à poursuivre. De mon point de vue, il y a des avancées, mais on peut encore aller plus loin. Même si je ne vous parle ici que de ce qu'a fait la délégation aux droits des femmes, il est à noter que le gouvernement a pris un certain nombre de mesures importantes, qui complètent bien sûr tout ce travail sur la précarité et l'égalité.

Je vous invite à regarder ce que va faire la délégation dans les mois à venir, **parce qu'on va bientôt discuter des impôts, avec le prélèvement à la source, sur la fiscalité des ménages.** Je me bats – quand je dis « je », c'est « je », parce que je me sens un peu seule dans ce combat, je n'ai vraiment pas un nombre de soutiens important – sur la fin du quotient conjugal, ou tout au moins sur un quotient conjugal au choix. Je ne peux pas vous dire que j'ai une adhésion considérable. Il y a des chercheuses qui ont bien travaillé sur ce sujet. Nous avons fait un rapport. Je vous invite à le lire, il donne des arguments.

**Le quotient conjugal, à ne pas confondre avec le quotient familial, c'est le fait qu'en France, nous sommes un des derniers pays d'Europe (il n'en reste plus que trois) à obliger les couples, lorsqu'ils sont mariés ou pacsés, à déclarer leurs impôts ensemble.** Donc c'est les impôts qui vous imposent, si je puis dire, votre vie nuptiale, et vous devez déclarer si vous êtes le premier déclarant ou le deuxième déclarant. Et je peux vous assurer que quand vous êtes le deuxième déclarant et que vous divorcez, vous avez du mal à retrouver votre identité. Je ne sais pas si certaines ou certains en ont fait l'expérience, mais c'est compliqué.

Il y a donc tout un rapport sur ce quotient conjugal qui favorise aujourd'hui les couples biactifs ou monoactifs où l'homme, premier apporteur, gagne beaucoup quand le deuxième gagne moins, quand il y a un déséquilibre des revenus. C'est très à la marge, cela concerne les ménages les plus aisés.

Donc pour l'instant, nous ne sommes pas parvenus à nos fins, mais je me rends compte en lisant cet été les éléments sur le prélèvement à la source qu'on laissera peut-être le choix aux ménages de faire des déclarations séparées dans le couple ou de faire des déclarations communes, ce que nous demandions et qui pour l'instant ne nous était pas acquis. C'est un élément très important et en particulier de frein à l'embauche, parce que parfois dans les ménages ça vous fait changer de tranche et ça crée un frein pour les femmes.

Et puis aussi le fait que, lorsque les femmes qui ont des faibles revenus sont imposées sur une moyenne, calculée entre le mari et la femme. Si par exemple elle gagne 1 000 euros et son conjoint

en gagne 5 000, ils vont payer un impôt comme s'ils gagnaient 3 000 euros. Donc elle, elle va être imposée pour ses 1 000 euros comme si elle avait un revenu de 3 000 euros. Je sais bien que c'est des couples, je sais bien que c'est deux conjoints, que chacun ne fait pas des calculs comme ça, mais c'est une inégalité et ça empêche certaines femmes de travailler.

Bon, on a eu un combat, que je cite, parce qu'il est lié à l'action de féministes jeunes qui ont fait du lobbying sur internet, c'est le taux de TVA des garnitures hygiéniques à 5 %. Ça a été un combat qui nous a été amené par les « Georgette Sand », nous l'avons mené à l'Assemblée nationale. C'est le Sénat qui l'a gagné, je le regrette un peu, parce que le ministre en avait assez d'entendre parler de ce sujet-là, et a fini par lâcher en disant « bon, qu'elles cessent ». Mais c'était nous qui l'avons mené

**La délégation s'est beaucoup investie sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, l'IVG, l'accès à la contraception.** Nous avons en 2014 rendu un hommage important à **Simone Veil** et nous avons réussi à faire signer à tous les groupes politiques présents dans l'hémicycle une résolution disant que l'IVG est un droit fondamental des femmes.

Et nous rappelons l'histoire de l'IVG. Nous avons repris tous les textes qui jalonnent cette conquête de l'IVG depuis 1974. Et nous avons réussi lors de la loi Santé à revenir sur des concessions que Simone Veil avait dû faire dans ses négociations. Je vous rappelle le chiffre : elle avait défendu l'IVG devant une Assemblée où il y avait 5 % de femmes. C'est-à-dire qu'il y avait 450 hommes devant elle, arc-boutés contre l'IVG, un sujet qui ne les concernait pas au premier chef, mais sur lequel ils avaient un avis très précis.

**Nous avons donc réussi dans la loi Santé à revenir sur certaines concessions de Simone Veil et en particulier sur le délai de réflexion. Donc le délai de réflexion des 5 jours n'est plus dans la loi,** ce qui ne veut pas dire que nous empêchons les femmes de réfléchir lorsqu'elles veulent faire une IVG. Elles peuvent le faire sans revenir à une date fixe, avec un rendez-vous fixe.

Sur les droits sexuels et reproductifs, nous avons travaillé aussi sur la contraception accessible aux jeunes et sur le rôle des sages-femmes. **Je pense que c'est important que les sages-femmes soient aussi parties prenantes de cette politique.**

Un autre sujet : la lutte contre les violences faites aux femmes. Vous le savez, c'est un combat qui n'est jamais terminé, hélas. L'affaire Jacqueline Sauvage montre qu'il y a encore, d'abord, des femmes victimes pendant plus de 40 ans de la violence de leur conjoint sans qu'il y ait eu d'alerte de qui que ce soit (la justice, les travailleurs sociaux, l'environnement), et puis surtout, il y a eu un jugement qui n'est pas équilibré.

On a fait un bilan de la loi Violences qui avait été votée en 2010. Je rappelle que la France n'a de loi Violences que depuis 2010. Nous avons retravaillé sur l'ordonnance de protection pour qu'elle soit plus rapide – c'est beaucoup trop long pour obtenir une ordonnance de protection, normalement c'est de la protection ultrarapide – et nous l'avons allongée jusqu'à 6 mois.

Et puis nous avons réfléchi, sur un thème qui nous a préoccupés. Pascale Crozon, que vous connaissez peut-être, a fait un rapport sur les violences, suite à notre loi et à l'affaire Sauvage, et **nous nous sommes penchées sur cette idée qui court aujourd'hui dans la presse de « la légitime défense différée ».**

**Je vous le dis très clairement, nous avons pris position contre.** Nous ne sommes pas favorables à cette légitime défense différée, qui pourrait s'apparenter à un permis de tuer. Il serait très



dangereux, et très problématique à étudier. Je pense qu'il vaut beaucoup mieux se préoccuper d'alertes, d'accompagnement, de suivi, de protection, de formation des gendarmes, des policiers, de ceux qui peuvent accueillir les femmes, des médecins, pour qu'ils comprennent quels sont les signes qui font qu'une femme est en danger.

Je vous signale une expérience très intéressante en Seine-Saint-Denis, où a été généralisée dans les visites des médecins généralistes, une unique question que posent les médecins aux femmes en consultation: « Pensez-vous être victime de violences ? » Il se révèle qu'en leur posant cette question, elles parlent. Elles arrivent à exprimer ce qu'elles ont toujours caché, mais il faut que la question soit posée. Il faut que le signal soit reconnu.

Les lois Violences, ça n'est jamais terminé. Nous avons beaucoup insisté sur la formation de tous ceux qui peuvent être en contact avec des personnes victimes de violences.

Il y a un texte de loi dans lequel on ne s'attendait pas à ce que l'égalité femme-homme puisse être présente et peut-être que c'est un sujet qui a été jusqu'ici trop méconnu : **c'est la loi Numérique ou pour une République numérique, sous deux aspects.**

- **Femme numérique : premier aspect.** Les filles, les femmes, ne sont pas assez présentes dans les métiers du numérique. Elles ne vont pas assez dans ces formations-là. L'orientation professionnelle des filles est impactée par des stéréotypes de genre. Elles ne vont pas assez dans les métiers de l'informatique. Elles s'en sont même retirées. **Je ne sais pas si vous le savez, on est passé de 20 % à 10 % d'ingénieures en informatique aujourd'hui en 20 ans.** C'est une régression. Donc les filles, les femmes, les jeunes filles, allez vers ces métiers qui ont de l'avenir !
- **Deuxième sujet sur l'informatique et le numérique, c'est que ces métiers peuvent fragiliser des emplois où il y a majoritairement des femmes.** Tous les métiers de la médiation, de l'accueil vont se perdre, avec les accueils par le numérique, par l'utilisation d'une aide numérique. Vous n'allez plus à la CAF, vous n'allez plus nulle part. Donc ce sont des métiers occupés par des femmes. Il faut qu'elles se méfient.
- **Et un troisième sujet que nous avons travaillé, ce sont toutes les cyberviolences.** Je suis frappée de voir – là, je voulais vous poser la question parce que je n'ai pas la réponse – j'ai le sentiment que quand **Danielle Bousquet et Guy Geoffroy** ont travaillé sur la loi Violences de 2010, il n'y a pas eu de chapitre sur les cyberviolences. C'est un sujet phénoménal, qui prend une ampleur considérable. Nous avons écouté des avocats, nous avons écouté le Centre Hubertine Auclert qui fait un très bon travail sur le sujet. Nous avons mis dans la loi des protections supplémentaires de lutte contre la vengeance pornographique, contre le cyberharcèlement, mais il y a beaucoup à faire, et en particulier en direction des jeunes pour qui l'espace cyber est l'espace personnel, individuel, où on peut dire tout ce qu'on veut, où on peut faire tout ce qu'on veut sans imaginer que ça peut être partagé par des millions de personnes. Et on voit que des sites comme Snapchat peuvent être dévastateurs pour des jeunes filles qui y retrouvent des photos d'elles. Vous le savez, il y a une lycéenne qui s'est suicidée à Noël dans le Calvados parce qu'elle a retrouvé des photos intimes.

Nous avons donc travaillé sur ces sujets-là, apporté des amendements qui me paraissent très importants et je pense que là, il y a un travail à continuer.

Je terminerai sur notre travail par ces deux sujets :

- Les stéréotypes de genre, c'est le travail de Maud, qui fait un état des lieux de la recherche en termes de genre en France. C'est un sujet très intéressant, très important pour mettre en valeur notre recherche et voir les sujets sur lesquels nous pourrions travailler.
- Et puis c'est l'espace public, les genres et l'espace public, et je le dis aux élus locaux, à celles qui font des aménagements locaux : nous avons un géographe qui nous a montré combien, quand nous dépensons l'argent public pour des équipements locaux, il est coopté, pris par les garçons. Essayez de voir tous les lieux où il y a des skates. Les filles sont autour à regarder les garçons en rond. Vous verrez que, dans les aménagements de l'espace public, on va dépenser beaucoup d'argent avec un usage genré très déséquilibré. **Nous n'y arriverons que si nous faisons des budgets genrés, aussi bien dans les villes qu'au niveau de l'Etat.**

**Enfin, la DDF s'est ouverte à l'international. Nous avons travaillé sur la COP 21 en liaison avec le Haut Conseil et le Sénat, fait un plaidoyer pour que l'égalité femmes-hommes soit prise en compte dans le texte définitif de la COP, ce qui fut fait.** Nous n'avons pas eu totalement satisfaction, mais je pense qu'on a fait des progrès. Grâce à la pression de toutes les féministes, de toutes les associations féministes, la COP a pris en compte l'égalité femme-homme comme lutte dans le changement climatique, de même que depuis le début du quinquennat, de par la loi Canfin, l'aide publique française, l'aide au développement doit être genrée. C'est-à-dire qu'il y a une évaluation en termes de genre de l'aide, savoir si l'aide va à autant d'écoles de filles que d'écoles de garçons, ... On m'avait expliqué que les routes ce n'est pas genré, mais les routes, ça va quelque part, les routes, ça va à des équipements. A quels types d'équipements ?

Il nous reste un combat à mener dans ce domaine. J'ai fait une toute petite avancée, parce que c'est moi qui ai déposé l'amendement dans le texte sur la responsabilité sociale des entreprises à l'international, en mettant un amendement disant qu'il fallait utiliser le terme de droits humains et non plus de droits de l'Homme.

Je reste très modeste, puisque l'amendement est passé, mais il est soumis à des décrets d'application pour savoir dans quel texte il pourra s'appliquer. Donc je pense que là, à mon avis, on va aller vers la modestie, mais nous allons prendre à l'Assemblée une initiative après l'automne pour relancer cet appel aux droits humains.

**Sur les freins. Certes, il y en a eu. Certains étaient prévisibles, d'autres plus décevants.** Certains députés, certaines députées, de droite comme de gauche sont parfois des freins inattendus. Maud sourit, elle en a connu quelques-uns. Il a fallu les convaincre, un par un sur la loi Prostitution, mais pas seulement.

**On en a trouvé un autre, que je trouve très décevant et je ne me remets pas de cette déception, dans la loi NOTRe, la loi sur le territoire.** Nous voulions faire mettre l'égalité femme-homme dans les compétences régionales. Nous n'y sommes pas arrivés et maintenant, la région Rhône-Alpes vient de supprimer tout l'argent au CIDFF de tout l'ensemble de la grande Région.

Nous avons chez les collègues aussi une méconnaissance, une incompréhension totale et certains reviennent à la charge régulièrement sur la médiation familiale en cas de divorce. **Et à chaque fois, nous devons être très attentives et très attentifs soit à faire supprimer cette médiation**

**partout et toujours, soit à bien spécifier qu'en cas de violence, il n'y aura jamais de médiation familiale.**

Il s'agit de regarder tous les textes et de les voir revenir. Nous avons eu quelques fois des combats avec le gouvernement, mais c'est aussi le rôle de l'Assemblée. Quelques fois, il y a eu des incompréhensions et il y a eu, je dois vous dire, par exemple un petit peu de stupéfaction quand on a découvert que la loi Rebsamen ne parlait plus de rapport de situation comparée. Donc on a un peu fait de lobbying, on a un peu fait mûrir, le ministre n'a toujours pas compris pourquoi on y tenait autant. Nous avons remis, je vous l'ai dit, ce thème dans la BDES, mais il n'y a finalement plus de rapport.

Nous avons eu une opposition plus « compréhensible » entre guillemets du Sénat, qui actuellement enlève tous les amendements émis par la DDF à l'Assemblée nationale. Quand la loi revient, il faut qu'on soit attentives à les remettre. Il n'a jamais voté la loi Prostitution, mais dans les navettes, il nous enlève les avancées que nous faisons, en particulier en termes de parité, en termes de non-cumul des mandats, etc., toutes choses que vous connaissez toutes.

Il y a des freins aussi dans la société. Les stéréotypes de genre sont très ancrés et on a vu dans la loi Mariage pour tous, la représentation non seulement du mariage, mais celle des femmes et du rôle assimilé aux femmes dans ce texte. Il faut donc aujourd'hui faire un travail de pédagogie, de formation, d'information.

Et puis on a aussi un combat à mener au niveau de l'Europe. On est loin d'être unanimes les pays européens. Si l'Europe parlait d'une même voix, quelle force elle aurait en termes d'égalité ! Or nous avons des régressions en termes d'IVG dans certains pays : Malte, la Pologne, l'Irlande, voire l'Espagne.

Donc nous devons être toujours sur nos gardes. On le voit bien sur les « travailleurs du sexe », comme disait Maud ce matin. Les forces conservatrices dans le monde sont très puissantes et à l'action. Je pense qu'il ne faut pas que nous baissions la garde.

Alors, conclusion, deux mots. Moi, je trouve qu'on a parcouru du chemin – vous me direz, c'est mon rôle – et la France est passée au 15<sup>ème</sup> rang du Forum économique mondial. On était descendu au 46<sup>ème</sup>, je crois.

On a des améliorations, on a des combats qu'on a menés et qui ont réussi, qui ont abouti, on a des freins. **Ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est l'égalité réelle, c'est-à-dire à partir des textes, que ça s'applique vraiment, que ça se voie sur le terrain.**

...Et comme je sais que les féministes ne sont jamais satisfaites, vous ne devez pas être satisfaites à 100 %.

Quelques remarques que je tire de cette mandature, très rapidement.

- **Les droits des femmes n'avancent pas si on ne les fait pas avancer tous ensemble, sur tous les fronts. Si on travaille sur la précarité, ça permet de lutter contre les violences. Une femme victime de violences qui n'a pas de salaire, elle ne s'en va pas. C'est l'exemple que je prends, mais il y en a bien d'autres. Donc les droits des femmes n'avancent que s'ils avancent dans leur totalité.**
- **Le chemin n'est jamais linéaire.** Simone de Beauvoir nous l'avait dit : une crise, une guerre pourra remettre en cause les droits des femmes. Nous y sommes. Ils sont remis en cause dans

le monde. Les forces conservatrices, je vous l'ai dit, les forces de domination sont extrêmement puissantes.

On peut voir à la CEDAW, à New York, les forces conservatrices qui arrivent à faire que les textes ne soient pas acceptés, que les termes qui froissent les sensibilités politiques ne soient jamais utilisés, que la culture prime sur les droits et l'égalité des femmes, etc.

- **Donc le nouveau combat est international et dans un monde violent, de terrorisme, de migrations, il faut se dire que ce sont les femmes et les jeunes filles qui sont les premières victimes.** Premières victimes de cette violence, premières victimes de la prostitution, de la traite, des déplacements.

**Mais il n'y a pas de solution sans les femmes ;** je reprends un mot d'une Tchadienne que nous avons invitée à l'Assemblée au moment de la COP 21. Elle était formidable, elle se battait pour le climat dans le sud du Tchad, et elle disait « *La planète sera sauvée par les femmes* ». Les femmes sauveront la planète. Et je crois que Hindou – c'était son nom – avait parfaitement raison.

Et moi, je fais toute confiance, au moment où vous avez rendu hommage à des grandes féministes qui ont disparu cette année, **je fais toute confiance aux nouvelles formes du féminisme.** Je crois qu'on a des jeunes aujourd'hui qui sont en train d'inventer un féminisme autre, qui n'est pas celui que nous avons connu, qui n'a pas les formes que nous avons connues, mais je pense qu'il est extrêmement actif, très divers, plein d'imagination et... un peu tous azimuts. Mais après, il prendra forme pour que ces combats menés toutes ensemble fassent que les femmes trouvent toute leur place dans le monde d'aujourd'hui et le monde de demain. Merci à vous.

### **Geneviève COURAUD**

Chère Catherine, merci beaucoup pour cet exposé qui est extrêmement complet, très utile et qui nous intéresse à deux niveaux. Le premier c'est que nous avons là le bilan des actions exemplaires depuis 2012, il faut que nous nous en emparions. C'était un des sujets de mon intervention d'hier. Il faut que nous le revendiquions, il faut que nous le conservions.

Ayons présent à l'esprit ce qu'**Yvette Roudy** dit quelque part, je ne sais plus où, « *Les droits des femmes, quand ils n'avancent pas, ils reculent Il n'y a pas de surplace possible* ».

Rappelez-vous ça, défendez ces acquis, que Catherine vient de nous exposer avec la clarté d'esprit que toutes et tous nous lui connaissons. **C'est notre acquis, ça fait partie de nos acquis désormais.**

Je voudrais saluer notre ministre des Outre-mer, **George Pau-Langevin**, qui nous fait le très grand honneur et l'amitié de venir nous voir et qui est une des membres fondatrices de notre Assemblée des Femmes. Chère George, sache qu'ici tu as beaucoup d'amies. Certaines que tu as déjà vues, d'autres qui ne vont pas manquer de venir te voir dans quelques instants pour te dire « Bonjour, bonjour, on est contente que tu sois là ! ». Merci de participer à nos travaux et je vais tout de suite laisser la place à la table ronde que **Fatima Lalem** va animer et qui est notre troisième table ronde de cette Université d'été. Merci.

## TABLE RONDE 3

### Le corps des femmes « exposé » entre voilement et hypersexualisation

*Présentation et modération : Fatima LALEM, Secrétaire générale de l'Assemblée des Femmes*

*Publicité : Marie-Noëlle BAS, Présidente des Chiennes de Garde, membre du bureau d'ECVF*

*Hypersexualisation : Leah SEURAD, Osez le Féminisme ! (groupe de travail « libération des sexualités des femmes)*

*Pornographie : Benoît KERMORGANT, Mouvement du Nid,*

*Voilement : Fatiha BOUDJAHLAT, Professeure, Secrétaire nationale à l'éducation du Mouvement Républicain et Citoyen*

#### Fatima LALEM

D'abord, permettez-moi également de saluer la présence avec nous de George, qui fait partie des fondatrices de cette association. Permettez-moi également de saluer, mais je crois que vous serez d'accord avec moi, la grande combativité de nos parlementaires. Elles ont fait un travail remarquable.

Alors, la problématique sur laquelle nous travaillons depuis hier, celle de la marchandisation du corps des femmes, nécessite évidemment de travailler également sur **l'instrumentalisation du corps et de la sexualité des femmes à des fins publicitaires et/ou pornographiques, sur la question de l'hypersexualisation des femmes et des petites filles.**

Comme vous le savez, l'injonction à la féminité, les représentations des diverses manières d'être femme sont formatées par des messages publicitaires, par des médias, films et par tous ces faiseurs d'images. Ils s'infusent dès le plus jeune âge et par tous les pores de la société, dans la socialisation à travers les différents outils éducatifs, mais ils sont aussi portés par l'ensemble des acteurs de la société. Et beaucoup considèrent qu'au fond, ces questions restent aujourd'hui encore l'angle mort du féminisme. On a comme ça, en arrière-plan, une espèce de représentation d'un modèle français, de l'image de la France, de sa féminité et on met souvent à distance le puritanisme américain, alors que leurs questionnements, en tout cas leurs travaux et leurs avancées sur ces terrains-là sont à regarder de près.

C'est donc l'occasion de donner la parole – ce que je vais faire dans un moment – à nos trois intervenants.

Marie-Noëlle– qui est Présidente des Chiennes de Garde –va nous parler de ce qui se passe au niveau de la diffusion de l'image, de la publicité, des médias. Je donnerai après la parole à Leah, qui va parler d'Osez le Féminisme ! et de l'hypersexualisation des femmes et des filles, et puis à Benoît, qui nous parlera de la question de la pornographie, qu'on a d'ailleurs un petit peu abordée en filigrane à travers différentes interventions. Enfin, sur un sujet très important et qui, à mon avis, est l'autre versant de la question de la sexualisation et du rapport à la sexualisation du corps des femmes, celui du voilement des femmes, ce sera Fatiha Boudjahlat qui interviendra.

Je voudrais dire quand même deux mots de ces modèles qui sont proposés aujourd'hui aux femmes, ceux au fond d'une *superwoman*, en faisant croire d'ailleurs aux femmes que leurs libertés, les libertés acquises, leur permettraient le libre choix : celui de travailler, d'enfanter à tout prix, de

s'occuper des enfants, mais tout en étant sexy et mince. Comment opèrent ces différentes formes de domination et comment s'opère cette perpétuation du contrôle sur le corps des femmes et le corollaire dont on a parlé ce matin qui est celui du sexisme ordinaire et des violences qui continuent à opérer à différents niveaux ?

Nous pouvons également, comme l'a souligné Laurence ce matin, rappeler qu'il est urgent de s'atteler peut-être un peu plus à déconstruire, à faire ce travail sur les stéréotypes, sur les clichés sexistes, sur le sexisme et sur ses représentations dominantes. Certes, en s'appuyant sur les nombreux acquis et avancées qui viennent de nous être présentés en termes de droits. Mais n'oublions pas que les transformations des mentalités restent malheureusement un combat autrement plus ardu.

Le contrôle sur le corps des femmes passe également par son voilement. Le voile, comme vous le savez, a été historiquement un outil de division sexuée et de hiérarchisation des rôles. Il crée symboliquement un mur sexué, censé protéger les frontières du licite et de l'illicite. Paradoxalement, en marquant les femmes par cette division, il les sexualise, il sexualise le corps des femmes.

Comme vous le savez, les islamistes ont fait du corps des femmes un lieu de la tentation, un lieu du désordre, un lieu du péché. Il perturberait la chasteté du groupe et, comme vous le savez aussi, pour les islamistes, il est aussi le lieu de la vie, eux qui ne cultivent que la mort.

Un certain nombre de jeunes femmes que j'ai rencontrées me disent qu'elles portent le voile pour ne pas être des objets sexuels, alors que justement et paradoxalement, c'est précisément la dimension sexuelle du corps des femmes qui est signifiée par le voilement.

Il y a une autre question qui me paraît aujourd'hui importante, puisque sur la scène politique et sur la scène médiatique, le débat sur le voile et ses dérivés fait rage. Dans un contexte préélectoral, deux pièges graves nous sont tendus.

Une instrumentalisation politicienne du corps des femmes par tous ceux, et ils sont nombreux sur les télévisions en ce moment, qui au nom des droits des femmes nous promettent des lois liberticides en guise de réponse à une demande légitime de sécurité de nos concitoyens, au risque d'ailleurs de renforcer l'enfermement communautariste et identitaire et d'exacerber les tensions ethniques.

Et ils font évidemment écho à ceux qui instrumentalisent également les libertés et le corps des femmes pour faire de ce qu'ils appellent « l'islamophobie » l'alpha et l'oméga des luttes contre les discriminations et le racisme, en faisant prospérer le relativisme culturel et en faisant des femmes voilées la nouvelle figure de l'opprimé. Je pense que Fatima développera tous ces aspects.

Je donne donc la parole à Marie-Noëlle pour nous parler du corps des femmes et de la publicité.

### **Marie-Noëlle BAS**

Merci Fatima. Merci à l'Assemblée des Femmes de m'inviter de nouveau à parler d'un sujet qui, pour important qu'il soit, est très souvent traité dans le féminisme comme anecdotique : c'est en fait la publicité, l'image des femmes affichée sur nos murs, sur les bus et sur les écrans de télévision.

Parce que la marchandisation du corps des femmes par la GPA et la prostitution, comme on l'a très bien expliqué de façon passionnante ce matin, s'ancre réellement dans la vie quotidienne par la pornographie bien sûr – et on le verra tout à l'heure – mais aussi de plus en plus par la

publicité, parce que la publicité représente la domination masculine, mais aussi la domination de l'argent, comme Maud l'a rappelé tout à l'heure, puisque finalement l'une ne va pas sans l'autre.

Une femme nue dans une douche pour vanter les mérites d'un savon, des voitures présentées par des femmes sexy, des femmes au bord de l'orgasme quand elles mangent un yaourt, ce sont des images que l'on voit chaque jour, même sans le vouloir. La publicité est étonnamment – je ne le savais pas, franchement j'ai été étonnée de comprendre ça – un des agents de socialisation les plus puissants de notre société capitaliste de consommation et il est convenu de dire que chacune et chacun d'entre nous sont soumises et soumis chaque jour à plus d'un millier de messages publicitaires.

**Or la publicité sexiste est un outil de représentation de l'inégalité des sexes, de la domination masculine et du corps des femmes marchandisé.** La publicité est sexiste, dès lors qu'elle reproduit des préjugés à l'égard des femmes, de leurs traits de caractère ou de leur rôle dans la société. Elle met en scène, très souvent maintenant en l'esthétisant ou en la rendant humoristique – humour/ glamour – l'inégalité, et enferme les femmes dans des carcans, les carcans d'une identité figée dans les rôles sociaux préétablis et stéréotypés.

Il ne faut pas oublier que la publicité sexiste est une propagande commerciale qui utilise les stéréotypes sexuels, et notamment le corps des femmes, leur nudité, leur sexualité, sinon la culture porno, dans le but unique de capter l'attention et d'accroître les ventes d'un produit. Les publicités sexistes font donc totalement partie des violences symboliques faites aux femmes et participent du continuum des inégalités et des violences.

**On identifie plusieurs éléments qui caractérisent la publicité comme sexiste :**

- L'imposition d'un monde saturé de sexualité.
- L'hypersexualisation de n'importe quelle situation de la vie quotidienne (qu'on n'a jamais vécue bien sûr).
- La construction explicite du corps des femmes en objet de jouissance offert à tous les regards en 4X3.
- La promotion d'une sexualité de la performance (qui pose un problème pour les adolescents).
- L'incitation à une sexualisation précoce du corps des jeunes filles et de leurs rapports avec les garçons.
- L'accoutumance à la pornographie par l'exposition de corps de femmes ou de rapports amoureux dont la mise en scène relève de la pornographie. (On verra plus tard avec les images que de nombreuses marques de mode l'utilisent.)

Donc imposition d'un monde saturé de sexualité. Réduction des femmes à un corps, uniquement un corps. Ça dénature le rapport des femmes à leur corps en le formatant et en l'uniformisant, en les assignant à des modèles corporels inaccessibles et en entraînant un refus irrationnel de vieillissement ou de prise de poids. Ça conduit les femmes à une identité totalement narcissique et impose l'image de femmes dont la personnalité se limite pratiquement toujours à un pouvoir de séduction, donc en fait ça cantonne les femmes au paraître. L'être n'existe pas.

Enfermement des femmes dans des rôles : maman/putain, femme-enfant/salope, ange/démon, maîtresse/esclave, ménagère/femme-objet. Une dualité sans aucune...blanche et noire, sans rien

au milieu. Sans parler de l'opposition, pour les pubs avec des petits enfants, de petites filles passives face aux petits garçons actifs.

Une fois que sont intégrées totalement dans l'espace public des images stéréotypées ou violentes, le glissement à la violence verbale et physique n'est pas loin, les inégalités sont confortées et la chaîne de la domination masculine se poursuit.

S'inspirant des grands mythes de notre temps – modernité, jeunesse, bonheur, loisirs, abondance – la publicité cherche incessamment à attiser nos désirs et à forger nos attitudes, nos attentes, nos besoins, à nous dire qui nous sommes, qui nous devrions être, voire comment trouver le bonheur. Le problème est bien la fonction des femmes elles-mêmes, telle qu'illustrée et construite par la publicité.

Parce que la meilleure façon de fidéliser la consommatrice, c'est de la bâtir de toutes pièces comme alternative à l'auditrice véritable, à nous les femmes dans notre diversité, qui sommes combattues en tant que telles par la pub. Donc elles luttent, parce que justement nous, les femmes d'occident, à qui l'on délègue encore à peu près 80 % des achats ou des décisions du ménage, nous sommes la courroie de transmission d'une société fondée sur l'hyperconsommation.

**La publicité se donne pour but de construire les femmes comme objets**, en les présentant d'abord comme des acheteuses influençables au maximum, téléguidées par des sentiments d'insécurité ou de culpabilité, faute de quoi elles n'achèteront pas les produits vendus. La seule position de sujet abandonnée aux femmes est celle de consentir à choisir de faire preuve d'imagination face à une machine à laver par exemple. Et si elle est méprisée dans ce jeu, par ce jeu, ce n'est pas un hasard, parce que comme dans le jeu de la séduction, il s'agit de vaincre toute résistance féminine.

**La publicité sème encore plus de confusion en utilisant le message de liberté de choix.** Que dire d'une telle conception d'un pouvoir féminin, qui se réalise à travers l'apparence et la quête de l'approbation masculine ? Un pouvoir vraiment bien dérisoire en somme, où la femme s'impose uniquement en se conformant au désir de l'autre.

Surtout, construction des femmes comme objet sexuel. Jour après jour, la publicité présente des femmes totalement disponibles sexuellement et va même, dans certains cas, jusqu'à banaliser et renforcer la violence machiste dans un monde saturé de sexualité et récalcitrant au vieillissement. Cette banalisation de l'utilisation du corps des femmes pour vendre des produits et la sexualisation, l'hypersexualisation de cette image des femmes dans la publicité accroît évidemment la vulnérabilité des jeunes filles, avec le mimétisme des adolescentes et des femmes qui sont amenées à croire que leur pouvoir, notre pouvoir, c'est la séduction et donc sont toujours plus conciliantes face aux inégalités et donc face à la violence.

Le modèle de beauté féminine véhiculé par la publicité et la quête souvent impossible qu'il génère doit être dénoncé. Ce modèle idéologique – Fatima le rappelait : mince, jeune, grande, sexy, performante, nous toutes, quoi – entraîne une dénaturation de la beauté des femmes en cherchant à les rendre toutes semblables. On s'inquiète que cette poursuite du modèle inaccessible soit perçue par les femmes comme un devoir de féminité.

C'est là le problème, parce que celles qui refusent de consentir à ces pratiques – genre la chirurgie, l'épilation, l'obligation de minceur – sont de plus en plus perçues comme anormales, rétrogrades, négligentes par rapport à leur apparence. On le voit avec l'image des femmes dans les magazines



dits « féminins ». Ils se disent féministes, mais ils ne le sont pas en fait, parce que ce sont plus que des images qu'on transmet aux femmes, c'est un ordre de mobilisation.

Ça va de la *covergirl* en page de couverture jusqu'aux photos de mode, qui même – je pense que certaines et certains d'entre vous s'en souviendront – dans un magazine du très sérieux hebdomadaire *Le Monde*, peuvent être érotisées. C'est une journaliste du magazine *Le Monde* qui a pris contact avec moi en disant « Il faut que vous fassiez quelque chose, on a un reportage qui va paraître ». Effectivement, une dizaine de pages de femmes, de très jeunes femmes avec des jupettes de tennis sans culotte, des choses comme ça, un homme qui leur donnait la fessée, qui étaient totalement érotisées, voire sexualisées. C'est absolument aberrant.

**Donc ça donne aussi une conception irréaliste du sexe et de l'amour cette hypersexualisation.** Je suppose qu'on en parlera après avec le vrai gros, gros problème de la pornographie, qui est finalement extrêmement proche de celui qui nous préoccupe là tout de suite. C'est que ces pratiques sexuelles à risque pour s'assurer de plaire – c'est une culpabilité, une imitation sexuelle – peuvent résulter de l'incapacité à s'accepter telle qu'on est, et de la difficulté à s'extraire du paraître pour se définir et définir son propre projet de vie. Bien sûr, ce n'est pas la publicité en tant que telle qui crée de tels problèmes, mais elle y contribue extrêmement largement en relayant cette image chimérique et réductrice des femmes.

Pour décrypter l'hypersexualisation d'une publicité, il y a quelques items à étudier. C'est très rapide.

**Le corps ?** Est-ce qu'il est entier, est-ce qu'il est morcelé ? Quand il est morcelé, je vous donne à penser à quelle partie utile il est réduit. Le corps morcelé, objectivé – les seins, les jambes, l'entrejambe, les fesses, vous verrez rarement la tête et encore moins les yeux – renforce l'idée de femme-objet sexuel. La tête, si elle est coupée, à quel niveau ? La bouche par exemple. Très rarement la bouche. Les yeux oui, parce que les yeux, ça veut dire quelque chose. La bouche, non, en général elle est ouverte, grande ouverte, très rouge, hyper pulpeuse.

Référence à la violence, à la pornographie, à des pratiques sexuelles. Les danses autour d'une barre, je peux vous en parler, parce que les danses autour d'une barre, en ce moment, c'est le must chez les pubards. Striptease, sexualité de groupe, masturbation, trame sexuelle, sadomasochisme et j'en passe. On trouve de tout dans la publicité quand on veut bien la décrypter.

**Une fois qu'on a compris, une fois qu'on a chaussé ses lunettes de compréhension, de lecture de la publicité sexiste, il n'est plus possible de regarder les messages publicitaires de la même façon.** Et vraiment, je vous invite à le faire, parce qu'on est trop peu nombreuses et nombreux à s'insurger contre ces messages qui sont affichés partout et qui sont réellement un des problèmes de ce continuum des violences.

On ne pourra plus ignorer la manipulation hors de propos qui est faite de ces femmes aux jambes écartées, aux postions suggestives, au corps tronçonné, dénudé pour servir de présentoir ou de faire-valoir à un quelconque produit. Tout comme il n'est plus possible d'ignorer ces messages qui les présentent chosifiées, passives, séductrices ou se pâmant sans la moindre pudeur. Il s'agit bien là d'une réactivation vraiment spectaculaire et extrêmement insidieuse des stéréotypes sexuels que plusieurs décennies d'émancipation avaient quelque peu atténués.

Dans ce monde totalement pharmaceutique, les femmes – je vous le montrerai – sont sous une douche, elles mangent un yaourt et, sous la douche ou en mangeant un yaourt, elles sont au bord

de l'orgasme. La puissance sexuelle virile est valorisée par l'offre systématique d'une jeune femme dénudée avec une voiture. La sexualité dans les affiches et dans les spots est donc totalement banalisée et les références à la violence, à la pornographie ou à des parties sexuelles sont multiples.

**Ces codes de la pornographie nous entraînent et influent sur notre apparence, voire sur notre intimité.** Des normes apparaissent dans l'habillement des femmes et des filles depuis le jeune âge, ainsi que dans les pratiques et des jeux sexuels. On en parlera aussi avec la pornographie.

Donc assimilation du corps féminin à une marchandise exposée.

Réduction, j'ose le dire, à du matériel humain. On a parlé de matériel humain avec la GPA, mais là c'est pareil. On est des morceaux, des morceaux de viande avec des rondeurs, des seins, des fesses, une bouche et pas grand-chose d'autre.

Assignation à des normes physiques impossibles à atteindre.

Banalisation de fantasmes d'agression et de viol et ça, j'insiste beaucoup là-dessus, parce que je sais que c'est vraiment la mesure dans la pornographie aujourd'hui et que, Catherine en parlait tout à l'heure, ces fantasmes d'agression et de viol sont extraordinairement perturbants pour la sexualité des adolescentes, et des adolescents bien sûr.

Imposition de représentations simplistes, violentes et vraiment dégradantes de la sexualité comme norme sexuelle. Une voie vers la jouissance.

Donc je vais vous montrer des exemples, parce que finalement c'est bien beau de parler, de faire de la théorie, mais l'important c'est de voir ce que c'est et j'imagine que vous avez probablement déjà vu ces photos.

*Des photos de publicité que Marie-Noëlle commente, sont présentées à la salle.*

Je vous invite à réagir à ces photos, quand la table ronde sera terminée, notamment les élues, parce que dans les collectivités territoriales, il n'est pas exclu de trouver des publicités sexistes.

Donc là, on a une première pub pour des compétitions sportives. Quand ce n'est pas le Stade Rennais, en haut là, qui célèbre la Journée internationale des femmes par un canard vibrant – bien sûr – ce sont les compétitions sportives féminines qui s'illustrent par des représentations de sportives en talons aiguilles, avec des shorts ultra-courts ou hyper décolletées. C'est uniquement le corps comme objet qui est mis en avant et pas leurs qualités de championnes. Et c'est d'autant plus inacceptable que ces compétitions sportives sont soutenues la majeure partie du temps par des collectivités territoriales. Comment accepter qu'un euro d'argent public soit investi dans des images sexistes ?

Le sport, comme la politique – pardon pour les élu.e.s, puisque l'autre volet des Chiennes de Garde ce sont les insultes – mais le sport et la politique sont vraiment des bastions de machisme et de phrases et d'images sexistes absolument terribles.

La photo suivante, par exemple, présente à droite, la campagne d'affichage pour un supermarché en ligne. C'est dans le métro parisien, des 4X3, c'est énorme. Cette publicité nous confirme d'une part que c'est Léa qui doit faire les courses au quotidien – ça marche aussi avec Marie, Djamila ou Thérèse – et que ces femmes adorent vivre toutes nues chez elles. Quel rapport avec le fait de faire ses courses ? Et puis, quel gain de temps apporté par la commande de ses courses en ligne ? Est-ce que ce n'est pas ça qui est suffisant ? Pas de le faire tout nu.

Ces jeux de mots en plus qui concernent les femmes tournent toujours autour de leur sexualité et jamais autour de leur cerveau. L'érotisation de l'espace public permet ainsi aux publicitaires de montrer à toutes et à tous dans le métro l'intimité d'une femme. C'est quand même insensé.

Là, c'est Orangina. Donc il y a aussi l'histoire encore de l'anthropomorphisation. Bien sûr, une très jeune fille habillée comme ça sur les genoux d'un vieux monsieur, ça ne pourrait pas passer. Mais une jeune biche, oui.

Et puis Sixt – là, en bas – Ils font beaucoup, beaucoup de pubs hyper-sexistes. Là, ils ont fait comme Bagelstein avec l'Affaire Baupin, ils ont surfé sur l'Affaire Strauss-Kahn, ce qui est quand même, d'une part, d'extrêmement mauvais goût et, d'autre part, totalement hallucinant.

Et puis beaucoup, beaucoup, beaucoup, mais beaucoup de pubs régionales, voire locales qui sont hyper-sexistes. Alors ça, c'est un détournement, je crois, d'une de mes copines, parce qu'elle a mis un petit truc en dessous, mais enfin, la pub c'était « Les bons coups sont au cœur de Nîmes », avec une fille à genoux, aux genoux d'un homme. C'est dingue.

La diapo suivante vous montre des photos avec nos seins, nos fesses, notre pubis et même notre point G. Donc tout ça est extrêmement évocateur. J'ai particulièrement râlé contre la pub Williams, parce que bien sûr on ne peut rien trouver de plus doux que les seins de sa maman, de sa femme. Bien sûr, il y a des tas de choses douces dans la vie, il n'y a pas que les seins de la femme qui est à côté.

Je passe sur les autres, parce qu'elles sont vraiment extrêmement explicites. Mais enfin quand vous voyez des pubs comme ça en 4X3 dans le métro ou dans les rues de vos villes, c'est vrai que ça montre du corps des femmes une image absolument terrible.

La diapo suivante. Alors là, ça, c'est vachement pire, parce que ça, c'est vraiment le viol, la prostitution. Donc en haut à droite, ce qu'on a appelé, de façon extrêmement chic, le « porno chic » justement. Moi, je disais le « porno trash ». Mais Dolce & Gabbana n'était vraiment pas le seul. Dior s'y était mis et ça continue encore.

En dessous, je ne sais pas si vous connaissez Surcouf, mais Surcouf c'est une boîte qui vend du matériel informatique. Donc ça, ça à avoir avec quoi ? Donc on avait fait une manif devant le magasin Surcouf et on disait : est-ce que vous vendez aussi des filles en porte-jarretelles quand il y a un homme qui achète là ? Les vendeuses, je dois le dire, étaient très, très choquées.

Et puis, nos copines d'OLF, je crois, ou d'une autre association dans le Midi avaient réagi et avaient tagué – elles s'étaient fait bien évidemment condamner – parce qu'elles avaient tagué l'auto-école. Donc l'auto-école avait juste mis ça : une fille, talons hauts, assise sur une valise en plein milieu de la rue – bien sûr, on fait toujours de l'autostop en plein milieu de rue – avec « Vous pourriez la prendre pour un euro ». Et c'était juste « drôle », on ne comprenait pas, mais non, c'était nous qui avions l'esprit mal tourné là-dessus... Donc viol, prostitution, tout ça, « c'est pas grave ».

Maintenant, je voudrais vous montrer les deux qui m'énervent en ce moment. Alors ça, c'est sur la *homepage* d'un site d'achat. Vous voyez les trois filles. C'est une boîte de location de matériel d'outillage.

Et ils m'ont répondu – parce qu'on a porté plainte bien sûr – ils m'ont répondu : « Mais la *pole dance*, c'est une discipline sportive ». Oui, bien sûr, prends-moi pour une idiote. Ce sont des états de maçon, donc ça n'a rien à voir avec une barre de *pole dance*. « Et puis, on a eu des tas de

commentaires, notamment de femmes, très, très amusées. » Oui, ça c'est sûr, il y a probablement des tas de gens qui trouvent ça drôle, mais il y a aussi des tas de gens qui ne trouvent pas ça drôle, et c'est bien sûr ça qu'ils ne reçoivent jamais.

Et puis en face, moi je leur ai dit : c'est quand même un homme tout seul, habillé enfin en costume, qui regarde de manière extrêmement satisfait, en hochant la tête, ces trois filles qui se déhanchent devant lui. Ça veut dire quoi ?

Dans le même style mais en pire, parce que c'est une pub Kellogg's qui est passée à la télévision, une pub pour les enfants. Je vous laisse le regarder et vous allez voir. On m'a dit « circulez, y a rien à voir ». Le JDP, le jury de déontologie publicitaire, m'a dit « mais non, il n'y a rien à voir » et Kellogg's nous a dit que « vous voyez vraiment des choses qui ne devraient pas y être ».

*Mme BAS diffuse la publicité « Trésor de Kellogg's »*

C'est quand même de la *pole dance*, il y a quand même un – comment ça s'appelle – un string, c'est quand même les femmes en général qui prennent part au *pole dance*, enfin voilà. Et on m'a dit que ça n'était pas du tout intéressant et que je « fantasmais ».

**Donc réellement, la progression de cette publicité sexiste, parce que ça progresse, entraîne des reculs dans l'avancée des femmes.** Je m'arrête, Fatima. **Je voudrais souligner ici qu'il n'existe aucune législation consacrée à la publicité sexiste comme telle**, il y a plutôt des lois générales sur la publicité, et aujourd'hui la seule manière de porter plainte, c'est une autorité d'autorégulation qui en fait est juge et partie, donc qui est nulle et non avenue.

Je salue vraiment le travail de la ministre des Droits des Femmes – je regrette de ne pas lui dire en face, mais elle le sait – qui a pris en compte ce qu'on lui a demandé puisque, normalement, 2016 devrait être l'année contre les pubs sexistes et on va faire un gros travail de pédagogie, parce qu'au fond, il n'y a que ça de vrai. C'est vraiment la pédagogie dans la tête des petits, des ados et des parents, comme quoi la publicité sexiste ça peut être vraiment toxique et que ça préside au continuum des violences.

C'est donc une lutte de tous les instants et, comme le signalait Catherine tout à l'heure, la lutte doit être internationale. J'essaie de la faire au niveau européen et j'ai des problèmes. L'Europe me dit que ça n'a aucun intérêt, qu'on a des choses bien plus intéressantes à s'occuper. Mais bien sûr avec l'aide du ministère du Droit des Femmes, du Haut Conseil à l'Égalité et du CSA, qui sont vraiment tous les trois main dans la main, on continuera à réagir.

Je vous remercie.

**Fatima LALEM**

Merci, Marie-Noëlle. Vas-y Leah.

**Leah d'OLF**

Bonjour. Je m'appelle Leah, je suis militante d'Osez le féminisme ! et je co-anime le groupe de travail qu'on a intitulé « Libération des sexualités des femmes ».

J'ai 28 ans et j'ai donc grandi dans cette ère saturée de pornographie, puisqu'étant adolescente, partout à la télévision, dans le métro, etc., il y avait déjà dans les années 2000 un accès illimité à la pornographie et ça venait imbiber tout l'environnement autour de nous. Je pense que je fais partie

de cette génération qui n'a pas connu autre chose que la pornographie hyper-accessible, etc. Donc là, je vais parler particulièrement de l'hypersexualisation aujourd'hui.

Pour rappel, le patriarcat met en place un système de rôles sociaux où toutes les êtres humaines qui sont nées avec un sexe féminin auront le rôle de subordonnées dans notre société et ceux qui naissent avec des organes génitaux mâles ont le rôle dominant. Et en tant que femmes, nous ne sommes pas libres de choisir d'adopter ou non les codes de la féminité.

La féminité, dans ce système de rôles sociaux féminité /masculinité, nous est imposée et la féminité comprend la sexualisation des filles et des femmes. Donc des comportements, des codes vestimentaires, des valeurs que nous devons adopter et qui nous maintiennent dans la classe des subordonnées.

La féminité nous est imposée dès la naissance. Nous naissons dedans. La pression que nous subissons nous paraît normale. Elle a toujours été ainsi et on n'est pas autorisé à la questionner.

Avant de parler de l'hypersexualisation aujourd'hui, je veux parler rapidement de la sexualisation des femmes qui existe en fait depuis très longtemps et sans laquelle l'hypersexualisation qu'on voit aujourd'hui ne serait pas possible. Donc la sexualisation des femmes, c'est le fait que l'on doive montrer à n'importe quel moment que nous sommes un sexe féminin sur « pattes », que nous sommes appropriables par les hommes et disponibles sexuellement.

Depuis très longtemps, et notamment depuis les premières avancées féministes du début du XX<sup>ème</sup> siècle qui ont vu les femmes obtenir plus de droits et d'accès à l'espace public, on a vu en parallèle un retour du bâton du patriarcat, qui nous a contraintes et qui a accentué le contrôle de nos corps et de notre apparence, notamment en Occident. Les pratiques de beauté modernes sont donc apparues au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

Donc c'est un peu comme si les hommes de l'époque, et toujours aujourd'hui, nous disaient : « Ah, tiens, vous voulez plus de droits, vous voulez pouvoir faire les mêmes choses que nous ? Et bien, portez ces chaînes, soyez féminines. Mettez votre temps, votre énergie, votre argent et votre santé physique et mentale dans votre apparence. Soyez déséquilibrées dans votre démarche, marchez sur des « pilotis » dangereux. Affamez-vous pour prendre le moins de place possible, soyez le plus maigre possible. »

Et là, j'aimerais citer le travail de Sheila Jeffreys, féministe anglaise, qui dans son livre « *Beauty and misogyny* » a expliqué que les codes de beauté modernes sont largement inspirés en fait de la prostitution, puisqu'à l'époque, les femmes n'avaient pas accès à l'espace public et les seules femmes qui étaient dans l'espace public, c'était les femmes en situation de prostitution.

Ce qu'elle montre, en prenant l'exemple du maquillage, les femmes avant ne se maquillaient pas. Seuls les comédiens, les comédiennes et les femmes en situation de prostitution se maquillaient. Elle montre que, par exemple, le rouge à lèvres était vraiment utilisé pour montrer quelles femmes en situation de prostitution faisait ou non un acte sexuel particulier de fellation.

Bien sûr, en France, aujourd'hui toujours, la haine des femmes est véhiculée par plusieurs agents. Il y a bien sûr les religions, qui sont un de ces agents. Elles ont encore aujourd'hui un certain pouvoir pour contrôler les femmes, leurs apparences, leurs mouvements, etc. Mais je trouve que la haine des femmes est particulièrement véhiculée par les industries multimilliardaires aujourd'hui

de la mode, de la beauté et de la pornographie. Ces industries, toutes dirigées par des hommes, organisent encore aujourd'hui notre subordination.

**Maintenant je vais parler de l'hypersexualisation . Elle est d'abord due bien sûr à l'accessibilité illimitée de la pornographie.** Le fait que les garçons très, très jeunes – neuf, dix ans – ont déjà accès à la pornographie, ça change leurs comportements et leurs attentes et, par ricochet, nous les filles et les femmes sommes touchées également, puisque c'est nous qui sommes en suite en couple avec eux, avec ceux qui ont donc été éduqués par la pornographie.

Mais là, **le point sur lequel j'aimerais insister, c'est l'impact culturel de la pornographie.** La pornographie infuse notre culture. Elle l'inspire, elle la façonne et elle renforce les valeurs patriarcales de domination des femmes par les hommes. Elle est vraiment omniprésente et je pense que Marie Noëlle Bas a fait un très bel exposé notamment sur la publicité, comment cette pornographie transpire dans la publicité.

Pour moi, c'est très flagrant, puisqu'en regardant la télévision, en prenant les transports en commun, en naviguant sur internet, en regardant les séries que j'aime, en regardant des films au cinéma, partout où on regarde, toute la culture – les arts sont largement influencés - et notamment toute cette culture qui est dirigée, ou en tout cas celle que les jeunes consomment le plus. On voit du sexe partout et des femmes représentées comme des objets de consommation sexuelle. On est nombreux à considérer cela comme un véritable harcèlement sexuel généralisé, un harcèlement sexuel global des filles et des femmes.

**Cette culture populaire que, notamment nous, les jeunes, consommons le plus est aussi pédocriminelle ou misopédique.** Misopédique, puisque ce n'est pas de l'amour des enfants, mais bien de la haine des enfants. Donc voilà, je dirais culture pédocriminelle ou misopédique. Alors, qu'est que ce j'entends par là ? C'est que notre culture actuellement célèbre la pédocriminalité. Elle érotise tous les marqueurs de la jeunesse chez les femmes et nous enseigne à être éternellement jeunes.

Les femmes adultes sont infantilisées. Dans les publicités, elles ont très souvent des expressions faciales, les mêmes poses, les mêmes types de vêtements etc, on les rend jeunes, enfants. On impose aux femmes adultes de rester jeunes, sans rides, sans cheveux blancs, de garder et de travailler une voix aiguë, de ne pas avoir de voix grave, de rester mince, sans aucun poil.

Pour être claire, c'est aussi une influence de la pornographie le fait de ne plus avoir de poils... enfin, ce n'est plus autorisé d'avoir des poils pubiens pour les filles et les femmes.

Donc on voit ce phénomène de femmes adultes qui doivent ressembler le plus possible à de très jeunes filles prépubères et on a dans le même temps une sexualisation très précoce des filles, des pré-adolescentes et des adolescentes, où tout est fait dans les représentations qu'on voit pour les faire ressembler à des femmes adultes, qu'elles paraissent plus âgées qu'elles ne le sont réellement. Bien évidemment, cette confusion est entretenue de manière intentionnelle.

Je perçois aussi cette culture comme étant pédocriminelle parce qu'aujourd'hui elle facilite la tâche pour des agresseurs. Je voudrais citer les travaux de Gail Dines, une sociologue et féministe américaine, qui est allée interroger des pédocriminels aux Etats-Unis en essayant de comprendre ce qui les avait poussés à agir. L'un d'entre eux notamment lui répondait : « Mais vous savez, je n'ai pas eu beaucoup de travail à faire. La culture a fait beaucoup pour moi en fait ». Ce qu'elle montrait bien dans son livre, sur la pornographie, c'est que notre culture toxique, sexualisée,

pornifiée prépare les filles adolescentes à subir des violences sexuelles, pendant que les adultes sont préparés à trouver ce processus normal. C'est-à-dire que nous, en tant qu'adultes, nous sommes aussi bombardés de toutes ces images, mais on réagit très peu finalement. Qu'est-ce que ça signifie pour les plus jeunes d'entre nous, les filles ? Eh bien, que cela est normal. Si aucun adulte autour de moi ne réagit, donc cela est normal .

Ainsi donc, beaucoup des messages culturels que nous recevons en étant jeunes, nous rendent vulnérables. La culture populaire actuelle maltraite les filles. Ce qui devrait être considéré comme criminel envers les enfants est en fait normalisé, banalisé. On ne le remarque même plus et finalement, c'est même glamourisé, idéalisé.

L'impact que cela a sur nous, les jeunes filles, les jeunes femmes, les femmes, c'est d'abord un impact sur notre estime de nous-mêmes. Là, je viens de passer quinze jours merveilleux avec les Jeux Olympiques, parce que ça n'arrive jamais de voir des femmes fortes, puissantes, musclées. On ne voit jamais ça, à part une fois tous les quatre ans et ça ne dure que deux semaines malheureusement. Mais sans ça, nous sommes pressurisées pour devenir nous aussi des objets sexuels de plus en plus tôt, dès la préadolescence ou adolescence. Notre seul choix qui existe, ce n'est pas du tout d'être forte, musclée, etc., c'est soit d'être attirante sexuellement, soit d'être complètement invisible.

On trouve notre valeur d'abord dans notre corps et dans sa capacité à attirer l'attention des hommes. La culture nous apprend à nous dissocier de notre corps, à penser qu'il y a « nous » et « notre corps ». Nous avons une vision fragmentée de nous-mêmes. Nous devenons une collection de parties de corps qui existent chacune pour le plaisir d'un ou des hommes en général et nous sommes poussées et contraintes à ressembler à cette image de femme sexy et attirante.

**Nous avons accepté notre corps comme une chose qui existe pour faire plaisir aux autres. Nous internalisons le regard des hommes et nous voyons comment les hommes nous regardent.** La question ce n'est pas seulement « de quoi ai-je l'air ? » quand je me regarde dans le miroir, mais plutôt « comment vont-ils ou va-t-il me trouver ? ».

Cela provoque énormément de mal-être psychologique – une faible estime de nous-mêmes, des dépressions, des troubles alimentaires, de l'anorexie, des suicides – et une surveillance constante de notre apparence. Tout ça pour dire que c'est grave, on en meurt nous aussi. Nous avons honte de notre corps, on ressent du dégoût, on est insatisfaite de notre corps ou de parties de notre corps.

Un autre impact de cette hypersexualisation, c'est sur notre sexualité. Cette culture nous prépare à accepter et à répéter une sexualité standardisée, marchandisée, violente et dégradante pour les femmes, à trouver cette sexualité comme étant la norme et la seule envisageable.

Nous avons très souvent le sentiment d'être forcées, manipulées, pressurisées à nous conformer et à pratiquer des actes sexuels dont nous n'avons pas envie. Nous désirons être désirées, mais n'avons aucune idée de ce que nous désirons vraiment ou de comment satisfaire nos propres désirs. Nous fournissons énormément d'efforts pour susciter l'intérêt sexuel des hommes, mais nous voyons encore les relations sexuelles comme un rituel social plutôt qu'une source de plaisir.

Alors même que notre culture est saturée d'images de femmes prétendument confiantes dans leur sexualité, en fait en réalité nous ne sommes pas autorisées à explorer nos propres désirs, nos envies, nos besoins ou notre capacité à ressentir de la joie et de la passion dans l'intimité.

Le fait qu'on nous empêche de connaître notre anatomie, nos organes sexuels. Nous ne savons pas que le clitoris par exemple mesure 10 centimètres de long, qu'il a 10 000 terminaisons nerveuses, c'est-à-dire deux fois plus qu'un pénis par exemple. Nous ne savons pas qu'il n'existe que pour nous procurer du plaisir. Nous détestons notre vulve, nous la trouvons répugnante, malodorante, sale, etc.

Comment dans ce contexte, peut-on avoir une sexualité épanouissante quand on se hait à ce point ? Encore aujourd'hui, on est beaucoup trop nombreuses à avoir vécu des viols, des agressions, des malaises dans la sexualité, des intimidations, des douleurs, des inquiétudes, etc.

Aujourd'hui en plus, il y a cette culture du « coup d'un soir », qui nous est vendue comme étant le summum de la liberté pour les femmes, qui maîtriseraient enfin leur sexualité. La sexualité serait donc détachée des sentiments. Les relations sexuelles ne découlent plus de l'intimité que l'on pourrait développer avec un homme ou une femme, mais précèdent l'intimité. Donc on commence d'abord par avoir des relations sexuelles et ensuite on verra si une relation intime peut se développer.

Pour terminer, un dernier élément que je souhaitais apporter, c'est qu'aujourd'hui, nous sommes contraintes de dire que cette sexualité, cette hypersexualisation – c'est notre choix, que c'est ce que nous voulons, que c'est ça la libération. Nous devons dire que nous aimons en somme être opprimées. Là, je vais citer Marilyn Frye, qui écrivait que « *l'oppression implique l'exigence de présenter des signes de bonheur dans la situation dans laquelle on se trouve.* »

**Je vais conclure en disant que ce qui semble assez clair, c'est que plus nous gagnons des droits, des libertés, des accès à des espaces, plus le retour de bâton du patriarcat est fort et je pense qu'il va continuer à lutter.** Les hommes trouveront toujours d'autres moyens, donc la lutte continue et je pense que la prochaine étape de notre combat, c'est de faire surgir le débat dans la société sur la pornographie et la culture populaire toxique dans laquelle nous, les plus jeunes, vivons. Merci.

**Fatima LALEM**

Merci beaucoup Leah. La parole est à toi, Benoît,

**Benoît KERMORGANT**

Bonjour. Quelques mots pour me présenter rapidement. Je suis Benoît Kermorgant, je suis chargé de prévention pour l'association le *Mouvement du Nid*. Je coordonne donc une équipe de prévention qui réalise une mission de prévention dans les établissements scolaires sur le territoire des Hauts-de-Seine, avec le soutien du Conseil départemental.

Quelques mots pour présenter le Mouvement du Nid, même si certain.e.s d'entre vous le connaissent. Le Mouvement du Nid, c'est une association laïque – nous insistons beaucoup sur ce point. C'est une association laïque, progressiste, féministe, qui a pour objectif, pour vocation, d'être auprès et avec des personnes en situation de prostitution.

Très rapidement, les missions sont d'abord d'aller à leur rencontre sur les lieux de prostitution, avec des équipes de maraude, qui sillonnent notamment les grandes villes françaises – nous avons plus de 30 antennes en France – qui rencontrent les personnes sur leur lieu de prostitution.



Les missions d'accompagnement relais avec des permanences souvent quotidiennes dans de nombreuses villes. Notre mission, c'est de réaliser un diagnostic social, un diagnostic des besoins de la personne, pour les accompagner vers les structures notamment de service public, vers une prise en charge et vers une réinsertion, vers une sortie de la prostitution

Nous avons une mission également – et c'est ce qui me concerne davantage – de prévention dans les établissements scolaires sur trois grandes thématiques : la thématique de la déconstruction des stéréotypes sexistes, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles – évidemment nous n'abordons pas que la prostitution, car ce serait extrêmement réducteur et inefficace d'agir sur les logiques qui créent la prostitution en ne parlant que de la prostitution. Et puis nous avons une mission aussi, dans ce cadre de la prévention, d'agir sur toutes les formes d'inégalités et de discriminations entre les femmes et les hommes et plus largement entre les êtres humains.

Le Mouvement du Nid est aussi, vous le savez, très impliqué dans des actions de plaidoyer et s'est fortement mobilisé dans le cadre du regroupement d'associations Abolition 2012, en soutien à la loi d'abolition du système prostitueur.

Le Mouvement du Nid s'intéresse depuis un certain temps à la question de la pornographie, car tous les intervenants en éducation à la sexualité le savent bien, dès lors que l'on parle d'éducation à la sexualité à des jeunes collégiens ou à des jeunes lycéens, dès lors qu'on leur demande « quelles sont vos sources d'information sur la sexualité, d'où prenez-vous vos exemples, vos modèles sur ce qui va se passer dans la sexualité », il y a deux grandes réponses qui apparaissent très vite : c'est d'une part la pornographie et d'autre part les forums de discussion.

C'est les forums des sites d'information qui ne sont pas les sites institutionnels comme « ivg.gouv.fr », mais plutôt des forums de discussion comme Doctissimo qui ne sont pas réalisés par des professionnels, où il se raconte des choses vraies et énormément de choses fausses. Dès lors qu'on parle d'éducation et de modèles de représentation de la sexualité aux jeunes, on est très vite confronté à des questions sur la pornographie.

Deux, trois mots pour définir peut-être dans quel contexte se déroulent ces interventions de prévention. On sort d'une période de quelques années qui a été un petit peu tendue, un petit peu compliquée, c'est vrai, avec beaucoup d'interrogations, notamment de parents, sur le contenu de ces séances d'éducation à la sexualité. Il faut dire aussi que nous intervenons dans un contexte politique compliqué où, évidemment, **les valeurs progressistes ne sont pas vues comme étant des valeurs sur lesquelles il y a une marge de progression, comme étant des valeurs subversives, mais plutôt comme étant des valeurs de l'élite politique, des valeurs de pouvoir. C'est évidemment la plus grande des ironies.**

Lorsque l'on demande aux jeunes « est-ce que vous êtes sensibles à la thématique de l'égalité entre les filles et les garçons, est-ce que pour vous c'est un sujet important ? », il y a 80 % des jeunes qui répondent « oui, c'est un sujet important pour nous, nous sommes sensibles à l'égalité entre les filles et les garçons ». De même, sur les questions de tolérance, notamment envers la diversité des modèles sexuels, il y a près de 60 % des jeunes qui disent « oui, nous sommes tolérants envers l'homosexualité, envers les différentes formes de vie sexuelle. »

Mais quand on creuse un peu, on s'aperçoit que les choses sont plus compliquées. Beaucoup sont sensibles au sujet de l'égalité filles-garçons, mais quand vous leur demandez « mais dans l'exemple d'une relation amicale ou d'une relation amoureuse, est-ce que vous trouvez qu'une

filles doit avoir le droit de faire le premier pas ? », il y a bien 40 % qui vous répondent « elle a le droit, mais c'est quand même un peu plus normal si c'est le garçon qui fait le premier pas ». Malgré cette sensibilité à l'égalité, il y a des points de résistance qui sont importants.

Un autre bémol qui concerne plus particulièrement les garçons : la sexualité n'est pas vue comme étant un sujet pouvant avoir des conséquences graves. J'y reviendrai un peu plus tard, les conditions de l'agression sexuelle et du viol sont assez méconnues. Mais c'est un sujet sur lequel beaucoup de jeunes, et notamment beaucoup de garçons, se disent « des fois il peut y avoir des petits problèmes, il peut y avoir des petits risques, mais la sexualité, ça reste de l'ordre presque d'un jeu, d'un amusement. Ça ne va pas avoir de conséquences graves sur toute une vie. » Et on a énormément de mal à leur faire comprendre que si, ça peut avoir des conséquences sur toute une vie, ça peut détruire une vie. Certaines personnes peuvent ne jamais s'en remettre.

Quelques chiffres sur la représentation des jeunes de la pornographie et des modèles de sexualité plus largement. Le Mouvement du Nid a mené une enquête en 2011-2012, qui pose des questions très précises sur la représentation des jeunes face à la prostitution, mais aussi face à la pornographie et on a donc des données intéressantes, notamment sur la consommation de pornographie.

**70 % des garçons déclarent regarder occasionnellement ou régulièrement des films pornographiques, mais aussi 30 % des filles. 30 % des filles déclarent regarder occasionnellement au moins de la pornographie.**

Leur avis sur ce sujet-là : 18 % des garçons considèrent que la pornographie est un bon moyen pour apprendre à faire l'amour, contre seules 4 % des filles pensent que c'est un bon moyen pour apprendre à faire l'amour, ou du moins à apprendre des techniques sexuelles.

Là aussi, c'est le problème pour toutes les analyses de voir le verre à moitié vide ou à moitié plein. Ce n'est pas une majorité de jeunes qui considère que c'est un bon moyen pour apprendre les techniques sexuelles. Néanmoins, 20 % des garçons le pensent, ce n'est pas non plus un chiffre complètement négligeable.

Une autre donnée intéressante : 35 % des garçons considèrent que la pornographie est dangereuse pour la qualité de la vie affective entre les garçons et les filles. Ça veut dire que 65 % des garçons pensent qu'il n'y a pas de rapport entre la pornographie et l'égalité entre les filles et les garçons, contre 55 % des filles qui ont conscience que la pornographie peut représenter des risques vis-à-vis de l'égalité entre les filles et les garçons.

Deux ou trois questions qui permettent de situer encore les représentations des jeunes sur la pornographie. Beaucoup de questions, notamment les questions de garçons, sont « mais comment apprendre finalement les techniques sexuelles ? ». Ce n'est pas un sujet dont on peut parler avec les parents.

Ils connaissent peu les moyens d'information, ils connaissent peu les sites d'information. Ils connaissent peu aussi l'existence de tout un tas de dispositifs, peu visibles. Je pense notamment aux antennes Santé Jeunes, y compris aux dispositifs dans les collèges et les lycées aux infirmières scolaires, à l'assistante sociale scolaire. Ce sont des dispositifs qui pourraient être utiles, mais qu'ils ne connaissent pas et qu'ils pensent réservés à des cas plus graves que leurs simples petites questions.

Beaucoup d'informations, beaucoup de questions aussi sur « mais comment finalement ce qu'on voit dans la pornographie peut être faux ? Comment ce qu'on nous présente, ce qu'on voit dans les vidéos peut être faux ? » Nous, on aurait plutôt l'idée de se dire mais comment est-ce que tout cela peut être vrai ? Comment est-ce que tout ce monde artificiel qui est surjoué, complètement construit pourrait être vrai ? Eux se posent plutôt la question inverse. Ils disent « mais monsieur, comment ça peut être faux, c'est quand même une vraie relation sexuelle qu'on voit ? ». Donc on a aussi cette incrédulité finalement, cette crédulité plutôt, à déconstruire.

Pour le Mouvement du Nid et pour tout un tas de mouvements d'éducation à la sexualité, finalement il y a deux grandes logiques à risque que crée la pornographie. Il y a des risques qui sont créés par la pornographie et c'est notamment les risques liés à l'hypersexualisation dont vous nous avez parlé. Et puis il y a d'autres types de risques et notamment le principal risque c'est que la pornographie va très probablement – et elle le fait déjà depuis longtemps – aggraver des risques déjà présents, des logiques et des comportements dangereux déjà présents dans les comportements sexuels des jeunes. Ces risques déjà présents, quels sont-ils et comment la pornographie peut-elle les aggraver ?

Le premier risque, et c'est quelque chose dont on est très frappé quand on commence les interventions, c'est **à quel point la sexualité n'est pas vue comme étant une aventure à deux et plutôt comme étant une aventure personnelle, surtout de la part des garçons**. Comme étant une aventure, un défi personnel et non pas comme étant une aventure à deux. Evidemment, dans la pornographie, on ne peut pas dire que les notions de rencontre, y compris de rencontre des corps, de discussions, de négociations de ce qui va se passer pendant la relation sexuelle soient particulièrement mises en avant. Ce qui est mis en avant, c'est le rôle du garçon qui joue sa performance, le défi individuel et pas une rencontre à deux.

Le deuxième risque, c'est une difficulté chez un certain nombre de garçons – pas majoritaire, mais pas négligeable non plus – à s'émanciper de certains rôles de genre, des rôles très présents dans la sexualité. Et on sait très bien qu'une très grande partie de la pornographie n'est pas une pornographie égalitaire du point de vue des rôles de genre. C'est une **pornographie qui est basée sur l'idée d'un féminicide symbolique** tel que le décrit l'essayiste américain John Stoltenberg.

**L'idée est que, pour prouver sa virilité, il faut montrer qu'on est capable de tuer le féminin et de le tuer de manière symbolique**. Et il y a toute une progression, c'est-à-dire que d'abord on essaye de tuer le féminin par des choses un peu « douces » : par des insultes, des remarques, etc. Si on n'y arrive pas, on passe au niveau un peu au-dessus avec du harcèlement. Et puis si on n'y arrive pas, on commence les attaques sexuelles, on commence à utiliser les grands moyens et l'achat d'un acte sexuel, la prostitution, fait partie de ces grands moyens. Finalement c'est ce qui est montré globalement dans la pornographie.

Il y a une difficulté aussi dans l'aggravation des risques déjà présents dans le fait que beaucoup de jeunes ne voient pas cette forme de violence – et je vais conclure – ne voient pas cette forme de violence, j'entends la violence psychologique et la violence verbale, comme étant une véritable violence. Tout ce qui ne laisse pas de trace sur le corps n'est pas vu comme étant une véritable violence. Or dans la pornographie, et c'est quand même ça le plus grave, il y a un amusement autour de ça. Il y a un amusement autour même du non-respect du consentement, c'est-à-dire

qu'il y a beaucoup de scènes où l'argument vendeur de la scène pornographique finalement c'est le dépassement des limites précisées par la personne.

En quoi cela aggrave-t-il les risques déjà présents ? Eh bien aujourd'hui, les jeunes tentent de reproduire un petit peu ça dans ce qu'ils appellent non pas des scènes de viol, **mais des scènes de « miol »**. C'est presque comme si c'était un viol, c'est la même chose que si c'était un viol, sauf que c'est un scénario qui est prévu dès le départ. C'est un petit peu prévu, programmé, donc même si c'est aussi violent qu'un viol, en fait ce n'est pas vraiment un viol. **C'est un miol parce que voilà, soi-disant... On la maltraite comme si elle était violée, mais bon, c'est une mise en scène dès le départ.**

Même si la pornographie est diverse, **il y a une tentative de pornographie dite féministe**, où il n'y a pas de violence, où il n'y a pas d'inégalité dans les rôles de genre, mais ça ne satisfait pas un marché et ça ne satisfait pas les attentes du consommateur et donc c'est extrêmement réduit.

Je voudrais dire en conclusion juste un petit mot en réfléchissant aux forces politiques finalement, aux mouvements politiques qui sont responsables des risques dont nous parlons dans cette Université d'été. Je me disais que finalement, il y a deux grands mouvements politiques, il y a deux grandes forces politiques qui sont assez contradictoires et qui amènent les risques dont nous parlons.

Deux mouvements politiques on va dire conservateurs, ultra-conservateurs même, c'est-à-dire des mouvements politiques, des mouvements socio-politiques, des mouvements religieux, des mouvements terroristes, des mouvements conservateurs qui essaient de nous faire croire que les valeurs progressistes sont au pouvoir et que les valeurs progressistes sont les valeurs de l'élite et qu'elles sont devenues tellement progressistes qu'elles sont inadmissibles et que finalement, ils vont libérer le peuple de cette suprématie. Ce qu'ils font, c'est essayer de supprimer notre volonté d'avoir des identités personnelles, la légitimité de choisir soi-même ses valeurs, ses logiques, etc., pour nous embourber dans des identités collectives.

Et finalement, les sujets dont on parle dans cette table ronde, que ce soit la prostitution, que ce soit la pornographie, que ce soit la question du voilement ou que ce soit la question de l'hypersexualisation, c'est des mouvements qui utilisent des stratégies un peu inverses. **C'est-à-dire que c'est des mouvements qui se disent eux-mêmes progressistes, voire pour certains même féministes, contre une idéologie d'Etat qui serait restée conservatrice, voire même puritaine, et qu'eux vont libérer la société française de ce puritanisme.**

Evidemment, les deux mouvements font fausse route dans leur analyse parce que nous ne sommes pas dans une société féministe et progressiste et les valeurs puritaines ne régissent pas les comportements sexuels en France. Peut-être que la manière de se sortir de ce débat c'est de réaffirmer ce que veut dire « progressiste ». Moi, qui débats beaucoup avec les jeunes, ils disent « progressiste », finalement c'est un mot qu'on utilise beaucoup ici, mais qu'ils ne savent pas définir. Beaucoup ne savent pas que les valeurs d'égalité entre les filles et les garçons, d'égalité entre les êtres humains, de lutte contre les discriminations sont des choses particulièrement portées par les progressistes.

Et puis, pour se sortir de ce débat-là aussi, l'important c'est qu'est-ce que je vais gagner après votre histoire de discours ? C'est le droit à construire son identité personnelle.

## Fatima LALEM

Merci Benoît. Notre temps est très contraint donc sans transition, je donne la parole à Fatiha Boudjahlat

## Fatiha BOUDJAHLAT

Je suis très heureuse d'être là et d'être à partir d'aujourd'hui membre de l'Assemblée des Femmes. Je viens d'adhérer et j'en suis vraiment très contente. Merci à vous.

L'intitulé est assez prudent : le voilement. Mais en fait, cet intitulé permet d'éviter trois écueils. Le premier c'est d'ergoter sans cesse sur la dimension, la couleur, la texture, le degré d'opacité ou le degré de transparence de l'objet qui voile.

Le deuxième écueil évité avec cet intitulé, c'est de se focaliser sur une seule religion et je vous montrerai tout à l'heure que la burqa n'a rien à envier à la frumka d'une secte juive orthodoxe. C'est toujours la relation à la femme, à son corps et son autonomie qui est en jeu.

Le troisième écueil évité, c'est celui de faire de la femme une victime. Elle n'est pas victime. Elle peut être agent, elle peut être acteur et c'est ce qu'on va essayer de voir. Un tel intitulé pose en effet le geste, la geste du voilement. L'acte autant que la décision.

Alors, j'aurais pu aborder ce sujet en fonction de trois registres. Le registre juridique, je ne le ferai pas, sauf si vous voulez qu'on l'aborde dans les questions. Je pourrai vous expliquer pourquoi je pense que la laïcité n'a rien à voir avec ce qu'on fait sur les plages.

Le deuxième registre à éviter, c'est le registre théologique, avec par exemple ce qu'a dit Jean-Luc Mélenchon aujourd'hui : « je ne sais pas si le prophète s'intéressait à la façon dont on est habillé sur la plage ». Quand bien même, on ne va pas entrer dans le débat, on ne va pas être dans l'expertise théologique, parce que c'est une façon de valider le poids du religieux justement.

Je vais m'intéresser au registre le plus utile, celui que signalait Geneviève hier, le registre politique. C'est celui-ci qui légitime notre opposition au voilement et qui nous empêche de tomber dans les excès que l'on ne peut que dénoncer, comme Fatima l'avait fait. On pourra parler de qui porte le voile si vous voulez après.

Pour illustrer ce sujet, je me suis beaucoup interrogée sur les images. On a été saturé d'images. Saturé. Et en même temps, ça s'adresse bien à notre regard ces photos, donc j'ai considéré qu'il fallait bien quand même des images.

Ce qu'on voit, c'est qu'on assiste à une construction d'une invisibilité ostentatoire de la femme ou d'une ostentation dans l'invisibilité. Vous pouvez distinguer un visage parce que vous avez l'impression que c'est une personne. Regardez la photo en haut à gauche : non. Voilà aussi une façon de chosifier les personnes et de les désindividualiser.

**Je veux aussi prêter attention à la corruption sémantique et ça passe souvent par là.** On ne parle plus de « mode islamique », on parle de « mode pudique ». On ne parle plus d'excision, on essaye de parler de circoncision féminine, pour obtenir le même effet par analogie. On ne parle pas de burqa de plage, on parle de bains habillés et vous avez tous en tête ce stupide tweet d'Edwy Plenel parlant des bains habillés des femmes de 1900, ce qui revient un peu à dire que les musulmans ont à peu près 100 ans de retard en général sur l'Occident. C'est complètement ridicule.

Mais le but est quand même là. Supprimer l'historicité au nom du relativisme, et tout particulièrement supprimer l'historicité de l'histoire des femmes. C'est pour ça que je vous ai mis cette deuxième photo pour vous faire penser au fameux fichu de la fameuse grand-mère d'Alain Juppé. Cette équivalence à travers le temps. C'est pareil, la burqa de nos jours ou le voile ou n'importe quel voilement est identique au fichu de la grand-mère. Heureusement, il y a l'historicité. Heureusement, on a avancé.

Ce relativisme vise à dissimuler une véritable offensive politique et religieuse contre les femmes sous les habits plus acceptables du culturel. « C'est traditionnel ». Et je me souviens de cette féministe – j'ai oublié son nom – qui disait que quand les hommes sont opprimés, c'est une tragédie, quand les femmes sont opprimées, c'est la tradition. On s'habitue plus.

Et le but – et je te rejoins quand tu parlais du progressisme – c'est bien de réduire le féminisme à un particularisme occidental. Il s'agit bien d'en nier l'universalité. Là, je vais vous citer les propos tenus dans le journal *The Guardian* de fin juillet par la sociologue et la féministe Delphy : « *Le féminisme doit s'adapter aux spécificités culturelles et religieuses musulmanes pour échapper à l'accusation d'islamophobie.* »

Voilà le piège de l'assignation identitaire qui conduit, sous prétexte de bons sentiments, à la différence des droits, au différentialisme et on construit une altérité irréductible sur une base religieuse. Alors je vous pose une question très simple, les yeux dans les yeux : pourquoi ce qui est bon pour vous ne le serait pas pour moi ? Pourquoi ce que vous refuseriez, vous, à vos filles serait acceptable pour moi et les miennes ? C'est quand même la question de base à se poser.

On assiste, j'ai l'impression, à cette construction, ce retour du bon sauvage, à cet orientalisme que dénonçait Edward Saïd. C'est bon pour ce que j'ai, c'est bon pour ce que je suis. Mon épiderme, ma pilosité, mon patronyme, ce que je n'ai pas choisi d'être. Pour retrouver cette authenticité, puisqu'on est dans ce paradigme de la pureté et de l'authenticité, eh bien je vais passer par le biais religieux.

Relativisme toujours. Quel est le sens, le signal, la signification des effets du voilement ? En quoi serait-il différent en fonction de l'appartenance communautaire de la personne ?

Alors oui, il faut nous interroger sur l'universalité du combat féministe. Le féminisme est universel ou il n'est rien. S'il est particulier, il n'est rien, et c'est pour ça qu'il est politique et qu'il n'est pas lié à une région, à une époque. La dignité de la femme, c'est universel, c'est un combat universel. L'égalité femme-homme, c'est un combat universel. On ne peut pas être plus égal en s'adaptant à la culture de l'un ou l'autre. C'est ce féminisme qui a fait avancer le droit et je vais vous dire une chose, c'est ce qu'il obtient qui permet à une société d'être considérée comme moderne.

Alors, nous avons à faire ici à des femmes consentantes. Elles n'ont pas un homme derrière avec une arme qui les force. On doit s'interroger sur la nature et les modalités de l'obtention de ce consentement. Et dans le droit, on parle bien de « l'emprise » quand on veut parler également de contrainte. C'est une emprise mentale, souvent de type sectaire. Elle est choisie. Elle n'en est pas moins exogène et imposée par l'extérieur. Olivier Roy, repris par Abdennour Bidar, parlait de « *subjectivité aliénée* ». Vauvenargues parlait de « *servitude volontaire* », qui avilit l'homme au point de s'en faire aimer. Il y a aussi une espèce de surenchère : « c'est moi la plus vertueuse ».

Alors, ce chantage... Quelqu'un a posé la question à un moment de ce que c'est la liberté. Il n'y a pas de liberté s'il n'y a pas d'éducation au choix. Descartes définissait le libre arbitre comme la possibilité et la capacité de se prononcer sans qu'aucune force extérieure ne vous y contraigne. Comment on arbitre en toute liberté quand on vous impose une alternative ? L'alternative, c'est deux termes : le vice, la vertu. La pute ou la pudique. Maintenant on ne devrait plus être dans le « ni pute, ni soumise », mais dans le ni pute, ni pudique. On ne peut arbitrer, se décider librement s'il n'y a pas une équivalence morale entre les termes du choix qui nous sont imposés.

Il n'y a pas de liberté puisque ces femmes voilées mettent en danger celles qui ne le sont pas, puisqu'elles imposent elles-mêmes un nouveau paradigme, comme tu le disais, de la vertu. Elles se mettent à le porter beaucoup par suivisme, comme un gilet jaune, pour se protéger, par conformisme, par peur d'être marginalisées par leur communauté.

Comment on peut parler de liberté quand il s'agit d'enfants ? Alors oui, j'ai mis cette photo choquante pour rappeler la maladresse de certains de nos hommes politiques et que vous compreniez bien qu'on ne peut pas parler de liberté, qu'on n'a pas demandé à cette petite fille de choisir et qu'elle n'a pas la maturité pour se prononcer. Mais quand vous habituez une petite fille à porter ce signe, vous imaginez le courage que ça lui demanderait, l'indépendance d'esprit que ça lui demanderait de l'enlever, de se mettre à dos sa communauté ?

On fonctionne par mithridatisation. Vous savez, ce roi Mithridate qui avait peur d'être empoisonné et qui s'est immunisé en consommant chaque jour un peu de poison. On s'habitue. Interrogeons-nous sur notre seuil de tolérance. Qu'est-ce qu'on a laissé passer maintenant dans ce pays ? Où est notre propre seuil de tolérance ?

Alors, le voilement bien sûr c'est un symbole, on pourrait se dire. N'oublions pas le reste, parce que, comme on peut le lire dans le rapport qui a été remis au ministre François Fillon en 2004 par Jean-Pierre Obin sur les signes et les manifestations religieuses dans les établissements scolaires, nous sommes face à une offensive. Une offensive. Et je le cite : « *Nous sommes face à des adversaires rompus à la tactique et prompts à utiliser toutes les failles, tous les reculs et toutes les hésitations des pouvoirs publics, et pour lesquels un compromis devient vite un droit acquis.* »

Ils en sont venus à retourner le féminisme contre nous, contre les femmes. Je vous cite un tweet du Parti des Indigènes de la République : « *Le foulard envoie un message clair : nous ne sommes pas des corps disponibles à la consommation masculine blanche.* » Voilà à quoi ça conduit.

J'ai eu, dans les textes que j'ai écrits, l'habitude de qualifier ça d'effet cliquet. Vous savez, c'est ce mécanisme qui empêche l'engrenage de revenir en arrière. Ça ne fonctionne pas pour les femmes, on repart en arrière très souvent. Par contre, pour les extrémistes religieux, tout ce qui est obtenu sert de base pour de nouvelles revendications.

Il n'y a qu'à regarder la mode de la non-mixité, et pas pour libérer la parole. Regardez cette auto-école avec une salle réservée aux femmes. La cheffe d'entreprise disait « oui, je suis là pour gagner de l'argent, je réponds à un besoin et à une demande du marché ». Et puis dans son interview, à la fin elle dit « moi, je suis monitrice, je ne monterai jamais en voiture avec un homme. » Et après quand on voit son conjoint s'afficher avec Dieudonné, on voit bien que ce n'est pas simplement le business qui parle, qu'il y a bien l'idéologie derrière.

Les créneaux dans les piscines municipales, ça partait d'un bon sentiment. Ces pauvres femmes gênées. C'est de la partition de l'espace. C'est de l'apartheid et l'apartheid n'est pas plus cool s'il est à l'initiative des minorités.

Alors, je vous pose encore une autre question les yeux dans les yeux : qu'est-ce qui se passerait si je refusais de serrer la main à un noir parce qu'il est noir ? Qu'est-ce qui s'est passé quand le judoka égyptien a refusé de serrer la main au judoka israélien ? Un tollé.

Par contre, quand, en présence de Madame Najat Vallaud-Belkacem, un président d'une ONG salafiste a dit qu'il ne serait jamais la main à une femme, on l'a accepté, on l'a toléré. Quand le ministre de la santé israélien a refusé de serrer la main lors d'une visite officielle de Marisol Touraine parce qu'elle est une femme, on l'a accepté parce que c'est traditionnel. Si c'est traditionnel, on l'accepte. Voilà le biais qui est utilisé.

Je cite encore le rapport Obin : « *Partout le contrôle moral et la surveillance des hommes sur les femmes tendent à se renforcer et à prendre des proportions obsessionnelles. Presque partout la mixité est dénoncée, pourchassée.* » Recul de la pratique sportive dans les quartiers de la part des filles. Donc c'est juste un élément, ce voilement, qu'il faut mettre en place et qui prend sens à l'intérieur d'une série très cohérente.

Non, ça ne dépend pas de la façon dont on le porte. Le voilement infériorise, et je le dis tranquillement – n'ayant pas de culpabilité de race ni de culpabilité de classe à traîner, je le dis tranquillement – le voilement quel qu'il soit, qu'il soit signé Hermès, qu'il y ait des petites fleurs, qu'il soit rose ou autre, infériorise la femme en droits et en dignité. On doit s'y opposer avec les bons outils, parce qu'on a à faire à des adversaires plutôt rusés.

Je re-cite la devise de l'Assemblée des Femmes : Egalité, Dignité, Autonomie. Et puisque nous sommes entre gens de gauche, j'ajouterai l'Emancipation individuelle et collective.

Je vous remercie.

## DÉBAT

### **Fatima LALEM**

Merci beaucoup aux intervenant.e.s de cette table ronde. Merci pour ton intervention passionnante, vos interventions passionnantes. Je vais donner la parole à la salle pour un quart d'heure, vingt minutes. Malheureusement, il faut conclure, donc je voudrais aussi qu'on prenne un peu de temps pour écouter notre ministre et puis permettre à notre Présidente de dire quelques mots de conclusion.

Donc pour un quart d'heure, vingt minutes, merci de poser des questions ou de faire des interventions très, très courtes. .



*De la salle*

Je voulais simplement préciser d'une part que la personne qui a utilisé cette excellente formule que tu as rappelée, c'est Letty Cottin Pogrebin. Elle est la créatrice du magazine américain Ms. (*Miss*) et de la première tentative réussie aux Etats-Unis de supprimer cette discrimination entre Madame et Mademoiselle.

Et ma question, c'est la suivante. Est-ce que les intervenants peuvent revenir sur la question de liberté individuelle, du « c'est mon choix », et par opposition à la liberté d'émancipation collective ? Autrement dit, est-ce que l'émancipation individuelle, particulariste de femmes, notamment quand elles se présentent comme féministes et qu'elles se réclament du choix personnel, peut être valide lorsque ça entraîne ou ça augmente la non-émancipation de bien d'autres ? Et je pense à certains communiqués d'associations féministes qui m'ont paru vraiment malvenus sur le burkini.

**Fatiha BOUDJAHLAT**

Alors juste une petite réponse. Choix personnel, non. Conformité à une appartenance communautaire, avec une surenchère d'hyper-conformité. Donc je ne vois pas où est le choix individuel. Encore une fois, comme disait Aragon, « *la liberté est une chose sacrée, j'ai horreur de la licence* ». La liberté, ça s'apprend. C'est comme la République, c'est une méthode. Donc je ne vois pas du tout où est la dimension individuelle de ce choix.

*De la salle*

Bonjour. Je suis militante féministe à Paris et aussi actrice de l'éducation. J'avais une remarque. Ça fait plaisir de voir un homme s'exprimer à la tribune sur ces questions-là.

Deuxième chose. Quand j'organise des formations d'animateurs et d'animatrices comme futurs acteurs de l'éducation, on s'aperçoit que les sujets liés à la sexualité et à l'égalité sont tabous. Même les futurs animateurs, quand on parle de sexualité chez l'enfant, ils nous en veulent presque. « Mais non, vous ne devriez pas nous en parler. »

Du coup, la question que je me pose, c'est une question ouverte, c'est comment est-ce qu'on fait ou quels outils on peut avoir, comment on se forme pour travailler sur la question du respect du corps de la femme, d'appréciation de son propre corps, de la question des stéréotypes de genre et des sexualités avec les petits, les tout jeunes, parce que moi je pense que ça doit commencer très jeune ?

**Benoît KERMORGANT**

C'est vrai que la question de la formation des intervenants et des intervenantes est extrêmement compliquée, parce qu'elle n'est pas organisée. Aujourd'hui, il n'y a pas de diplômes. Il y a des formations qui existent, mais ce n'est pas un métier reconnu en tant que tel, ce n'est pas une branche spécifique de l'Education nationale. Donc c'est vrai qu'on bricole avec les moyens financiers qu'on a, avec les outils de prévention qui existent sur le marché aussi. C'est vrai que c'est une obligation finalement pour une association. Quand elle est novatrice sur un sujet – et sur les questions de prostitution et de pornographie, c'est quelque chose de novateur – le meilleur moyen d'y arriver, c'est de créer ses propres outils.

C'est ce qu'on fait au Mouvement du Nid, notamment avec la création depuis une dizaine d'années de pièces de théâtre spécifiquement dédiées à la question du sexisme et à la question de l'égalité dans les relations collectives, jusque dans les relations sexuelles.

Il y a quand même le cadrage aussi qui est fait par l'Education nationale, qui nous demande une certaine progressivité dans les thématiques, mais c'est un cadrage qui est flou. L'Education nationale dit au collègue, notamment à partir de la 6<sup>ème</sup>, il faut traiter de l'estime de soi. Ça veut dire quelque chose et puis en même temps, jusqu'où s'arrête l'estime de soi, jusqu'où commence la manière de se valoriser en tant que fille ou en tant que garçon ? A partir de la 5<sup>ème</sup>, on peut commencer à parler des stéréotypes sexistes et ça, c'est quand même important. A partir de la 4<sup>ème</sup> et surtout en 3<sup>ème</sup>, on peut parler de sujets liés à la sexualité, notamment en définissant ce qu'est une agression sexuelle, en définissant ce qu'est un viol, et pour beaucoup de jeunes, c'est la même chose.

On ferait mieux **de commencer surtout à parler de consentement**, parce que consentement, on a l'impression que tout le monde sait ce que c'est, que tout le monde est d'accord. Or quand on demande aux jeunes « c'est quoi le consentement », c'est à partir du moment où la fille crie et essaye de partir, là on sait qu'il n'y a pas consentement, mais tant qu'elle n'a pas crié, qu'elle n'est pas en train de se débattre, au fond on imagine qu'elle est à peu près d'accord.

Voilà, on peut aborder certaines violences sexuelles spécifiques et on peut commencer à aborder notamment certaines logiques de proxénétisme à partir de la classe de 3<sup>ème</sup>.

Le meilleur moyen de se former, c'est vraiment sur le tas, progressivement, en suivant les intervenants qui font déjà et qui animent les débats avec les jeunes. C'est quelque chose, c'est vrai, qui ne s'improvise pas. Il y a des règles à respecter, on ne parle pas de la sexualité n'importe comment. C'est vrai qu'il y a des situations où il peut y avoir des tabous.

On dépasse le tabou en ne parlant jamais de situations personnelles ou en ne visant jamais une communauté. On reste dans des généralités impersonnelles et puis on y va très progressivement. Mais la plupart du temps, ça finit par se passer bien.

## **Leah**

Juste, rapidement. Avec le groupe du Comité des femmes d'OLF, on va sortir à l'automne un site web et toute une campagne pour les 9-14 ans. Une campagne sur la sexualité, qui sera en ligne à l'automne. **Peut-être qu'un élément de réponse, c'est d'en parler, si possible d'avoir des espaces de discussion, des temps dédiés, en non-mixité.** C'est important pour que les filles puissent s'exprimer qu'il n'y ait pas de garçons dans la salle. Et en fait de laisser les questions venir au fur et à mesure.

Je pense que si régulièrement elles sentent que, ok, ce n'est pas un tabou en fait, on peut en parler, même si c'est 10 minutes là, 30 minutes là, etc., elles auront le réflexe de se dire : je n'ai pas à garder ça pour moi, je peux en parler. Briser le silence, en prévoyant de mettre en place si possible des espaces de discussion en non-mixité.

## *De la salle*

Je ne sais pas si, Benoît, vous avez écouté les radios jeunes genre NRJ, Fun Radio et Virgin ; les jeunes, ça commencent très tôt, entre 8, 12 ans et un peu plus à écouter. Sincèrement, dès fois, c'est

vraiment très, très hard. Beaucoup de jeunes ne savent pas où s'adresser et quelques fois c'est vraiment très, très dur. Les animateurs « se lâchent ». Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je vous assure que ce n'est pas drôle à entendre.

### **Benoit KERMORGANT**

C'est vrai que l'information qu'ils diffusent est encore pire que ce qu'on lit sur les forums d'échange Doctissimo. Le meilleur moyen qu'on a pour contrecarrer ça, c'est de donner d'abord les adresses des sites internet institutionnels et il y en a. Il y a « ivg.gouv.fr », en Ile-de-France il y a le Fil Santé Jeunes. Il y a beaucoup de sites qui existent.

Donnez les adresses dans les villes des espaces « Santé Jeunes » et précisez que c'est gratuit, qu'on n'a pas besoin de demander l'autorisation de ses parents, qu'on n'a pas besoin de sa Carte Vitale ou de sa carte d'identité, que son identité ne va pas être notée. Ou donnez juste des sites, mais donnez vraiment, que les jeunes repartent avec des cartes, avec des numéros d'information qu'ils peuvent appeler, gratuits, juste pour poser la question.

Et dire qu'il n'y a pas de question bête et que ce n'est pas juste pour des problèmes extrêmement graves ou des problèmes de viol qu'on peut appeler, que toute question mérite d'être posée et les rassurer sur l'anonymat et sur le professionnalisme des intervenants, et que leurs parents ne seront pas forcément mis au courant, sauf si la situation l'exige. Ça, c'est la grande peur, c'est le grand frein pour ne pas aller demander de l'aide. C'est « mes parents vont savoir, etc. ».

### **Angèle LOUVIERS**

Comme l'a rappelé Fatiha, nous avons été envahis ces derniers jours et ces dernières heures par l'affaire du burkini. Et je me posais la question : est-ce que nous, notre association l'Assemblée des Femmes, nous pouvons prendre position ? Parce qu'on dit tout et n'importe quoi et cette question-là, je n'ai pas envie qu'on l'évade et qu'on dise que c'est une affaire anecdotique.

### **Fatima LALEM**

Dans mon propos introductif, j'ai rappelé les deux pièges auxquels nous étions confrontés. A la fois une instrumentalisation politicienne de ces affaires de voile et de burkini aujourd'hui, qui peut être extrêmement contreproductive par rapport aux combats qu'on porte, et de l'autre côté, une instrumentalisation par ceux qui se revendiquent comme les défenseurs de la lutte contre l'islamophobie, dans l'objectif là aussi de gagner du terrain et de grignoter de l'espace.

L'enjeu n'est pas de faire plus de lois liberticides, etc. ça ne sert à rien. Je pense que le travail que nous avons à faire, c'est justement ce que nous disions par rapport à cet ancrage dans les luttes universalistes. C'est développer une vigilance et nous avons fait des déclarations et une adresse au Président de la République et au Premier ministre l'année dernière sur la nécessité de prendre en compte ce que vivent la grande majorité des femmes qui sont dans les territoires populaires, qui sont musulmanes ou de culture musulmane et qui résistent encore à l'assignation à résidence communautaire, et qui résistent encore au voilement et qui portent haut et fort les valeurs de la République. C'est vers elles et le soutien de celles-là que nous devons nous retourner.

S'agiter, comme l'ont fait certains ces derniers temps, dans les télévisions et les radios ne fera absolument pas reculer le salafisme. Il faut aussi peut-être dénoncer – puisqu'il faut dire les

choses – ce qui a été fait depuis 1980 par des acteurs politiques, par des élus locaux, qui a consisté en un véritable deal avec des islamistes, avec des salafistes, avec des Frères musulmans et qui leur a permis de s’inscrire dans l’espace public, d’accaparer les jeunes, de développer des mosquées, de développer des écoles et qui leur a permis d’avoir une assise réelle.

Et ça, ça ne se déconstruit pas par des déclarations sur le burkini. Il faut faire un réel travail par rapport à la laïcité, par rapport à l’universalité des droits des femmes. Il faut faire un réel travail éducatif, de combat politique et de combat féministe.

### **Fatiha BOUDJAHLAT**

J’aimerais juste compléter. Il faut être un peu intelligent. Moi, je trouve ça quand même rassurant que les Français aient été choqués et qu’ils ne s’habituent pas à ces tenues. Voilà, déjà. Même si ça a été instrumentalisé, moi je m’en réjouis. Ce n’est pas ordinaire, ce n’est pas normal.

Maintenant, soyons un peu malins, parce que nous avons à faire à des gens très procéduriers et très fortunés. Il ne faut pas parler de laïcité à propos du burkini. Il faut parler de dignité des femmes et le Conseil d’Etat a introduit la notion de dignité des femmes, nous a dit hier notre chère amie Françoise, en 1994, confirmé par la Cour européenne des Droits de l’Homme, disant qu’un précepte religieux qui impose le foulard, je cite, « *est difficilement conciliable avec l’égalité entre les femmes et les hommes* ».

Nous avons les outils juridiques, ça ne sert à rien de basculer dans l’hyperinflation. En même temps, l’Etat devrait cesser d’organiser son impuissance en refileant le bébé aux maires. Parce que oui, les maires de droite ou les maires de gauche, certains vont pouvoir s’en servir. Mais la laïcité n’a rien à voir. Ne les laissons pas instrumentaliser la laïcité en la faisant passer pour un concept flou, fou, qui entraîne des exactions, des exagérations. C’est ce qu’ils veulent. C’est au nom de la dignité que nous nous battons politiquement contre la banalisation de ce voile.

### **Fatima LALEM**

On va donner la parole encore à ceux qui étaient inscrits et puis on va appeler notre Présidente pour clore. Je pense que c’est un débat très important qu’il faut qu’on poursuive à l’Assemblée des Femmes. On vous fera probablement des propositions pour des temps de réflexion commune bientôt, avant la prochaine Université d’été, on verra sous quelle forme, parce que je pense qu’il y a des échéances importantes qui arrivent et qu’il faudrait qu’on s’y prépare aussi, en tout cas dans l’interpellation et le positionnement politique. Ça se fera en son heure. Là, vu le temps qui avance et vu qu’on a quand même avec nous George Pau-Langevin, notre ministre des Outre-Mer, je pense qu’il faut écourter, même si ça reste toujours un peu frustrant.

### ***De la salle***

Moi, je voudrais simplement soulever un problème, ne pas y répondre en tout cas, mais un problème sur lequel il faudrait qu’on se penche parce qu’il y a un problème qui émerge là, qui est retourné contre les féministes encore une fois, c’est la question de la mixité. Alors, ça peut être la mixité du camp décolonial, ça peut être la mixité des groupes de parole, etc., et la mixité de tas de groupes de réflexion.

Ce que je voudrais rappeler, c'est que si les féministes des années 70 faisaient des groupes non mixtes, nos grandes sœurs, si elles faisaient des groupes non mixtes, c'était effectivement pour faire émerger une parole indépendante, libre. Mais l'objectif n'est pas du tout le même que dans le camp d'été décolonial par exemple. Dans ce camp d'été, pourquoi il n'y a pas mixité ? C'est parce que l'objectif n'est pas le même. L'objectif des féminismes, c'est la mixité, c'est de pouvoir vivre ensemble avec des droits égaux, alors que l'objectif de ce camp décolonial non mixte, c'est justement la séparation entre les hommes et les femmes, c'est le marquage genré des rôles sociaux et c'est complètement en contradiction avec l'objectif du féminisme. Et je pense qu'on a un sujet à creuser actuellement, parce que des tas de lobbys sont en train de ramer contre la laïcité.

**Fatima LALEM**

Absolument. Merci beaucoup. C'était complémentaire à ce qui a été dit.

*Catherine BONNET*

Je voudrais poser une question à Benoît Kermorgant ou à d'autres, si ça se trouve tu ignores la réponse : que sait-on de la fabrication, de la production de la pornographie adulte ? Y a-t-il un lien avec la prostitution ? Je me pose cette question, parce qu'en ce qui concerne ce qui est appelé la pornographie infantine, en fait ce sont des productions d'images d'agressions sexuelles qui sont présentées comme de la pornographie.

**Benoît KERMORGANT**

On sait que le lieu le plus important de création de pornographie, c'est les Etats-Unis. Et on sait qu'il y a une part importante des films pornographiques qui sont réalisés avec des actrices qui sont en fait des personnes prostituées, à qui on vend cette situation comme étant pratiquement une promotion ou quelque chose de moins violent et de moins risqué que la prostitution. Et c'est vrai que, y compris en France parmi les personnes que nous accompagnons au Mouvement du Nid, il y a un certain nombre des personnes prostituées qui ont connu des expériences pornographiques. D'ailleurs, au Mouvement du Nid, nous venons de prendre une résolution concernant la pornographie, qu'on appelle « exploitation sexuelle filmée », parce que pour nous, que ce soit de la prostitution ou de la pornographie, il y a un énorme point commun qui est que ce sont des actes sexuels obtenus par rémunération, donc le consentement est acheté. Le fait que cette exploitation sexuelle, parce que ce sont des actes sexuels achetés et qu'on en revend l'image, le fait que ce soit filmé n'enlève pas la violence de l'acte.

C'est pour ça que pour nous, il y a un rapprochement dans le combat militant qui est un cheminement évident et qui est de plus en plus urgent avec l'adoption de cette loi d'abolition du système prostitueur, pour savoir jusqu'où va le système prostitueur. Nous, on considère que ça va jusqu'à la pornographie, c'est-à-dire l'exploitation sexuelle filmée.

**Fatima LALEM**

Merci beaucoup. Ecoutez, merci à tous les quatre. C'était vraiment des débats très riches qu'il va falloir continuer sous différentes formes et je vous dis à très bientôt.

## Clôture de la 24<sup>ème</sup> Université d'été

### **Geneviève COURAUD, Présidente de l'ADF**

Bien, cher.e.s ami.e.s, c'est maintenant le dernier moment de cette belle Université d'été, à laquelle vous avez contribué les uns et les autres avec beaucoup de dynamisme et d'énergie, par vos interventions, vos questions, vos rires, vos réactions et vos applaudissements. Un grand merci à toutes et tous. Je souhaiterais accueillir à cette tribune notre Ministre des Outre-mer et très grande amie, George PAU-LANGEVIN.

Pour faire le lien avec la table-ronde précédente, je voudrais préciser que les travaux de l'Assemblée des femmes continueront, durant l'année à venir. Vous voudrez bien excuser notre amie Danielle BOUSQUET, qui a dû nous quitter très vite en fin de matinée, parce qu'elle était sollicitée pour intervenir dans une autre université organisée à Paris sur les questions d'égalité femmes-hommes (pour la changer un petit peu), de droits des femmes et d'avancées en termes de politiques publiques. Donc elle est de tout cœur avec nous et vous salue.

Chère George, je voudrais te dire – et le redire à tout le monde – que lorsque nous avons préparé cette Université d'été, Yvette m'a, à de très nombreuses reprises, appelée pour saluer les uns et les autres, et elle m'a dit « *Il faut que tu leur dises le message suivant : "Le féminisme, c'est un parti politique" »* ».

Eh bien, nous sommes donc le parti politique du féminisme ici toutes et tous, cela me va, même si je salue dans cette salle les représentants de divers autres partis politiques (Socialiste, Communiste, MODEM, PRG, Europe Ecologie Les Verts, le MRC), qui ont participé largement à nos travaux aujourd'hui. Merci George, merci de ta présence et de ta participation à nos travaux. Nous allons t'écouter avec un immense plaisir.

### **George PAU-LANGEVIN, Ministre des Outre-mer**

Je vais essayer d'être synthétique, car je sais que depuis deux jours, vous avez entendu de nombreuses interventions. Chèr.e.s ami.e.s, chères collègues, Mesdames et Messieurs les élu.e.s, Geneviève, cette année encore je suis très heureuse d'être ici avec vous. Comme vous le savez, autant que possible, je ne rate jamais ce rendez-vous de l'Assemblée des femmes, parce que d'une part à chaque fois nous avons des exposés toujours très intéressants, fouillés, précis, et qui nous donnent des idées sur des sujets délicats (comme ces questions évoquées aujourd'hui de la marchandisation du corps des femmes, et également celle de l'hyper sexualisation).

Et surtout, il faut que l'on se dise que pour des militantes comme nous, c'est dans ce lieu que l'on peut échanger, que l'on peut s'entraider.

Quand nous avons fondé l'Assemblée des femmes avec **Yvette ROUDY** et **Françoise DURAND**, nous étions réellement persuadées que nous n'allions jamais arriver à nous faire entendre en politique et à être élues, parce que chacune d'entre nous dans son coin, s'entendait expliquer que l'on ne pouvait pas être élues parce que l'on était trop ci, pas trop comme cela, et pas ceci, pas cela... Et finalement, en se mettant ensemble, on s'est rendu compte que l'on arrivait à détecter les mécanismes qui faisaient que les femmes n'étaient pas reconnues en politique. On a pu s'entraider pour progresser, et je suis intimement persuadée que si j'ai pu être élue députée et ensuite, aujourd'hui, exercer des responsabilités ministérielles, c'est en grande partie grâce à l'entraide

dont nous avons bénéficié au sein de l'Assemblée des femmes, qui permet de surmonter ce sentiment que l'on n'est pas très sûre de pouvoir jamais y arriver.

Donc continuez à être l'Assemblée des femmes, car je pense que c'est effectivement en étant là, dans cette structure à la fois de formation et d'entraide, qu'on peut parvenir à faire progresser les droits des femmes et l'égalité.

C'était aujourd'hui compliqué, en fin de compte de réunir cette Université d'été, parce que, comme vous l'avez dit, un grand nombre de faits – dont certains tragiques - ont rendu l'année particulièrement difficile. Et pour nous qui sommes à la fois progressistes et antiracistes, nous avons été mis à l'épreuve pour trouver les bonnes réponses. Imaginons ce qu'auraient été les propos, les articles et les réactions, si cela n'avait pas été ce Gouvernement-là, au-delà de son bilan, qui avait dû affronter ces événements ! Ce que l'on a entendu après l'attentat de Nice nous donne une idée de ce qu'auraient été les réactions d'un Gouvernement confronté à de tels drames, avec justement les Ciotti ou Estrosi aux responsabilités.

Au bout des quatre années passées au gouvernement, on ne peut pas dire que nous avons tout réussi, bien entendu. Mais en matière de droits des femmes, on a avancé de manière significative. Et je crois que pour pouvoir sauvegarder les valeurs essentielles de la République dans des moments aussi difficiles, eh bien, à chaque fois, je me suis réjouie que ce soit la gauche qui ait été au pouvoir. Cela ne signifie pas que nous ayons tout réussi. Et par exemple il y a pu avoir un moment où l'on a eu le sentiment que le Gouvernement pouvait s'engager sur des pistes sans issue. Mais on a tout fait pour écouter les points de vue différents et on a pu corriger le tir. Je pense que ce qui est essentiel, c'est de se dire que face aux difficultés dramatiques que nous avons pu rencontrer, la gauche n'a pas perdu son âme. Et je pense que cela, c'est le plus important.

L'autre combat que nous avons mené, notamment pour les droits des femmes, c'est lorsque nous avons été confrontés à divers risques.

D'une part, le fait de croire que les droits que nous avons pu obtenir étaient acquis une fois pour toutes. Ce que disait Benoîte Groult est en effet tout à fait d'actualité : *« A toutes celles qui vivent dans l'illusion que l'égalité est acquise et que l'Histoire ne revient pas en arrière, je voudrais dire que rien n'est plus précieuse que les droits des femmes »*.

Et franchement, dans les débats que nous avons encore à propos de cette affaire de burkini, et de voile, ce qui me fait mal au cœur, c'est qu'un certain nombre de femmes issues de cultures différentes, finalement, n'adhèrent pas ou ne reconnaissent pas ces droits que les femmes dans notre pays ont mis tellement de temps à acquérir. J'aurais aimé que, véritablement, elles puissent se rendre compte, ces jeunes femmes, que les combats que nous avons menés en tant que féministes françaises, sont valables pour toutes les femmes, y compris celles qui ont une autre religion ou une autre culture.

Mais pour l'instant, malheureusement, on se rend compte qu'on a du mal à faire accepter qu'il y a une **forme d'universalité de ce combat que nous avons mené**, et qu'au contraire, aujourd'hui, certaines de ces femmes vont s'affirmer dans la société, peut-être temporairement, comme ne comprenant pas les avancées que nous avons pu obtenir. Et je crois que **s'il y a quelque chose que nous devons faire en tant que féministes aujourd'hui dans ce pays, c'est d'essayer de mieux**

**nouer le dialogue avec les femmes qui sont – me semble-t-il – peut-être encore dans** la soumission à des hommes qui, comme beaucoup d'hommes religieux, utilisent la religion pour asservir les femmes. Et il faut bien que nous leur disions que les combats que nous avons menés, ce ne sont pas seulement des combats pour des femmes occidentales. Ce sont des combats qui doivent pouvoir profiter à toutes les autres femmes. Il faut leur dire que le chemin dans lequel nous sommes engagées et que nous avons tracé est le chemin qui est valable pour toutes les femmes quelles que soient leur nature ou leur religion.

Nous avons aussi à faire attention – mais vous avez eu des débats et des exposés sur cette question – à ne pas en arriver à travestir des considérations marchandes derrière des images sexistes. La publicité concernant les femmes donne une illustration systématique de la manière dont ces rapports marchands sont mis en place, mais c'est vrai qu'il faut que nous arrivions à faire comprendre aux jeunes femmes et aux femmes que la féminité, ce n'est pas se vendre et suivre les diktats de la publicité. Cela nous rappelle une Université d'été, il y a deux ou trois ans, où nous avons pris position contre une publicité dégradante pour les femmes qui avait donné lieu à une pétition de l'Assemblée des femmes d'une qualité tout à fait remarquable.

Donc ce mouvement que vous représentez, je peux vous le dire, est effectivement utile pour la société. Même si ce Gouvernement de gauche peut parfois être amené à être attaqué, il est important que la société et qu'un mouvement comme le vôtre, puissent continuer à se battre pour offrir des pistes de débats et de revendications, faire en sorte que les citoyens puissent continuer à faire avancer, à faire évoluer la société, et nous inciter également à ne pas renoncer devant la difficulté de la tâche.

On a beaucoup parlé ici aujourd'hui des questions d'égalité. Et évidemment au vu du contexte, c'était principalement des questions d'égalité femmes-hommes.

Dans les fonctions que j'exerce aujourd'hui, l'égalité est aussi une préoccupation majeure. Bien que les Outre-mer soient français administrativement, bien qu'on ait mené des politiques en faveur de l'égalité des droits sociaux, sur le terrain, il y a encore de grandes inégalités.

Et de la même manière qu'il y a eu une loi sur l'égalité réelle concernant les femmes, **nous allons déposer un projet de loi en septembre sur l'égalité réelle entre la France hexagonale et les Outre-mer.** Et il reste du travail, parce qu'il y a encore beaucoup à faire pour passer d'une égalité proclamée à une égalité dans les faits.

Sur le sujet qui nous concerne plus particulièrement ici, eh bien nous constatons que là encore, la situation des femmes dans les Outre-mer est loin d'être satisfaisante.

Nous avons affaire à un paradoxe ; d'un côté une société qui présente une sorte de tableau exemplaire de la femme : on dit toujours beaucoup de bien des femmes, on dit que ce sont elles qui tiennent la société. Mais c'est aussi parfois une manière de leur confier absolument toutes les responsabilités (la maison, les enfants et les leçons, le travail à l'extérieur). Vous savez que les femmes d'Outre-mer ont un taux d'activité qui est dans les plus élevés de France, parce que forcément les hommes sont très- très bien comme cela (*rires*) Donc c'est ce qui cette année nous a conduits à prendre ces mesures d'égalité.

Aujourd'hui on constate le développement de la violence dans les territoires ultra-marins, et cette violence touche particulièrement les femmes. Chaque année, le nombre de femmes qui meurent sous les coups de leur conjoint est considérable. Donc nous avons fait évoluer le dispositif de lutte



(les téléphones grand danger) permettant aux femmes d'appeler quand elles sont menacées, et nous avons développé des actions pour aider les associations à être plus efficaces dans la lutte contre les violences.

On a également travaillé sur l'éducation contre les stéréotypes sexistes, et sur le gros sujet de la sexualité. Autant de sujets sur lesquels les femmes ont besoin de savoir quels sont leurs droits. Nous souhaitons mettre en place un accompagnement concret permettant de redresser réellement la situation des femmes dans ces territoires. A chaque fois, on a intégré cette dimension de genre. Ainsi, par exemple, nous avons intégré la lutte contre les stéréotypes sexistes à Mayotte. Tout le monde sait qu'à Mayotte, il y a des sujets dramatiquement lourds. Dans cette île, l'aide sociale est balbutiante. Le problème est que quand il n'y a pas d'aide sociale, ce sont les enfants et les femmes qui souffrent le plus. Et malheureusement, on n'a pas les outils pour les aider. Par exemple, on y fait face à la problématique de l'immigration irrégulière ; les personnes en situation irrégulière sont reconduites à la frontière : beaucoup de femmes préfèrent laisser leurs enfants, avec l'idée que les enfants auront un avenir meilleur s'ils restent à Mayotte, que s'ils retournent dans leur pays d'origine. Il y a donc beaucoup d'enfants qui grandissent tout seuls ; et on se dit que c'est terrible et pour les femmes et pour les enfants. Or il n'y a pas les structures suffisantes pour répondre à ces situations. C'est pourquoi notre priorité cette année est la mise sur pied d'une aide sociale qui ressemble à quelque chose. Nous avons les outils maintenant pour bâtir les structures.

Donc voilà, je voulais simplement vous dire qu'aujourd'hui —devant toutes les difficultés que peuvent vivre les uns et les autres – on entend, me semble-t-il, beaucoup de propos excessifs, des altercations virulentes, alors qu'avec des associations comme la vôtre on essaye – malgré les difficultés – de bâtir une société qui soit une société de fraternité et d'égalité, une société solidaire. Et ce que je souhaite vraiment avec des mouvements comme celui-là et avec les progressistes qui sont là, c'est que les violences que nous rencontrons qui n'ont pour objectif que de fracturer la société française et de faire qu'une partie de cette société – notamment celle qui est de culture musulmane – se sente à côté par rapport au reste de la société française. Le défi que nous avons tous là, c'est d'arriver à garder un discours progressiste, à garder un discours de fraternité, à ne pas perdre nos idéaux de gauche. Parce que je pense que si véritablement c'était le cas, eh bien quelque part les intégristes auraient gagné.

Nous allons entrer dans une année difficile, cela va être un peu l'année de tous les dangers. On va être en campagne, on est face à une pression extrêmement difficile. On est face à des citoyen.ne.s qui bien évidemment ont peur d'être visé.e.s lorsqu'ils.elles vont à la terrasse d'un café. On a tendance à se méfier des autres. Mais en même temps, je crois que nous avons un rôle essentiel, qui est de faire en sorte que nos compatriotes et tous ceux qui vivent dans notre pays puissent se dire que nous ne sommes pas dans un pays ordinaire.

Nous sommes dans un pays libre, qui a fait grandir à travers le Monde les droits de l'Homme et les droits de la personne, qui a répandu les idéaux d'égalité et de fraternité. Et qui, par conséquent, à travers les difficultés, malgré les propos critiques dont nous sommes l'objet, a réussi à se concentrer sur ce qui fait l'essentiel. C'est une responsabilité que nous avons. Et je souhaite, que malgré les critiques faites à ce Gouvernement depuis quatre ans, nous puissions être fier.e.s de nous.

**Geneviève COURAUD**

Merci Madame la Ministre, pour vos paroles, qui nous disent clairement ce que nous avons à faire tou.te.s ensemble.

C'est la fin de notre Université d'été. Nous avons abordé de très nombreux sujets pendant ces deux jours. Je pense que vous avez la tête pleine de choses apprises, de réflexions, et d'idées neuves, et que tout cela va se décanter.

A vous, toutes et tous, maintenant d'exercer votre vigilance, et d'attirer notre attention sur des sujets qu'il vous paraît important de relever et de pointer, et sur lesquels il vous paraît important de faire des demandes extrêmement précises.

Je voudrais remercier Catherine Coutelle en particulier pour le travail - celui que la délégation aux droits des femmes –qu'elle a présenté là aujourd'hui devant nous, parce que cela va être très utile ! Nous entrons dans une année d'élection chargée, et nous devons veiller à ne rien perdre des avancées de ce quinquennat riche en matière de droits des femmes.

Je voudrais remercier absolument toutes les personnes qui nous ont accueilli.e.s, et à nouveau la Mairie de La Rochelle.

Je vous souhaite un très bon retour dans vos terres d'origine.

Je remercie encore une fois beaucoup les participant.e.s qui nous ont donné tant de cœur, et ont exprimé toutes leurs convictions.

Et, à l'année prochaine, à La Rochelle. Merci !

*(Applaudissements)*

## Présentation des intervenant.e.s

### Françoise ASSUS JUTTNER

#### **Avocate au barreau de Nice, Présidente de l'Association française des femmes des carrières juridiques**

Françoise Assus-Juttner est présidente de l'Association française des femmes des carrières juridiques, seule association de ce type à être reconnue ONG à l'ONU, et membre de la fédération internationale du même nom. Elle est avocate au barreau de Nice depuis 40 ans et auteure d'ouvrages et de publications diverses sur le statut de la personne., en toutes circonstances, ayant été associée en particulier à des groupes de travail depuis 1994 qui réfléchissent sur le statut de la personne hospitalisée ou en fin de vie, dans l'emploi, en particulier celui de la femme au sein de la famille et de l'entreprise.

### Marie-Noëlle BAS

#### **Présidente des Chiennes de garde**

Les *Chiennes de garde* ont pour objet la dénonciation et la lutte contre les violences symboliques faites aux femmes dans l'espace public. Chaque année, l'association remet, autour du 8 mars, le Prix du Macho de l'année, décerné à la phrase la plus sexiste de l'année précédente. Ce sont les hommes politiques qui, depuis quelques années, sont le plus épinglés. Les *Chiennes de garde* agissent, en France, avec d'autres associations françaises sur ces sujets des violences symboliques en images et en mots (textes de chansons, harcèlements, ...), et au niveau européen, avec un collectif nommé WECAMS (*Women's European Coalition Against Media Sexism*), pour sensibiliser, médiatiser, faire de la pédagogie afin que cessent ces stéréotypes qui font le terreau des inégalités.

### Francine BAVAY

#### **Co-fondatrice et Trésorière d'ECVF**

Francine Bavay milite pour les droits des femmes depuis son adolescence. Dans les années 70, elle s'engage dans un groupe de quartier, puis dans des associations nationales. Dans les années 80, syndicaliste, elle anime une commission « Droits des femmes au travail » qui, pour la première fois soulève les questions du harcèlement sexuel. En 1993 elle s'engage dans un parti politique et dans sa commission femmes. En 1994 elle participe aux marches d'*Agir contre le chômage* et combat l'invisibilité des femmes chômeuses. Entre 1998 et 2014, elle est élue au Conseil régional d'Ile de France. Elle a co-fondé en 2003 l'association *Élu.e.s contre les violences faites aux femmes* (ECVF) et est également présidente depuis 2010 de l'association *SOS femmes alternative* qui gère le centre d'accueil de femmes victimes de violences conjugales Flora Tristan.

*Absente pour raison de santé le 24 août 2016, elle est remplacée par Isabel FLORES, maire-adjointe de Champigny-sur-Marne et membre du bureau d'ECVF.*

### Marie-Jo BONNET

#### **Historienne, militante féministe**

Marie-Jo Bonnet, née en 1949 à Deauville, est docteure en Histoire, historienne d'art, écrivaine, conférencière. Première thèse d'histoire sur Les relations amoureuses entre les femmes (rééditée

poche 2001 chez Odile Jacob). Auteure d'une quinzaine de livres sur l'histoire des femmes, l'histoire de l'art et la résistance. Elle a participé au *Mouvement de Libération des femmes* dès 1971, à la fondation du *FHAR*, des *Gouines Rouges*, à la *Spirale*, et à la *Fondation pour la mémoire de la déportation* (Présidente de l'AFMD 75 de 2013 à 2015). Elle est présidente fondatrice de l'association *Souffles d'elles* et membre fondatrice du *Collectif pour le Respect de la Personne* (CoRP).

### **Fatiha BOUDJAHLAT**

**Enseignante en collège, assesseure au tribunal pour enfants de Toulouse, Secrétaire nationale du Mouvement Républicain et Citoyen en charge de l'Éducation**

Dans le cadre de son métier d'enseignante en collège, Fatiha Boudjahlat est la référente laïcité de son collège. Engagée pour les droits des femmes et sur la question de la laïcité, elle a écrit de nombreux articles sur la laïcité et s'engage pour l'égalité femmes-hommes, qui lui semble régresser gravement.

### **Danielle BOUSQUET**

**Présidente du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes**

**Vice-présidente de l'Assemblée des Femmes dont elle a été présidente (2011-2016)**

Danielle Bousquet a été nommée Présidente du HCEfh par arrêté du Premier ministre en janvier 2013. Ancienne députée des Côtes-d'Armor (1997-20012), vice-présidente de l'Assemblée nationale (2009-2010) et de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité de l'Assemblée nationale (2002-2012), elle a en particulier travaillé sur le sujet de la prostitution (mission d'information de l'Assemblée nationale, 2011), des violences de genre (co-auteure de la loi contre les violences faites aux femmes, 2010) ou encore de l'IVG et la contraception (rapporteuse de la loi sur l'IVG, 2001, et de la loi de la contraception d'urgence, 2000).

### **Marie-Laure BRIVAL**

**Gynécologue obstétricienne, cheffe de service à la maternité des Lilas (93)**

Marie Laure Brival est gynécologue obstétricienne, cheffe de service de la maternité des Lilas depuis 2006, où elle fait des consultations depuis 1982. Elle est particulièrement engagée pour le droit à l'avortement et l'accès à la contraception. Elle a ainsi été présidente de *l'Association nationale des centres d'interruption de grossesse et de contraception* (ANCIC). Elle se bat pour le maintien de la maternité des Lilas, lieu unique en France, où l'avortement a toute sa place, au même titre que la naissance. Elle est une fervente défenseuse du choix du contraceptif, auteure de *Contraception : Pourquoi ? Laquelle ? Où ? : c'est moi qui décide* (Éditions Milan 2010). Elle est également engagée contre les violences faites aux femmes, notamment les violences gynécologiques.

### **Geneviève COURAUD**

**Présidente de L'Assemblée des Femmes**

Professeure agrégée de lettres à la retraite, Geneviève Couraud a exercé durant 36 ans, et depuis 1972 dans les quartiers Nord de Marseille. Militante féministe, associative et syndicale, elle a été

membre actif du *MLAC* à Marseille (1974). *Présidente du CIDF- Phocéén* (1998), membre du bureau confédéral du *MFPF- Mouvement Français pour le Planning Familial* (2007-2012), présidente d'*ECVF - Elu.e.s contre les violences faites aux femmes* (2013-2015), elle est aujourd'hui secrétaire générale de *NEGAR-Soutien aux femmes d'Afghanistan* dont elle est membre depuis 1998. Adhérente de *l'Assemblée des Femmes* depuis 1998, elle en devient secrétaire générale en 2011, puis succède à Danielle Bousquet à la présidence en Janvier 2016. Elle a été déléguée nationale aux droits des femmes du parti socialiste (1998- 2008), conseillère d'arrondissements, en charge de la culture du 7ème secteur (1995-2001) et C. A. du 8ème secteur de Marseille (2008-2014). Membre de Section du CESE (1999-2001), de l'Observatoire de la Parité entre les femmes et les hommes (2010-2012), elle est depuis 2016 membre du Haut Conseil à l'Égalité entre les femmes et les hommes. Depuis 2005, elle préside l'Observatoire des droits des femmes des Bouches du Rhône - instance de démocratie participative composé de 21 membres - qu'elle a créé.

### **Catherine COUTELLE**

#### **Députée de la Vienne, Présidente de la Délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes de l'Assemblée Nationale**

Née en 1945, mariée, mère de trois enfants, elle est enseignante-formatrice jusqu'en 2003 à l'Education Nationale. Adhérente au Parti Socialiste depuis 1983, elle devient Adjointe au Maire de Poitiers et Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Poitiers aux Déplacements puis au Développement Économique et à l'Université. Éluë à la Ville de Poitiers jusqu'en 2008, elle opte pour le mandat unique de parlementaire lors de sa première élection à l'Assemblée Nationale en 2007. Fondatrice de l'association *Femmes en mouvement, les transports aux féminins*, et à l'initiative du lancement des « Agences des temps », elle se bat depuis des années pour faire avancer pas à pas les droits des femmes. Réélue députée en 2012, elle est Présidente de la Délégation aux droits des femmes de l'Assemblée Nationale, membre de la Commission de la Défense, et préside notamment le groupe d'études : « Genre et droits des femmes à l'international ».

### **Marie-Josèphe DEVILLERS et Catherine MORIN LE SECH**

#### **Militantes lesbiennes féministes, co-présidentes de la Coordination Lesbienne en France**

Marie-Josèphe Devillers et Catherine Morin Le Sech ont contribué au sein de la Coordination Lesbienne en France à animer et organiser plusieurs colloques à l'Hôtel de Ville de Paris. En 2007 : « Visibilité/invisibilité des lesbiennes », en 2010 : « Lesbiennes en mouvement/mouvement des lesbiennes », en 2015 : « Les bonnes pratiques contre la lesbophobie ». Depuis 2011, elles se sont impliquées dans le combat pour l'abolition universelle de la GPA en élaborant un manifeste conjointement avec la CADAC "Pourquoi nous sommes contre la GPA !" et en co-organisant avec Le CoRP et la Cadac en 2016 les « Assises pour l'abolition de la GPA » à l'Assemblée Nationale. Assises soutenues par 45 associations féministes et lesbiennes féministes.

### **Claire DONZEL,**

Trésorière de *l'Assemblée des Femmes* depuis 2014

Claire Donzel est entrée en politique, à 27 ans, par le féminisme, pour porter les injustices et les inégalités faites aux femmes dans les lieux où s'exerce le pouvoir et où s'infléchissent les mentalités.

Membre du PS depuis 1977, elle a créé dans la fédération de Haute-Savoie la Commission fédérale aux Droits des Femmes avant de diriger la fédération 74 du PS pendant 7 ans. Elle est adhérente de plusieurs associations féministes.. Elle est professeure agrégée honoraire d'EPS et diplômée de l'INSEP en sociologie du sport et a été conseillère régionale (PS) de Rhône-Alpes pour la Haute-Savoie de 2010 à 2015.

### **Geneviève DUCHÉ**

#### **Présidente de l'Amicale du Nid**

Féministe, universitaire, docteure d'Etat en sciences économiques et diplômée en sociologie et psychologie, Geneviève Duché a été vice-présidente de son université, Montpellier III, directrice d'UER, responsable d'un programme d'échanges scientifiques avec la Pologne pour le transfert des connaissances dans la période de transition vers l'économie de marché. Elle a créé la mission pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans son université et a cofondé l'association *Citoyennes Maintenant* à Montpellier. Membre du Bureau du *CIDFF34*, présidente de *l'Amicale du Nid*, elle a écrit un livre sur la prostitution: *Non au système prostitutionnel* (2016, Ed Persée), qui examine comment le rapport social de sexe articulé au système de marchandisation généralisé engendre la violence qu'est la prostitution. A partir de nombreux témoignages, l'auteure en analyse les processus et les conséquences sur les victimes et montre la nécessité d'une loi d'abolition.

### **Jocelyne FILDARD**

#### **Co-présidente de la Coordination lesbienne en France**

Militante lesbienne féministe, elle assure avec Marie-Josèphe Devillers et Catherine Morin- Le Sech les relations entre le mouvement féministe et la CLF ainsi qu'avec des partis politiques de gauche, des parlementaires, des ministères ou autres institutions. Dans ce cadre, elles se sont farouchement battues pour rendre visibles, faire reconnaître et prendre en compte la lesbophobie, c'est à dire les violences et discriminations faites aux lesbiennes. A l'instar de certaines associations féministes, conformément à leur mandat, elles soutiennent l'accès à la PMA pour toutes les femmes quelle que soit leur orientation sexuelle, position qui a été portée par Jocelyne lors d'une audition par le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes. Toutefois, la PMA n'est pas pour la CLF une incitation à la maternité et ne permet pas de revendiquer la GPA au nom de l'égalité.

### **Benoît KERMORGANT**

#### **Sociologue**

En 2011-2012 Benoît Kermorgan fait un Master 2 « Genre, Egalité, Politiques Sociales » à l'Université Toulouse2. Il intègre le Défenseur des Droits pour un stage de 4 mois, durant lequel il réalise une étude sur les croisements « Inégalité des identités de genre et sexuelles dans le monde professionnel ». En 2012-2013 : il fait un Volontariat de Service Civique, à *l'Association le Mouvement du Nid* à Paris. Depuis 2013, il est chargé de prévention, au Mouvement du Nid-Délégation des Hauts-de-Seine. Il y fait de la coordination et animation d'actions de prévention des conduites sexistes, des violences sexuelles, et des risques prostitutionnels, et de la construction de partenariats. Il est membre du comité de rédaction de la revue « Prostitution et Société »

### **Fatima LALEM**

### **Economiste et sociologue, militante féministe**

Secrétaire Générale de *l'Assemblée des femmes*.

Adjointe au Maire de Paris en charge de l'Égalité femmes/hommes entre 2008 et 2014, Fatima Lalem a également un parcours associatif très engagé en faveur des droits des femmes, de l'éducation à la sexualité, de l'interculturalité, de la laïcité et la citoyenneté. Elle a été membre du bureau national et responsable de la commission nationale sur la contraception (2000-2007) du Mouvement Français pour le Planning Familial. Elle a également été membre du Conseil Supérieur de l'Information Sexuelle et animatrice d'un groupe de travail sur l'éducation à la sexualité (2004-2005). Elle s'est par ailleurs investie sur les questions de santé, en tant que présidente de *l'Adeca (Association départementale de dépistage du cancer du sein)* (2011-2014). Engagée contre les violences faites aux femmes, elle a été vice-présidente *d'ECVF – Elu.e.s contre les violences faites aux femmes* (2012-2015). Son engagement pour les droits des femmes se double d'une attention particulière portée à l'interculturalité et à la citoyenneté. Elle a ainsi été présidente de *l'Association pour le développement et la revalorisation de l'interculturel pour la citoyenneté* (ADRIC) entre 2004 et 2008.

### **Maud OLIVIER**

**Députée, responsable des droits des femmes au groupe SRC,**

Maud Olivier est députée de l'Essonne et responsable des droits des femmes au sein du groupe socialiste de l'Assemblée nationale. Elle est l'auteure et la rapporteure de la loi renforçant la lutte contre le système prostitutionnel dont elle suit aujourd'hui la mise en œuvre. Elle est membre du Haut conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes depuis 2012. Conseillère générale de l'Essonne de 2002 à 2015, notamment en charge de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité, Maud Olivier a engagé le Département dans une politique intégrée d'égalité à travers le Plan d'égalité femmes-hommes, la conditionnalisation des aides aux communes et aux associations à des actions en matière d'égalité, et la constitution d'un réseau de collectivités territoriales essonniennes pour l'égalité.

### **Michèle ROUBINET-LOUP**

Michèle Roubinet-Loup est administratrice de l'Assemblée des Femmes depuis 2011 et membre du Bureau depuis 2012. Elle y assume la représentation de notre l'association auprès de différents collectifs associatifs féministes. Elle est investie dans plusieurs associations féministes depuis de nombreuses années. Elle est actuellement présidente de l'association *Du Côté Des Femmes* dans le Val d'Oise, qui gère un accueil de jour et deux CHRS destinés à accueillir, écouter et accompagner des femmes victimes de violences et leurs enfants, dans une démarche globale de sortie des violences et vers l'émancipation. Michèle est également Vice-présidente de la *FNSF – Fédération nationale SOLIDARITE FEMMES* qui regroupe au plan national 64 associations territoriales comme la sienne. Elle a été présidente de l'association des *Elu/es Contre les Violences faites aux Femmes* lors de son mandat de Conseillère régionale d'IDF chargée de l'égalité Femmes/Hommes. Elle en est aujourd'hui présidente d'honneur.

